

## Fimalac

# RAPPORT ANNUEL 2014

Exercice clos le 31 décembre 2014



## Fimalac

2014

### TABLE DES MATIERES

Chapitre 1 -	Présentation du Groupe Fimalac	5
1.1. –	Message du Président	
1.2. –	Chiffres clés du Groupe Fimalac	
1.3. –	Organigramme	
1.3.1. –	Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2014	8
1.3.2. –	Liste des sociétés importantes au 31 décembre 2014	9
1.4. –	Fimalac, société-mère	9
1.5. –	Fitch Group	9
1.5.1. –	Historique	9
1.5.2. –	Activités	10
1.6. –	Fimalac Développement	11
1.7. –	secteur digital	12
1.8. –	Activites immobilières	13
1.9. –	Renseignements complémentaires	14
1.9.1. –	Facteurs de dépendance	14
1.9.2. –	Informations sociales, environnementales et societales	14
1.9.3. –	Provisions et garanties pour risques environnementaux	22
1.9.4. –	Politique d'investissement	22
1.9.5. –	Propriétés immobilières, usines et équipements	23
1.9.6. –	Contrats importants	23
Chapitre 2 -	Fondation d'entreprise Culture & Diversité	24
Chapitre 3 -	Facteurs de risques.	29
3.1. –	Risque de liquidité	29
3.2. –	Risques de marché (risque de taux et risque de change)	30
3.2.1. –	Risque de change	30
3.2.2. –	Risque de taux	30
3.2.3. –	Risque sur actions	31
3.3. –	Risque client	32
3.3.1. –	Fitch Group	32
3.3.2. –	Groupe Lucien Barrière	32
3.3.3. –	Production de spectacles et exploitation de salles	32

3.3.4. –	Digital	33
3.4. –	Risque lié aux engagements hors bilan	33
3.5. –	Risques juridiques	34
3.5.1. –	Risques juridiques de Fitch Group.	34
3.5.2. –	Autres risques juridiques	35
3.6. –	Risques industriels et liés à l'environnement	36
3.7. –	Autres risques particuliers	36
3.7.1. –	Risques afférents aux secteurs dans lequel le Groupe est présent	36
3.7.2. –	Risques propres aux activités de Vega (exploitation de salles)	36
3.7.3. –	Risques afférents aux activités de production de spectacles	37
3.7.4. –	Risques afférents à l'activité du Groupe Lucien Barrière	37
3.7.5. –	Risques afférents a l'activité du digital	38
3.8. –	Nantissements ou hypotheques d'actifs de Fimalac	38
3.9. –	Assurances	38
3.10. –	Risques liés aux variations du marché immobilier	39
Chapitre 4 -	Commentaires sur les comptes	40
4.1. –	Commentaires sur les comptes consolidés	40
4.2. –	Commentaires sur les comptes annuels	44
Chapitre 5 -	Informations sur les tendances	45
5.1. –	Evénements récents	45
5.2. –	Perspectives pour l'exercice en cours	45
5.3. –	Calendrier prévisionnel	45
Chapitre 6 -	Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014	46
6.1. –	Comptes consolides	46
6.2. –	Honoraires des commissaires aux comptes	120
6.3. –	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	121
6.4. –	Comptes sociaux	123
6.5. –	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	141
6.6. –	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	143
Chapitre 7 -	Gouvernement d'entreprise	147
7.1. –	Modalités d'exercice de la direction générale	147
7.2. –	Rapport du Président (article L. 225-37 du Code de commerce) et rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	147
7.2.1. –	Rapport du Président	
7.2.2. –	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	
	1 TF	

7.3. –	Renseignements concernant les mandataires sociaux et les censeurs	165
7.4. –	Intérêts des dirigeants	183
7.4.1. –	Rémunérations et avantages versés à chaque mandataire social	183
7.4.2. –	Participation des sociétés aux frais communs du Groupe	191
7.4.3. –	Gestion de trésorerie	191
7.4.4. –	Autres conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice	192
7.4.5. –	Conventions autorisées au cours de l'exercice	192
7.4.6. –	Prêts et garanties accordés en faveur des membres du conseil d'administration	192
7.5. –	Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier	193
7.6. –	Schémas d'intéressement du personnel	194
7.6.1. –	Contrats d'intéressement et de participation	194
7.6.2. –	Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux	194
Chapitre 8 -	Renseignements de caractère général concernant Fimalac et son capital	195
8.1. –	Renseignements de caractère juridique concernant Fimalac	195
8.2. –	Renseignements de caractère général concernant le capital	198
8.2.1. –	Capital social au 31 décembre 2014	198
8.2.2. –	Rachat d'actions	198
8.2.3. –	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et situation au 31 décembre 2014	200
8.2.4. –	Autres titres donnant accès au capital	200
8.2.5. –	Capital autorisé et non émis	201
8.2.6. –	Evolution du capital au cours des cinq derniers exercices	201
8.3. –	Source et montant des flux de trésorerie	201
8.4. –	Répartition du capital et des droits de vote	201
8.5. –	Marché des instruments financiers de Fimalac	205
8.5.1. –	Cotation	205
8.5.2. –	Evolution des cours de l'action depuis 18 mois	206
8.6. –	Dividendes	207
8.6.1. –	Dividendes versés au cours des cinq derniers exercices	207
8.6.2. –	Prescription des dividendes	207
8.7. –	Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	208
Chapitre 9 -	Assemblée générale mixte du 10 juin 2015	209
9.1. –	Rapport du conseil d'administration sur les projets de résolutions	209

### Présentation du Groupe Fimalac

9.2. –	Rapports des commissaires aux comptes sur les résolutions à caractère extraordinaire	21
9.2.1	- Rapport spécial sur la réduction de capital par annulation d'actions achetees	21
9.3. –	Texte des résolutions	212
Chapitre 10	- Informations diverses	216
10.1. –	Contrôleurs légaux	216
10.2. –	Politique d'information	216
10.3. –	Informations publiées ou rendues publiques depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2014	217
10.4. –	Documents accessibles au public	218
Chapitre 11	- Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel	219
Chapitre 12	- Table de concordance responsabilité sociale et environnementale	220
Chapitre 13	- Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales	224

## CHAPITRE 1 - PRESENTATION DU GROUPE FIMALAC

### 1.1. – MESSAGE DU PRESIDENT

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

L'exercice 2014, et le début de cette année 2015, nous permettent de franchir une étape décisive dans l'intensification de la diversification de notre Groupe, engagée il y a déjà plusieurs années.

Fimalac a cédé le 12 mars 2015 à Hearst 30 % de Fitch Group, à d'excellentes conditions, largement supérieures aux attentes du marché. Nous avons encaissé la contre-valeur de 1 875 M€ (soit 1 849 M€ après fiscalité). Fimalac reste actionnaire de Fitch, qui continue à enregistrer de beaux succès, à hauteur de 20 % et avec des droits forts dans la gouvernance. Cette opération renforce notre marge de manœuvre pour la poursuite de notre diversification tout en permettant à Fimalac de conserver une participation significative dans ce secteur rentable et à cash-flow élevé. Comme je l'ai indiqué, nos accords avec Hearst prévoient que je reste Chairman du Conseil d'Administration de Fitch et Président de son comité stratégique jusqu'en 2020.

Notre ambition est de développer en priorité et de façon accélérée dans les prochaines années notre nouveau secteur Digital, dans lequel nous avons pris pied en juillet 2013, pour en faire un leader du service aux grandes marques et sur ses thématiques spécialisées (mode/beauté, cinéma, jeux vidéo, cuisine/gastronomie, tourisme). Ce développement se fera à la fois en France et à l'étranger (nous sommes déjà présents notamment en Allemagne, en Espagne, au Brésil et au Moyen-Orient). Webedia, pivot de tête de ce secteur, est en avance sur son plan de marche et a dégagé dès 2014 des résultats opérationnels courants positifs.

Nous avons aussi fait le choix dès 2010 d'une diversification dans le secteur de l'Entertainment et Fimalac compte aujourd'hui parmi les acteurs français de tout premier plan tant dans la production de spectacles que dans l'exploitation de salles de spectacles et de centres aquatiques et sportifs. Nous continuerons à développer également ce secteur, à l'image par exemple de notre reprise récente de la concession de la prestigieuse Salle Pleyel. Nous nous efforcerons de valoriser et d'optimiser toutes les passerelles possibles avec notre secteur Digital, et aussi avec Groupe Lucien Barrière dans lequel nous détenons une participation de 40 %.

Fimalac, c'est aussi une présence dans l'immobilier de bureaux. Nous détenons un immeuble d'environ 33 000 m², qui est entièrement loué, dans le quartier des affaires de Canary Wharf à Londres. Nous détenons aussi des actifs immobiliers à Paris et nous poursuivrons en 2015 l'étude d'autres opportunités dans le domaine immobilier, que ce soit à Paris ou dans d'autres capitales occidentales.

Autre motif de satisfaction, au-delà de la poursuite de la diversification, Fimalac a enregistré en 2014 une bonne performance financière, avec un résultat net consolidé (part du Groupe) de 87 M $\in$ , en croissance d'un peu plus de 10 % par rapport à 2013 (79 M $\in$ ).

Le résultat de la cession de 30 % de Fitch Group ne sera enregistré que sur l'exercice 2015 mais, néanmoins, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale du 10 juin 2015 le versement d'un dividende

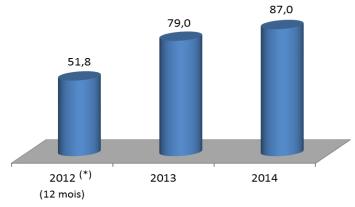
exceptionnel de  $2 \in$  par action en sus d'un dividende ordinaire de  $2 \in$  par action (contre 1,90  $\in$  1'an dernier), soit un dividende total de  $4 \in$  par action.

Nos perspectives sont bonnes, nous intensifions notre diversification, et nous entendons poursuivre notre politique de distribution courante.

Marc Ladreit de Lacharrière

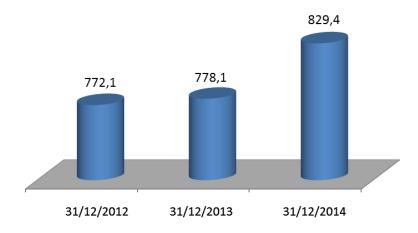
### 1.2. – CHIFFRES CLES DU GROUPE FIMALAC

### Résultat net consolidé part du groupe (M€)

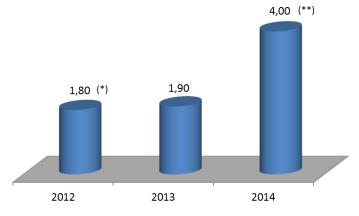


(\*) Proforma 12 mois hors éléments non courants (cf 4.1 B – Rapport annuel 2013) Pour rappel, du fait d'un changement de date de clôture, l'exercice clos le 31 décembre 2012 était un exercice de 15 mois.

### Capitaux propres consolidés part du Groupe (en M€)



### **Dividendes par action (en €)**

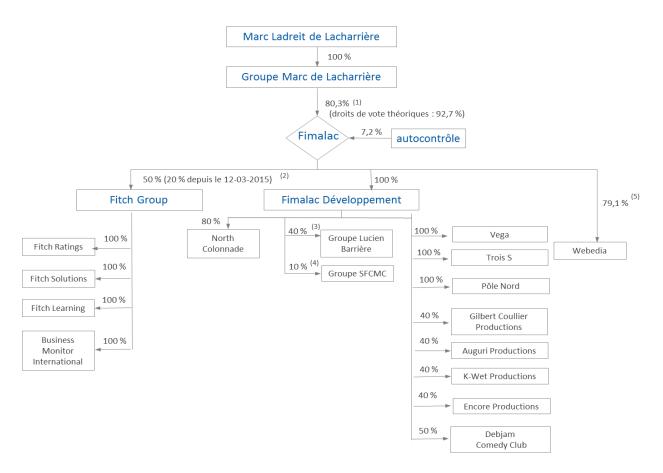


(\*) Dont 0,30 € de dividende exceptionnel (\*\*) Dont 2,00 € de dividende exceptionnel

### 1.3. – ORGANIGRAMME

(cf note 3. Annexe aux comptes consolidés)

### 1.3.1. - ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2014



- (1) Le concert intègre les actions détenues directement et indirectement par M. Marc Ladreit de Lacharrière, 7,2 % des actions étant par ailleurs autodétenues par Fimalac.
- (2) Le groupe américain Hearst Corporation est le seul associé de Fimalac au sein de Fitch Group, société dans laquelle sa participation a été portée à 80 % en capital (et en droits de vote) depuis le 12 mars 2015. Son entrée à concurrence de 20 % du capital social de Fitch Group date d'avril 2006. Hearst Corporation est l'un des plus grands groupes de communication au monde. Créé il y a plus de 120 ans et employant aujourd'hui plus de 20 000 personnes, ce groupe non coté a des activités diversifiées notamment dans la presse écrite (journaux et magazines), dans la télévision et la radio, et dans les activités internet.
  - L'accord d'origine liant Fimalac et Hearst Corporation depuis 2006 peut être consulté sur le site internet de Fimalac, www.fimalac.com, rubrique « relations investisseurs » (sous rubrique « documents juridiques »), ainsi que les divers avenants intervenus depuis cette date. Un résumé des accords figure dans la section 8.4 « Répartition du capital et des droits de vote » ci-après, qui intègre notamment la situation actuelle après cession de 30 % de Fitch à Hearst le 12 mars 2015.
- (3) A l'occasion de la prise de participation dans Groupe Lucien Barrière, Fimalac et le Groupe Desseigne-Barrière, qui détiennent ensemble 100 % du capital social, ont décidé d'adopter de nouveaux statuts de la Société (qui est une société par actions simplifiée) et d'incorporer dans ceux-ci des dispositions concernant la gestion et la gouvernance de la Société (notamment création de différents comités, pouvoirs des dirigeants) et la cession des actions (notamment clause d'inaliénabilité, droit de première offre, droit de sortie conjointe, ...). Ces statuts peuvent être consultés sur le site internet de Fimalac, www.fimalac.com, rubrique « relations investisseurs », « documentations financières et juridiques », « documents juridiques ».
- (4) A l'occasion de l'acquisition de 10 % de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC), un pacte d'actionnaires a été conclu avec M. Dominique Desseigne, le 29 juin 2011, prévoyant notamment un droit de sortie conjointe, un droit de cession forcée et un droit d'information réciproque. La durée du pacte est de dix ans renouvelable
- (5) Fimalac et les minoritaires de Webedia ont conclu un pacte d'actionnaires à l'occasion de la prise de participation de Fimalac dans la société Webedia, prévoyant notamment des promesses d'achat et de vente et des droits de sortie conjointe ou forcée. La durée du pacte est de 10 ans.

### 1.3.2. – LISTE DES SOCIETES IMPORTANTES AU 31 DECEMBRE 2014

Dénomination	Pays d'établissement	Activité	% de capital détenu par Fimalac
Fitch Group (*)	Etats-Unis	Holding du Groupe Fitch	50,0 % **
Fimalac Développement	Luxembourg	Holding investissements de diversification	100,0 %
North Colonnade Ltd (*)	Royaume-Uni	Immeuble de Londres	80,0 %
Vega (*)	France	Exploitation de salles de spectacles	100,0 %
Trois S (*)	France	Opérations et activités dans l'Entertainment et les loisirs	100,0 %
Webedia	France	Contenus numériques, holding du pôle « Digital »	79,1 %

<sup>(\*)</sup> Indirectement détenue

### 1.4. – FIMALAC, SOCIETE-MERE

La société mère Fimalac n'a pas d'activité économique propre. Elle détient des participations dans plusieurs sociétés opérationnelles et, à ce titre, intervient activement dans la définition de leurs grands axes stratégiques.

En outre, Fimalac gère les opérations de trésorerie d'une grande partie des sociétés du Groupe.

D'une manière générale, il n'existe pas de restriction d'accès au résultat et à la trésorerie des filiales au sein du groupe.

### 1.5. – FITCH GROUP

Fitch Group, détenue à 50 % par Fimalac en 2014 (20 % à compter du 12 mars 2015), est la société de tête portant les activités dans la notation financière de Fitch Ratings, celles de Fitch Solutions (recherche, abonnements), de Fitch Learning (enseignement, formation) et de Business Monitor International (information financière).

### **1.5.1.** – **HISTORIQUE**

Le Groupe Fitch est présent dans toutes les grandes régions du monde à travers des bureaux dans environ 50 pays. Le Groupe poursuit son expansion géographique, tout en étoffant ses domaines d'expertise. L'acquisition de Business Monitor International en mars 2014 a renforcé encore son offre dans le domaine de l'information financière.

### Résumé des grandes dates :

♦ Début 1992 : Création d'un département de notation financière

Fin 1992 : Fimalac acquiert Ibca (Angleterre)
 En 1997 : Acquisition de Fitch (États-Unis)

Fusion entre Fitch et Ibca : création de Fitch-Ibca

♦ En 2000 : Acquisition de Duff & Phelps (États-Unis)

Fusion avec Fitch-Ibca et création de Fitch-Ibca Duff & Phelps

<sup>(\*\*)</sup> Participation portée à 20 % le 12 mars 2015

• Fin 2000 : Acquisition de BankWatch (Canada)

« Fitch-Ibca Duff & Phelps » prend le nom simplifié de « Fitch Ratings »

◆ En 2008 : Création de Fitch Solutions

En 2013 : Acquisition de 7city et création de Fitch Learning
 En 2014 : Acquisition de Business Monitor International (BMI)

### **1.5.2.** – **ACTIVITES**

Fitch Ratings, dont le savoir-faire mondial s'appuie sur son expérience des marchés locaux, couvre le marché de la dette dans plus de 150 pays. Fitch Ratings évalue toutes les catégories d'émetteurs, qu'il s'agisse d'entreprises, de banques ou de compagnies d'assurances, de produits financiers structurés, d'organismes financiers publics, de financements de projets et d'infrastructures.

Grâce à son offre de notations et de recherche de produits et services, Fitch communique aux acteurs du marché de la dette une opinion sur la capacité relative d'une entité ou d'une transaction à honorer ses engagements financiers, tels que le paiement d'intérêts, le remboursement du capital, les règlements de sinistres ou les obligations de contrepartie. Ses notations sont utilisées par les investisseurs du monde entier comme des indicateurs de la probabilité de recouvrer leurs fonds conformément aux conditions auxquelles ceux-ci ont été placés.

Outre ses notations, Fitch est également présente dans la recherche obligataire, l'analyse, les données, les modèles d'évaluation et les services de valorisation sous la marque Fitch Solutions. Elle est également présente dans le domaine de la formation avec Fitch Learning et de l'information financière avec BMI.

### Résultats financiers

Prises dans leur ensemble, les activités de Fitch Group ont enregistré un chiffre d'affaires de 1 118,4 M\$ en 2014, par rapport à 982 M\$ pour la période équivalente de 2013. Converti en euros, le chiffre d'affaires ressort à 840,9 M€, contre 740 M€, soit une augmentation de + 13,6 % en données publiées et de + 9 % en données comparables (à taux de change et périmètre constants).

En ce qui concerne la notation au cours de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires de la plupart des segments a progressé à la faveur d'une hausse des émissions, de la demande pour les opinions de crédit de Fitch ainsi que des efforts en vue de développer l'activité du Groupe à l'échelle mondiale.

Pour Fitch Solutions, le Groupe bénéficie d'une augmentation de la demande pour la recherche crédit, les services de données et la formation, qui servent de base à l'analyse crédit et aux mesures en vue de répondre aux exigences de conformité. La principale source de revenus de Fitch Solutions est l'activité d'abonnements et de recherche, qui connaît de forts taux de renouvellement.

Le résultat opérationnel courant s'est établi à 384,6 M\$ sur l'exercice 2014 par rapport à 332,3 M\$ lors de la période correspondante de l'année 2013. Converti en euros (289,2 M€), il a progressé de + 15,5 % en données publiées et de + 16,1 % en données comparables.

#### Marchés et concurrence

Fitch Ratings est en concurrence à l'échelle locale et internationale avec d'autres agences de notation, mais aussi avec des banques d'investissement, des sociétés de courtage, des gestionnaires d'actifs et des sociétés d'études indépendantes publiant des opinions de crédit, des données et des analyses. Ses principaux

concurrents sur le marché mondial des notations de crédit sont Moody's Investors Service (Moody's) et Standard & Poor's Rating Services (S&P), filiale de The McGraw-Hill Companies, Inc.

Sur le marché mondial des émissions, la part de marché de Fitch Ratings, mesurée en volume et en dollars, est estimée à 60 %. Le tableau ci-dessous montre la part de marché mondiale de Fitch dans ses différents secteurs d'activité.

### Part de marché de Fitch Ratings

### (Exercice 2014)<sup>1</sup>:

,	
Entreprises non financières	45 %
Établissements financiers	86 %
Financements structurés	47 %
Financements publics	66 %
Total	60 %

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Source: Bloomberg, Dealogic, CRA websites

### 1.6. - FIMALAC DEVELOPPEMENT

Fimalac Développement détient indirectement l'immeuble de North Colonnade (cf 1.8) mais cette société holding est aussi la plateforme d'autres investissements de diversification du Groupe. Conformément à sa vocation de holding d'animation des participations détenues et filiales contrôlées, le Groupe s'implique fortement dans la gestion de ces investissements. Au fil des années, Fimalac Développement a pris des participations significatives dans le domaine des loisirs et de l'hôtellerie de luxe d'une part, et dans le domaine de l'Entertainment d'autre part :

### a) – <u>Participations dans le domaine des loisirs et de l'hôtellerie</u> de luxe.

Le 4 mars 2011, à travers Fimalac Développement, le Groupe a pris une participation de 40% dans Groupe Lucien Barrière, qui jouit d'une forte notoriété pour ses marques « Barrière » et Fouquet's » dans le domaine de l'hôtellerie de luxe et les casinos, pour un prix d'acquisition de 186 M€. Groupe Lucien Barrière est le premier opérateur casinotier en France et en Suisse et un des principaux acteurs en Europe. Il est propriétaire de la plupart des hôtels de luxe qu'il exploite.

Le 29 juin 2011, le Groupe a, toujours en association avec la famille Desseigne-Barrière, pris aussi une participation de 10 % du capital social de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes pour un montant de 35 M€. Cette société exploite deux casinos et deux hôtels prestigieux à Cannes (dont le Majestic Barrière) et offre une gamme complète de jeux, de loisirs et de divertissements.

Malgré un contexte économique peu porteur dans ce secteur, le chiffre d'affaires 2013/2014 (comptes clos au 31 octobre 2014) de Groupe Lucien Barrière n'est que légèrement inférieur au niveau atteint l'année dernière (1 037,5 M€ par rapport à 1 055,7 M€ avant prélèvements). L'excédent brut d'exploitation s'est élevé à 131,4 M€ (par rapport à 140,2 M€ lors de l'exercice précédent). Groupe Lucien Barrière a réussi à maintenir un niveau de rentabilité satisfaisant grâce aux mesures de gestion prises.

### b) – <u>Secteur Entertainment.</u>

Dès 2010, le Groupe a fait le choix d'une diversification dans le secteur de l'Entertainment et compte aujourd'hui parmi les acteurs français de tout premier plan dans ce domaine, tant dans la production de spectacles que dans l'exploitation de salles.

Dans le domaine de l'organisation de spectacles, Fimalac Développement s'est associé dès 2010 à Gilbert Coullier, l'un des leaders français dans ce domaine, en prenant une participation de 40 % dans la société Gilbert Coullier Productions. Le Groupe a ultérieurement étendu son maillage en prenant des participations (40 %) dans Auguri Productions, dans K-Wet Productions, puis plus récemment dans Encore Productions.

Plusieurs partenariats complémentaires ont été mis en place depuis, par exemple avec Djamel Debbouze ou pour la reprise du fonds de commerce du théâtre Le Comédia ou bien encore pour le lancement de plusieurs spectacles musicaux.

Fimalac a pris aussi dès 2010 le contrôle majoritaire de Vega, société leader en France dans le domaine de l'exploitation de salles. Au travers de cette société, Fimalac exploite une trentaine de sites, incluant les salles «Zénith » et des équipements polyvalents, dans un grand nombre de villes de province. Vega contrôle aussi la société Ellipse, gestionnaire de centres sportifs et nautiques ainsi que la société Carilis depuis 2014 dans le même domaine.

En 2014, le secteur Entertainment a généré un chiffre d'affaires agrégé d'environ 166 M€. Compte tenu du mode de consolidation de certaines participations (plusieurs sont mises en équivalence), sa contribution au chiffre d'affaires consolidé de Fimalac s'est établie à 41,7 M€.

### c) Les principaux agrégats bilanciels de Fimalac Développement.

Situation au 31/12/2014	M€
Filiales et participations (*)	346,1
Trésorerie et actifs financiers à court terme	20,7
Total Actif	366,8
Fonds propres	315,5
Endettement (Fimalac 100%)	51,3
Total Passif	366,8

(\*) dont investissements de l'exercice : 43,6 M€

### 1.7. – SECTEUR DIGITAL

Après une augmentation de capital réalisée en décembre 2014 pour financer les développements de ce secteur, Fimalac détient 79,1 % de Webedia, pivot de ce nouveau secteur du Groupe créé à partir de juillet 2013.

Webedia a poursuivi sa politique active d'investissement en 2014, les acquisitions les plus importantes réalisées au cours de l'exercice étant l'achat de Jeuxvideo.com en juin 2014 et de MoviePilot également en juin 2014 dans le domaine du cinéma en Allemagne.

Webedia développe aujourd'hui cinq thématiques verticales spécifiques dans le Digital:

- > la mode / beauté (sites Purepeople, Purestyle),
- le cinéma (Allociné et Côté ciné en France, MoviePilot en Allemagne),
- les jeux vidéo (Jeuxvideo.com et Millenium),
- ➤ la cuisine et la gastronomie (750gr), l'Académie du goût,
- le tourisme.

Webedia développe par ailleurs son implantation internationale, avec une présence sur la plupart de ces activités en Allemagne, en Espagne, au Brésil, en Turquie et au Moyen-Orient.

L'intention du Groupe Fimalac est de développer significativement son pôle Digital dans les prochaines années, tant en France qu'à l'international, pour en faire un leader sur ses thématiques spécialisées. Le service aux grandes marques est aussi un thème de développement.

Les chiffres de l'exercice 2014 sont globalement en ligne avec le plan de marche. Le secteur Digital a enregistré un chiffre d'affaires en 2014 de 62,3 M€, compte tenu du prorata temporis des acquisitions réalisées au cours de l'exercice. Ce nouveau secteur dégage aussi des résultats opérationnels courants positifs.

### 1.8. – ACTIVITES IMMOBILIERES

Le Groupe développe des activités significatives dans le domaine immobilier. Ainsi, à travers sa sous-filiale North Colonnade Ltd (détenue à 80 %), le Groupe détient un important immeuble de bureaux d'une surface de 33 000 m² environ à Londres dans le quartier financier de Canary Wharf. En France, le holding Fimalac a acquis en novembre 2010, puis rénové, un immeuble de bureaux, rue de Lille à Paris, à côté de son siège social.

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats bilanciels de North Colonnade Ltd (immeuble de Londres), principal actif immobilier du Groupe :

Au 31/12/2014	M£	M€
Valeur comptable nette de l'immeuble	212,3	272,6
Autres Actifs et Passifs	1,2	1,5
	213,5	274,1
Financement en fonds propres		
- Fimalac 80 %	69,6	97,0
- Hearst 20 %	17,4	24,0
- réserves et écart de conversion	- 83,2	- 116,1
Financement par endettement		
- Fimalac 80 %	110,0	141,2
- Hearst 20 %	27,5	35,3
- Financement privé	80,0	102,7
- Trésorerie	- 7,8	- 10,0
	213,5	274,1

Les équipes de Fitch basées à Londres se sont installées fin 2010 dans l'immeuble du 30 rue North Colonnade à Canary Wharf, pour y constituer leur siège social en Angleterre. Elles y occupent depuis cette date une partie de la surface utile. Le Groupe a ensuite conclu, début août 2013, un contrat de location avec le cabinet KPMG, qui a pris en location tous les étages qui restaient disponibles.

Cette évolution favorable a permis à North Colonnade Ltd d'obtenir un refinancement partiel auprès d'un grand groupe d'assurances. Un financement privé de 80 M£ (soit 102,7 M€) a été conclu en décembre 2013, avec une durée de 7 ans et un remboursement in fine.

Pour Fimalac, la location complète de cet immeuble sur la base de baux à long terme est positive sur le plan patrimonial. Cet actif procurera à terme des revenus récurrents et sécurisés sur longue période.

La valeur nette de cet immeuble doit être appréhendée en tenant compte de la capacité et de l'intention de Fimalac de détenir durablement cet immeuble, des critères qualitatifs propres à l'immeuble, de sa localisation

et enfin, d'éléments quantitatifs reflétant la fois les conditions actuelles du marché et les différents composants des baux conclus, et notamment ceux du dernier bail, conclu avec KPMG en août 2013.

Une appréciation externe et indépendante de la valeur de l'immeuble a été mise à jour fin décembre 2014, à la demande du prêteur, dans le cadre du refinancement partiel de 80 M£ auprès d'une compagnie d'assurances en décembre 2013.

La valorisation instantanée, intégrant une décote liée à la période de location gratuite concédée au dernier locataire, ressort dans une fourchette de 219 à 227 M£ (281 M€ à 291 M€). La valorisation à terme, après écoulement de la période de location gratuite en considérant les renouvellements des baux avec les mêmes locataires, a été estimée dans une fourchette de 245 à 253 M£ (soit 315 M€ à 325 M€).

### 1.9. - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### 1.9.1. – FACTEURS DE DEPENDANCE

Fimalac considère que son Groupe n'est pas dans une situation de dépendance significative à l'égard d'un titulaire de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement, industriels, commerciaux ou financiers, de procédés nouveaux de fabrication et de fournisseurs ou d'autorités publiques. Certains facteurs de dépendance spécifiques concernant notamment ses participations sont développés ci-après.

### 1.9.2. – Informations sociales, environnementales et societales

### Périmètre des informations sociales, environnementales et sociétales

La direction comptable du groupe Fimalac a établi un rapport permettant d'expliquer sa politique, ainsi que celle de ses filiales en faveur du développement durable et de la RSE.

Ce rapport a été rédigé sur la base des données fournies et mises à disposition par ses correspondants dans les filiales. Les informations communiquées dans ce rapport concernent les sociétés intégrées globalement dans les comptes consolidés du Groupe.

Ainsi, aucune information n'est donnée pour les sociétés du groupe Fimalac qui font l'objet d'une mise en équivalence conformément aux dispositions prévues dans le décret RSE. Néanmoins, à titre informatif uniquement, les effectifs de Fitch Group sont mentionnés dans un paragraphe dédié.

Pour les sociétés acquises par le Groupe en 2014 et qui répondent à l'obligation de communication sur la RSE, des reportings sont en cours de mise en place afin de collecter l'ensemble des données sociales, environnementales et sociétales dès l'exercice prochain.

Le groupe Fimalac précise que les justifications d'absence de certaines informations requises par la loi sont présentes dans la table de concordance de la RSE. (cf. chapitre 13 – Table de concordance responsabilité sociale, environnementale et sociétale).

### 1) INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs consolidés du groupe Fimalac au 31 décembre 2014 sont principalement constitués des effectifs du secteur Entertainment et du secteur Digital (1 635 personnes sur un total de 1 666 personnes).

Les effectifs de la société-mère Fimalac et de ses holdings restent limités (31 personnes). La société-mère Fimalac n'emploie qu'une équipe concentrée, dédiée notamment à la gestion, aux opérations d'investissement et au développement du Groupe ; l'absentéisme y est faible, ainsi que la rotation des collaborateurs. Les formations du personnel y sont décidées au cas par cas et aucune formation n'a été dispensée en 2014. On ne dénombre également aucun accident du travail sur la période.

Les informations développées ci-dessous concernent principalement les filiales opérationnelles du Groupe. Celles-ci intègrent désormais une partie liée au pôle d'activité Digital porté par le groupe Webedia et ses filiales. Ce pôle qui a été constitué par le groupe Fimalac en juillet 2013 fait l'objet d'un développement spécifique, répondant à l'engagement pris par le Groupe Fimalac de communiquer sur ce secteur d'activité dès l'année suivant celle de l'acquisition.

Pour les sociétés du secteur d'activité Entertainment acquises au cours de l'année 2014 (groupe Carilis), des reportings sont en cours de mise en place afin de collecter l'ensemble des données sociales dès l'exercice prochain. En conséquence, seuls les éléments d'effectifs sont actuellement mentionnés dans le rapport.

### a) Evolution des effectifs moyens consolidés par secteur

Effectifs moyens	2013	2014
Entertainment	382	367
Digital	415	649
Activités immobilières	1	1
Société-mère et holdings	27	30
	825	1 047

La hausse des effectifs du secteur Digital (Webedia SA et ses filiales) s'explique principalement par la prise en compte des effectifs des filiales acquises au cours de l'année 2014.

### b) Evolution des effectifs consolidés à la clôture de l'exercice

Effectifs à la clôture	31/12/2013	31/12/2014
Entertainment (*)	423	924
Digital	415	711
Activités immobilières	1	1
Société-mère et holdings	36	30
_	875	1 666

<sup>(\*)</sup> dont 169 pour Vega, 185 pour sa filiale Ellipse, 495 pour le Groupe Carilis acquis fin 2014.

Le groupe Fimalac a poursuivi le développement des activités Entertainment et Digital au cours de l'année 2014 et des filiales ont été acquises sur ces deux secteurs.

### c) Evolution de la répartition par catégories professionnelles des effectifs consolidés

	31/12/2014	31/12/2014
Cadres	293	444
Etam	578	1213
Ouvriers	1	-
Autres	3	9
	875	1 666

### d) Evolution de la répartition par zones géographiques des effectifs consolidés

	31/12/2014	31/12/2014	
France	800	1 416	
Autres pays Union Européenne	15	68	
Amérique Latine	55	43	
Autres	5	139	
	875	1 666	

Les effectifs du groupe Fimalac restent principalement concentrés en France (85 %). Le pôle Digital exerce aussi des activités à l'étranger au travers de filiales au Brésil, en Allemagne, en Espagne, en Turquie et au Moyen-Orient.

### e) Evolution de la répartition hommes/femmes des effectifs consolidés

Effectifs à la clôture	31/12	/2013	31/12/2014		31/12/2014 Tota	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	2013	2014
Entertainment	210	213	477	447	423	924
Digital	199	216	339	372	415	711
Activités immobilières	0	1	0	1	1	1
Société-mère et holdings	19	17	15	15	36	30
-	428	447	831	835	875	1 666
	49 %	51 %	49,9 %	50,1 %	100 %	100 %

Au sein du Groupe et dans toutes ses composantes, la répartition hommes/femmes est équilibrée, comme le traduit le tableau ci-dessus.

### f) Evolution de la répartition par âges des effectifs consolidés

	31/12/2013	31/12/2014	
Moins de 30 ans	398	682	
30 à 50 ans	414	816	
Plus de 50 ans	63	168	
	875	1 666	

Les équipes du pôle Digital sont constituées d'effectifs jeunes (395 ont moins de 30 ans sur un effectif total de 711, soit 55,6 %). La pyramide des âges des autres activités est plus équilibrée et se maintient sur la période.

### g) <u>Informations sociales spécifiques concernant le secteur Entertainment</u>

La masse salariale (hors charges sociales) de ce secteur s'est élevée à 11,6 M€ en 2014 et se compose quasi exclusivement du personnel fixe.

Les sociétés du secteur respectent les dispositions conventionnelles en matière d'évolution des rémunérations. Celles-ci répondent aux conventions collectives applicables selon les secteurs d'activités concernés (convention syntec – convention du spectacle vivant – convention ELAC – convention du sport).

Ce secteur emploie un nombre important d'intermittents, avec par définition une forte rotation du personnel. Néanmoins, le nombre des CDI traditionnels reste stable (86 CDI en entrées, 91 CDI en sorties). Dans ce secteur, les licenciements ne sont pas la cause de sortie majoritaire.

Au sein du groupe Vega, l'organisation du temps de travail est régie par un accord d'aménagement appliqué à l'ensemble des filiales et qui permet à l'entreprise une souplesse d'organisation bien adaptée à son activité évènementielle. La prise en compte du caractère saisonnier de l'activité par l'alternance des périodes creuses et des périodes intenses permet aux salariés de bénéficier de temps de repos supplémentaires (congés payés) pendant les congés d'été.

Pour le groupe Ellipse, l'organisation du temps de travail répond à celle prévue légalement par le code du travail (35 heures) ou à des dispositions spécifiques propres aux conventions collectives applicables.

Concernant l'organisation du dialogue social, certaines filiales ont désigné des instances représentatives du personnel qui sont consultées conformément à la règlementation en vigueur. Aucun accord collectif n'a été signé en 2014 au sein des filiales du secteur Entertainment. Les filiales du secteur s'engagent sur le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective.

Sur le plan des conditions d'hygiène et de sécurité au travail, le secteur Entertainment reste vigilant sur ce point. Dans certaines filiales, un certain nombre de mesures ont été mises en place face aux risques professionnels et ont permis de limiter le nombre d'accidents du travail recensés sur l'année 2014 (moins de 30). Les salariés sont informés sur les mesures de sécurité au travail via les panneaux d'affichage dans les espaces collectifs.

Ainsi, la société-mère Vega SA fait procéder annuellement à un audit de prévention sur l'ensemble de ses sites. Il vise à vérifier la conformité par rapport à la législation en termes de documents obligatoires. Il a également pour objectifs la mise en place d'une organisation commune sur les plans de prévention avec les producteurs intervenants dans les sites, ainsi qu'une action sur la prévention de la pénibilité. Cette action passe par la rédaction d'une liste de préconisations à l'attention du personnel technique pour le sensibiliser sur des méthodes de travail sécurisées. Néanmoins, aucun accord collectif n'a été signé en 2014 avec les organisations syndicales ou les représentants de personnel en matière de santé et de sécurité au travail au sein des filiales du groupe Vega.

Une étude sur l'impact du bruit au travail a été réalisée en 2013 sur l'un des sites du groupe Vega conjointement avec la médecine du travail. A ce titre, la filiale sélectionnée pour cette étude doit choisir prochainement un EPI (équipement de protection individuel) qui sera mis à disposition de l'ensemble du personnel visé (régisseurs) par ces mesures de prévention. Tous les sites opérationnels seront concernés.

Certaines filiales du groupe Ellipse consultent leurs délégués du personnel pour l'ensemble des questions relatives aux conditions d'hygiène et de sécurité au travail. Le document unique d'évaluation des risques professionnels a été mis en place au sein du groupe Ellipse. Il a été communiqué à la médecine du travail et mis à disposition de l'ensemble du personnel répondant à l'obligation légale d'affichage dans les locaux professionnels. Les filiales du groupe Ellipse diffusent une note de service pour le port d'un EPI.

Le secteur Entertainment s'engage également dans la formation du personnel. Les formations (DIF inclus) dispensées dans les filiales répondent aux besoins opérationnels. Selon le secteur d'activité des filiales, plusieurs types de formations sont proposées (ex : formation sécurité, secourisme, SSIAP 1 et 2, habilitations électriques, éducateurs sportifs).

Ce secteur d'activité totalise 1 833 d'heures de formation pour son personnel en 2014, contre 1 196 heures en 2013, soit une hausse de 53,2 %.

Certaines filiales du secteur Entertainment sont attentives sur le plan de la lutte contre toutes les formes de discrimination, notamment en matière d'emploi et de profession. Elles favorisent des pratiques internes dans l'organisation du travail qui visent à encourager l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, au regard de la répartition des effectifs dans les filiales de ce secteur, la parité femme/homme est quasi respectée (447 femmes, 477 hommes).

Concernant l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes handicapées, des partenariats ont été mis en place avec des organismes d'insertion professionnelle (ADAPEI/PLIE) dans certaines filiales du groupe Vega. Ces filiales encouragent l'insertion et l'emploi local, ou font appel à des entreprises d'aide par le travail pour se procurer leurs fournitures de travail.

Le groupe Ellipse est également engagé sur le sujet. Ses collaborateurs sont sensibilisés par l'affichage obligatoire des textes relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes. Le groupe a également engagé des partenariats visant à favoriser le travail des personnes handicapées (SAMETH, ESAT).

### e) <u>Informations sociales spécifiques concernant Fitch (à titre d'information)</u>

A titre d'information (société mise en équivalence) Fitch Group comptait, au 31/12/2014, 2 571 salariés, par rapport à 2 484 au 31/12/2013.

La répartition géographique des effectifs est la suivante :

<u> </u>	<b>Effectifs au 31/12/2014</b>	_
Amérique du Nord	888	
Europe, Moyen Orient, Afrique	753	
Amérique Latine	242	
Asie	688	
	2 571	

Au 31/12/2014, Fitch Group employait 1 521 hommes (59,2 %) et 1 050 femmes (40,8 %).

Au 31/12/2014, environ 25 % des salariés ont moins de 30 ans, 64 % ont entre 30 et 50 ans, et 11 % des salariés sont âgés de plus de 50 ans.

### f) <u>Informations sociales spécifiques concernant le secteur digital</u>

L'intégration récente de nouvelles entités au sein de l'activité Digitale ne nous permet pas aujourd'hui de communiquer sur l'intégralité des indicateurs à l'international. Les informations qui sont diffusées concernent essentiellement le périmètre France, sauf pour certains indicateurs (masse salariale, effectifs).

La masse salariale (hors charges sociales) de ce secteur s'est élevée à 19,6 M€ en 2014.

Le groupe Webedia inscrit sa politique de rémunération dans le respect des dispositions prévues par les conventions collectives du secteur (convention syntec – convention des journalistes – convention de la presse d'information spécialisée).

Ce secteur se caractérise par une rotation importante du personnel en CDD (115 entrées, 62 sorties) liée à son activité. Néanmoins, le nombre des CDI traditionnels progresse (255 CDI en entrées, 160 CDI en sorties) suite à l'expansion du secteur. Dans ce secteur, les licenciements ne sont pas la cause de sortie majoritaire.

Au sein du groupe Webedia, l'organisation du temps de travail (35 heures) répond à celle prévue légalement par le code du travail ou à des dispositions propres aux conventions collectives applicables.

Concernant l'organisation du dialogue social, certaines filiales ont désigné des instances représentatives du personnel qui sont consultées conformément à la règlementation en vigueur. Aucun accord collectif n'a été signé en 2014, néanmoins la société-mère Webedia SA prévoit la mise en place d'accords collectifs en 2015. Les filiales du secteur s'engagent sur le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective.

Sur le plan des conditions d'hygiène et de sécurité au travail, le groupe Webedia travaille sur la qualité de l'environnement de travail. Une étude a été réalisée en décembre 2014 au sein de la société-mère Webedia SA et atteste de conclusions satisfaisantes concernant des indicateurs tels que la qualité de l'air ou le confort climatique dans les locaux d'activité. La société-mère Webedia ne dénombre qu'un seul accident du travail sur la période pour son personnel permanent. Aucun accord collectif n'a été signé en 2014 avec les organisations syndicales ou les représentants de personnel en matière de santé et de sécurité au travail au sein des filiales du groupe Webedia.

Dans le secteur Digital, des formations sont dispensées dans les filiales afin de répondre aux besoins opérationnels. Les filiales françaises qui représentent 65 % du total des effectifs consolidés clôture en 2014 totalisent 803 heures de formation dispensées sur l'année 2014.

Le groupe Webedia reste attentif sur le plan de la lutte contre toutes les formes de discrimination au travail. Il publie de nombreux articles sur ses sites afin de sensibiliser sur le sujet. Ces actions visent à encourager l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que l'emploi et l'insertion des personnes handicapées. Dans les filiales du secteur, la parité femme/homme est respectée.

D'autre part, le groupe Webedia s'est engagé à accorder une égale opportunité de recrutement, de promotion, de rémunération, sans distinction à caractère discriminatoire (religion, origine, âge, situation de vie privée ou d'handicap). Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sont respectées, le groupe Webedia interdit toute forme de travail des enfants ou de travail forcé.

### 2) INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les sujets environnementaux sont limités au sein du groupe Fimalac, à l'exception des développements ciaprès concernant la société Vega (exploitation de salles de spectacles) et sa filiale Ellipse (exploitation de centres aquatiques). Compte tenu de l'activité diversifiée des sociétés du groupe Fimalac, ces filiales n'ont pas les mêmes enjeux en matière de développement durable. Ainsi, la communication concernant la politique environnementale du groupe Fimalac s'effectue alors au regard des thématiques jugées importantes et propres à chaque activité.

Pour les sociétés du secteur d'activité Entertainment acquises au cours de l'année 2014 (Groupe Carilis – exploitation de centres aquatiques), des reportings sont en cours de mise en place afin de collecter l'ensemble des données environnementales dès l'exercice prochain.

### a) Informations environnementales / Vega

Le groupe Vega intègre plusieurs aspects dans sa politique environnementale. Compte tenu de son activité (exploitation de salles de spectacles), le groupe a souhaité communiquer sur des thématiques importantes qui concernent plusieurs sites d'activités et reflètent les enjeux majeurs de la politique mise en œuvre.

Ainsi, dans le cadre des réponses aux appels d'offres, le groupe Vega accompagne les politiques publiques en matière de transport en commun. A travers les sites internet de ses filiales, il incite également son public à

utiliser des modes de déplacements « verts », doux et alternatifs, en communiquant sur l'utilisation des transports en commun. De nombreux documents sont dématérialisés afin de réduire la production des déchets à la source (il en est ainsi pour les newsletters par exemple). Cela contribue à limiter la consommation de la matière première associée (papier).

Afin de favoriser le recyclage, de nombreux sites ont mis en place le tri sélectif à l'attention du public, des producteurs mais également des sociétés de nettoyage des sites. Cela se traduit par la mise en place de duos collecteurs dans l'enceinte des bâtiments, des parkings de certains sites. Des mesures tournant autour du thème du tri sélectif sont appliquées par le Groupe lors de représentations importantes. Et les prestataires de nettoyage s'engagent notamment tous sur le développement durable en terme de choix de produits et fournissent des fiches techniques pour le garantir.

Le groupe Vega est également engagé dans la gestion des nuisances sonores. A cet effet, le groupe distribue des protections auditives gratuitement à l'attention du public lors des concerts et dans les bars de l'ensemble de ses sites. Des limiteurs de sons sont installés si nécessaire dans les salles afin de limiter les répercussions sur l'environnement avoisinant.

Concernant l'utilisation durable des ressources, le groupe Vega investit dans des systèmes de contrôle performant et mobilise ses prestataires techniques dans la préservation de l'environnement. Ainsi, une gestion rigoureuse de l'énergie, matière première de son activité, est menée avec un suivi quotidien très précis de la gestion des fluides au niveau des GTC (Gestion Technique Centralisée) et des investissements sont faits si nécessaire pour limiter les déperditions (création de sas à l'entrée du public ou dans les zones techniques par exemple). Le groupe Vega en agissant sur sa consommation d'énergie contribue favorablement à limiter l'impact de son activité sur l'environnement en réduisant les rejets de gaz à effet de serre. Cette gestion rigoureuse de l'énergie par le groupe Vega constitue une première initiative concernant l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

### b) Informations environnementales / Ellipse

Le groupe Ellipse intègre également plusieurs aspects dans sa politique environnementale. Compte tenu de son activité (exploitation de centres aquatiques), le groupe a souhaité communiquer sur des thématiques importantes qui concernent l'ensemble des sites et reflètent les orientations prises par le groupe dans ce domaine. Le développement durable, l'engagement sur des processus de certification en matière d'environnement, la gestion de la pollution et des déchets, la prise en compte du recyclage, les mesures de prévention sur l'impact environnemental et l'utilisation durable des ressources sont autant de points d'attention.

Ainsi, sensible à l'aspect environnemental, le groupe Ellipse acte, dès le dépôt d'une candidature à une délégation de service public pour la gestion d'un complexe sportif, les actions envisagées et les mesures prises afin de s'inscrire dans une exploitation répondant à des exigences de développement durable.

Par ailleurs le groupe Ellipse s'est inscrit dans le cadre de certifications et notamment ISO 9001 version 2008 pour ses filiales dont l'accent porte sur la mise en place d'un système de management de la qualité conforme à cette norme. Ainsi ce système de management concerne les activités d'accueil, les prestations aquatiques, de remise en forme et coaching sportif, la gestion, la maintenance, la sécurité du public et de ses installations.

Le groupe Ellipse est également engagé sur les sujets environnementaux à travers les mesures appliquées sur ses sites opérationnels. Le recours aux toitures végétalisées permet de contribuer à la biodiversité. La présence de panneaux photovoltaiques permet de limiter les dépenses énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. Ces quelques mesures permettent de s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Comme par le passé, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs sont régies par la mise en place au sein de chaque entité de procédures ayant pour objet de garantir le suivi de la qualité de l'eau (indices ph), de la traçabilité de la personne chargée du contrôle, des actions entreprises, le tout acté et visé sur un carnet sanitaire suivi par l'ARS (Agence régionale de Santé). Ces actions se conjuguent avec des contrôles périodiques effectués de manière aléatoire par des laboratoires extérieurs commandés par ce même organisme.

Concernant l'élimination des déchets, le groupe Ellipse procède notamment à l'élimination des eaux usées via des bassins de décantation (lagune) situés à proximité des complexes dont chaque site en à la gestion et la surveillance. Ce bassin a pour vocation la récupération de ces eaux afin d'être filtrées pour neutralisation du PH (chlore) puis reversées par la suite progressivement dans le réseau fluvial.

La gestion durable des ressources est un sujet d'attention pour le groupe Ellipse. L'eau étant la matière première principale dans l'activité d'exploitation de centres aquatiques, l'utilisation de fluides représente donc une part importante dans la gestion quotidienne. Le groupe Ellipse souhaite maitriser et rationnaliser sa consommation d'eau sur l'ensemble de ses sites et réalise un suivi dans ce sens. Ainsi, il est mis en place un suivi des consommations des fluides au sein de chaque établissement rapproché du nombre de baigneurs. Pour l'année 2014, on obtient une consommation moyenne annuelle de 165 litres d'eau par baigneur et par site (5 sites sur 7 de même activité).

### c) Informations environnementales / actifs immobiliers

L'immeuble détenu à Londres par le Groupe au travers de North Colonnade Ltd, de construction récente, répond aux standards environnementaux des plus exigeants et il est noté « BREEAM excellent ».

L'immeuble du 101 rue de Lille à Paris loué en crédit-bail a fait l'objet d'une rénovation complète, ainsi que le siège social détenu à Paris du Groupe Fimalac, situé 97 rue de Lille.

### 3) Informations societales

### a) <u>Fondation Culture et Diversité</u>

Attaché à la promotion du patrimoine artistique et culturel de notre pays et convaincu du rôle fédérateur que joue la culture au sein de nos sociétés, Fimalac crée et accompagne de nombreux projets en faveur du rayonnement de notre culture, de la diversité et de l'accès de tous aux arts et aux pratiques artistiques et culturelles. A titre d'exemple, voir les très nombreuses actions développées par la Fondation Culture et Diversité détaillées au chapitre 2 du présent document.

### b) Filiales du groupe Fimalac

Le groupe Fimalac regroupe des filiales aux activités diversifiées. Pour certaines d'entre elles, les problématiques sociétales apparaissent comme un enjeu dans leur politique globale en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Les filiales du groupe Vega et Ellipse engagent notamment des actions ayant un impact positif sur le développement économique et social avec les acteurs locaux et régionaux. Ces actions permettent de favoriser l'emploi des populations riveraines, locales en privilégiant le travail de proximité et le recours aux agences locales de recrutements. Elles permettent également de développer les rencontres et échanges avec ces populations locales. Ainsi, certaines filiales du groupe Vega ouvrent gratuitement leurs sites opérationnels à la visite lors notamment des journées du patrimoine. Le groupe Ellipse dont l'activité relève d'une délégation de service public réalise également des études d'impact de son activité sur les populations riveraines. Ces filiales

ont mis en place des partenariats avec les établissements d'enseignement environnants qui conduisent à l'embauche de contrats de professionnalisation, de contrats d'apprentissage, de contrats aidés et à l'accueil de stagiaires.

Ces filiales encouragent également le développement d'une démarche responsable dans la relation avec les partenaires économiques (prestataires, sous-traitants) et des mesures sont prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

### 1.9.3. – Provisions et garanties pour risoues environnementaux

Le Groupe a provisionné dans ses comptes les risques relatifs à l'environnement principalement nés de ses activités passées ou de ses participations cédées. Au 31 décembre 2014, le montant total des provisions constituées au titre des risques environnementaux, hors facteur d'actualisation, s'élève à 3,5 M€ (Cf. note 5.13 de l'annexe aux comptes consolidés).

### Risques relatifs aux sites sur lesquels des activités ont été exercées directement par la société-mère ou ses filiales actuelles

Fimalac a entrepris, avec l'aide de consultants extérieurs spécialisés, des études de risque et diagnostics en vue de réaliser les travaux de dépollution des sols et des eaux souterraines des sites sur lesquels le Groupe avait entrepris par le passé des activités industrielles. Ces études ont été effectuées sur des exercices antérieurs à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les études ont permis d'évaluer que des schémas de dépollution des sites concernés sont envisageables, qui sont ou seront examinés avec les autorités compétentes. Au 31 décembre 2014, une provision s'élevant à 1,7 M€ a été constituée sur la base du haut des estimations réalisées par les consultants extérieurs spécialisés.

### Risques relatifs aux sites appartenant à des sociétés cédées pour lesquels des garanties en matière d'environnement ont été accordées

Au titre de garanties d'actif et de passif en vigueur, consenties aux acquéreurs de Facom Tools et de Sempsa, Fimalac a estimé nécessaire de constituer des provisions, au vu d'études réalisées par des consultants extérieurs spécialisés et sur la base des réclamations formulées par les acquéreurs, pour un montant total de 4 M€ au 31 décembre 2014, avant actualisation.

### 1.9.4. – POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

### Au niveau de Fitch Group

Le Groupe Fitch était principalement centré sur les activités de notation financière, recherches, données, outils analytiques, à travers Fitch Ratings et Fitch Solutions. Il est maintenant aussi présent dans la formation professionnelle au travers de Fitch Learning et a acquis, en mars 2014, la société Business Monitor International (BMI).

Fitch considère les acquisitions comme un élément de sa stratégie de croissance et évalue en permanence toute opportunité d'améliorer son offre de produits et services.

Dans le cadre de sa stratégie visant à développer ses domaines d'expertise dans les services financiers, Fitch s'intéresse notamment aux activités complémentaires de son portefeuille de produits actuel. D'autres offres dans l'univers des services financiers pourraient également, le cas échéant, constituer des axes de développement, en fonction des opportunités qui se présenteraient.

### Au niveau de Fimalac et de ses autres filiales

### Politique générale de croissance externe

L'exercice 2013 et l'exercice 2014, sur le plan des investissements de croissance externe, ont été principalement marqués par la prise de contrôle de Webedia et Allociné, visant à constituer un pôle digital. Webedia a de son côté largement étendu son offre et procédé à plusieurs acquisitions en 2013 et 2014. L'objectif est de développer encore ce pôle dans les années futures pour en faire un acteur de premier plan, à la fois en France et à l'étranger.

Depuis 2010, Fimalac développe par ailleurs un secteur Entertainment (production de spectacles et exploitation de salles) qui a encore été renforcé par plusieurs investissements et partenariats en 2013 et 2014. L'objectif du Groupe est de développer également ce secteur dans les prochaines années.

### Investissements corporels

Les investissements corporels réalisés par Fitch, Vega et le pôle digital ne sont pas significatifs. S'agissant d'activités de services, les investissements en immobilisations corporelles sont peu nombreux.

Depuis 2007, le groupe Fimalac a développé des activités immobilières de taille significative, avec notamment la construction d'un immeuble de bureaux à Londres puis l'acquisition et la rénovation d'un immeuble parisien se trouvant à côté du siège social de Fimalac. Cet immeuble a fait l'objet d'une cession-bail en janvier 2014. Le Groupe continue à étudier diverses opportunités d'investissement qui lui sont suggérées dans ce domaine.

### Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charge au cours de la période est de 1,9 M€, et ne concerne que les sociétés du groupe Webedia.

Par ailleurs, le groupe Webedia a également activé au bilan des frais de recherche et développement pour un montant de 2,8 M€ en valeur brute.

### 1.9.5. – Proprietes immobilieres, usines et equipements

La propriété immobilière principale du Groupe est l'immeuble de Londres dont la construction s'est achevée en 2010.

Le Groupe est par ailleurs propriétaire des locaux sis à Paris (75007), 97 rue de Lille, d'une surface totale de 1 500 m², où sont regroupés les services du siège et du groupement FCBS GIE. Il n'existe aucune charge significative pesant sur ce bien. Le Groupe a rénové ses locaux en 2013.

A l'exclusion de ces locaux, le Groupe n'utilise des locaux que dans le cadre de locations simples.

### 1.9.6. – CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception des pactes d'actionnaires avec Hearst Corporation pour Fitch Group, les minoritaires de Webedia pour Webedia, la famille Desseigne pour Groupe Lucien Barrière et des contrats de prêt (notamment le contrat de crédit syndiqué de Fimalac et le contrat de financement privé de North Colonnade Ltd.), il n'y pas de contrats significatifs susceptibles d'avoir des conséquences importantes sur la Société, son patrimoine et son activité.

# CHAPITRE 2 - FONDATION D'ENTREPRISE CULTURE & DIVERSITE

La Fondation Culture & Diversité, créée en 2006 par Marc Ladreit de Lacharrière, Président-directeur général de Fimalac, repose sur la conviction que l'un des enjeux majeurs de notre société est de permettre au plus grand nombre un égal accès aux repères culturels et aux pratiques artistiques. Elle a pour mission de favoriser l'accès des jeunes issus de milieux modestes à la culture et aux études supérieures artistiques.

Plus de 23 000 élèves issus d'environ 220 établissements scolaires relevant de l'éducation prioritaire en France ont d'ores et déjà bénéficié des programmes mis en œuvre par la Fondation Culture & Diversité et ses partenaires.

Un Comité de pilotage accompagne la Fondation Culture & Diversité dans l'élaboration de ses actions. Il est composé de personnalités reconnues du monde de la culture et de l'éducation, ou engagées dans la lutte contre les inégalités sociales.

### Axes d'action de la Fondation Culture & Diversité

La Fondation Culture & Diversité met en place des programmes artistiques et culturels selon trois axes d'actions : l'égalité des chances, la cohésion sociale et la remise de prix.

### L'égalité des chances

Les programmes en faveur de l'égalité des chances visent à favoriser l'accès aux grandes Ecoles de la Culture à des collégiens et des lycéens issus de l'éducation prioritaire. Une méthodologie innovante et structurée, composée de trois étapes, a été mise en place avec les Ecoles partenaires de la Fondation : informer les collégiens et les lycéens sur les formations supérieures d'excellence et leurs débouchés professionnels ; préparer les élèves les plus motivés au concours d'entrée des Ecoles partenaires lors de « Stages Egalité des Chances » ; accompagner les élèves une fois admis dans les Ecoles partenaires, par des systèmes mixtes de bourses, de tutorat et d'aide à l'insertion professionnelle.

### La cohésion sociale

Les programmes de sensibilisation culturelle et de pratique artistique en faveur de la cohésion sociale, mis en place dans les écoles, collèges et lycées relevant de l'éducation prioritaire, contribuent au partage des repères culturels, à l'épanouissement de chacun et à l'apprentissage du vivre-ensemble. Ils associent des rencontres avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles, les apprentissages essentiels pour appréhender la culture et des ateliers de pratique artistique.

### Les Prix et résidences

Pour encourager la rencontre des écoliers, collégiens et lycéens avec la culture, le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Culture et de la Communication et la

Fondation Culture & Diversité mettent en place le prix de l'Audace artistique et culturelle, remis par le président de la République.

Le Prix Culture pour la paix, mis en place par les Fondations Chirac et Culture & Diversité, distingue des personnalités ou des institutions œuvrant à la lutte contre les conflits par des programmes artistiques et culturels qui contribuent au dialogue entre les cultures et à l'apaisement des tensions entre communautés ethniques, religieuses ou politiques.

Le programme « Voyager pour apprendre les métiers d'art » a pour but de favoriser les échanges culturels et la transmission des savoir-faire dans les métiers d'art.

#### Modes d'interventions de la Fondation Culture & Diversité

La Fondation développe et met en place avec ses partenaires des dispositifs sur-mesure et pérennes, intégrant les arts et la culture au processus éducatif dans les établissements scolaires de l'éducation prioritaire.

Des programmes d'excellence: Les programmes de la Fondation Culture & Diversité sont conçus avec des acteurs de référence dans les domaines artistiques et culturels. L'excellence des partenaires garantit la qualité et l'exigence des programmes de la Fondation.

**Des programmes expérimentaux :** Les programmes sont élaborés sur-mesure par la Fondation Culture & Diversité et ses partenaires, en collaboration étroite avec les acteurs de l'éducation nationale, afin de toujours s'assurer de la pertinence et de l'efficacité de ces actions.

**Des programmes pérennes :** L'action de la Fondation Culture & Diversité se veut résolument inscrite dans le temps : la Fondation a fait le choix de mettre en place des partenariats de plusieurs années avec chacun de ses partenaires, afin de suivre les élèves dans la durée.

Des programmes reconnus par les pouvoirs publics : La Fondation a signé une convention de partenariat avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Culture et de la Communication. Cette convention est une reconnaissance de la méthode d'action de la Fondation et témoigne du soutien des pouvoirs publics à ses missions.

### Programmes de la Fondation Culture & Diversité en faveur de l'Egalité des Chances

La Fondation Culture & Diversité met en place 12 programmes en faveur de l'égalité des chances dans l'accès aux grandes Ecoles des domaines artistique et culturel, en partenariat avec ces formations d'excellence.

Egalité des Chances à l'Ecole du Louvre, en partenariat depuis 2006 avec l'Ecole du Louvre.

### Egalité des Chances en Ecole d'art, en partenariat depuis 2007 avec :

- l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris (Ensba), l'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs (Ecole des Arts Décos), l'ENSCI-Les Ateliers et l'Ecole nationale supérieure d'arts de Paris Cergy (Ensapc),
- l'Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art (APPEA),
- les Rectorats des Académies de Créteil, Paris et Versailles.

Egalité des Chances à La Fémis, en partenariat avec La Fémis depuis 2008.

### Egalité des Chances en Ecole d'architecture, en partenariat depuis 2009 avec :

- les Ecoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) de Bordeaux, Grenoble, Lille, Marne-la-Vallée, Normandie, Paris-Val de Seine et Strasbourg,
- le ministère de la Culture et de la Communication,
- le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

### Egalité des Chances à l'Institut national du patrimoine, en partenariat depuis 2010 avec :

- l'Institut national du patrimoine,
- l'Ecole du Louvre,
- l'Ecole nationale des chartes.

### Egalité des Chances en Ecole de journalisme, en partenariat depuis 2010 avec :

- la classe préparatoire égalité des chances de l'ESJ Lille
- les 14 formations en journalisme reconnues par la profession.

### *Egalité des Chances en Ecole d'arts appliqués*, à l'initiative de et en partenariat avec la Mairie de Paris depuis 2011 et en partenariat avec :

- l'Ecole supérieure des arts appliqués (ESAA) Boulle,
- l'ESAA Duperré,
- l'Ecole Estienne.

### Egalité des Chances en Ecole de design, en partenariat depuis 2012 avec :

- l'Ecole des Arts Décos, l'ENSCI-Les Ateliers, la Haute école des arts du Rhin, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD) d'Orléans, l'ESAD de Reims et l'ESAD de Saint-Etienne,
- l'Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art (APPEA),
- les Rectorats des Académies de Créteil, Paris et Versailles.

*Egalité des Chances à l'Ecole nationale supérieure Louis-Lumière*, en partenariat avec l'Ecole nationale supérieure Louis-Lumière depuis 2012.

### Egalité des Chances dans les métiers techniques du spectacle vivant, en partenariat depuis 2014 avec :

- le Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle (CFPTS),
- la Colline théâtre national.

### Egalité des Chances au département des restaurateurs de l'Inp, en partenariat depuis 2014 avec :

- l'Institut national du patrimoine,
- la classe prépa Paris Ouest Nanterre Ecole du Louvre.

Egalité des Chances en Ecole supérieure d'art dramatique, en partenariat depuis 2014 avec la Comédie de Saint-Etienne.

### Programmes de la Fondation Culture & Diversité en faveur de la Cohésion sociale

La Fondation Culture & Diversité met en place 7 programmes en faveur de la cohésion sociale. Elle intervient sur un large éventail d'activités artistiques touchant aux domaines des arts plastiques, du théâtre, de la musique, de la danse, de l'improvisation ou encore de l'image.

*Développer la créativité*, en partenariat avec La Source (association créée et présidée par Gérard Garouste) depuis 2006.

L'objectif du programme est de donner la possibilité à des collégiens et lycéens franciliens de l'éducation prioritaire de s'initier à la pratique des arts plastiques et des arts vivants.

*Découvrir et pratiquer le théâtre*, en partenariat avec le Théâtre du Rond-Point (dirigé par Jean-Michel Ribes) depuis 2006.

L'objectif du programme est de proposer à des lycéens issus de l'éducation prioritaire de découvrir le spectacle vivant, à travers des représentations de théâtre et par la pratique artistique, favorisant ainsi l'apprentissage de repères culturels, l'expression orale, la confiance en soi et le comportement en groupe.

Partager l'image, en partenariat avec LE BAL (présidé par Raymond Depardon) depuis 2008.

L'objectif du programme est de développer le regard critique des jeunes et de les sensibiliser à la lecture des images. Conçu sur la base du volontariat et hors du temps scolaire, le programme s'adresse à des élèves de Première issus de lycées relevant de l'éducation prioritaire et délivrant différentes formations, générales ou professionnelles en lien avec l'image.

Le Trophée d'Improvisation Culture & Diversité, parrainé par Jamel Debbouze et en partenariat avec Déclic Théâtre depuis 2010.

L'objectif du Trophée est de permettre à des collégiens issus de l'éducation prioritaire actuellement dans 18 collèges de 8 villes en France (Bordeaux, Brest, Lille, Lyon, Rochefort, Paris et Trappes) de pratiquer l'improvisation théâtrale en atelier et lors de matchs. L'improvisation théâtrale développe la créativité, l'imagination et la sensibilité artistique, participe de la maîtrise de la langue et de la culture générale. Elle favorise l'épanouissement et la confiance personnels du joueur, incite à mieux écouter, à respecter les règles, elle promeut le respect de l'autre et le vivre-ensemble.

*S'éveiller à la musique symphonique*, en partenariat avec l'Orchestre Colonne (dirigée par Laurent Petitgirard) depuis 2010.

L'objectif du programme est de sensibiliser les élèves d'écoles primaires relevant de l'éducation prioritaire à l'orchestre et à la musique symphonique.

*S'initier à la danse contemporaine*, en partenariat avec le Centre chorégraphique national de Grenoble (dirigé par Jean-Claude Gallotta) depuis 2012.

L'objectif du programme est de sensibiliser des écoliers et des collégiens issus de l'éducation prioritaire ainsi que des adolescents volontaires de la ville de Grenoble à la danse contemporaine.

Concourir à « J'aime mon patrimoine ! », en partenariat avec la Fondation du Patrimoine depuis 2013.

L'objectif du programme est de sensibiliser les élèves d'écoles primaires à leur patrimoine local. Conçu sur la base d'un appel à projets, le concours « J'aime mon patrimoine ! » s'adresse à des classes d'établissements scolaires situés dans des communes en zones rurales ou relevant de l'éducation prioritaire. Avec leur professeur, les élèves choisissent un élément de patrimoine (mobilier ou immobilier) à restaurer situé dans leur environnement et constituent un dossier expliquant leur motivation.

### Prix

### Prix de l'Audace artistique et culturelle

Fruit d'une collaboration tripartite entre le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Culture et de la Communication et la Fondation Culture & Diversité, le prix de l'Audace illustre la volonté du gouvernement de faire de l'éducation artistique et culturelle l'une de ses priorités.

Par le souhait du président de la République de réaffirmer les enjeux de la démocratisation culturelle, ce prix distingue des projets d'éducation artistique et culturelle exemplaires, portés par de véritables partenariats entre un établissement scolaire, une structure culturelle et une collectivité territoriale. Par académie, trois finalistes porteurs de projets répondant à des critères précis (cibler un public d'élèves éloignés de la pratique artistique, s'inscrire de manière durable dans le projet d'école, allier rencontre des artistes et des œuvres...) sont ainsi sélectionnés, puis trois lauréats sont ensuite élus par un jury de professionnels. Ils reçoivent chacun un Trophée réalisé par les élèves de La Source et une dotation allant de 5000 à 10000 euros.

### Prix Culture pour la paix, en partenariat avec la fondation Chirac, depuis 2014

L'objectif du Prix Culture pour la paix est de distinguer des personnalités ou des institutions œuvrant à la lutte contre les conflits par des programmes artistiques et culturels qui contribuent au dialogue entre les cultures et à l'apaisement des tensions entre communautés ethniques, religieuses ou politiques. Le ou la lauréat(e) du Prix Culture pour la paix des Fondations Chirac et Culture & Diversité reçoit lors d'une cérémonie solennelle au musée du quai Branly, une dotation de 40 000 €, financée par la Fondation Culture & Diversité, afin de poursuivre son action dans la lutte contre les conflits grâce à des programmes artistiques et culturels.

### Voyager pour apprendre les métiers d'art, en partenariat depuis 2010 avec l'UNESCO

Ce prix permet à des étudiants boursiers français en métiers d'art, de partir quatre mois à l'étranger effectuer un stage chez un artisan ou un maitre d'art. Il permet également à des étudiants étrangers en métiers d'art, de venir effectuer un stage de quatre mois en France chez un artisan ou dans une structure culturelle.

\*\*\*

## CHAPITRE 3 - FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques décrits dans ce chapitre couvrent les sociétés consolidées par intégration globale. Ce chapitre couvre aussi les risques significatifs et pertinents des participations minoritaires mises en équivalence.

A la connaissance de Fimalac, il n'existe pas de risques non provisionnés susceptibles d'affecter, de façon significative, sa structure financière ou son résultat, ou ceux des principales sociétés faisant l'objet d'une simple mise en équivalence. Par ailleurs, les provisions enregistrées sont conformes aux règlements comptables sur les passifs.

### 3.1. – RISQUE DE LIQUIDITE

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

(en millions d'€)	Taux fixe/Taux variable	Date d'obtention	Échéance finale	Montant global (en millions d'€)	à moins d'un an	à plus d'un an et moins de 5 ans	à plus de cinq ans
Emission de titres de créances négociables (2)	TV			149,3	149,3		
Lignes de crédits confirmés utilisées							
Découverts bancaires autorisés	TV			53,0	53,0		
Crédit syndiqué	TV	juil-14	janv-17	80,0	80,0		
Emprunt privé (1)	TV	déc-13	déc-20	102,7			102,7
Autres Lignes de crédits confirmés utilisées	TV			7,5	7,5		
Autres Lignes de crédits confirmés utilisées	TF (3)			3,5	1,5	1,6	0,4
Emprunt obligataire 3,30%	TF	juil-14	déc-19	20,0		20,0	
Emprunt obligataire 3,70%	TF	juil-14	juil-21	40,0			40,0
Total titres émis ou emprunts utilisés				456,0	291,3	21,6	143,1

<sup>(1)</sup> Refinancement partiel de North Colonnade (cf. note 5.3).

Caractéristiques des lignes de crédits confirmés non utilisés

	Date d'obtention	Échéance finale	Montant en Millions
et a de c			
Fimalac			
<u>Lignes de crédits confirmés</u>	janv-14	janv-17	395,0€
Montant utilisé au 31 décembre 2014			-80,0€
Crédit non utilisé FIMALAC			315,0€
		Cf. : note 5.20 - eng	gagements hors bilan

Ce crédit a été porté à 400 M€ en juillet 2014 puis réduit à 395 M€. Toutefois, compte tenu de la cession de 30 % de Fitch Group en mars 2015, il a été intégralement remboursé fin mars 2015 et résilié à cette même date.

Par ailleurs, Fimalac dispose au 31 décembre 2014 de deux emprunts obligataires de 20 et 40 M€ à échéance décembre 2019 et juillet 2021. Fimalac est tenue de respecter les ratios suivants :

• Endettement financier net consolidé/Fonds propres < 0.7

<sup>(2)</sup> Il s'agit de billets de trésorerie dont le remboursement est totalement sécurisé par des lignes de crédits confirmés non utilisés, cf. détail ci-dessous

<sup>(3)</sup> Les échéances varient de 2011 à 2021

• Flux financiers nets/Service de la dette > 1,20

Ces ratios au 31 décembre 2014 sont respectés.

### 3.2. – RISQUES DE MARCHE (RISQUE DE TAUX ET RISQUE DE CHANGE)

### 3.2.1. – RISQUE DE CHANGE

Les risques de change sont principalement issus de flux financiers et d'opérations de trésorerie intra-groupe dont les plus significatifs font l'objet d'une couverture.

Pour gérer son risque de change, les instruments financiers utilisés par le Groupe sont les suivants :

- Achats et ventes de devises à terme
- Achats et ventes d'options de change

### Sensibilité aux variations de taux de change au 31 décembre 2014

	Total converti en	USD	GBP	BRL	TRY	CHF
(en millions de devises)	€	000	<b>GD</b> .	בוונב		Ç
Fournisseurs et créditeurs divers					0,8	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Opérations intra groupe	13,5		1,4	16,5	1,4	7,3
Sous-total passifs financiers	13,5	0,0	1,4	16,5	2,2	7,3
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-	-
Liquidités	-	-	-	-	-	-
Opérations intra groupe	141,4		110,0	0,6		
Sous-total actifs financiers	141,4	0,0	110,0	0,6	0,0	0,0
Risque de change avant couverture	127,9	0,0	108,6	-15,9	-2,2	-7,3
Achats à terme de devises	-	-	-	-	-	-
Ventes à terme de devises	-141,2		-110,0			
Net change à terme	-141,2	0,0	-110,0	0,0	0,0	0,0
Risque de change exprimé dans chacune des devises	-13,3	0,0	-1,4	-15,9	-2,2	-7,3

Cours : €/\$ 1,2141 - €/£ 0,7789 – €/BRL 3,2207 - €/TRY 2,832 - €/CHF 1,2024

Sensibilité à une variation de 1% du cours de change	(en millions d'€)
Impact en compte de résultat d'une variation de cours de +/- 1%	+/- 0,15
L'impact en capitaux propres est non significatif	

### **3.2.2.** - **RISQUE DE TAUX**

La politique du Groupe consiste à se couvrir contre les risques de fluctuations des taux d'intérêts. Afin de gérer les risques de taux, le Groupe utilise des instruments de gestion de taux d'intérêts. Ces instruments sont les suivants :

- Contrats d'échange de taux d'intérêts SWAP
- Contrats de garantie de taux d'intérêts COLLARS CAP

### Sensibilité aux variations de taux d'intérêts au 31 décembre 2014

(en millions de devises)	Montant global en €	Position en EUR	Position en GBP (*)
Emission de titres et de créances négociables	149,3	149,3	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et autres			
dettes financières diverses	284,5	146,5	107,5
Total passifs financiers	433,8	295,8	107,5
Valeurs mobilières de placement hors actions	4,8	4,8	
Liquidités	26,2	16,2	7,8
Placements obligataires	15,0	15,0	
Total actifs financiers	46,0	36,0	7,8
Position nette avant dérivés (taux variable)	-387,8	-259,8	-99,7
Instruments dérivés			
SWAP	108,2	5,5	80,0
CAP			
Total des instruments dérivés (taux fixe)	108,2	5,5	80,0
Position nette après dérivés	-279,6	-254,3	-19,7

<sup>(\*)</sup> Données exprimées en devises sur la base des cours suivants : €/£ 0,7789

Sensibilité à une variation de +/- 1% des taux d'intérêts	(en millions d'€)
Impact en compte de résultat d'une variation de cours de +/- 1%	+/- 2,8
L'impact en capitaux propres est non significatif	

### 3.2.3. – RISQUE SUR ACTIONS

Le Groupe a investi une partie de sa trésorerie dans des actifs sensibles à la variation des marchés d'actions essentiellement européens. Ces actifs se répartissent comme suit :

(en millions d'€)	Prix de revient	Résultat latent	Evaluation au 31 décembre 2014	Evaluation au 31 décembre 2013
Actions cotées (CAC 40)	5,0	-0,9	4,1	2,6
Actions cotées (Euronext)	57,4	22,6	80,0	65,2
Fonds d'actions	-	-	-	14,7
Total	62,4	21,7	84,1	82,5

Toute variation de +/- 5 % des marchés actions européens a un impact théorique de +/- 3,1 M€ sur le résultat consolidé.

Par ailleurs, Fimalac détient, dans le cadre de son programme de rachat, des actions propres.

Dans les comptes consolidés, le prix de revient de ces actions a été porté en diminution des capitaux propres, dans la rubrique « Actions propres ». La variation du cours de l'action Fimalac n'a donc pas d'incidence sur le résultat consolidé.

Dans les comptes sociaux de Fimalac, ces actions, inscrites à l'actif, sont ventilées comme suit :

	Nombre de titres	Prix de revient (en M€)
Titres immobilisés	1 830 773	71,2
Valeurs mobilières de placement	238 572	8,5
Total	2 069 345	79,7

Sur la base du cours de clôture du dernier jour de négociation de décembre 2014, s'établissant à 62,80 €, ces actions seraient valorisées à 130,0 M€.

Les actions enregistrées en titres immobilisés sont affectées à l'annulation. Conformément à la réglementation comptable, ces titres, dont le prix de revient est supérieur à leur valeur de marché au 31 décembre 2014, ne feront, quelle que soit leur valeur de marché, l'objet d'aucune provision pour dépréciation (Avis du Comité d'urgence du CNC n° 98-D) dans les comptes sociaux de Fimalac.

Les actions enregistrées en valeurs mobilières de placement, affectées à la couverture des plans d'options d'achat ou d'actions gratuites, d'une part, et résultant des opérations réalisées au titre du contrat de liquidité, d'autre part, évaluées sur la base du cours de clôture du dernier jour de négociation de décembre 2014, s'établissant à 62,80 €, sont valorisées à 15,0 M€. Compte tenu de leur valeur nette dans les comptes sociaux calculée sur la base du cours moyen de décembre 2014, s'établissant à 9,7 M€, toute baisse de 5 % du cours de l'action a un impact négatif de 0,5 M€ sur le résultat social.

### 3.3. – RISQUE CLIENT

### **3.3.1.** – **FITCH GROUP**

Pour Fitch Group, les facturations de l'exercice 2014 ont représenté environ 2 % pour le premier client, environ 7 % pour les cinq premiers clients et environ 10 % pour les dix premiers.

Les délais moyens de paiement sont d'environ 55 jours. Fitch ne procède pas à la titrisation de ses créances.

#### 3.3.2. - GROUPE LUCIEN BARRIERE

Le risque client est directement lié aux cycles économiques, aux intempéries et à l'évolution de la conjoncture économique française et internationale. Un environnement économique difficile, volatil et imprévisible et des intempéries peuvent conduire les consommateurs et clients à ne pas dépenser ou à réduire fortement ou à retarder leurs dépenses et, en tout premier lieu, leurs dépenses de loisirs.

Afin de limiter la dépendance de son activité hôtelière par rapport au risque client, le Groupe Lucien Barrière met en œuvre une politique de développement de la clientèle entreprise et professionnelle (MICE) qui complète la clientèle individuelle du groupe. La Société a, par ailleurs, développé un nouveau système central de réservation de chambres, ainsi qu'une interface numérique plus performante. La clientèle individuelle est surtout présente les week-ends et pendant les périodes de vacances. La clientèle MICE est davantage présente en semaine et tout au long de l'année.

S'agissant de l'activité casinotière, le risque client est réduit en raison du grand nombre de clients ayant recours aux services de Groupe Lucien Barrière.

### 3.3.3. – PRODUCTION DE SPECTACLES ET EXPLOITATION DE SALLES

S'agissant des activités de production de spectacles, le risque client lié à l'acquisition des billets est faible. Par ailleurs, les risques associés à des doubles billetteries apparaissent fortement réduits en raison des progrès réalisés en matière de contrôle et de sécurité sur les billets.

Pour Vega, le Groupe considère que les dispositions contractuelles prises par la filiale sont de nature à réduire les risques de non-règlement de la part de leurs clients. En toute hypothèse, ce risque client apparaît peu significatif par rapport à la taille du Groupe.

#### 3.3.4. – **DIGITAL**

Une part du chiffre d'affaires du secteur digital provient de la commercialisation d'espaces publicitaires dont l'évolution est directement corrélée aux cycles économiques.

Les principaux clients du pôle digital de Fimalac sont des annonceurs, principalement des grands comptes français et internationaux, en direct, ou via des agences medias internationales de renom pour lesquels le risque de crédit est limité.

Le groupe dispose aussi, mais dans une moindre mesure, d'autres activités indépendantes de la publicité, notamment le commerce en ligne, pour lesquels il existe une multitude de commerçants partenaires de taille plus réduite et pour lesquels le niveau de dépréciation nécessaire est déterminé à chaque clôture. Il accroît par ailleurs régulièrement la part de son chiffre d'affaires provenant du service aux grandes marques dans le cadre de contrats renouvelables.

## 3.4. – RISQUE LIE AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

## Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'activité courante

(En M€)	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Avals, cautions et garanties donnés	14,3	20,7	8,2
Redevances de location	-	-	-
Autres engagements donnés	7,9	10,5	20,8
Total	22,2	31,2	29,0

Les autres engagements donnés mentionnés dans le tableau ci-dessus prennent notamment en compte les options d'achat d'actions Fimalac en cours de validité à la date de clôture de l'exercice.

#### Obligations et engagements contractuels

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période			
(En M€)		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Dettes à long terme (note 5.12 de l'annexe)	NA	NA	NA	NA	
Obligations en matière de location- financement	NA	NA	NA	NA	
Contrats de location simple (note 5.21 de l'annexe)	6,8	1,7	5,1	-	
Total	6,8	1,7	5,1	-	
Autres engagements donnés	Total	Montants des engagements par période			
(En M€)		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Cautions	8,7	-	7,9	0,8	
Autres engagements	10,0	10,0	-		
Total	18,7	10,0	7,9	0,8	

A la connaissance de Fimalac, il n'y a pas eu d'autre engagement hors bilan qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Fimalac et/ou du groupe.

## 3.5. – RISQUES JURIDIQUES

## 3.5.1. – RISQUES JURIDIQUES DE FITCH GROUP

Le Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (Dodd-Frank Act) a été promulgué aux États-Unis en juillet 2010. L'objectif de la loi vise à assurer la stabilité financière des États-Unis au travers d'exigences accrues en matière de responsabilité et de transparence au sein du système financier. Le Dodd-Franck Act comprend un éventail de mesures destinées à améliorer la régulation, la responsabilité et la performance des agences de notation et impose à la SEC (Securities and Exchange Commission) d'adopter un certain nombre de nouveaux règlements et de réaliser des études sur les agences de notation. La SEC applique d'ores et déjà nombre de ces nouvelles règles et plusieurs études ont aussi été finalisées. D'autres seront lancées à l'avenir. Si les règles édictées n'ont jusqu'à présent pas eu d'effets néfastes notables sur l'activité ni sur la situation financière de Fitch Group, il est encore trop tôt pour prévoir quel impact aura le Dodd-Frank Act, une fois les études finalisées et les propositions de réglements adoptées.

Certaines autorités, dont le Congrès américain et la SEC, poursuivent leur examen des causes et conséquences de la crise financière mondiale qui a éclaté en 2007 et de l'efficacité des lois et réglementations mises en œuvre pour y répondre. Il est possible qu'en conséquence soient adoptées de nouvelles réglementations et/ou des obligations supplémentaires concernant les agences de notation, en particulier dans le domaine du financement structuré. Fitch Group n'est pas en mesure de prévoir quelles seront les nouvelles mesures éventuellement adoptées à l'issue de ce processus d'examen.

## L'OICV

L'organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) continue de promouvoir des normes cohérentes à l'échelle internationale pour la supervision des agences de notation de crédit et d'évaluer la nécessité de se prononcer davantage sur les meilleures pratiques des agences de notation de crédit. L'OICV a ainsi récemment mis en place des collèges de superviseurs chargés de contrôler les agences de notation de crédit internationales, en vue de faciliter le partage de l'information. Fitch Ratings est également conscient du fait que le code de conduite à destination des agences de notation de crédit élaboré par l'OICV fait actuellement l'objet d'une révision et que des modifications pourraient y être apportées en conséquence.

En outre, plusieurs autorités de régulation, nationales ou supranationales ont émis l'hypothèse de sortir les notations du cadre réglementaire dans la mesure du possible.

Fitch ne peut prédire quelle sera l'issue de ces travaux et propositions, mais en l'état actuel des choses, aucune de ces initiatives n'est susceptible d'affecter notablement ses activités ni sa situation financière.

#### La Commission européenne

En juin 2014, une série d'amendements (CRA3) au règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil sur les agences de notation de crédit (Règlement UE) sont entrées en vigueur. Les principales dispositions de CRA 3 sont les suivantes : (i) exigences accrues en ce qui concerne les notations des émissions d'État et d'autorités territoriales ; (ii) moindre dépendance à l'égard des notations de crédit dans la réglementation européenne et par les institutions européennes ; (iii) restrictions portant sur les participations croisées et les notations d'entités dans lesquelles certains actionnaires d'agences de notation de crédit détiennent des participations substantielles ; et (iv) normes en matière de responsabilité s'appliquant à toutes les agences de notation de crédit à l'échelle de l'Union européenne. En l'état actuel, Fitch Ratings estime que ces modifications n'auront pas d'impact défavorable significatif sur ses activités ou sa situation financière.

### **Autres juridictions**

Fitch Ratings entretient des contacts réguliers avec les autorités de réglementation des autres régions, tout en coopérant avec des organes de surveillance financière dans le respect des lois et réglementations locales. Fitch Ratings a reçu son agrément ECAI dans toutes les principales juridictions concernées. La plupart des grands pays envisagent, procèdent ou ont procédé à la mise en œuvre d'un agrément officiel ou d'une réglementation formelle des agences de notation. Fitch Ratings coopère avec les autorités compétentes dans ces juridictions. Fitch Ratings ne peut prédire quelles seront les nouvelles mesures éventuelles mises en œuvre, mais en l'état actuel des choses, celles-ci ne devraient pas affecter notablement ses activités ni sa situation financière.

#### Litiges et enquêtes

Fitch Ratings a fait l'objet de plusieurs enquêtes diligentées par différentes autorités fédérales et étatiques américaines sur les activités des agences de notation de crédit et leur rôle dans la crise financière. Presque toutes les enquêtes sont désormais terminées et n'ont eu aucun impact défavorable significatif sur les activités ou la situation financière de Fitch Ratings. Fitch Ratings estime que l'issue des enquêtes en cours n'aura pas d'impact défavorable significatif sur ses activités ou sa situation financière.

Bien que Fitch Ratings ait remporté ces dernières années un grand nombre de procédures découlant de la crise financière, le Groupe reste néanmoins impliqué dans plusieurs procédures civiles, au niveau fédéral ou étatique aux États-Unis. Ces procédures concernent généralement des opinions de crédit émises par Fitch Ratings sur des RMBS et des CDO. Fitch Ratings estime disposer d'arguments de premier ordre face à ces accusations et organise activement sa défense.

Certaines filiales de Fitch Ratings basées hors des États-Unis font également l'objet d'enquêtes diligentées par leurs autorités de tutelle respectives et sont impliquées dans des procédures en cours. En juin 2012, l'autorité de régulation chilienne, la *Superintendencia de Valores y Seguros*, a infligé une amende à la filiale de Fitch Ratings au Chili suite à la faillite d'un distributeur chilien ayant bénéficié d'une notation de Fitch. L'amende a par la suite été diminuée de moitié par un tribunal chilien. L'affaire a été portée en appel. En Italie, un collaborateur de Fitch Ratings, ainsi que la filiale italienne du Groupe, ont été accusés de manipulation de marché par un procureur italien. Fitch Ratings considère que l'ensemble de ces allégations de pratiques délictueuses sont totalement sans fondement et qu'il dispose d'arguments de premier ordre pour assurer sa défense. Fitch Ratings fait aussi l'objet de poursuites en Argentine, en Italie ainsi qu'en Corée dans le cadre de dossiers en rapport avec des notations émises par le Groupe. Fitch Ratings ne pense pas que ces affaires soient susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur son activité ou sur sa situation financière.

## 3.5.2. – AUTRES RISQUES JURIDIQUES

#### Garanties d'actif et de passif consenties

#### Au titre de la cession de Beissbarth (Filiale de Facom Tools cédée en septembre 2005)

La seule garantie susceptible d'être encore appelée au titre de ce contrat concerne désormais les risques fiscaux ayant fait l'objet d'une réclamation.

Une provision de 0,7 M€ est comptabilisée au 31 décembre 2014.

## Au titre de la cession de Facom Tools (cédée le 1<sup>er</sup> janvier 2006)

La garantie générale comportait un plafond global de 82 M€ et des franchises de 5 M€ pour l'environnement et de 2 M€ pour les autres matières.

Compte tenu des paiements déjà effectués et de l'expiration de la durée de validité des garanties consenties lors de la vente de la Société, une provision de 2,3 M€ reste comptabilisée au 31 décembre 2014 pour couvrir les risques résiduels estimés et ayant fait déjà l'objet d'une réclamation.

## Litiges

La société Goom a assigné Fimalac et Fimalac développement devant le Tribunal de commerce de Paris, réclamant leur condamnation au paiement de dommages et intérêts pour, suivant ses dires, de ne pas avoir respecté leurs engagements à l'occasion des discussions en vue de l'acquisition éventuelle du contrôle de Virgin Radio. Fimalac et Fimalac développement estiment disposer d'une argumentation sérieuse pour s'opposer à cette action manifestement abusive.

## Clauses de changement de contrôle

Le crédit bancaire syndiqué et les financements privés de la société mère Fimalac au 31 décembre 2014 comportent une clause de changement de contrôle sur la société émettrice Fimalac. Le crédit bancaire syndiqué a été remboursé et annulé le 26 mars 2015. Les financements privés, non remboursés à ce jour, comportent des clauses de cession d'actifs significatifs.

Le non-respect de ces clauses de contrôle constituerait une clause d'exigibilité et de remboursement anticipé des crédits résiduels.

## 3.6. – RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Les risques du Groupe liés à l'environnement sont principalement des risques de dépollution nés d'activités passées et ont été évalués au cas par cas, au mieux de la connaissance du Groupe, au moyen d'analyses internes et/ou d'expertises externes spécialisées, au travers de bilans effectués périodiquement sur les sites les plus vulnérables.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la partie « Conséquences de l'activité sur l'environnement » ci-avant.

## 3.7. – AUTRES RISQUES PARTICULIERS

## 3.7.1. - RISQUES AFFERENTS AUX SECTEURS DANS LEQUEL LE GROUPE EST PRESENT

Les principales activités du Groupe appartiennent à des secteurs très concurrentiels. La concurrence peut s'opérer au travers de groupes puissants internationaux (activité de notation financière, par exemple Standard & Poors et Moody's) ou de petites entreprises (activité de production de spectacles, exploitation de salles ou hôtellerie et casinos). Cette concurrence peut s'opérer par une pression sur les prix dans le but de gagner des parts de marché ou par des innovations technologiques ou de nouveaux services ou produits.

## 3.7.2. - RISQUES PROPRES AUX ACTIVITES DE VEGA (EXPLOITATION DE SALLES)

Concernant l'activité de Vega, les principaux risques sont liés (i) au risque de non-reconduction des délégations et des contrats d'affermage à leurs échéances contractuelles, (ii) à la possibilité prévue par les contrats de délégation de service public pour les autorités concédantes de demander une révision des termes financiers des contrats de délégation et/ou d'affermage en vertu notamment de la théorie dite de l'imprévision, (iii) à l'annulation de tournées qui auraient été programmées dans les salles de spectacles du

Groupe et à une baisse des fréquentations à l'origine d'une baisse des revenus anticipés, et (iv) à des risques de sécurité et sanitaire que l'on ne peut totalement exclure s'agissant de lieux destinés à accueillir du public, tels que les piscines.

## 3.7.3. – RISQUES AFFERENTS AUX ACTIVITES DE PRODUCTION DE SPECTACLES

Les principaux risques associés à l'activité de production de spectacles sont liés (i) au caractère cyclique de leurs activités qui dépendent du nombre et du succès rencontrés par les tournées organisées, et (ii) à l'annulation de tournées déjà programmées à l'initiative des artistes produits, à un moment où le Groupe aurait déjà engagé des frais ou verser des avances aux artistes, étant précisé toutefois qu'une partie de ce risque se trouve mutualisé à travers la conclusion de couverture d'assurances spécifiques.

## 3.7.4. - RISQUES AFFERENTS A L'ACTIVITE DU GROUPE LUCIEN BARRIERE

Le Groupe détient une participation de 40 % dans le Groupe Lucien Barrière. A ce titre, cette société est mise en équivalence dans les comptes consolidés de Fimalac.

Groupe Lucien Barrière exerce ses activités dans un environnement qui fait naître des risques, dont certains qu'il ne peut pas contrôler.

La description ci-après résume les principaux risques associés à l'activité d'exploitation de casinos et à l'activité hôtelière de Groupe Lucien Barrière.

Ces activités sont particulièrement sensibles aux cycles économiques, aux intempéries et à l'évolution de la conjoncture économique, française et internationale. Un environnement économique difficile, volatil et imprévisible, peut conduire les consommateurs à ne pas dépenser, à réduire fortement ou à retarder leurs dépenses et, en tout premier lieu, leurs dépenses de loisirs.

Le Groupe Lucien Barrière, acteur traditionnel du secteur casinotier et hôtelier, est également confronté à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne (cf. loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne a assoupli en France la réglementation relative aux jeux en ligne), qui permet à un opérateur, sous réserve de l'obtention préalable d'un agrément délivré par l'Arjel (autorité de régulation des jeux en ligne), de proposer en ligne certains jeux de répartition reposant sur le hasard et sur le savoirfaire.

Dans ses activités casinotières, le Groupe Lucien Barrière doit faire face à la concurrence de sociétés bénéficiant de monopoles sur certains types de jeux, tels que les jeux de loterie, sans qu'il puisse venir les concurrencer sur leur domaine d'activité monopolistique, et à l'arrivée de nouveaux opérateurs de jeux, en ligne notamment. L'ouverture de casinos à proximité de ses propres casinos est également susceptible d'affecter l'équilibre économique de ses propres implantations.

Cette forte concurrence existe également dans les métiers de l'hôtellerie de luxe, notamment sur le segment de la clientèle MICE (entreprises et organisations d'événements).

L'activité casinotière étant liée à l'attribution de concessions d'exploitation de casinos ou d'autorisations de jeux, tout retrait, non-réattribution ou limitation ou modification des termes et conditions ou nouvelle réglementation plus contraignante (fiscale ou non) seraient susceptibles d'affecter l'activité de Groupe Lucien Barrière et sa situation financière.

Groupe Lucien Barrière employant de nombreux salariés, des grèves, débrayages, actions de revendication ou autres troubles sociaux pourraient venir perturber son activité ou celle de ses filiales.

Enfin, la nature même des activités exercées par le Groupe Lucien Barrière, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements frauduleux de la part de ses salariés ou de tiers (détournement de fonds et tricherie) et peut, s'agissant des jeux de tables, entraîner des risques de contrepartie (en cas de gains importants de ses clients).

Concernant son parc hôtelier, malgré des investissements importants réalisés au cours de ces dernières années, le parc hôtelier du Groupe est constitué de certains actifs historiques qui peuvent nécessiter des dépenses de rénovation, de maintenance et d'entretien relativement importantes ou de mise en conformité avec de nouvelles normes qui seraient adoptées.

En outre, le Groupe Lucien Barrière recevant du public est astreint à toute une série de réglementations (sécurité, incendie, hygiène et sanitaire). La réalisation de risques de cette nature pourrait affecter la notoriété et les résultats de l'entreprise.

Ces risques conduisent le Groupe à rechercher en permanence à baisser ses coûts de structure pour mieux absorber les variations de son activité.

## 3.7.5. – RISQUES AFFERENTS A L'ACTIVITE DU DIGITAL

Les sociétés du pôle digital, évoluent dans un environnement concurrentiel. Ainsi, il existe une concurrence sur le marché de la publicité en ligne où il est difficile d'anticiper l'évolution des prix avec notamment un risque potentiel à la baisse en raison d'un inventaire croissant plus rapidement que la demande.

Le pôle digital est également marqué par l'importance de la R&D et la nécessité d'innover en permanence dans un marché en évolution rapide, afin de rester compétitif. La maîtrise de l'expertise technique et la capacité à faire croître son audience via le déploiement de services innovants est un élément clé de réussite face à la concurrence de nouveaux acteurs et de nouveaux services.

L'activité digitale est dépendante des principaux acteurs de l'internet, notamment les moteurs de recherche et le référencement naturel. Or, la modification des algorithmes de ces derniers peuvent avoir des impacts sur l'audience du groupe.

Enfin, en dépit de l'ensemble des moyens déployés par le groupe pour assurer le bon fonctionnement des sites et leur sécurité, il existe des risques liés à l'atteinte des systèmes informatiques et à la sécurité informatique pouvant générer des perturbations sur la disponibilité du site et donc sur la performance financière.

## 3.8. – NANTISSEMENTS OU HYPOTHEQUES D'ACTIFS DE FIMALAC

Au travers de sa filiale indirecte North Colonnade Ltd, Fimalac a hypothéqué son immeuble de Londres dans le cadre du refinancement privé mis en place en décembre 2013 auprès d'une compagnie d'assurances.

#### 3.9. – ASSURANCES

Fimalac s'est doté de couvertures d'assurance par le biais de contrats avec des assureurs indépendants et se prémunit de façon courante, principalement contre les risques de dommages et de perte d'exploitation, de

responsabilité civile générale, ainsi que de responsabilités des personnels dirigeants et d'encadrement. Les primes acquittées au titre de ces risques ont été les suivantes :

Nature du risque	Primes (en €)
Dommages et pertes d'exploitation	397 900
Responsabilité civile générale	104 300
Responsabilité des personnels dirigeants et d'encadrement	150 000
Total	652 200

Le Groupe estime que les risques significatifs sont suffisamment couverts.

## 3.10. – RISQUES LIES AUX VARIATIONS DU MARCHE IMMOBILIER

Le Groupe, via son activité immobilière, notamment dans le cadre de North Colonnade Ltd, est soumis aux variations du marché de l'immobilier à Paris et à Londres. Il exploite son patrimoine immobilier, sauf dans le cadre de l'immeuble détenu au 97, rue de Lille qui est occupé par les services centraux du Groupe (cf chapitre 1.8). Une baisse du marché immobilier pourrait entraîner une remise en cause de la valeur des actifs immobiliers du Groupe (cf note 5.3 de l'annexe aux comptes consolidés concernant l'immeuble de North Colonnade Ltd), ainsi que celle du Groupe Lucien Barrière, et, en conséquence, le risque d'avoir à constater des dépréciations susceptibles d'avoir un impact sur les résultats du Groupe.

# CHAPITRE 4 - COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

## 4.1. — COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Les exercices 2014 et 2013 couvrent une année civile s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

## A - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2014

## 1) Services financiers (Fitch Group):

La participation détenue dans Fitch Group (50 % en 2014) fait l'objet d'une mise en équivalence dans les comptes consolidés de Fimalac.

Il est rappelé que Fitch Group a acquis le 14 mars 2014 la société Business Monitor International, spécialiste reconnu de l'analyse des risques pays et des études sectorielles, notamment sur les marchés émergents et frontières.

Les activités de Fitch ont enregistré une forte croissance en 2014. Son chiffre d'affaires consolidé s'est ainsi élevé à 840,9 M€ par rapport à 740,1 M€ en 2013, ce qui traduit une croissance de + 13,6 % à données publiées et de + 9 % à données comparables (à taux de change et périmètre constants).

Cette forte activité, qui s'est accompagnée par ailleurs d'une bonne maîtrise des charges, explique une progression encore plus forte des résultats opérationnels en 2014. L'EBITDA de Fitch s'est établi à 357,7 M€ en 2014 contre 302,5 M€ en 2013, soit + 18,2 % à données publiées et + 16,6 % à données comparables.

Le 12 décembre 2014, Fimalac a annoncé son projet de céder à Hearst 30 % du capital de Fitch Group.

Cette cession a été réalisée le 12 mars 2015 pour un montant de 1 989,5 M\$ représentant la contre-valeur de 1 875 M€

Compte tenu de la date de réalisation de l'opération, la plus-value de cession ne sera prise en compte que sur l'exercice 2015. Dans les comptes sociaux, la plus-value nette après impôt s'élèvera à 1 773 M€. Dans les résultats consolidés, elle devrait dépasser 1,65 milliard d'€.

La participation restante de 20 % dans Fitch Group bénéficiera de droits forts dans la gouvernance. En particulier, Marc Ladreit de Lacharrière demeurera jusqu'en 2020 Chairman du Conseil d'Administration de Fitch Group et Président de son comité stratégique.

La participation de 20 % dans Fitch Group continuera à faire l'objet d'une mise en équivalence dans les comptes consolidés de Fimalac.

## 2) <u>Hôtellerie de luxe et loisirs</u>:

Fimalac Développement détient depuis mars 2011 une participation de 40 % dans Groupe Lucien Barrière, qui fait également l'objet d'une mise en équivalence dans les comptes consolidés de Fimalac. Le Groupe détient par ailleurs 10 % de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes.

Groupe Lucien Barrière est le leader des casinos, en France et en Suisse. C'est par ailleurs un acteur majeur de l'hôtellerie de luxe sous ses marques « Barrière » et « Fouquet's ».

Dans un contexte économique peu porteur, l'exercice 2013/2014 (clôture annuelle au 31 octobre) s'est traduit par un chiffre d'affaires avant prélèvements de 1 037,5 M€ par rapport à 1 055,7 M€ l'exercice précédent. L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'est élevé à 131,4 M€ en 2013/2014 par rapport à 140,2 M€ en 2012/2013. Le Groupe a ainsi préservé un niveau rentabilité satisfaisant grâce aux mesures de gestion qui ont été prises.

La quote-part (40 %) de résultat net prise en compte dans les résultats consolidés de Fimalac s'élève à 8,9 M€ pour l'exercice 2014 par rapport à 10,9 M€ l'exercice précédent.

## 3) Secteur Digital:

Après une augmentation de capital réalisée en décembre 2014 pour financer les développements de ce secteur, Fimalac détient 79,1 % de Webedia, pivot de ce nouveau secteur du Groupe créé à partir de juillet 2013.

Webedia a poursuivi sa politique active d'investissement en 2014, les acquisitions les plus importantes réalisées au cours de l'exercice étant l'achat de Jeuxvideo.com en juin 2014 et de MoviePilot également en juin 2014 dans le domaine du cinéma en Allemagne.

Webedia développe aujourd'hui cinq thématiques verticales spécifiques dans le Digital :

- la mode / beauté (sites Purepeople, Purestyle),
- le cinéma (Allociné et Côté ciné en France, MoviePilot en Allemagne),
- les jeux vidéo (Jeuxvideo.com et Millenium),
- ► la cuisine et la gastronomie, (750gr),
- le tourisme.

Webedia développe par ailleurs son implantation internationale. Le Groupe est présent sur la plupart de ces activités en Allemagne, en Espagne, au Brésil, en Turquie et au Moyen-Orient.

L'intention du Groupe Fimalac est de développer significativement son pôle Digital dans les prochaines années, tant en France qu'à l'international, pour en faire un leader sur ses thématiques spécialisées. Le service aux grandes marques est aussi un thème de développement.

Les chiffres de l'exercice 2014 sont globalement en ligne avec le plan de marche. Le secteur Digital a enregistré un chiffre d'affaires en 2014 de 62,3 M€, compte tenu du prorata temporis des acquisitions réalisées au cours de l'exercice. Ce nouveau secteur dégage aussi des résultats opérationnels courants positifs.

## 4) Secteur Entertainment:

Dès 2010, Fimalac a fait le choix d'une diversification dans le secteur de l'Entertainment et compte aujourd'hui parmi les acteurs français de tout premier plan dans ce domaine, tant dans la production de spectacles que dans l'exploitation de salles.

Dans le domaine de l'organisation de spectacles, Fimalac s'est associé dès 2010 avec Gilbert Coullier, l'un des leaders français dans ce domaine, en prenant une participation de 40 % dans la société Gilbert Coullier Productions. En 2011, en association avec Charles Bensmaine, une participation de 40 % a ensuite été prise dans Auguri Productions. En 2013, Fimalac Développement a acquis une participation de 40 % au capital de la société K-Wet Productions dirigée par Michel Lumbroso. Afin de compléter le dispositif de développement de ce secteur, une participation de 40 % a enfin été prise fin 2014 dans la société Encore Productions.

Plusieurs partenariats complémentaires ont été mis en place depuis 2013, par exemple avec Jamel Debbouze, ou pour la reprise du fonds de commerce du théâtre Le Comédia ou bien encore pour des spectacles musicaux.

Il est rappelé que Fimalac détient par ailleurs le contrôle majoritaire de Vega, société leader en France dans le domaine de l'exploitation de salles. Au travers de cette société, Fimalac exploite une trentaine de sites, incluant des salles « Zénith » et des salles polyvalentes, dans un grand nombre de villes de province. Vega a elle-même pris le contrôle de la société Ellipse, spécialisée dans l'exploitation de centres aquatiques, puis fin 2014 la société Carilis a été acquise pour compléter la présence du groupe dans ce même domaine.

En 2014, le secteur Entertainment a généré un chiffre d'affaires agrégé d'environ 166 M€. Compte tenu du mode de consolidation de certaines participations (plusieurs étant mises en équivalence), sa contribution au chiffre d'affaires consolidé de Fimalac s'est établie à 41,7 M€ en 2014. Sa contribution aux résultats opérationnels consolidés est positive mais encore limitée.

## 5) Activités immobilières :

Le Groupe détient notamment, au travers de sa filiale North Colonnade Ltd, contrôlée indirectement à hauteur de 80 % par Fimalac Développement, un important immeuble de bureaux d'une surface d'environ 33 000 m² à Londres dans le quartier de Canary Wharf, loué à Fitch et au cabinet KPMG.

Pour Fimalac, la location complète de cet immeuble sur la base de baux à long terme est positive sur le plan patrimonial. Cet actif procurera à Fimalac des revenus récurrents et sécurisés sur une longue période. Au 31 décembre 2014, l'immeuble figure au bilan consolidé de Fimalac pour une valeur nette comptable de 272,6 M€ (contrevaleur de 212,3 M£).

## B - RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2014

Le périmètre d'intégration globale se limite principalement à North Colonnade, à Vega et ses filiales, aux participations dans le domaine du digital, à la société-mère Fimalac et à Fimalac Développement. Les participations détenues dans Fitch, dans Groupe Lucien Barrière et dans plusieurs sociétés du secteur Entertainement font l'objet d'une mise en équivalence.

En raison de l'annonce de la cession de 30 % de Fitch Group le 12 décembre 2014, les éléments du bilan concernant les 30 % à céder de cette participation sont isolés à l'actif et au passif du bilan consolidé sur la ligne spécifique « Actifs destinés à être cédés ». Dans les résultats consolidés, la quote-part de résultat de 30 %

de Fitch Group réalisée après le 12 décembre 2014 (soit 1,7 M€) est prise directement en fonds propres par application de la norme IFRS 5.

En millions d'€	Exercice 2013 (janv-déc 2013)	Exercice 2014 (janv-déc 2014)
Résultat net du périmètre d'intégration globale	- 11,3	- 5,3
Résultat net mise en équivalence de Fitch Group	78,1	81,5
Résultat net autres mises en équivalence	12,2	10,8
Résultat net – part du Groupe	79,0	87,0 + 10,1 %

## C – <u>STRUCTURE FINANCIERE DU GROUPE</u>

La structure financière du Groupe au bilan consolidé (placements et disponibilités, moins emprunts et dettes bancaires) et son évolution, par société, se traduisent comme suit :

En millions d'€	31/12/2013	31/12/2014
Trésorerie : montant positif		
Endettement : montant négatif		
North Colonnade:		
Emprunt auprès de Fimalac (80 %)	- 132	- 141
Emprunt auprès de Hearst (20 %)	- 33	- 35
Financement privé	- 96	- 103
Trésorerie	9	10
	- 252	- 269
Société-mère et autres intégrations globales :		
Prêt de Fimalac à North Colonnade	132	141
Endettement net (*)	- 231	- 426
	- 99	- 285
Endettement financier net consolidé (**)	- 351	- 554

<sup>(\*)</sup> Dont trésorerie prise en compte de façon restrictive.

L'augmentation de l'endettement net consolidé au cours de l'exercice 2014 s'explique principalement par les investissements réalisés dans le secteur digital et dans le secteur de l'Entertainment.

Il est précisé que, par application des normes IFRS, une dette de 84 M€ a été enregistrée pour couvrir le rachat à terme des minoritaires du secteur Digital et du secteur Entertainment. Ce montant est inclus dans l'endettement net de 426 M€ figurant dans le tableau ci-dessus pour la société-mère. L'endettement net

<sup>(\*\*)</sup> Incluant les instruments financiers et actifs de transaction.

purement financier de la société-mère est donc de 342 M€ au 31 décembre 2014, étant précisé que l'essentiel des dettes de la société-mère sera remboursé à la suite de la cession de 30 % de Fitch Group en mars 2015.

La réconciliation de l'endettement financier net consolidé (- 554 M€) au 31/12/2014 avec les éléments détaillés du bilan consolidé à cette même date s'effectue comme suit :

(Montants en millions d'€ au 31/12/2014)		
Dettes financières à long terme Dettes financières à court terme Trésorerie et équivalents Actifs de transaction Autres	- 295 - 302 31 20 - 8	note 5.11 de l'annexe consolidée note 5.11 de l'annexe consolidée note 5.9 de l'annexe consolidée note 5.6 de l'annexe consolidée

#### **Endettement financier net**

- 554

## **4.2.** — COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Les principales recettes courantes de la société-mère Fimalac sont constituées par le dividende des filiales et les revenus des prêts à celles-ci. Les dividendes se sont élevés à 66,6 M€ au 31 décembre 2014 et comprennent essentiellement le dividende de 63,3 M€ de Fimalac Services Financiers et un dividende de Mercialys de 3,3 M€. Ils sont donc en baisse par rapport à ceux perçus en 2013 (86,4 M€). Les revenus des prêts et créances s'établissent à 3,2 M€, en hausse, du fait de l'augmentation des prêts aux filiales et ce malgré la poursuite de la baisse des taux d'intérêts.

Les principales charges courantes sont constituées par les frais d'exploitation qui s'élèvent à 16,7 M€ au 31 décembre 2014. Les charges financières s'élèvent à 8,6 M€.

Le résultat courant au 31 décembre 2014 inclut une reprise de provision sur titres Fimalac Développement pour 9,0 M€ lié à la réalisation d'un résultat financier significatif intégrant les dividendes versés par GLB et des plus-values réalisées sur le portefeuille de placement. Aucune nouvelle dotation aux provisions sur titres significative n'a été constatée.

Le résultat courant avant impôt de la société-mère s'est ainsi élevé à 59,1 M€ contre 80,5 M€ au 31 décembre 2013.

En l'absence d'opération particulière, le résultat exceptionnel avant impôt au 31 décembre 2014 est proche de l'équilibre.

Compte tenu de ces éléments, le résultat social de la société-mère Fimalac se traduit, après prise en compte d'une charge d'impôt de 0,2 M€, par un bénéfice de 59,2 M€ au 31 décembre 2014 contre 84,0 M€ au 31 décembre 2013.

# CHAPITRE 5 - INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

## **5.1.** – EVENEMENTS RECENTS

L'évènement post-clôture significatif concerne la cession de 30 % de Fitch Group à Hearst, ce qui porte la part détenue par Fimalac de 50 % à 20 %.

Le projet de cette cession a été annoncé le 12 décembre 2014.

La cession effective de 30 % de Fitch Group a été réalisée le 12 mars 2015 pour un montant de 1 989,5 M\$, ce qui représente une contre-valeur de 1 875 M€.

Après fiscalité, le produit net de la cession s'élève à 1 849 M€. La plus-value correspondant à cette transaction sera prise en compte au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2015.

La participation restante de 20 % dans Fitch Group bénéficiera de droits forts dans la gouvernance. Elle continuera à faire l'objet d'une mise en équivalence dans les comptes consolidés de Fimalac.

## **5.2.** PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE EN COURS

Fimalac est un groupe diversifié (services financiers, digital, entertainment, hôtellerie et loisirs, immobilier) dont les différents pôles offrent de multiples possibilité de développement.

Fimalac mettra son importante marge de manœuvre au service de l'intensification du développement de ses activités, prioritairement dans le domaine du digital et de l'entertainment, et entend par ailleurs poursuivre sa politique de distribution de dividendes.

## 5.3. – CALENDRIER PREVISIONNEL

Assemblée générale des actionnaires : 10 juin 2015 à 15 heures, au Pavillon Gabriel, à Paris.

Détachement du dividende : 15 juin 2015

Paiement du dividende : à partir du 17 juin 2015

Conseil d'arrêté des comptes semestriels : 10 septembre 2015

# CHAPITRE 6 COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

## **6.1.** – <u>Comptes consolides</u>

46

## **SOMMAIRE**

Bilan consolid	é au 31 décembre 2014	49
Bilan consolid	é au 31 décembre 2014	50
Compte de rés	ultat consolidé au 31 décembre 2014	51
Tableau de var	riation des capitaux propres consolidés	53
Tableau de var	riation de flux de trésorerie	56
NOTE N° 1 -	INFORMATION GENERALE	57
1.1	FAITS MARQUANTS	58
1.1.1	Cession (post-clôture) de 30 % de Fitch Group	58
1.1.2	Développement du secteur digital	58
1.1.3	Développement du secteur Entertainment	58
1.1.4	Acquisition de Business Monitor International (BMI) par Fitch	58
1.1.5	Opération de cession bail chez SCI 101	
NOTE N° 2 -	RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES	59
2.1	Rappel des options de première application des normes IFRS	59
2.2	Présentation des comptes consolidés	59
2.3	Méthodes de consolidation	61
2.3.1	Périmètre de consolidation des filiales	61
2.3.2	Principes de consolidation	61
2.3.3	Information sectorielle	63
2.3.4	Principes de conversion	63
2.3.5	Immobilisations corporelles	64
2.3.6	Immobilisations incorporelles	65
2.3.7	Tests de dépréciation des actifs	66
2.3.8	Actifs financiers	66
2.3.9	Créances clients	68
2.3.10	Trésorerie et équivalents de trésorerie	68
2.3.11	- Capital social	68

2.3.12	Emprunts	69
2.3.13	Impôts différés	69
2.3.14	Avantages au personnel	70
2.3.15	Provisions	71
2.3.16	Revenus	72
2.3.17	Contrats de location	74
2.3.18	Distribution de dividendes	74
2.3.19	Actifs et passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	74
2.3.20	Résultat par action	75
2.3.21	Autres produits et charges opérationnels	75
2.3.22	Utilisation d'estimations	75
NOTE N° 3 -	SOCIETES CONSOLIDEES	76
3.1	Evolution du périmètre de consolidation	76
3.2	Liste des sociétés du périmètre	78
NOTE N° 4 -	RISQUES FINANCIERS	84
4.1	Risque de change	84
4.2	Risque de taux	85
4.3	Risque de liquidité	87
4.4	Caractéristiques des titres émis et des emprunts contractés des sociétés contrôlées	87
4.5	Echéancier de liquidité (non actualisé) des instruments financiers	88
4.6	Risque de crédit	89
4.7	Risque sur actions	89
4.7.1	Comptabilisation des instruments financiers dérivés et des instruments de couverture	90
4.8	Estimations de juste valeur	91
NOTE N° 5 -	AUTRES NOTES	92
5.1	Ecarts d'acquisition des sociétés intégrées globalement	92
5.2	Immobilisations incorporelles	93
5.3	Immobilisations corporelles	94
5.4	Participations dans les entreprises associées	97
5.5	Complément d'information au niveau de Fitch Group	99
5.5.1	Etats financiers résumés de Fitch Group	99
5.5.2	Ecarts d'acquisition de Fitch Group	99
5.5.3	Information sectorielle au niveau de Fitch Group	101
5.6	Actifs financiers	103

5.7	Instruments dérivés	104
5.8	Clients et comptes rattachés	104
5.9	Trésorerie et équivalents de trésorerie	105
5.10	Impôts différés	105
5.11	Dettes financières	106
5.11.1	Détail des dettes financières auprès des établissements financiers	106
5.11.2	Variations des dettes auprès des établissements financiers	107
5.11.3	Détail des autres dettes financières	107
5.12	Engagements de retraite et autres avantages au personnel	108
5.12.1	Plans de retraite	108
5.12.2	Options d'achats d'actions	109
5.12.3	Actions gratuites	109
5.12.4	Bons de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE)	110
5.13	Provisions pour risques et charges	110
5.14	Autres dettes	111
5.15	Frais de personnel	111
5.16	Résultat financier	112
5.17	Impôts sur les résultats	113
5.18	Information sectorielle par secteurs d'activités	114
5.18.1	Résultats par secteurs d'activités	114
5.19	Information sectorielle par zones géographiques	115
5.19.1	Répartition géographique du chiffre d'affaires	115
5.19.2	Actifs par zones géographiques	116
5.20	Engagements hors bilan	117
5.21	Résultat par action	117
5.22	Information sur le dividende	118
5.23	Information sur les parties liées	118
5.24	Evènements post clôture	119

## Bilan consolidé au 31 décembre 2014

## **ACTIF**

(en millions d'€)	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	5.1	278,5	149,9
Immobilisations incorporelles	5.2	40,0	29,1
Immobilisations corporelles	5.3	313,5	297,5
Participations comptabilisées suivant la méthode de la mise en			
équivalence	5.4	371,1	504,4
Actifs financiers non courants	5.6	131,7	116,2
Impôts différés actifs	5.10	35,6	30,4
Autres actifs à long terme		-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 170,4	1 127,5
ACTIFS COURANTS			
Stocks		0,5	0,3
Clients	5.8	58,0	43,0
Autres créances	5.8	53,5	27,8
Actifs financiers courants	5.6	20,4	28,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	31,0	43,6
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		163,4	142,7
Actifs destinés à être cédés		198,5	0,6
TOTAL ACTIF		1 532,3	1 270,8

## Bilan consolidé au 31 décembre 2014

PASSIF				
(en millions d'€)	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013	
CAPITAUX PROPRES				
Capital		126,9	126,9	
Primes d'émission		8,4		
Actions propres		-81,5	-72,3	
Ecarts de conversion - part du groupe		-40,8	-30,6	
Réserves consolidées - part du groupe		694,8	668,4	
Résultat consolidé - part du groupe		87,0	79,0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		34,6	<u>-1,7</u>	
Résultat global		121,6	77,3	
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE		829,4	778,1	
Intérêts minoritaires		2,3	1,9	
TOTAL CAPITAUX PROPRES		831,7	780,0	
PASSIFS NON COURANTS				
Engagements de retraite et autres avantages au personnel	5.12	5,5	5,1	
Provisions pour Risques & Charges à long terme	5.13	9,4	8,1	
Dettes financières à long terme	5.11	295,3	245,5	
Impôts différés passifs	5.10	7,8	9,0	
Autres dettes à long terme		0,4	0,4	
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		318,4	268,1	
PASSIFS COURANTS				
Provisions pour Risques et Charges à court terme	5.13	4,3	2,1	
Dettes financières à court terme	5.11	302,2	153,6	
Fournisseurs		28,0	24,2	
Autres dettes à court terme	5.14	47,7	42,2	
TOTAL PASSIFS COURANTS		382,2	222,1	
Passifs destinés à être cédés			0,6	
TOTAL PASSIF		1 532,3	1 270,8	

## Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2014

(en millions d'€)	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Chiffre d'affaires	5.18.1/19.1	114,8	67,8
Autres produits de l'activité		19,9	17,3
Charges de personnel	5.15	-52,1	-34,1
Achats consommés et Charges externes		-71,2	-53,8
Impôts et taxes		-2,6	-2,8
Dotations aux amortissements	5.18.1	-11,4	-7,9
Dotations/reprises de provisions	5.18.1	-0,1	-0,9
Autres produits et charges d'exploitation		0,4	0,1
TOTAL RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	5.18.1	-2,3	-14,3
Autres produits et charges opérationnels	5.18.1	-9,0	-2,7
RESULTAT OPERATIONNEL	5.18.1	-11,3	-17,0
Résultats de la trésorerie et de couvertures de change et de taux		2,9	9,9
Coût de l'endettement financier brut		-11,0	-9,4
Coût de l'endettement financier net	5.16	-8,1	0,5
Autres produits et charges financiers	5.16	4,5	5,9
Charge d'impôts	5.17	9,3	-3,3
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (hors Fitch)	5.4	10,8	12,2
Quote-part du résultat net de Fitch mise en équivalence	5.4	81,5	78,1
Résultat de cession (net d'impôts) & résultat des activités destinées à être cédées		-0,2	-0,2
RESULTAT NET		86,5	76,2
RESULTAT NET PART DU GROUPE		87,0	79,0
RESULTAT NET PART DES MINORITAIRES		-0,5	-2,8
Résultats net par action part du Groupe (en €)	5.21		
Résultat de base		3,24	2,90
Résultat dilué  Résultat net par action des activités qui se poursuivent part du Groupe (y compris Fitch)		3,24	2,90
Résultat de base		3,24	2,90
Résultat dilué		3,24	2,90
Résultat net par action des activités cédées			
Résultat de base		-	-
Résultat dilué		-	

## Etat du résultat global au 31 décembre 2014

(en millions d'€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résult net de la période part du Groupe	87,0	79,0
Eléments qui seront reclassés (ou recyclables) ultérieurement en		
<u>résultat net :</u>		
Variation des écarts de conversion	28,2	-10,2
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	14,6	4,5
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-5,1	1,0
Impôts	-2,0	2,4
Sous-total des éléments recyclables	35,7	-2,3
Eléments qui ne seront pas reclassés (ou ne sont pas recyclables)		
<u>ultérieurement en résultat net :</u>		
Ecarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	-1,6	0,8
Impôts	0,5	-0,2
Sous-total des éléments non recyclables	-1,1	0,6
Résultat global part du Groupe	121,6	77,3
Part des minoritaires	-2,3	-2,9
Résultat global	119,3	74,4

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Au 31 décembre 2014, le capital social est composé de 28 830 000 actions de 4,40 € de valeur nominale, entièrement libérées.

Variation du capital social au cours de la période

Capital social au 31 décembre 2013 - (en nombre d'actions)	28 830 000
Annulation d'actions	-
Capital social au 31 décembre 2014	28 830 000

Variation des capitaux propres au 31 décembre 2013

				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
En millions d'€	Capital	Primes	Bénéfices accumulés	Ecart de conversion	Juste valeur des Actifs financiers		Juste valeur des instruments de couverture	Actions propres	Total capitaux propres - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2012	126,9	8,4	714,4	-30,6	1,3		0,3	-48,6	772,1	4,8	776,9
Augmentation de capital											0,0
Variation des actions propres								-23,7	-23,7		-23,7
Reclassement (annulation d'actions propres)									0,0		
Actions propres : annulation des plus values nettes et des frais sur											
cessions			0,5						0,5		0,5
Distribution			-49,0						-49,0	-0,1	-49,1
Juste valeur des Stock-Options comptabilisée en résultat			0,5						0,5		0,5
Autres			-0,5				0,9		0,4	0,1	0,5
Résultat net de l'exercice			79,0						79,0	-2,8	76,2
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-10,2	6,3	0,6	1,6		-1,7	-0,1	-1,8
Variations de périmètre									0,0		0,0
Capitaux propres au 31 décembre 2013	126,9	8,4	744,9	-40,8	7,6	0,6	2,8	-72,3	778,1	1,9	780,0

## Variation des capitaux propres au 31 décembre 2014

				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
En millions d'€	Capital	Primes	Bénéfices accumulés	Ecart de conversion	Juste valeur des Actifs financiers		Juste valeur des instruments de couverture	Actions propres	Total capitaux propres - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2013	126,9	8,4	744,9	-40,8	7,6	0,6	2,8	-72,3	778,1	1,9	780,0
Augmentation de capital											0,0
Variation des actions propres								-9,2	-9,2		-9,2
Reclassement (annulation d'actions propres)									0,0		
Actions propres : annulation des plus values nettes et des frais sur											
cessions			0,5						0,5		0,5
Distribution			-51,1						-51,1		-51,1
Juste valeur des Stock-Options comptabilisée en résultat			0,5						0,5		0,5
Options d'achats de minoritaires			-1,3						-1,3	-0,4	-1,7
Autres			-0,4						-0,4	0,2	-0,2
Résultat net de l'exercice			87,0						87,0	-0,5	86,5
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				28,2	11,5	-1,1	-4,0		34,6	-1,8	32,8
Variations de périmètre			-9,3						-9,3	2,9	-6,4
Capitaux propres au 31 décembre 2014	126,9	8,4	770,8	-12,6	19,1	-0,5	-1,2	-81,5	829,4	2,3	831,7

## Tableau de variation de flux de trésorerie

en milliers d'€	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat net consolidé	86,5	76,2
- Résultat net d'impôts des activités cédées (2)	0,2	0,2
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	13,5	7,5
-/+ Produits et charges calculés	2,3	-7,9
-/+ Plus et moins values de cession	-0,2	-1,6
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-92,3	-90,3
- Dividendes (titres non consolidés)		-0,2
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	10,0	-16,1
+ Coût de l'endettement financier net	2,0	2,8
+/- Charge d'impôt	-9,3	3,3
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	2,7	-10,0
- Impôts versés	-8,0	-2,6
+ Variation du B.F.R. liée à l'activité	-26,7	-1,2
FLUX NET DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE	-32,0	-13,8
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		_
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-23,8	-22,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,1	0,1
Décaissements (net de la trésorerie acquise) liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-133,6	-125,1
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	4,1	8,4
Variation des prêts et créances & actifs de transaction (A)	4,2	0,2
Incidence des variations de périmètre	·	·
Dividendes reçus de Fitch, des stés mises en équivalence ou non consolidées	71,9	62,1
Autres variations	-0,6	-0,1
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	-77,7	-76,4
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Rachat et revente d'actions propres	-8,8	-23,2
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-51,1	-49,0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	115,2	102,6
Remboursements d'emprunts	-3,7	-22,1
Intérêts financiers nets versés	-2,6	-4,6
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	49,0	3,7
Incidence des variations des cours des devises et divers	-10,1	4,0
VARIATION DE LA TRESORERIE	-70,8	-82,5
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE	-101,1	-18,6
TRESORERIE A LA CLOTURE - Cf. Note 5.9 (*)	-171,9	-101,1
		0-/-

<sup>(\*)</sup> La trésorerie est définie comme étant le solde net des disponibilités et des équivalents de trésorerie ainsi que des concours bancaires courants et des soldes créditeurs de banques (cf.: note 5.9). Ce solde ne prend donc pas en compte les actifs dits de transaction dont la variation est exprimée sur la ligne (A).

## **NOTE N° 1 - INFORMATION GENERALE**

La société mère F. Marc de Lacharrière (Fimalac) n'a pas d'activité propre. Elle détient des participations dans diverses sociétés opérationnelles et à ce titre intervient activement dans la définition de leurs grands axes stratégiques.

Conformément à l'application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » le Groupe est composé de cinq secteurs opérationnels :

- Un secteur financier composé de 4 activités principales regroupées dans Fitch Group, à savoir :
  - Activité de notation avec Fitch Ratings ;
  - Activité de commercialisation de données et d'outils analytiques avec Fitch Solutions. Son offre de produits regroupe la recherche Fitch, l'analyse de risques et de performances, des outils de surveillance, des solutions de flux pour financements structurés ainsi que des services de valorisation et d'estimation;
  - Activité de formation et d'enseignement professionnel dans le domaine de la finance avec Fitch Learning
  - Activité d'analyse de risques pays et d'études sectorielles avec Business Monitor International (BMI), société acquise en mars 2014 par Fitch Group;
- Un secteur « Hôtellerie et Loisirs » composé de 40 % de Groupe Lucien Barrière.
- Un secteur « Entertainment » composé de 3 pôles d'activité suivants :
  - Le pôle « Production » spécialisé dans l'organisation de spectacles avec les sociétés Gilbert Coullier Productions, Auguri Productions, K-Wet productions et Encore Productions;
  - Le pôle « Billeterie » composé de Kyro-concept éditeur de solutions de billetterie ainsi que de MyTicket et AP2S société spécialisées dans la gestion de la billetterie ;
  - Le pôle « Exploitation de salles » composé de Véga et ses filiales ainsi que Ellipse et Carilis spécialisées dans l'exploitation de centres aquatiques.
- ➤ Un secteur « Digital » constitué principalement des sociétés Webedia, Allociné, 750g ainsi que Odyssée Interactive Jeux vidéo.com acquise en juin 2014.
- ➤ Un secteur immobilier composé de la société North Colonnade Ltd détenant l'immeuble de bureaux situé à Londres (Canary Wharf) ainsi que la SCI 101 louant en crédit-bail l'immeuble situé au 101 rue de Lille à Paris (7<sup>ème</sup>).

L'activité du Groupe se répartit principalement entre la France, les Etats-Unis, le Royaume Uni, les autres pays de l'Union Européenne, l'Asie et l'Amérique Latine.

Fimalac est une société anonyme domiciliée en France. Son siège social est situé à Paris.

Les actions de la société sont admises sur Eurolist d'Euronext Paris.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 2 avril 2015.

## 1.1. - FAITS MARQUANTS

## 1.1.1. - Cession (post-clôture) de 30 % de Fitch Group

Fimalac a annoncé le 12 décembre 2014 la cession de 30 % de Fitch Group à Hearst. Cette cession a été réalisée le 12 mars 2015 après obtention des autorisations administratives nécessaires. Au 31 décembre 2014, la norme IFRS 5 s'applique et la quote-part de 30 % de la participation de Fitch Group est reclassée sur la ligne distincte du bilan « Actifs destinés à être cédés ». Les titres destinés à être conservés (soit 20 % de Fitch Group) continuent à être mise en équivalence jusqu'à la date de cession.

## 1.1.2. - <u>Développement du secteur digital</u>

L'augmentation de capital de Webedia réalisée en décembre 2014, souscrite intégralement par Fimalac, a porté la détention du Groupe à 79,1 % contre 65,2 % au 31 décembre 2013.

En juin 2014, Webedia a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société Odyssée Interactive, éditeur de Jeuxvidéo.com, pour un montant de 92,6 M€ et poursuivi son développement en France et à l'étranger avec l'acquisition des Sociétés Diwanee (55,5 %), Melberries (60 %) et Overblog (100 %).

Ces sociétés font l'objet d'une intégration globale dans les comptes consolidés à compter de leur date d'acquisition.

Allociné a renforcé sa présence en Allemagne sur la thématique du cinéma par l'acquisition d'une partie de l'activité liée au site MoviePilot en juin 2014 pour un montant de 14,9 M€.

## 1.1.3. - <u>Développement du secteur Entertainment</u>

En mai 2014, la Société Trois-S a acquis 49,99 % de la société Kyro-Concept, éditeur de solution billetterie et a procédé, au cours du second semestre 2014, à l'acquisition des sociétés MyTicket et AP2S, sociétés spécialisés dans la gestion de la billetterie.

Le Groupe a également poursuivi son développement dans le domaine de production de spectacles par l'acquisition de 40 % de la société Encore Productions et a acquis, pour compléter sa présence dans le domaine d'exploitation de centres aquatiques, le Groupe Carilis gérant 31 établissements.

## 1.1.4. - Acquisition de Business Monitor International (BMI) par Fitch

Fitch Group a acquis en mars 2014 l'intégralité du capital de la société Business Monitor International, société basée à Londres spécialisée dans l'analyse des risques pays et des études sectorielles. Avec cette acquisition, Fitch Group constitue son 4ème secteur d'activité. Cet ensemble est intégré globalement dans les états financiers de Fitch Group à compter de sa date d'acquisition.

## 1.1.5. - Opération de cession bail chez SCI 101

La société SCI 101 a finalisé en janvier 2014 une opération de cession bail portant sur l'immeuble du 101, rue de Lille à Paris avec deux établissements financiers pour un montant de 14,1 M€.

# NOTE N° 2 - RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

## 2.1. - RAPPEL DES OPTIONS DE PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS

Lors de la transition aux IFRS en 2005, le Groupe, conformément à la norme IFRS 1 « Première application des normes IFRS » a appliqué les exceptions obligatoires et certaines exemptions facultatives à l'application rétrospective des normes suivantes :

- Montant cumulé des différences de conversion des comptes des filiales étrangères : le Groupe a choisi d'opter pour la mise à zéro des différences de conversion accumulées dans les capitaux propres.
- Regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2004 conformément à IFRS 1. Par conséquent, les acquisitions d'entreprises intervenues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été retraitées dans le bilan IFRS d'ouverture.
- Immobilisations corporelles : le Groupe a choisi l'option de ne pas comptabiliser ses immobilisations à la juste valeur.
- Avantages au personnel : tous les gains et pertes actuariels précédemment non comptabilisés ont été constatés dans les capitaux propres à la date de transition.
- Paiements en actions : Fimalac a appliqué la norme IFRS 2, paiement fondé sur des actions, aux plans en actions émis après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas acquis au 31 décembre 2004.

## **2.2. -** Presentation des comptes consolides

Conformément au Règlement Européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du Groupe Fimalac au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne, consultable sur le site Internet de la Commission Européenne :

http://ec.europa.eu/internal market/accounting/ias fr.htm#adopted-commission

Le référentiel tel qu'adopté par l'Union Européenne est conforme aux normes IFRS tel que publié par l'IASB au 31 décembre 2014.

## Normes et interprétations

Normes, interprétations et amendements des normes existantes d'application obligatoire au 1er janvier 2014 :

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2013 à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice 2014 (voir ci-après), n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

- IFRS 10, États financiers consolidés ;
- IFRS 11, Partenariats;
- IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres sociétés ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 relatifs aux entités d'investissement ;
- IAS 27 Révisée, États financiers individuels ;
- IAS 28 Révisée, Participations dans des entreprises associées;
- Amendement à IAS 32 relatif à la compensation des actifs et des passifs financiers ;
- Amendement à IAS 36 relatif aux informations à fournir relatives à la valeur recouvrable des actifs non financiers :
- Amendement à IAS 39 relatif à la Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.

Les normes, amendements et interprétations appliqués depuis le 1er janvier 2014 n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2014.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014, pouvant être anticipées dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice ouvert le 1er janvier 2014 :

- IFRIC 21, Droits ou taxes, applicable aux exercices ouverts à compter du 17 juin 2014;
- Amendements à IAS 19 Régimes à prestations définies : contributions des membres du personnel, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er juillet 2014 ;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycles 2010-2012 et 2011-2013), applicables à compter des exercices ouverts au plus tard le 1er juillet 2014.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation cette norme dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 et l'impact de cette norme sur les résultats et la situation financière du Groupe est en cours d'analyse.

Nouvelles normes publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne :

## Le Groupe pourrait être concerné par :

- Amendements à IAS 16 et IAS 38 Clarification sur les modes d'amortissement acceptables, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2016 ;
- Amendements à IFRS 11 Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2016 ;
- IFRS 9 Instruments financiers (phase 1, 2 et 3) : applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2018 ;
- IFRS 15 Produits provenant de contrats avec les clients, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2017;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycles 2012-2014), applicables à compter des exercices ouverts au plus tard le 1er juillet 2014.
- Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers au titre de l'application de ces normes et amendements.
- Amendement IAS 1, applicable à compter du 1er janvier 2016 ;
- Amendements IFRS 10 et IAS 28 Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une société associée ou une co-entreprise, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- Amendements IAS 27 Méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## 2.3. - METHODES DE CONSOLIDATION

## 2.3.1. - Périmètre de consolidation des filiales

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées directement ou indirectement par la société-mère (" les filiales "). Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote.

Les participations dans les filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Fimalac exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles le groupe ne détient pas le contrôle mais exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 3.2. Toutes les filiales du périmètre ont effectué une clôture au 31 décembre à l'exception de Groupe Lucien Barrière pour qui les comptes intégrés sont ceux du 31 octobre 2014.

## 2.3.2. - Principes de consolidation

(i) Sociétés consolidées par intégration globale

Lors d'une prise de contrôle, le Groupe applique la méthode de l'acquisition. Les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice sont comprises dans le périmètre de consolidation depuis la date de leur acquisition jusqu'à la date de leur cession.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de perte de contrôle.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales acquises pour uniformiser les principes comptables utilisés avec ceux du Groupe.

Tous les soldes et opérations internes du Groupe ont été éliminés.

Les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, applicables depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009, ont principalement des conséquences sur la comptabilisation des opérations de prise de contrôle ou de cession partielle avec perte de contrôle, notamment :

- Lors d'une prise de contrôle, les coûts accessoires aux transactions sont comptabilisés en résultat sur la période.
- Les ajustements éventuels de prix sont enregistrés initialement à leur juste valeur. Les variations de valeur ultérieures sont enregistrées en résultat lorsque les ajustements de prix constituent une dette ;

- Lors d'une prise (ou perte) de contrôle, la réévaluation à sa juste valeur de l'éventuelle quote-part antérieurement détenue (ou résiduelle) est enregistrée en résultat ;
- Lors d'une prise de contrôle, les intérêts minoritaires (ne conférant pas le contrôle) sont comptabilisés, soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise (goodwill partiel), soit à leur juste valeur (goodwill complet). Dans ce dernier cas, une quote-part de l'écart d'acquisition est alors affectée à ces intérêts minoritaires. Ce choix de comptabilisation se fait de manière individuelle, pour chaque opération de prise de contrôle.

Par ailleurs, les opérations d'achat ou de cession de parts d'intérêts minoritaires dans des sociétés contrôlées qui n'amènent pas de prise ou perte de contrôle sont comptabilisées comme des transferts entre la part du Groupe et la part des minoritaires dans les capitaux propres consolidés, sans effet en résultat.

## Ecart d'acquisition positif

L'écart d'acquisition positif est inscrit au bilan consolidé comme la différence positive entre, d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts minoritaires de l'acquise déterminés soit à leur juste valeur soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis et, d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de filiales est présenté séparément au bilan. Il est évalué dans la devise de l'entreprise acquise et converti au taux de clôture. L'écart d'acquisition est alloué à l'unité génératrice de trésorerie pour les besoins des tests de dépréciation.

Pour le Groupe Fimalac, l'unité génératrice de trésorerie correspond au secteur d'activité. L'écart d'acquisition est comptabilisé en tant qu'actif et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles.

Lors de la cession d'une filiale, le montant de l'écart d'acquisition est repris dans le calcul du résultat de cession.

#### Ecart d'acquisition négatif

Un profit est comptabilisé directement en résultat lorsque le calcul de l'écart d'acquisition tel que ci-dessus aboutit à une différence négative. Il est attribué intégralement à l'acquéreur.

(ii) Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises

La participation est enregistrée à la date d'acquisition à son coût d'acquisition.

Les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les écarts d'acquisition positifs dégagés lors de l'acquisition de ces participations sont présentés sur la ligne « Participation dans les Entreprises Associées ». Lors de la cession d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, le montant de l'écart d'acquisition est repris dans le calcul du résultat de cession.

Les résultats ainsi que les actifs et passifs des entreprises associées et des co-entreprises sont inclus dans les états financiers selon la méthode de la mise en équivalence. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci (investissement relatif aux titres mis en équivalence augmenté des éléments faisant partie intégrante de l'investissement comme des créances à long terme), le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf s'il a

contracté des engagements légaux ou implicites ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Lorsqu'une entreprise du Groupe enregistre des transactions avec une entreprise associée ou d'une co-entreprise, les profits et pertes latents sont éliminés à hauteur des intérêts du Groupe dans l'entreprise associée ou la co-entreprise, sauf lorsque des pertes latentes représentent une perte de valeur en cas d'actif cédé.

Les méthodes comptables des entreprises associées et des co-entreprises font l'objet de retraitements le cas échéant afin d'harmoniser les méthodes appliquées avec celles du Groupe.

## 2.3.3. - Information sectorielle

La distinction des secteurs opérationnels, d'activités et géographiques est basée sur la structure d'organisation et de gestion du Groupe et sur ses indicateurs de gestion interne auprès de ses organes de direction.

Les secteurs opérationnels sont :

- Le secteur Financier composé des activités de Fitch Ratings, Fitch Solutions, Fitch Learning et BMI
- Le secteur Hôtellerie et Loisirs
- Le secteur Entertainment
- Le secteur Digital
- Le secteur Immobilier

Les éléments non affectés aux secteurs d'activité correspondent aux frais de siège.

Les secteurs géographiques, hors ceux du secteur financier, sont :

- France
- Autres pays de l'Union Européenne
- Amérique Latine
- Autres pays

Les secteurs géographiques spécifiques au secteur financier (Fitch Group) sont :

- Amérique du Nord
- Amérique Latine
- Europe, Moyen Orient, Afrique
- Asie

## 2.3.4. - Principes de conversion

## 2.3.4.1. - Monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont mesurés en utilisant la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

## 2.3.4.2. - Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés

Les valeurs immobilisées acquises en devises sont converties en monnaie fonctionnelle aux cours de change en vigueur aux dates d'acquisition.

L'ensemble des créances et dettes libellées en devises est converti aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat opérationnel ou en résultat financier selon le sous-jacent ; toutefois, les différences de change qui résultent de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales consolidées sont portées directement au poste « Ecart de conversion » dans les capitaux propres.

## 2.3.4.3. - Conversion des comptes des sociétés étrangères

La conversion en euros de l'ensemble des actifs et passifs est effectuée au cours de la monnaie fonctionnelle de la filiale étrangère en vigueur à la date du bilan, et la conversion des comptes de résultat est effectuée sur la base d'un cours moyen annuel. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres et n'est repris en résultat qu'au moment de la cession de la filiale.

Les écarts d'acquisition positifs et les ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle et sont convertis au taux de clôture.

Les écarts de conversion dus aux fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les capitaux propres et les opérations de financement internes à long terme concernant des investissements nets dans une entreprise étrangère ainsi que le résultat net sont affectés aux réserves.

## 2.3.5. - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition ou de fabrication, après déduction des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immeubles situés aux 97 et 101 rue Lille à Paris (7<sup>ème</sup>) sont comptabilisés au coût car ils abritent le siège social de certaines filiales françaises. L'immeuble de bureaux situé à Londres est comptabilisé également au coût comme le permet IAS 40.

Les coûts d'emprunts sont incorporés dans le coût des immobilisations pour les actifs qualifiés. S'agissant des actifs qualifiés (Immeubles en l'état futur d'achèvement), ces actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés donnent lieu à incorporation des coûts d'emprunts, et ce jusqu'à la mise à disposition du bien.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

o Bâtiments: 10 à 60 ans

Agencements des constructions : 5 à 15 ans
 Matériel de transport et outillage : 4 à 5 ans

Mobilier et matériel de bureaux : 3 à 10 ans
 Les durées de vie sont revues à chaque clôture annuelle.

Les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus, ou lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges opérationnels ».

## **2.3.6. - Immobilisations incorporelles**

Elles sont évaluées au coût historique d'acquisition et révisées régulièrement en cas d'indice de perte de valeur. Les dépréciations sont enregistrées dans le compte de résultat en résultat opérationnel courant, sauf si elles revêtent un caractère inhabituel ou sont d'un montant très significatif. Dans ce cas, elles sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnels.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- o Marques de 5 ans à 15 ans
- Licences et logiciels 1 an à 3 ans
- o Relation clients de 3 à 10 ans
- O Brevets de 3 à 12 ans

## 2.3.6.1. - Marques achetées et acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise

Les marques sont inscrites au coût historique d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont évaluées à la juste valeur.

L'amortissement est calculé de manière linéaire afin de réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée. La date de début des amortissements est la date de mise en service du bien.

Les marques qui entrent dans la catégorie des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

#### 2.3.6.2. - Licences

Les licences sont inscrites au coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

L'amortissement est calculé de manière linéaire afin de réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée. La date de début des amortissements est la date de mise en service du bien.

## 2.3.6.3. - Logiciels

Les coûts des logiciels acquis sont capitalisés et amortis sur la durée d'utilité estimée.

Les coûts associés à la maintenance de logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les coûts liés à la production d'un logiciel identifiable, dont le Groupe détient le contrôle et générant des avantages économiques futurs sur plus d'un exercice sont comptabilisés à l'actif du bilan si les critères d'IAS 38 sont respectés.

Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développés les logiciels et une quote-part appropriée de frais généraux de production. Les coûts de développement de logiciels portés à l'actif sont amortis selon leur durée d'utilité estimée.

## 2.3.6.4. - Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Une immobilisation incorporelle identifiable générée en interne résultant d'un développement ou de la phase de développement d'un projet interne est comptabilisée au bilan si les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont remplis.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Le cas échéant, les dépenses de développement ne satisfaisant pas aux critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38, sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

## 2.3.7. - Tests de dépréciation des actifs

Les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Les actifs amortis font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur. Une perte est reconnue lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Pour les actifs non financiers, autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

## 2.3.8. - Actifs financiers

Le Groupe classifie ses investissements en quatre catégories :

## 2.3.8.1. - Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend les actifs détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur, en contrepartie du compte de résultat par le Groupe, lors de leur comptabilisation initiale.

Un instrument financier est comptabilisé comme détenu à des fins de transaction s'il a été acquis ou assumé dès l'origine avec l'intention de le revendre à brève échéance.

Les dérivés sont classés dans cette catégorie sauf s'ils ont été qualifiés d'opérations de couverture.

Ils sont évalués à la juste valeur et le solde global des variations de juste valeur est porté au compte de résultat.

Les actifs de cette catégorie sont classés en courant s'ils sont détenus à des fins de transaction ou s'ils doivent être vendus dans les douze mois suivant la clôture.

#### 2.3.8.2. - Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif que le Groupe n'a pas l'intention de vendre immédiatement. Ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une éventuelle provision pour dépréciation. Ils sont classés en actifs courants sauf ceux pour lesquels la date d'échéance est de plus de douze mois après la date de clôture.

## 2.3.8.3. - Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 2.3.8.4. - Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés dans les autres catégories. Ils sont classés en actifs non courants sauf si le Groupe a l'intention de les céder dans les douze mois suivant la clôture.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de leur cession ou d'une dépréciation, les variations de juste valeur accumulées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La perte de valeur éventuelle est égale à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur courante ou la valeur recouvrable diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat net.

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, le Groupe l'évalue à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels constituant l'actif financier (ou une partie de l'actif financier) arrivent à expiration, lorsque le Groupe renonce à ces droits ou lorsque le Groupe transfère ces droits et qu'il n'a plus la quasi-totalité des risques et avantages attachés.

A chaque date d'arrêté, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs financiers. S'il existe une indication de dépréciation, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs et comptabilise une éventuelle perte de valeur en fonction de la catégorie d'actif concerné.

## Estimation de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers échangés sur des marchés actifs (tels que les dérivés et les placements échangés sur des marchés publics) est basée sur le prix de marché coté à la date de clôture. Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 1 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 13.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (par exemple les dérivés de gré à gré) est déterminée grâce à des techniques d'évaluation. Les hypothèses utilisées sont observables soit directement (c'est-à-dire telles que des prix) soit indirectement (c'est-à-dire à partir de prix). Cette méthode d'évaluation est qualifiée de <u>niveau 2</u> dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas basés sur des données observables de marché (données non observables) est déterminée grâce à des informations internes au Groupe. Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 3 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 13.

## 2.3.9. - Créances clients

Lorsque leur échéance de règlement est inférieure à un an et que les effets d'actualisation ne sont pas significatifs, les créances sont évaluées au coût (montant nominal de la créance). A l'inverse, elles sont évaluées à leur coût amorti, avec utilisation du taux d'intérêt effectif, lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

La société comptabilise une provision pour dépréciation des créances clients lorsqu'il existe un signe objectif que les montants dus ne pourront être recouvrés conformément aux termes contractuels.

## 2.3.10. - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire (valeurs mobilières de placement).

Ces placements sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

## 2.3.11. - Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres et il n'existe pas d'actions préférentielles.

Les coûts liés à une transaction portant sur les capitaux propres sont portés en déduction des capitaux propres (nets de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférent).

Les actions propres détenues par le Groupe sont déduites des capitaux propres, jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

#### **2.3.12. - Emprunts**

#### 2.3.12.1. - Emprunts et dettes bancaires

Les emprunts sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur (montant de trésorerie reçu), nets des coûts directs d'émission et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les différences entre les montants reçus (nets des coûts directs d'émission) et les montants dus lors du règlement sont comptabilisées en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants sauf si le Groupe possède un droit inconditionnel de différer le remboursement de la dette de plus de douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

#### 2.3.12.2. - Engagement de rachat des minoritaires

En application de la norme IAS 32, les engagements de rachat des parts des minoritaires dans les filiales du Groupe sont enregistrés en passifs financiers non courant du bilan. La contrepartie de cette dette financière est reconnue en déduction des capitaux propres hors-groupe à hauteur de la valeur comptable des intérêts minoritaires concernés, et en déduction des capitaux propres part du groupe pour l'excédent éventuel. La dette est réévaluée à chaque clôture à la valeur actuelle du remboursement.

#### 2.3.13. - <u>Impôts différés</u>

Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôts adoptés qui seront appliqués pour les périodes futures.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, les entreprises associées, les co-entreprises sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si et seulement si les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

#### 2.3.14. - Avantages au personnel

#### 2.3.14.1. - Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe Fimalac participe selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent les salariés et les employeurs. Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés du Groupe n'ont aucun engagement autre que les cotisations normales.

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraite qui sont versés sous forme de rente ou de capital au moment du départ à la retraite. Les principaux pays concernés sont les Etats Unis, la France et l'Angleterre.

Aux Etats-Unis, les salariés participent à un régime à cotisations définies mis en place par Fitch Ratings Inc. Ce régime permet aux salariés admissibles de réduire leur rémunération en versant, lors de chaque paie, un montant de cotisation défiscalisée. La société peut choisir d'ajouter un abondement, égal à un pourcentage prédéfini des cotisations salariales, comme contribution défiscalisée en leur faveur. De plus, le régime inclut des dispositions de participation aux bénéfices, lesquelles permettent aux salariés admissibles de recevoir des contributions patronales supplémentaires selon la rentabilité de la société. En Angleterre, un régime semblable à cotisations définies, auquel les salariés participent, a été mis en place par Fitch Rating Ltd.

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales. À ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont les modalités de calcul, fixées par la convention collective applicable dont ils relèvent, dépendent de l'ancienneté dans la société.

Les engagements du Groupe en matière de retraites et d'indemnités de départ en retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraites et l'engagement résiduel est constaté en provision au bilan.

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel les versements opérés auprès d'une entité distincte ne libèrent pas l'employeur de son obligation de payer des cotisations supplémentaires. L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une période sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture, ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses, et des changements législatifs. Ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres.

Compte tenu de l'amendement de la norme IAS 19 applicable au 1er janvier 2013, les effets des modifications de régimes (coûts des services passés) sont enregistrés immédiatement en contrepartie du compte de résultat.

#### Paiements en actions

Le Groupe attribue à des membres du personnel des options d'achat d'actions en contrepartie des services rendus par ces salariés, ainsi que des actions gratuites.

Les services rendus rémunérés par ces plans sont comptabilisés en charge sur la période d'acquisition des droits. Concernant les options d'achat d'actions le modèle utilisé pour évaluer ces services est " Black & Scholes ".

Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'actions susceptibles de devenir exerçables.

#### Plans de BSPCE (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises)

Des plans d'attribution de BSPCE sont accordés aux dirigeants et salariés de la société Webedia. Ces bons sont représentatifs de plans de paiement en actions réglés en trésorerie du fait de l'existence de promesses d'achat et de vente portant sur les titres potentiellement acquis suite à l'exercice de ces BSPCE. Ainsi une charge de personnel est constatée au fur et à mesure que les services sont rendus par les bénéficiaires.

#### Plan d'intéressement

Fitch Group a mis en place depuis 2009 un plan d'intéressement indexé sur l'EBITDA par période glissante de 3 ans. Ce plan rentre dans le champ d'IAS 19R.

#### **2.3.15. - Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé, que la sortie d'avantages économiques est probable, et que la sortie de ressources peut être estimée de manière fiable.

Dans le cadre de ses activités, Fimalac et ses filiales peuvent faire l'objet de procédures et de litiges d'ordre social, fiscal ou réglementaire (ex. : droit de la concurrence). Chacun des risques potentiels ou avérés fait l'objet d'une revue détaillée et, le cas échéant, d'une provision déterminée compte tenu de l'avis des experts et avocats conseils du Groupe.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties concernées.

#### Provisions pour risques environnementaux

Le Groupe a possédé des sites industriels. Les dommages causés à l'environnement peuvent nécessiter que le Groupe ait à restaurer les sites exploités afin de répondre aux obligations légales ou implicites.

Les analyses et les estimations ont été réalisées par le Groupe, en accord avec les experts adéquats, pour déterminer la probabilité, la date et le montant de la sortie de ressources. Ces montants sont provisionnés dans les états financiers du Groupe.

Les provisions sont actualisées en retenant un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif. L'augmentation ou la diminution de

la provision résultant des impacts d'actualisation sont comptabilisées dans les autres produits et charges financiers.

#### 2.3.16. - Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, net des taxes et remises accordées.

Les prestations de service sont comptabilisées en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Les produits d'intérêts sur instruments portant intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux de rendement effectif de l'actif.

Les dividendes sur placements sont comptabilisés lorsque les droits des actionnaires à percevoir le paiement sont établis.

#### **Revenus Groupe Webedia (secteur Digital)**

Les produits provenant de la vente de biens sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Pour les ventes de prestations de services, les produits sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

Les produits provenant de l'activité de Régie Publicitaire externe pour le compte de sites internet n'appartenant pas au Groupe Webedia sont comptabilisés à hauteur du montant net de la commission perçue par Webedia.

Le chiffre d'affaires du Groupe Webedia se compose des éléments suivants :

- > De contrats de vente ou d'échange d'espace publicitaire sur les sites internet et les applications mobiles:
- Pour les contrats de vente terminés à la date de clôture :

  Ces contrats prévoient la diffusion de bannières publicitaires sur les sites Français du Groupe ou sur les sites du Groupe à l'étranger sur une période déterminée. La valeur des contrats dépend principalement du nombre de pages vues demandé par l'annonceur. Le chiffre d'affaires reconnu dans le compte de résultat correspond donc à la valeur du contrat préalablement négocié, éventuellement ajusté selon le nombre de pages vues ;
- O Pour les contrats de vente en cours à la date de clôture, le chiffre d'affaires reconnu correspond à la valeur du contrat initial prorata temporis ;
- Les opérations d'échanges (de bannières publicitaires sur Internet et de bannières publicitaires contre logos) ne sont reconnues, conformément à SIC 31, que si les deux prestations échangées ne sont pas considérées comme similaires, (c'est-à-dire notamment format et site de même nature), et si leur valeur est à la hauteur de transactions monétaires similaires. Le revenu des opérations d'échanges qui respectent ces deux conditions est reconnu selon le même principe que les contrats de vente définis ci-dessus. Le Groupe ne disposant pas encore d'outils lui permettant de déterminer objectivement le caractère dissimilaire des prestations d'échange de bannières publicitaires sur Internet, les échanges de bannières publicitaires n'ont pas été valorisés dans les comptes consolidés IFRS. Les prestations d'échange de bannières publicitaires contre des publicités dans la presse ou du contenu sont restées valorisées à hauteur des factures émises par les entités du Groupe.

- ➤ De contrats de mise à disposition de nos contenus films, acteurs,... sous formes de fiches que les partenaires du Groupe (portails Internet notamment) diffusent sur leur site sous leur propre marque.
- ➤ De revenus de l'activité Shopping basés sur la commission perçue dès lors qu'un internaute décide de rejoindre le site d'un annonceur de Pure Shopping (Pay per click). Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que le transfert d'internaute vers le site de l'annonceur a été enregistré dans le système d'information du Groupe.
- ➤ De revenus de mise en place de plates-formes développées pour le compte des annonceurs ; ces revenus sont reconnus à la livraison de la plateforme. Les honoraires de gestion éditoriale et technique sont ensuite reconnus sur une base mensuelle.

Les autres revenus, principalement sous forme de commissions, sont reçus des prestataires commerciaux organisant pour notre compte les ventes de tickets de cinéma sur le site français d'Allociné, ou issus des ventes et locations de DVD.

#### Revenus de Vega (secteur Entertainment)

Les revenus de Vega proviennent essentiellement de la location d'équipements (salles de spectacles ou sportives) principalement aux producteurs. Ils sont constatés lors de la réalisation de l'évènement.

# Revenus de l'activité de notation de Fitch Ratings, de l'activité de commercialisation de données et d'outils d'analyses de Fitch Solutions et de l'activité de formation et d'enseignement professionnel de Fitch Learning

Fitch a principalement deux natures de revenus :

- > des prestations de services liées à l'activité de notation financière (Fitch Ratings)
- ➤ des prestations de services liées à l'activité de formation (Fitch Learning)
- des revenus d'abonnements aux services d'analyses et de recherches (Fitch Solutions)

#### Prestations de services liées à l'activité de notation financière

- Ces prestations comprennent les revenus de notation des émissions, les honoraires de surveillance ainsi que des honoraires contractuels de notation « Relationship fees ».
- Les revenus de notation des émissions sont enregistrés en résultat au moment où la société attribue la notation à l'émission et facture l'émetteur. Par ailleurs, certains contrats comportent des clauses de dédommagement en cas d'annulation du projet de notation. Le revenu correspondant est comptabilisé lorsqu'il est certain.
- Les honoraires de surveillance sont reconnus au fur et à mesure du service rendu quel que soit le mode de facturation. Ainsi, le chiffre d'affaires facturé d'avance est différé et étalé sur la durée de vie moyenne de l'instrument financier. De même, le chiffre d'affaires est comptabilisé en factures à établir si la prestation de surveillance est réalisée et n'a pas fait l'objet de facturation.
- Les honoraires contractuels de notation sont reconnus au moment où le service est rendu. Ils couvrent généralement des périodes annuelles, semi annuelles ou trimestrielles. Ils sont donc différés et répartis sur la durée de vie du contrat.

#### Prestations de services liées à l'activité de formation

o Les prestations sont reconnues au moment où le service est rendu.

#### Revenus d'abonnements aux services d'analyses et de recherches

• Ces revenus sont facturés d'avance sur une période n'excédant pas un an. Ils sont différés et reconnus au prorata de la durée de l'abonnement.

#### 2.3.17. - Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement notamment lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les frais financiers qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de manière à obtenir un taux d'intérêts périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

#### 2.3.18. - Distribution de dividendes

La distribution de dividendes aux actionnaires est reconnue en dettes dans les états financiers du Groupe lorsqu'elle a été approuvée.

#### 2.3.19. - Actifs et passifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Les actifs et passifs qui sont disponibles immédiatement pour être vendus, dont la valeur comptable sera recouvré principalement par la cession et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs ou groupe d'actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des frais de cession.

Un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés (capitaux propres consolidés) et leur valeur fiscale.

Les actifs et passifs destinés à être cédés ou des activités abandonnées sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Les produits et charges des actifs et passifs destinés à être cédés restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. Pour les actifs et passifs faisant l'objet d'un abandon d'activité, les résultats correspondants sont présentés séparément dans le compte de résultat s'ils répondent à la définition d'une activité abandonnée. Après leur classement en actifs détenus en vue de la vente, les amortissements et la dépréciation des actifs corporels et incorporels sont arrêtés.

# 2.3.20. - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat des activités ordinaires poursuivies attribuables aux porteurs d'actions ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après déduction des actions propres.

Pour le résultat dilué par action, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets d'instruments dilutifs : options de souscription d'actions, bons de souscription d'actions.

# 2.3.21. - Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement et le cas échéant les résultats de cessions ou de dépréciations importantes ou inhabituelles d'actifs non courants corporels ou incorporels, les charges de restructuration ayant un caractère inhabituel, les dotations et reprises aux provisions pour litiges, garanties et environnement d'un niveau de matérialité très significative, ainsi que les éléments liés aux acquisitions.

#### 2.3.22. - Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d'aléas. Elles concernent principalement les tests de valeur sur les actifs, les provisions courantes et non courantes et les provisions pour avantages au personnel.

# NOTE N° 3 - SOCIETES CONSOLIDEES

#### 3.1. - EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

# Acquisitions au cours de l'exercice

Filiales	% d'intérêts acquis	Date d'acquisition	Coût des titres (en M€)
Pôle Digital			
Acquisitions au niveau de Webedia			
Melberries	60,00%	févr-14	1,4
Diwanee	55,50%	févr-14	12,1
Overblog	100,00%	mai-14	3,3
Jeuxvidéo.com	100,00%	juin-14	92,6
Pôle Entertainment			
Kyro-Concept (Data sport)	49,99%	mai-14	8,7
MyTicket	70,00%	sept-14	0,4
Encore Productions	40,00%	oct-14	3,5
Carilis	100,00%	déc-14	6,4
AP2S	100,00%	déc-14	12,5

#### Pôle Digital

Webedia a renforcé son offre en France et à l'étranger avec l'acquisition des 4 sociétés suivantes :

- o Melberries, société spécialisée dans la valorisation de contenu audiovisuel sur le Web;
- o Diwanee, société d'exploitation de sites internet principalement basés au Moyen Orient;
- Overblog dont l'activité principale est l'hébergement, la gestion et la création de sites internet ;
- Odyssée Interactive, éditeur du site Jeuxvidéo.com.

Cet ensemble est intégré globalement à compter des différentes dates d'acquisition des sociétés. Sa contribution au chiffre d'affaires 2014 est de 9,3 M€ et de 1,5 M€ au résultat opérationnel du Groupe ; ces chiffres sont peu significatifs compte tenu des dates d'acquisitions.

Enfin, Allociné, au travers de sa filiale allemande, a acquis une partie de l'activité liée au site MoviePilot spécialisé sur la thématique du cinéma pour un montant de 14,9 M€.

#### Acquisition des sociétés Melberries et Diwanee

Concernant les Sociétés Melberries et Diwanee, l'existence de promesses d'achat et de vente d'actions entre Webedia et les autres actionnaires a conduit le Groupe à comptabiliser une dette envers les minoritaires pour la valeur actualisée des prix d'exercice estimés. Cette dette qui s'élevait à la date d'acquisition à 7,9 M€ est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres minoritaires.

Le Groupe a opté pour l'évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires avec la comptabilisation d'un goodwill complet de 15,4 M€.

Le calcul du goodwill de Melberries et Diwanee :

Détail goodwill	en millions d'€
Prix d'acquisition	13,5
Juste valeur des minoritaires	7,9
Total	21,4
Situation nette acquise consolidée	6,0
TOTAL GOODWILL COMPLET	15,4

L'allocation aux actifs et passifs identifiables acquis a été effectuée et n'a pas mis en évidence d'ajustements significatifs des situations nettes acquises.

#### Acquisitions à 100 %

Calcul du goodwill des sociétés Odyssée Interactive et Overblog :

·			
	en millions d'€	Odyssée Interactive	Overblog
Situation nette acquise (100%)		3,6	0,6
Marque identifiée		7,1	-
Impôts différés sur la marque identifiée		-2,5	-
Impôts différés sur déficits reportables		-	1,0
Divers passifs éventuels		-0,3	-
Situation nette retraitée		7,9	1,6
Prix d'acquisition		92,6	3,3
GOODWILL		84,7	1,7

Concernant Odyssée Interactive, l'allocation aux actifs et passifs identifiables acquis a été effectuée après prise en compte de la mise à juste valeur de la marque Jeuxvidéo.Com pour 7 M€ qui fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans.

#### **Pôle Entertainment**

Le montant du goodwill constaté au niveau des participations mises en équivalence Kyro-Concept et Encore Productions s'élève à 5,6 M€.

Le montant du goodwill des sociétés Carilis, MyTicket et AP2S, s'élève à 12,8 M €. La contribution de ces sociétés au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel du Groupe est encore peu significative compte tenu de leur date d'acquisition.

L'allocation du prix d'acquisition ainsi que l'évaluation des actifs identifiables acquis et passifs assumés sont en cours d'analyse par le Groupe et seront établis au plus tard dans les 12 mois suivants chacune des acquisitions.

# 3.2. - LISTE DES SOCIETES DU PERIMETRE

			E	xercice 2014		Exercice 2013				
Nom	Adresse	N° Siren	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode	% d'intérêts	% de contrôle	Méthod		
RC DE LACHARRIERE (FIMALAC)	97, rue de Lille - 75007 Paris	542 044 136	100,00%	100,00%	Mère	100,00%	100,00%	Mère		
. C. B. S. GIE	97, rue de Lille - 75007 Paris	380 954 743	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG		
IMALAC INFORMATION	97, rue de Lille - 75007 Paris	500 771 407	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG		
NC SEFI	97, rue de Lille - 75007 Paris	381 887 231	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG		
CI 101 RUE DE LILLE	97, rue de Lille - 75007 Paris	515 168 326	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG		
INANCIERE BOULOGNE TECHNOLOGIES	97, rue de Lille - 75007 Paris	343 693 701	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG		
INANCIERE PORTEFOIN	97, rue de Lille - 75007 Paris	572 055 259	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG		
SIFMP	97, rue de Lille - 75007 Paris	552 112 047	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG		
FIMALAC MEDIA NUMERIQUE	97, rue de Lille - 75007 Paris	794 483 974	100,00%	100,00%	IG					
/EBEDIA SA	3 avenue Hoche - 75008 Paris	501 106 520	79,14%	79,14%	IG	65,22%	65,22%	IG		
iliales de WEBEDIA (les % d'intérêts et de contrôles air	nsi que la méthode de consolidation sont exprimés au niveau de Wel	oedia SA)								
PURE STYLE SAS	3 avenue Hoche - 75008 Paris	504 148 602	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG		
WEBEDIA INTERNET BRASIL S.A.	50 rue 19 fevrier- Rio de Janeiro- Bresil		85,00%	85,00%	IG	85,00%	85,00%	IG		
ALLOCINE UK	3 avenue hoche-75008 Paris		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG		
ALLOCINE DO BRASIL MIDIA DIGITAL LTDA	50 rue 19 fevrier- Rio de Janeiro- Bresil		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG		
ALLOCINE SPAIN	Calle Medea 4- Madrid, Espagne		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG		
BEYAZPERDE SINEMA INTERNET HIZMETLERI	Barbaros Bulvari n°102- Istanbul-Turquie		99,00%	99,00%	IG	99,00%	99,00%	IG		
FILMSTARTS	Mehrinbgdamm 33- Berlin- Allemagne		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG		
TALENT GROUP	9, rue de Téhéran - 75008 Paris	350 310 769	34,00%	34,00%	ME	34,00%	34,00%	ME		
TALENT GROUP COMMUNICATION	9, rue de Téhéran - 75008 Paris	385 207 972	34,00%	34,00%	ME	34,00%	34,00%	ME		
GROUPE CONFIDENTIELLES	8, allée de l'Innovation - 0220 Soissons	539 534 792	61,50%	61,50%	IG	61,50%	61,50%	IG		
750 GRAMMES	8, allée de l'Innovation - 0220 Soissons	479 584 807	61,50%	100,00%	IG	61,50%	100,00%	IG		
750 GRAMMES INTERNATIONAL	8, allée de l'Innovation - 0220 Soissons	529 357 253	61,50%	100,00%	IG	61,50%	100,00%	IG		
A. F. G. E.	8, allée de l'Innovation - 0220 Soissons	437 889 108	61,50%	100,00%	IG	61,50%	100,00%	IG		
RING MEDIA	3, rue du Colonel Moll - 75017 Paris	533 536 009	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG		
Melberries	26 rue Damrémont- 75018 Paris	535 379 432	60,00%	60,00%	IG	·	-			
Diwanee	Waterfront Drive, Omar Hodge Building, Wickhams Cay, Roadto	own, Tortola, British Vii	55,56%	55,56%	IG					
Overblog	1 avenue Jean Rieux- 31500 Toulouse	480 170 240	100,00%	100,00%	IG					
Odysee Interactive	14 avenue du Garric-15000 AURILLAC	411 659 675	100,00%	100,00%	IG					
Melting Potes	82 rue du Faubourg Saint Martin- 75010 Paris	803 437 292	67,00%	67,00%	IG					
Academie du Gout	3 avenue hoche-75008 Paris	807 952 676	55,00%	55,00%	ME					
	de contrôles ainsi que la méthode de consolidation sont exprimés au	niveau de Académie d		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,						
LEC. Livre et communication	84 avenue victor Cresson 92130 Issy les moulineaux	392 782 512	100,00%	100,00%	IG					

IG = Intégration globale

ME = Mise en équivalence

#### Liste des sociétés

ace des societes				Exercice 2014			Exercice 2013	
Nom	Adresse	N° Siren	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode
FIMALAC TECH INFO	97, rue de Lille - 75007 PARIS	500 745 187	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FIMALAC SPECTACLES ET COMEDIES	101, rue de Lille - 75007 PARIS	791 773 872	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
VEGA SA	101, rue de Lille - 75007 PARIS	440 148 252	70,00%	70,00%	IG	70,00%	70,00%	IG
Filiales de VEGA SA (les % d'intérêts et de con	trôles ainsi que la méthode de consolidation sont exprimés au niveau d	e Vega SA)						
EURL JARDYREX	101, rue de Lille - 75007 PARIS	384 176 202	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC ZENITH NANCY	Rue du Zénith - 54320 MAXEVILLE	421 324 427	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC ZENITH DIJON	Rue de Colchide - 21000 DIJON	480 995 448	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC LES ARENES DE METZ	5, av. Louis le Débonnaire - 57000 METZ	442 236 089	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC S.B.S.L	95 cours du Maréchal Juin - 33000 BORDEAUX	413 748 351	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC ANTARES	2, avenue Antarès - 72100 LE MANS	414 231 639	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC LES DOCKS	Hangars 36/37 - Quai Vauban - 76600 LE HAVRE	420 834 848	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC ZENITH LIMOGES	16, avenue Jean Monnet - 87100 LIMOGES	492 774 583	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SARL NORMAND EXPO	Rue Marceau - 76600 LE HAVRE	350 524 609	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC ZENITH STRASBOURG	Allée du Zénith - 67201 ECKBOLSHEIM	497 643 577	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC L'AXONE	6, rue du Commandant Rossel - 25200 MONTBELLIARD	508 556 909	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC LE PHARE DE CHAMBERY	800, av. du Grand Ariétaz - 73000 CHAMBERY	504 801 986	90,00%	90,00%	IG	90,00%	90,00%	IG
SNC STADE COUVERT DE LIEVIN	Chemin des Manufactures - 62800 LIEVIN	509 171 146	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC STE D'exploitation DU PALAIS NIKAIA	163, route de Grenoble - 06200 NICE	515 313 187	70,00%	70,00%	IG	70,00%	70,00%	IG
SNC LE MILLESIUM	1, rue Jean Bagnost - 51530 PIERRY	529 698 524	70,00%	70,00%	IG	70,00%	70,00%	IG
SNC MACON EVENEMENTS	Parc des expositions - Av. P.Bérégovoy - 71000 MACON	530 646 165	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SAS SILO D'ARENC	35 quai du Lazaret - 13002 MARSEILLE	531 414 365	66,67%	66,67%	IG	66,67%	66,67%	IG
SNC SPORTS EN SEINE	Rue Lillebonne - 76000 ROUEN	750 217 671	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SAS LE CAPITOLE	68, av. du Président Roosevelt - 51000 Chalon en Champagne	539 290 551	39,00%	39,00%	ME	39,00%	39,00%	ME
SAS OMEGA+	13, rue Vineuse - 75016 PARIS	483 072 211	50,00%	50,00%	ME			
SAS ELLIPSE	101, rue de Lille - 75007 PARIS	514 108 802	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Filiales d'ELLIPSE SA (les % d'intérêts et	de contrôles ainsi que la méthode de consolidation sont exprimés au n	iveau d'ELLIPSE SA)						
SNC HUDOLIA	70, avenue de Paris - 91410 DOURDAN	531 493 815	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC L'ICEBERG	Rue Pierre Nuss - 67200 STRASBOURG	529 543 266	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC L'O	6, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 67210 OBERNAI	528 814 023	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC PLOUF	46, rue du 11 Novembre - 72500 CHÂTEAU DU LOIR	531 465 086	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC LA VAGUE	Rue Bleury - 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY	531 403 905	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC HELICEA	7, rue Mont-Joie - 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE	751 234 568	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC LE CARRE	101, bd de Verdun - 76200 DIEPPE	750 869 737	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC AQUAZERGUES	856, Route de Lucenay - 69480 Anse	793 383 340	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SAS SCENEO	2-4 avenue Léon Blum - 62219 Longuenesse	800 366 387	100,00%	100,00%	IG			

#### Liste des sociétés

			Exercic	e 2014		Exerci	ce 2013	
Nom	Adresse	N° Siren	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode	% d'intérêts	% de contrôle	Méthod
ALAC DEVELOPPEMENT	9, rue du Laboratoire - L 1911 LUXEMBOURG	122 778	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Filiales de Fimalac Développement (les % o	l'intérêts et de contrôles ainsi que la méthode de consolidation sont exprim	és au niveau de Fimal	ac Développem	ent)				
XSTREAM	Voie des Traz - 1218 SUISSE	CH-660-5027008-4	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
COLONNADE REAL ESTATE	9, rue du Laboratoire - L 1911 LUXEMBOURG	3715	80,00%	80,00%	IG	80,00%	80,00%	IG
NORTH COLONNADE LTD	30 North Colonnade - Canary Wharf - London E14 5GP	062 33 884	80,00%	100,00%	IG	80,00%	100,00%	IG
SAS TROIS S	101, rue de Lille - 75007 PARIS	750 133 951	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
POLE NORD EVENEMENTS	101, rue de Lille - 75007 PARIS	482 251 931	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
AP2S SAS	30-32 rue Guy Moquet - 92240 Malakoff	481 154 938	100,00%	100,00%	IG			
KYRO-CONCEPT SAS	ZAC Port d'Ivry- 9, rue des Bateaux-Lavoirs 94200 Ivry-sur seine	504 573 486	50,00%	50,00%	MEE			
ENCORE PRODUCTIONS SAS	6, rue du Mont Thabor - 75001 Paris	341 554 269	40,00%	40,00%	MEE			
Filiales de ENCORE PRODUCTI	ONS (les % d'intérêts et de contrôles ainsi que la méthode de consolidation	sont exprimés au nive	eau de ENCORE	<b>PRODUCTIONS</b>	SAS)			
ENCORE PLUS	14, bis Rue du Pavillon - 92100 Boulogne Billancourt	441 287 778	99,50%	99,50%	IG			
ENCORE EVENTS	6, rue du Mont Thabor - 75001 Paris	501 502 405	99,90%	99,90%	IG			
MYTICKET SAS	41, rue de Liège - 75008 Paris	537 487 670	70,00%	70,00%	IG			
CARILIS S.A	148, Avenue Gambetta - 75020 PARIS	315 734 202	100,00%	100,00%	IG			
Filiales de CARILIS (les % d'int	érêts et de contrôles ainsi que la méthode de consolidation sont exprimés a	u niveau de Carilis SA	)					
EURL STPI	2 bis, rue Dupont de l'Eure - 75020 Paris	382 778 207	100,00%	100,00%	IG			
EURL SCLP	2 bis, rue Dupont de l'Eure - 75020 Paris	382 809 457	100,00%	100,00%	IG			
EURL SGPV	37, rue Jean Rey - 78220 Viroflay	443 688 379	100,00%	100,00%	IG			
EURL SEPILUZ	Route d'Ascain - 64500 St Jean de Luz	448 995 704	100,00%	100,00%	IG			
EURL AQUAZONIA	Chemin Mortium - 97351 Matoury	449 367 796	100,00%	100,00%	IG			
EURL SEP3CPE	Avenue Abel Didelet - 60190 Estrées St Denis	489 850 743	100,00%	100,00%	IG			
EURL SEPIC	27, rue Marcel Clavier - 77120 Coulommiers	489 940 650	100,00%	100,00%	IG			
EURL SECAL	Parc des sports de la Loue - 03410 St Victor	490 122 991	100,00%	100,00%	IG			
EURL SECAPA	6, avenue Gustave Flaubert - 44351 Guérande cedex	499 034 106	100,00%	100,00%	IG			
EURL SEPMVS	824, avenue du Lys - 77190 Dammarie les lys	515 347 250	100,00%	100,00%	IG			
EURL S2G	Les Gorguettes - 13260 Cassis	525 375 259	100,00%	100,00%	IG			
EURL S3P	19, rue de Pontoise - 75005 Paris	529 519 746	100,00%	100,00%	IG			
SAS SOGESTAL	1, avenue de Valmy - 38100 Grenoble	790 020 267	100,00%	100,00%	IG			
EURL SGCAB	5, rue de la Houssaye - 49070 Beaucouze	802 107 581	100,00%	100,00%	IG			
GROUPE LUCIEN BARRIERE	35, bd des Capucines - 75002 PARIS	320 050 859	40,00%	40,00%	ME	40,00%	40,00%	М
GILBERT COULLIER PRODUCTIONS	31, place Saint-Ferdinand - 75017 PARIS	391 245 305	40,00%	40,00%	ME	40,00%	40,00%	М
AUGURI PRODUCTIONS	97, rue Oberkampf - 75011 PARIS	400 188 983	40,00%	40,00%	ME	40,00%	40,00%	М
KWET PRODUCTION	33, rue de Naples - 75008 Paris	431 511 062	40,00%	40,00%	ME	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	·	
POMME PRODUCTION	33, rue de Naples - 75008 Paris	339 013 278	40,00%	40,00%	ME			
DEB JAM	20, rue Ampère - Cité du cinéma - 9300 Saint Denis	453 622 029	50,00%	50,00%	ME			
LE COMEDY CLUB	20, rue Ampère - Cité du cinéma - 9300 Saint Denis	502 520 463	50,00%	50,00%	ME			

# Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014

			Exercio	e 2014	Exercice 2013			
	Adresse	N° Siren	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode	% d'intérêts	% de contrôle	Méthod
C SERVICES FINANCIERS	97, rue de Lille - 75007 PARIS	500 748 033	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TCH GROUP INC	1 State Street Plaza - New York - USA		50,00%	50,00%	ME	50,00%	50,00%	IG
Filiales de FITCH GROUP INC (les % d'intérêts et de	e contrôles ainsi que la méthode de consolidation soi	nt exprimés au niveau de Fitch Gro	up Inc)					
FITCH RATINGS INC	33 Whitehall St - New York - USA		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH SOLUTIONS INC	33 Whitehall St - New York - USA		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH LEARNING INC	34 Whitehall St - New York - USA		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH TRAINING HOLDING LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH 7CITY LEARNING HOLDING LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH 7CITY LEARNING INC	USA		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH TRAINING LTD	Royaume Uni	(Liquidation en cours)	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH 7CITY LEARNING LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH 7CITY LEARNING FINANCE	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH 7CITY LEARNING GROUP LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH 7CITY LEARNING (IB) LTD	Royaume Uni	(Liquidation en cours)	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH 7 CITY LEARNING MIDDLE EAST LTD	Emirats Arabes		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH 7 CITY LEARNING SINGAPORE LTD	Singapoure		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH CENTRO AMERICA SA	Panama		100,00%	100,00%	IG	98,66%	98,66%	IG
FITCH CENTRO AMERICA SA	Guatemala		100,00%	100,00%	IG	98,66%	98,66%	IG
FITCH CALIFICADORA DE RIESGO SA	Costa Rica		100,00%	100,00%	IG	98,66%	98,66%	IG
FITCH RATINGS COLOMBIA	Colombie		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH TREASURY LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH INFORMATION SERVICES INC	USA		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH INFORMATION SERVICES LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG

# Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014

			Exercio	e 2014		Exercio	ce 2013	
Nom	Adresse	N° Siren	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode
Filiales de FITCH GROUP INC (les % d'intérêts et de contrôle	s ainsi que la méthode de consolidation so	nt exprimés au niveau de Fitch Grou	p Inc)					
FITCH RATINGS LTD	30 Norh Colonnade London E14 SGN - GB		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Filiales de FITCH RATINGS LTD (les % d'intérêts et de c	ontrôles ainsi que la méthode de consolida	ition sont exprimés au niveau de Fito	ch Ratings Ltd)					
FITCH SOLUTIONS LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH SOLUTIONS ASIA PTE LTD	Singapoure		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
IRR ADVISORY SERVICES PTE LTD	Inde		100,00%	100,00%	IG			
DERIVATIVES FITCH LTD	Royaume Uni	Liquidation en cours	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH FRANCE SA	France		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH DEUTSCHLAND GMBH	Allemagne		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH ITALIA SPA	Italie		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH POLSKA SA	Pologne		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH RATINGS ESPANA SA	Espagne		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH RATINGS	Turquie		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH SOUTHERN AFRICA PTY LTD	Afrique du Sud		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
INTER ARAB RATING CY EC	Bahrain		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH NORTH AFRICA SA	Tunisie	(Dormant)	99,77%	99,77%	IG	99,77%	99,77%	IG
FITCH RATINGS CIS LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH AUSTRALIA PTY LTD	Australie		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH SINGAPORE RATINGS PTE LTD	Singapour		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH HONG KONG LTD	Hong Kong		99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
FITCH RATINGS JAPAN LTD	Japon		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
INDIA RATINGS & RESEARCH PTE LTD	Inde		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH INDIA SERVICES PTE LTD	Inde		100,00%	100,00%	IG			
FITCH RATINGS INDIA PTE LTD	Inde		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH RATINGS BEIJING LTD	Chine		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
PT FITCH HOLDINGS INDONESIA	Indonésie		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH CHILE HOLDING SA	Chilie		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH CHILE CASIFIC.DE RIESGO LTDA	Chilie		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH MEXICO SA	Mexique		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH RATINGS BRAZIL LTDA	Brésil		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH VENEZUELA CALIFIC. DE RIESGOS	Venezuela	(Dormant)	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH REPUBLICA DOMINICANA C.p A.	République Dominicaine		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH SOLUTIONS DEUTSCHLAND GMBH	Allemagne		100,00%	100,00%	IG			
BUSINESS MONITOR INTERNATIONAL LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG			
BMI 1 LTD	Royaume Uni		100,00%	,	IG			
BMI 2 LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG			
BUSINESS MONITOR INTERNATIONAL INC	USA		100,00%	100,00%	IG			
BUSINESS MONITOR INTERNATIONAL (ASIAN) PTE LTD			100,00%	100,00%	IG			
BUSINESS MONITOR INTERNATIONAL HONG KONG LTD	Hong Kong		100,00%	100,00%	IG			
EPISCOM LTD	Royaume Uni	Liquidation en cours	100,00%	100,00%	IG			
ANGELMEAD LTD	Royaume Uni	Liquidation en cours	100,00%	100,00%	IG			

#### Liste des sociétés

				Exercio	e 2014		Exercio	e 2013	
Nom		Adresse	N° Siren	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode
	Filiales de FITCH RATINGS LTD (les % d'intérêts et de co	ontrôles ainsi que la méthode de consolidation son	nt exprimés au niveau de F	itch Ratings Ltd)					
	KOREA RATINGS CORPORATION	Corée		74,86%	74,86%	IG	74,86%	74,86%	IG
	Filiales de Korea Ratings Ltd (les % d'intérêts et d	le contrôles sont exprimés au niveau de Korea Rat	ings Ltd)						
	KOREA PLUS CO LTD	Corée		93,30%	93,30%	IG	96,60%	96,60%	IG
	E-CREDIBLE CO LTD	Corée		64,54%	64,54%	IG	64,54%	64,54%	IG
	E-CREDIBLE NETWORKS CO LTD	Corée		64,54%	64,54%	IG	64,54%	64,54%	IG
	KOREA ASSET PRICING LTD	Corée		33,64%	33,64%	ME	33,64%	33,64%	ME
	CHINA LIANHE CREDIT RATINGS CO LTD	Chine		49,00%	49,00%	ME	49,00%	49,00%	ME
	FITCH RATINGS THAILAND LTD	Thaïlande		49,90%	49,90%	ME	49,90%	49,90%	ME
	FITCH RATINGS LANKA LTD	Sri Lanka		45,00%	45,00%	ME	45,00%	45,00%	ME
	APOYO & ASOC. Y CALIFIC. LTD	Pérou		20,00%	20,00%	ME	20,00%	20,00%	ME
	AESA RATINGS SA	Bolivie		25,00%	25,00%	ME	25,00%	25,00%	ME
	FIX SCR SA (anciennement Fitch Uruguay & Argentine)	Argentine		30,00%	30,00%	ME	30,00%	30,00%	IG

# **NOTE N° 4 - RISQUES FINANCIERS**

#### Facteurs de risques financiers

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à un certain nombre de risques financiers : risque de change, risque de taux, risques de liquidités, risque de crédit et risques sur actions. Le Groupe utilise des instruments dérivés afin de gérer son exposition aux risques de taux et de change et privilégie les placements à risques limités avec des maturités échelonnées dans le temps.

#### 4.1. - RISQUE DE CHANGE

Les risques de change sont principalement issus de flux financiers et d'opérations de trésorerie intra-groupe dont les plus significatifs font l'objet d'une couverture.

Pour gérer son risque de change, les instruments financiers utilisés par le Groupe sont les suivants :

- Achats et ventes de devises à terme
- Achats et ventes d'options de change

#### Sensibilité aux variations de taux de change au 31 décembre 2014

	Total					
	converti en	USD	GBP	BRL	TRY	CHF
(en millions de devises)	€					
Fournisseurs et créditeurs divers					0,8	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	_
Opérations intra groupe	13,5		1,4	16,5	1,4	7,3
Sous-total passifs financiers	13,5	0,0	1,4	16,5	2,2	7,3
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-	-
Liquidités	-	-	-	-	-	-
Opérations intra groupe	141,4		110,0	0,6		
Sous-total actifs financiers	141,4	0,0	110,0	0,6	0,0	0,0
Risque de change avant couverture	127,9	0,0	108,6	-15,9	-2,2	-7,3
Achats à terme de devises	-	-	-	-	-	-
Ventes à terme de devises	-141,2		-110,0			
Net change à terme	-141,2	0,0	-110,0	0,0	0,0	0,0
Risque de change exprimé dans chacune des devises	-13,3	0,0	-1,4	-15,9	-2,2	-7,3

Cours : €/\$ 1,2141 - €/£ 0,7789 – €/BRL 3,2207 - €/TRY 2,832 - €/CHF 1,2024

Sensibilité à une variation de 1% du cours de change	(en millions d'€)
Impact en compte de résultat d'une variation de cours de +/- 1%	+/- 0,15
L'impact en capitaux propres est non significatif	

#### Sensibilité aux variations de taux de change au 31 décembre 2013

,	Total converti en	USD	GBP	BRL	TRY	CHF
(en millions de devises)	€					
Emission de titres de créances négociables						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
Opérations intra groupe	11,3			15,4	2,0	7,2
Sous-total passifs financiers	11,3	0,0	0,0	15,4	2,0	7,2
Valeurs mobilières de placement						
Liquidités	17,6	12,2	7,3			
Opérations intra groupe	131,9		110,0			
Sous-total actifs financiers	149,5	12,2	117,3	0,0	0,0	0,0
Risque de change avant couverture	138,3	12,2	117,3	-15,4	-2,0	-7,2
Achats à terme de devises						
Ventes à terme de devises	-131,9		-110,0			
Net change à terme	-131,9	0,0	-110,0	0,0	0,0	0,0
Risque de change exprimé dans chacune des devises	6,4	12,2	7,3	-15,4	-2,0	-7,2

Cours: €/\$ 1,3791 - €/£ 0,8337 - €/BRL 3,2576 - €/TRY 2,9605 - €/CHF 1,2276

Sensibilité à une variation de 1% du cours de change	(en millions d'€)
Impact en compte de résultat d'une variation de cours de +/- 1%	+/- 0,30
L'impact en capitaux propres est non significatif	

Impact des variations de change sur la présentation du compte de résultat au 31 décembre 2014

#### Une variation de +/- 10 % du dollar US aurait un impact de :

• +/- 9,4 % sur le résultat net part du Groupe soit +/- 8,1 M€.

#### Une variation de +/- 10 % de la livre sterling aurait un impact de :

- +/- 0,9 % sur le chiffre d'affaires du Groupe soit +/- 1,1 M€;
- +/- 23,0 % sur le résultat opérationnel courant soit +/- 0,5 M€;
- +/- 18,3 % sur le coût de l'endettement financier net soit +/- 0,7 M€;
- +/-0,1 % sur le résultat net part du Groupe soit +/- 0,1 M€.

#### 4.2. - RISQUE DE TAUX

La politique du Groupe consiste à se couvrir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêts. Afin de gérer les risques de taux, le Groupe utilise des instruments de gestion de taux d'intérêts. Ces instruments sont les suivants :

- Contrats d'échange de taux d'intérêts SWAP
- Contrats de garantie de taux d'intérêts COLLARS CAP

#### Sensibilité aux variations de taux d'intérêts au 31 décembre 2014

(en millions de devises)	Montant global en €	Position en EUR	Position en GBP (*)
Emission de titres et de créances négociables	149,3	149,3	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et autres			
dettes financières diverses	284,5	146,5	107,5
Total passifs financiers	433,8	295,8	107,5
Valeurs mobilières de placement hors actions	4,8	4,8	
Liquidités	26,2	16,2	7,8
Placements obligataires	15,0	15,0	
Total actifs financiers	46,0	36,0	7,8
Position nette avant dérivés (taux variable)	-387,8	-259,8	-99,7
<u>Instruments dérivés</u>			
SWAP	108,2	5,5	80,0
CAP			
Total des instruments dérivés (taux fixe)	108,2	5,5	80,0
Position nette après dérivés	-279,6	-254,3	-19,7

<sup>(\*)</sup> Données exprimées en devises sur la base des cours suivants : €/£ 0,7789

Sensibilité à une variation de +/- 1% des taux d'intérêts	(en millions d'€)
Impact en compte de résultat d'une variation de cours de +/- 1%	+/- 2,8
L'impact en capitaux propres est non significatif	

#### Sensibilité aux variations de taux d'intérêts au 31 décembre 2013

(en millions de devises)	Montant global en €	Position en EUR	Position en GBP (*)
Emission de titres et de créances négociables	101,7	101,7	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et autres			
dettes financières diverses	178,0	49,1	107,5
Total passifs financiers	279,7	150,8	107,5
Valeurs mobilières de placement hors actions	9,4	9,4	
Liquidités	34,1	25,3	7,3
Placements obligataires	10,6	10,6	
Total actifs financiers	54,1	45,3	7,3
Position nette avant dérivés (taux variable)	-225,6	-105,5	-100,2
<u>Instruments dérivés</u>			
SWAP	96,0		80,0
CAP			
Total des instruments dérivés (taux fixe)	96,0	0,0	80,0

Sensibilité à une variation de +/- 1% des taux d'intérêts	(en millions d'€)
Impact en compte de résultat d'une variation de cours de +/- 1%	+/- 1,3
L'impact en capitaux propres est non significatif	

#### **4.3.** - **RISQUE DE LIQUIDITE**

La gestion du risque de liquidité implique un choix d'instruments liquides et négociables sur un marché actif ainsi que des sources de financement au travers de lignes de crédit confirmées. En raison de la dynamique des activités du Groupe, la Trésorerie du Groupe veille à avoir en permanence des lignes de crédits confirmées activables à tous moments.

# 4.4. - <u>Caracteristiques des titres emis et des emprunts contractes des societes controlees</u>

(en millions d'€)	Taux fixe/Taux variable	Date d'obtention	Échéance finale	Montant global (en millions d'€)	à moins d'un an	à plus d'un an et moins de 5 ans	à plus de cinq ans
Emission de titres de créances négociables (2)	TV			149,3	149,3		
Lignes de crédits confirmés utilisées							
Découverts bancaires autorisés	TV			53,0	53,0		
Crédit syndiqué	TV	juil-14	janv-17	80,0	80,0		
Emprunt privé (1)	TV	déc-13	déc-20	102,7			102,7
Autres Lignes de crédits confirmés utilisées	TV			7,5	7,5		
Autres Lignes de crédits confirmés utilisées	TF (3)			3,5	1,5	1,6	0,4
Emprunt obligataire 3,30%	TF	juil-14	déc-19	20,0		20,0	
Emprunt obligataire 3,70%	TF	juil-14	juil-21	40,0			40,0
Total titres émis ou emprunts utilisés				456,0	291,3	21,6	143,1

<sup>(1)</sup> Refinancement partiel de North Colonnade (cf. note 5.3).

Caractéristiques des lignes de crédits confirmés non utilisés

	Date d'obtention	Échéance finale	Montant en Millions	
Fimalac				
<u>Lignes de crédits confirmés</u>	janv-14	janv-17	395,0€	
Montant utilisé au 31 décembre 2014			-80,0€	
Crédit non utilisé FIMALAC			315,0€	
		Cf.: note 5.20 - engagements hors bild		

Ce crédit a été porté à 400 M€ en juillet 2014 puis réduit à 395 M€. Toutefois, compte tenu de la cession de 30 % de Fitch Group en mars 2015, il a été intégralement remboursé fin mars 2015 et résilié à cette même date.

Par ailleurs, Fimalac dispose au 31 décembre 2014 de deux emprunts obligataires de 20 et 40 M€ à échéance de décembre 2019 et juillet 2021. Fimalac est tenue de respecter les ratios suivants :

- Endettement financier net consolidé/Fonds propres < 0,7
- Flux financiers nets/Service de la dette > 1,20

Ces ratios au 31 décembre 2014 sont respectés.

<sup>(2)</sup> Il s'agit de billets de trésorerie dont le remboursement est totalement sécurisé par des lignes de crédits confirmés non utilisés, cf. détail ci-dessous.

<sup>(3)</sup> Les échéances varient de 2011 à 2021

# 4.5. - ECHEANCIER DE LIQUIDITE (NON ACTUALISE) DES INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Au 31 décembre 2014

			Flux de trésorerie			
(en millions d'€)	Valeur comptable au 31/12/2014	à - d'un an	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans		
INSTRUMENTS DERIVES						
<u>Actif</u>						
. Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	-	-	-	-		
. Instruments dérivés sans comptabilité de couverture	-	-	_	-		
<u>Passif</u>						
. Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	6,4			6,4		
. Instruments dérivés sans comptabilité de couverture	1,6	1,6				
INSTRUMENTS NON DERIVES						
<u>Actif</u>						
. Actifs financiers non courants	131,7	0,1	64,7	66,9		
. Actifs financiers courants	20,4	20,4				
. Autres actifs non courants	0,0					
. Clients	58,0	58,0				
. Trésorerie et équivalents de trésorerie	31,0	31,0				
<u>Passif</u>						
. Emprunts et dettes financières non courants	288,9		150,5	138,4		
. Emprunts et dettes financières courants	300,6	300,6				
. Autres passifs non courants	-	-	_	-		
. Fournisseurs	28,0	28,0				
Total	-384,4	-220,7	-85,8	-77,9		

#### Au 31 décembre 2013

			Flux de trésorerie		
(en millions d'€)	Valeur comptable au 31/12/2013	à - d'un an	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans	
INSTRUMENTS DERIVES					
Actif					
. Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	0,6			0,6	
. Instruments dérivés sans comptabilité de couverture					
Passif					
. Instruments dérivés avec comptabilité de couverture					
. Instruments dérivés sans comptabilité de couverture	0,2	0,2			
INSTRUMENTS NON DERIVES					
Actif					
. Actifs financiers non courants	115,6		55,1	60,5	
. Actifs financiers courants	28,0	28,0			
. Autres actifs non courants	0,0				
. Clients	43,0	43,0			
. Trésorerie et équivalents de trésorerie	43,6	43,6			
Passif					
. Emprunts et dettes financières non courants	245,5		116,3	129,2	
. Emprunts et dettes financières courants	153,4	153,4			
. Autres passifs non courants	0,4		0,4		
. Fournisseurs	24,2	24,2			
Total	-192,9	-63,2	-61,6	-68,1	

### 4.6. - RISQUE DE CREDIT

Le Groupe a mis en œuvre des politiques appropriées afin de s'assurer que ses prestations sont effectuées avec des clients disposant d'un historique de crédit de qualité.

Les instruments dérivés et autres opérations de trésorerie sont mis en place avec des contreparties financières reconnues.

Les outils de maîtrise de risques limitent l'exposition du Groupe à une concentration excessive des engagements envers une institution financière.

#### 4.7. - RISQUE SUR ACTIONS

Le Groupe a investi une partie de sa trésorerie dans des actifs sensibles à la variation des marchés d'actions essentiellement européens. Ces actifs se répartissent comme suit :

(en millions d'€)	Prix de revient	Résultat latent	Evaluation au 31 décembre 2014	Evaluation au 31 décembre 2013
Actions cotés (CAC 40)	5,0	-0,9	4,1	2,6
Actions cotés (Euronext)	57,4	22,6	80,0	65,2
Fonds d'actions	-	-	-	14,7
Total	62,4	21,7	84,1	82,5

# 4.7.1. - Comptabilisation des instruments financiers dérivés et des instruments de couverture

Les dérivés sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sauf s'ils ont été désignés comme instruments de couverture.

Dans le premier cas, ils sont évalués à la juste valeur et le solde global des variations de juste valeur est porté au compte de résultat.

Lorsque le Groupe désigne un instrument financier comme instrument de couverture, une documentation formelle est préparée pour démontrer la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert.

Le Groupe détermine à l'origine du contrat et jusqu'à l'échéance de la relation de couverture le niveau d'efficacité de la couverture, c'est à dire la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert. Les relations de couverture sont considérées comme hautement efficaces lorsque la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert se situe dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

Trois types de relation de couverture existent :

- La couverture de juste valeur : couverture de l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert sont comptabilisées en résultat. Aucun dérivé utilisé par le Groupe n'a été classé dans ce type de relation de couverture.
- La couverture de flux de trésorerie : couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé (ex : paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou une transaction prévue. La partie efficace des variations de juste valeur sur l'instrument de couverture doit être comptabilisée en capitaux propres, la partie inefficace en résultat.

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat durant les exercices au cours desquels l'élément couvert impacte le résultat (ex : la transaction prévue hautement probable se réalise). Cependant, lorsque la transaction prévue entraîne la comptabilisation d'un actif non financier (ex : stocks) ou d'un passif non financier, les gains et pertes préalablement enregistrés en capitaux propres sont inclus dans le coût de l'actif ou du passif.

• La couverture d'un investissement net à l'étranger: traitement identique à la couverture de flux de trésorerie. La partie efficace de la variation de juste valeur est comptabilisée en capitaux propres jusqu'à la cession ou liquidation de l'investissement net.

Des options de change peuvent être utilisées par le Groupe pour couvrir les investissements dans FITCH GROUP aux Etats-Unis.

Le détail des instruments dérivés comptabilisés est développé dans la note 5.7.

#### 4.8. - ESTIMATIONS DE JUSTE VALEUR

La juste valeur est déterminée selon les informations disponibles, soit à partir de cotations publiées sur un marché actif, soit par comparaison avec des transactions similaires récentes, soit enfin par recours à des techniques d'estimation pour établir quel aurait été le prix de transaction.

# **NOTE N° 5 - AUTRES NOTES**

(EN MILLIONS D'€)

#### **Regroupement d'entreprises**

#### 5.1. - ECARTS D'ACQUISITION DES SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

	Unités génératrices de	Unités génératrices de trésorerie/filiales		
(en millions d'€)	Secteur Entertainment	Secteur Digital	TOTAL	
Brut au 31 décembre 2012	8,5	0,0	8,5	
Variation de périmètre			0,0	
Acquisitions (1)		141,4	141,4	
Cessions			0,0	
Ecart de change			0,0	
Reclassements			0,0	
Brut au 31 décembre 2013	8,5	141,4	149,9	
Perte de valeur cumulée au 31 décembre 2012	0,0	0,0	0,0	
Variation de périmètre			0,0	
Dépréciation			0,0	
Cessions			0,0	
Ecart de change			0,0	
Perte de valeur cumulée au 31 décembre 2013	0,0	0,0	0,0	
Ecarts d'acquisition nets au 31 décembre 2013	8,5	141,4	149,9	
Brut au 31 décembre 2013	8,5	141,4	149,9	
Variation de périmètre			0,0	
Acquisitions (2)	12,8	116,7	129,5	
Cessions			0,0	
Ecart de change			0,0	
Reclassements (3)		-0,9	-0,9	
Brut au 31 décembre 2014	21,3	257,2	278,5	
Perte de valeur cumulée au 31 décembre 2013	0,0	0,0	0,0	
Variation de périmètre			0,0	
Dépréciation			0,0	
Cessions			0,0	
Ecart de change			0,0	
Perte de valeur cumulée au 31 décembre 2014	0,0	0,0	0,0	
Ecarts d'acquisition nets au 31 décembre 2014	21,3	257,2	278,5	

<sup>(1)</sup> Dont 141,2 M€ relatifs à l'acquisition de l'ensemble Webedia/Allociné/Groupe confidentelles/Exponaute

Conformément à l'application de la norme IAS 36 et 38, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

<sup>(2)</sup> Secteur Digital:

<sup>84,6</sup> M€ Odyssée Interactive (JeuxVidéo.com)/1,6 M€ Overblog/14,9 M€ Movie Pilot/15,4 M€ Diwanee/Melberries Secteur Entertainment:

<sup>5,5</sup> M€ Carilis/6,7 M€ AP2S/0,6 M€ MyTicket

<sup>(3)</sup> Correspond à l'écart entre le prix d'acquisition et la situation nette acquise après allocation aux marques pour des acquisitions réalisées en 2013

Aucun test de dépréciation des écarts d'acquisition du secteur Digital n'a été mis en œuvre au 31 décembre 2014, compte tenu du caractère récent des acquisitions et de la stratégie poursuivie. Par ailleurs, l'augmentation de capital de Webedia dans la période où les derniers titres rachetés aux minoritaires a été réalisée pour un prix par action supérieur au prix d'acquisition.

Concernant les sociétés du secteur Entertainment, l'appréciation de la valeur des actifs est effectuée au regard des performances financières réalisées et des perspectives.

#### **5.2. -** IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels s'analysent comme suit :

	Net au 31 décembre	Net au 31 décembre
(en millions d'€)	2014	2013
Frais de développement	3,3	-
Brevets - Licences - et autres droits incorporels	7,0	7,4
Marques	22,6	14,8
Fonds commerciaux	7,0	6,8
Autres immobilisations incorporelles	0,1	
Avances et acomptes		0,1
Total	40,0	29,1

#### Immobilisations incorporelles – variation des valeurs brutes

(en millions d'€)	Frais de développement	Brevets - Licences- Propriétés intellectuelles	Marques	Fonds commerciaux	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	Total
Montants bruts au 31 décembre 2012		8,8					8,8
Variation de périmètre (1)		3,4	15,4	3,8			22,6
Acquisitions		0,5		4,4		0,1	5,0
Cessions							0,0
Ecarts de change							0,0
Reclassements		-0,2					-0,2
Montants bruts au 31 décembre 2013	0,0	12,5	15,4	8,2	0,0	0,1	36,2
Variation de périmètre	1,0	0,6	9,7				11,3
Acquisitions	2,8	0,9		0,1	0,1		3,9
Cessions							0,0
Ecarts de change	-0,1		-0,2				-0,3
Reclassements	1,4	-1,2	-0,3	0,2	0,1	-0,1	0,1
Montants bruts au 31 décembre 2014	5,1	12,8	24,6	8,5	0,2	0,0	51,2

<sup>(1)</sup> Marques Webedia/allocine (cf.: note 3.1 – Evolution du périmètre)

#### <u>Immobilisations incorporelles – variation des amortissements et dépréciations</u>

(en millions d'€)	Frais de développement	Brevets - Licences- Propriétés intellectuelles	Marques	Fonds commerciaux	Autres immobilisations incorporelles	Total
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012		2,0	0,0	0,0		2,0
Variation de périmètre		2,9	0,6	1,3		4,8
Dotations		0,2		0,1		0,3
Reprises						0,0
Ecarts de change						0,0
Reclassements						0,0
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013		5,1	0,6	1,4	0,0	7,1
Variation de périmètre	0,4	0,4				0,8
Dotations	0,3	1,5	1,4	0,1	0,1	3,4
Reprises						0,0
Ecarts de change	-0,1					-0,1
Reclassements	1,2	-1,2				0,0
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	1,8	5,8	2,0	1,5	0,1	11,2

La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles est incluse dans le poste du compte de résultat « Dotation aux amortissements » du résultat opérationnel ; les pertes de valeur sont constatées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels ».

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en charges au cours de la période est de 1,9 M€ et ne concerne que le secteur Digital (Webedia).

#### **5.3. - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'€)	Net au 31 décembre 2014	Net au 31 décembre 2013
Terrains	158,2	152,5
Terrains en crédit-bail	4,3	
Constructions	131,3	117,1
Constructions en crédit-bail	5,9	
Installations techniques, Matériel et outillage	1,7	4,9
Installations techniques, Matériel et outillage en crédit-bail	3,4	
Autres immobilisations corporelles	8,2	10,5
Autres immob. Corporelles en location financement	0,1	
Immobilisations corporelles en cours	0,4	5,1
Avances et acomptes versés		7,4
Total	313,5	297,5

#### <u>Immobilisations corporelles – variation des valeurs brutes</u>

(en millions d'€)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel & outillage	Autres immobilisa- tions corporelles	Immobilisa- tions corporelles en cours	Avances & acomptes	TOTAL
Montants bruts au 31 décembre 2012	239,9	138,0	10,0	19,2	0,4	0,0	407,5
Variation de périmètre			0,8	3,8			4,6
Acquisitions			0,6	4,6	4,7	7,3	17,2
Cessions			-0,2	-1,9			-2,1
Reclassements							0,0
Ecarts de change	-4,9	-3,1		-0,3		0,1	-8,2
Montants bruts au 31 décembre 2013	235,0	134,9	11,2	25,4	5,1	7,4	419,0
Variation de périmètre			1,8	2,4			4,2
Acquisitions			0,6	3,2	1,3		5,1
Cessions		-2,1	-0,1	-0,3			-2,5
Reclassements (1)	-4,3	7,9	-7,8	2,7	-6,0	-7,7	-15,2
Ecarts de change	15,8	8,4		0,6		0,3	25,1
Montants bruts au 31 décembre 2014	246,5	149,1	5,7	34,0	0,4	0,0	435,7

<sup>(1)</sup> Dont reclassements relatifs à l'opération de cession bail portant sur l'immeuble du 101, rue de Lille à Paris (Cf. : faits marquants 1.1.5).

#### <u>Immobilisations corporelles en crédit-bail – variation des valeurs brutes</u>

(en millions d'€)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel & outillage	Autres immobilisa- tions corporelles	TOTAL
Montants bruts au 31 décembre 2013	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation de périmètre			0,1	0,2	0,3
Acquisitions					0,0
Cessions			***************************************		0,0
Reclassements (1)	4,3	6,6	4,2		15,1
Ecarts de change					0,0
Montants bruts au 31 décembre 2014	4,3	6,6	4,3	0,2	15,4

<sup>(1)</sup> Dont reclassements relatifs à l'opération de cession bail portant sur l'immeuble du 101, rue de Lille à Paris (Cf. : faits marquants 1.1.5).

#### Immobilisations corporelles – variation des amortissements et dépréciations

(en millions d'€)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel & outillage	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	84,3	14,7	5,2	12,1	116,3
Variation de périmètre			0,4	1,9	2,3
Dotations		3,8	1,0	1,5	6,3
Perte de valeur					0,0
Cessions			-0,3	-1,0	-1,3
Reclassements		-0,7		0,6	-0,1
Ecarts de change	-1,7	-0,1		-0,2	-2,0
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	82,6	17,7	6,3	14,9	121,5
Variation de périmètre			1,3	1,5	2,8
Dotations		4,3	0,5	3,1	7,9
Perte de valeur					0,0
Cessions		-2,1		-0,2	-2,3
Reclassements (1)		-2,9	-4,1	5,9	-1,1
Ecarts de change	5,7	0,8		0,6	7,1
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	88,3	17,8	4,0	25,8	135,9

<sup>(1)</sup> Dont reclassements relatifs à l'opération de cession bail portant sur l'immeuble du 101, rue de Lille à Paris (Cf. : faits marquants 1.1.5).

#### Immobilisations corporelles en crédit-bail – variation des amortissements

(en millions d'€)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel & outillage	Autres immobilisa- tions corporelles	TOTAL
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation de périmètre			0,1	0,1	0,2
Dotations		0,2	0,2		0,4
Perte de valeur					0,0
Reclassements (1)		0,5	0,6		1,1
Ecarts de change					0,0
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	0,0	0,7	0,9	0,1	1,7

<sup>(1)</sup> Dont reclassements relatifs à l'opération de cession bail portant sur l'immeuble du 101, rue de Lille à Paris (Cf. : faits marquants 1.1.5).

#### Immeuble de Canary Wharf

Cet immeuble est comptabilisé au coût historique. La valeur nette comptable de cet immeuble au 31 décembre 2014 est de 272,6 M€ dont 152,5 M€ représentant la valeur nette du terrain et le solde 120,1 M€ la valeur nette du bâtiment et de ses aménagements. Une synthèse est présentée ci-dessous :

Valeur nette comptable de l'immeuble à Canary Wharf.

( en millions de £)		Coûts d'acquisition	Coûts d'emprunts incorporés	Valeur Brute	Dépréciations/ amortissements	Valeur nette au 31/12/2014
Terrain		173,2	14,4	187,6	68,8	118,8
Construction		100,1	7,4	107,5	14,0	93,5
	Total en £	273,3	21,8	295,1	82,8	212,3
	Total en €				_	272,6

La valeur d'utilité de cet immeuble a été déterminée en tenant compte de la capacité et de l'intention de Fimalac de le détenir durablement, de critères qualitatifs propres à l'immeuble, de sa localisation et enfin, d'éléments quantitatifs reflétant les différents composants des divers baux conclus.

Une appréciation externe et indépendante de la valeur de l'immeuble a été mise à jour à fin 2014, à la demande du prêteur, dans le cadre du refinancement partiel de North Colonnade obtenu auprès d'une compagnie d'assurances en décembre 2013.

La valorisation instantanée, intégrant une décote liée à la période de location gratuite concédée au dernier locataire, ressort dans une fourchette de 219 à 227 M£ (281 à 291 M€). La valorisation à terme, après écoulement de la période de location gratuite, en considérant les renouvellements des baux avec les mêmes locataires, a été estimée dans une fourchette de 245 à 253 M£ (soit 315 à 325 M€). Les valeurs sont supérieures à la valeur comptable de l'immeuble au 31 décembre 2014 (212,3 M£)

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est incluse dans le poste du compte de résultat « Dotation aux amortissements » du résultat opérationnel ; les pertes de valeur sont constatées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels ».

#### 5.4. - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'€)	% du capital détenu	Montant des MEE	Dont goodwill	Dont quote part dans le résultat de la période
Fitch Group *	20,0%	128,8	176,8	81,5
Groupe Lucien Barrière (1)	40,0%	208,4	213,3	8,9
Gilbert Coullier Productions	40,0%	7,5	5,3	1,5
Auguri Productions	40,0%	2,9	1,8	0,6
Kwet, Pomme Productions	40,0%	1,7	1,7	-0,5
Talent Group (filiales de Webedia)	34,0%	1,2		0,3
Deb Jam, Le Comedy Club	50,0%	8,0	7,1	-0,4
Kyro	50,0%	9,1	2,4	0,4
Encore Productions	40,0%	3,5	3,2	
		371,1	411,6	92,3

<sup>\*</sup>Correspond à la mise en équivalence de Fitch Group, la quote-part de 30 % étant reclassée en actifs destinés à être cédés.

#### (1) <u>Valorisation de l'écart d'acquisition de Groupe Lucien Barrière</u>

Il est rappelé que la participation de 40 % dans Groupe Lucien Barrière a été acquise en mars 2011 pour un montant de 186 M€. Implicitement, cette valorisation reflétait un multiple de 6,6 appliqué à l'excédent brut d'exploitation (EBE) de l'exercice 2009/2010, moins le montant de l'endettement net.

Au 31 décembre 2014, cette valorisation est d'abord confortée par la transposition du multiple induit de l'acquisition à l'EBE de l'exercice 2013/2014 et par la baisse du niveau de l'endettement net depuis l'acquisition.

Pour corroborer cette approche, une actualisation des flux de trésorerie futurs a été effectuée, en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérents avec les prévisions de résultat sur les 3 ans à venir. Les perspectives de résultat et de génération de trésorerie de Groupe Lucien Barrière à un horizon de 3 ans confortent la valeur. Des tests de sensibilité sont de plus effectués en utilisant des coefficients d'actualisation relativement élevés (jusqu'à un maximum de 10 à 12 %) et une valeur terminale reposant sur une approche simplifiée par la capitalisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif et un taux de croissance perpétuel de 1 %. Ces tests ne révèlent pas de perte de valeur à constater.

Le total des actifs, dettes, chiffre d'affaires et résultats nets des entreprises associées les plus significatives, dont aucune n'est cotée, est détaillé ci-dessous :

(en millions d'€)	Total des actifs	Total des dettes	Total du chiffre d'affaires	Résultat net
Fitch Group	1 644,6	995,0	840,9	170,5
Groupe Lucien Barrière (1)	1 576,5	740,1	1 037,5	13,6
Kyro	21,1	7,8	4,7	-0,6
Gilbert Coullier Productions	28,9	24,5	49,1	3,3

<sup>(1)</sup> Correspond aux comptes consolidés du Groupe Lucien Barrière au 31 octobre 2014.

Les variations du poste « Participations dans les entreprises associées » s'expliquent comme suit :

Ouverture au 31 décembre 2013	504,4
Variation de périmètre	12,0
Dividendes versés	-71,9
Effet de change & divers	27,5
Reclassement (1)	-193,2
Quote part de résultat au 31 décembre 2014	92,3
Clôture au 31 décembre 2014	371,1

<sup>(1)</sup> La cession de 30 % de Fitch annoncée le 12 décembre 2014 nous a conduit à reclasser sur la ligne distincte du bilan « Actifs destinés à être cédés » la quote-part de mise en équivalence correspondante.

#### 5.5. - COMPLEMENT D'INFORMATION AU NIVEAU DE FITCH GROUP

# 5.5.1. - Etats financiers résumés de Fitch Group

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
(en millions d'€)		
BILAN ACTIF		
Actifs non courants	1 205,9	890,3
Dont écarts d'acquisitions	867,6	676,4
Actifs courants	438,7	386,0
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	257,4	250,7
TOTAL ACTIF	1 644,6	1 276,3
BILAN PASSIF		
Capitaux propres	649,6	554,2
Passifs non courants	540,0	361,2
Dont dettes financières à long terme	263,6	192,2
Passifs courants	455,0	360,9
Dont dettes financières à court terme	9,4	6,0
TOTAL PASSIF	1 644,6	1 276,3

(en millions d'€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires	840,9	740,0
Résultat opérationnel	289,6	252,0
Résultat financier	-7,2	-9,6
Résultat net part du groupe	166,4	153,0

# 5.5.2. - Ecarts d'acquisition de Fitch Group

(en millions d'€)	Secteur Financier Fitch Group
Montant net au 31 décembre 2013 (dans les comptes consolidés de Fitch Group)	676,4
Variation de périmètre (acquisition de BMI (Business Monitor International)	99,6
Ecart de change	91,9
Montant net au 31 décembre 2014	867,9

#### Valorisation de l'écart d'acquisition Fitch Group

Fimalac examine chaque année la valeur de l'écart d'acquisition de Fitch Group à la clôture. Pour les besoins du test de perte de valeur de l'écart d'acquisition, Fimalac détermine la valeur recouvrable de cet écart d'acquisition qui est déterminée comme la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession).

La cession de 30 % de Fitch Group réalisée le 12 mars 2015 sur une base élevée (Cf. note 5.24 : « Evènement post clôture ») conforte très largement la valeur de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2014.					

# 5.5.3. - <u>Information sectorielle au niveau de Fitch Group</u>

# 5.5.3.1. - Effectifs par zone géographique

	Effectif	moyen	Effectif à la clôture			
	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2014	31 décembre 2013		
Amérique du Nord	872	845	888	857		
Amérique Latine	244	257	242	240		
Europe, Moyen orient, Afrique	749	717	753	737		
Asie	668	626	688	650		
Total effectifs par pays	2 533	2 445	2 571	2 484		

# 5.5.3.2. - Chiffre d'affaires par secteurs d'activité

	SECTEUR FINANCIER											
	FITCH RATINGS		FITCH RATINGS FITCH SOL		FITCH LEARNING		BMI		Autres	Autres	TOTAL	
	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre
(en millions d'€)	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Chiffre d'affaires	615,7	567,6	129,7	113,8	38,4	32,9	28,9		28,2	25,7	840,9	740,0
Total Chiffre d'affaires	615,7	567,6	129,7	113,8	38,4	32,9	28,9	0,0	28,2	25,7	840,9	740,0

# 5.5.3.3. - Chiffre d'affaires par zone géographique de destination

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
(en millions d'€)		
Amérique du Nord	323,9	299,7
Amérique Latine	63,1	60,1
Europe, Moyen Orient, Afrique	341,6	286,2
Asie	112,3	94,0
Total	840,9	740,0

#### **5.6. -** ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'€)	Prêts & avances Dépôts & cautionnements	Actifs disponibles à la vente (1)	Actifs détenus à des fins de transaction (2)	Autres instruments financiers - produits dérivés	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS					
Valeur brute au 31 décembre 2013	3,8	121,3		0,6	125,7
Acquisitions	2,5	3,1			5,6
Diminutions	-0,5	-4,0			-4,5
Reclassements	-0,1				-0,1
Variation de périmètre	0,1				0,1
Valeur brute au 31 décembre 2014	5,8	120,4		0,6	126,8
Mise à la juste valeur au 31 décembre 2013	-2,3	-7,2		0,0	-9,5
En contrepartie du résultat		-0,1			-0,1
En contrepartie des capitaux propres		15,1		-0,6	14,5
Dépréciation au 31 décembre 2014	-2,3	7,8		-0,6	4,9
VALEUR NETTE A L'OUVERTURE	1,5	114,1	0,0	0,6	116,2
VALEUR NETTE A LA CLOTURE	3,5	128,2	0,0	0,0	131,7
ACTIFS FINANCIERS COURANTS					0,0
Valeur brute au 31 décembre 2013	0,0	0,0	28,9	0,0	28,9
Acquisitions					0,0
Diminutions			-9,3		-9,3
Reclassements	0,1				0,1
Valeur brute au 31 décembre 2014	0,1	0,0	19,6	0,0	19,7
Mise à la juste valeur au 31 décembre 2013	0,0	0,0	-0,9	0,0	-0,9
En contrepartie du résultat			1,6		1,6
En contrepartie des capitaux propres					0,0
Mise à la juste valeur au 31 décembre 2014	0,0	0,0	0,7	0,0	0,7
VALEUR NETTE A L'OUVERTURE	0,0	0,0	28,0	0,0	28,0
VALEUR NETTE A LA CLOTURE	0,1	0,0	20,3	0,0	20,4

#### (1) Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente se décomposent comme suit :

(en millions d'€)	Valeur nette	% de détention
Mercialys (**)	50,9	3,00%
Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (*)	35,0	10,00%
Fonds Communs de Placements à Risque (FCPR) (*) (1)	7,7	
Nextradio TV (**)	29,1	6,78%
Autres	5,5	
Total des actifs disponibles à la vente	128,2	

<sup>(\*\*)</sup> Actifs disponibles à la vente de niveau de juste valeur de "Niveau 1"

#### (2) <u>Actifs détenus à des fins de transaction</u>

La politique du Groupe sur ces actifs financiers est d'obtenir une rentabilité optimale tout en préservant une liquidité certaine de la plupart des placements choisis. Au 31 décembre 2014, les actifs détenus à des fins de transaction, soit 20,3 M€, se composent d'actions du CAC 40, de SICAV et de FCP.

<sup>(\*)</sup> Actifs disponibles à la vente de niveau de juste valeur de "Niveau 3"

<sup>(1) 7,7</sup> M€ Fonds de Private Equity dont l'échéance n'est pas connue à ce jour. Le montant effectivement versé s'élève à 6,7 M€, le solde soit 1 M€ est enregistré dans le poste «Dettes financières » Cf. note 5.11.3.

# 5.7. - <u>Instruments derives</u>

		NOMINAL				Variation de .	Juste valeur		
(en millions d'€)	Total	A - d'1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans	Juste valeur au 31 décembre 2013	Par le Résultat	Par les capitaux propres	Variation de change et divers	Juste valeur au 31 décembre 2014
Couverture de justes valeurs									
. Prêts GBP	£110,0	£110,0			0,2	1,4			1,6
Couverture de flux de trésorerie									
<u>Dérivés qualifiés</u>									
. Swap de taux (adossés à des emprunts en £)	£80,0			£80,0	-0,6		5,8	0,2	5,4
. Swap de taux (adossés à des emprunts en €)	5,5€	0,1€	0,7€	4,7€			1,0		1,0
Total des Instruments dérivés nets					-0,4	1,4	6,8	0,2	8,0

Les instruments dérivés du Groupe ont un niveau de juste valeur de « Niveau 2 » au sens défini par IFRS 13.

# **5.8.** - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

(en millions d'€)	Au 31 décembre	Au 31 décembre
(en millions a e)	2014	2013
Valeur Brute	59,1	44,0
Provisions	-1,1	-1,0
Total créances et comptes rattachés	58,0	43,0
Valeur nette à moins d'un an	58,0	43,0

Dont variation de périmètre de 11,7 M€ liée aux acquisitions.

Les autres créances s'analysent comme suit :

(en millions d'€)	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Etat, personnel et comptes rattachés	17,0	14,9
Débiteurs divers	28,4	11,3
Charges constatées d'avance	8,1	1,6
Total autres créances	53,5	27,8
Valeur nette à moins d'un an Dont variations de périmètre de 13 M€.	53,4	27,8

### **5.9. -** TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'€)	Disponibilités & intérêts courus	Equivalents de trésorerie	Total
Au 31 décembre 2013	34,2	9,4	43,6
Trésorerie des sociétés acquises	11,7	2,5	14,2
Variation de la période	-19,4	-7,1	-26,5
Ecarts de change	-0,3		-0,3
au 31 décembre 2014	26,2	4,8	31,0

Dans le tableau de flux de trésorerie, la trésorerie nette à l'ouverture et à la clôture se décompose des éléments suivants :

(en millions d'€)	Trésorerie	Découverts bancaires	Concours bancaires et billets de trésorerie renouvelables	Montant net
au 31 décembre 2013	43,6	-42,9	-101,8	-101,1
Variation de périmètre	14,2	-0,1		14,1
Variation de la période	-26,5	-10,6	-47,5	-84,6
Ecarts de change	-0,3			-0,3
au 31 décembre 2014	31,0	-53,6	-149,3	-171,9

### **5.10. - IMPOTS DIFFERES**

La variation des impôts différés s'analyse comme suit :

(en millions d'€)	31 décembre 2013	Variation de périmètre - transfert en actifs en cours de cession	Variation en contrepartie des capitaux propres	Variation en résultat	Ecarts de change et autres	31 décembre 2014
Différences d'évaluation des actifs immobilisés	-11,3	-2,9		-2,1	-0,3	-16,6
Réserves diverses	6,9	-5,3		-1,0		0,6
Provisions pour risques et charges et avantages au						
personnel	3,2	0,1			-0,1	3,2
Déficits reportables	22,8	1,0		18,8	0,2	42,8
Divers	-0,2		-1,6	-0,5	0,1	-2,2
TOTAL	21,4	-7,1	-1,6	15,2	-0,1	27,8

Les impôts différés actifs sont reconnus sur les reports déficitaires dès lors qu'il est probable qu'il y aura des bénéfices imposables futurs suffisants.

Les impôts différés actifs non reconnus au 31 décembre 2014 s'élèvent à 47,4 M€. Ils correspondent principalement à la position nette du déficit reportable de Fimalac Développement et dans une moindre mesure à celui du groupe d'intégration fiscal Fimalac. En effet, au 31 décembre 2013, ce groupe d'intégration fiscale disposait de déficits fiscaux reportables qui devraient être consommés. En conséquence, un actif d'impôt différé de 17 M€ a été constaté sur l'exercice.

# **5.11. - DETTES FINANCIERES**

Les dettes financières du Groupe s'élèvent à :

(en millions d'€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dettes financières à long terme		
Dettes auprès des établissements financiers	177,1	147,7
Autres dettes financières à long terme	118,2	97,8
Total dettes financières à long terme	295,3	245,5
Dettes financières à court terme		
Dettes auprès des établissements financiers	291,7	152,3
Autres dettes financières à court terme	10,5	1,3
Total dettes financières à court terme	302,2	153,6

# 5.11.1. - Détail des dettes financières auprès des établissements financiers

(en millions d'€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
LONG TERME		
Emprunts et dettes auprès des ets financiers *	164,8	147,7
Billets de trésorerie renouvelables	-	-
Emprunts liés aux locations financements	12,3	-
Découverts bancaires	-	-
Intérêts courus	-	-
Total des dettes auprès des Ets de crédit courantes	177,1	147,7
COURT TERME		
Emprunts et dettes auprès des ets financiers	86,2	7,4
Billets de trésorerie renouvelables	149,3	101,8
Emprunts liés aux locations financements	0,9	<u>-</u>
Découverts bancaires	53,5	42,9
Intérêts courus	1,8	0,2
Total des dettes auprès des Ets de crédit courantes	291,7	152,3

<sup>\*</sup>Dont 102,7 M€ correspondant à l'emprunt privé par North Colonnade et 60 M€ emprunt obligataire émis par Fimalac le 23 juillet 2014.

# 5.11.2. - Variations des dettes auprès des établissements financiers

(en millions d'€)	31 décembre 2013	Variation de périmètre	Variations	Reclassements	Ecarts de conversion	31 décembre 2014
Emprunts et dettes bancaires (*)	147,7	0,8	90,4	-80,8	6,7	164,8
Emprunts de location financement	-	<u>-</u> _	13,2	-0,9	<u> </u>	12,3
Total à long terme	147,7	0,8	103,6	-81,7	6,7	177,1
Emprunts s/dettes bancaires et intérêts courus	7,6		1,0	79,4		88,0
Billets de trésorerie	101,8		47,5			149,3
Soldes créditeurs de banques	42,9	0,1	10,5			53,5
Emprunts de location financement	-	-		0,9	<u>-</u>	0,9
Total à court terme	152,3	0,1	59,0	80,3	0,0	291,7

<sup>(\*)</sup> Compte tenu de la cession de 30 % de Fitch Group, le crédit syndiqué de 80 M a été intégralement remboursé et résilié fin mars 2015. Il est donc classé en courant au 31 décembre 2014 (cf. : note 4.4)

### 5.11.3. - Détail des autres dettes financières

(en millions d'€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
LONG TERME		
Instruments financiers dérivés	6,4	
Autres dettes financières	111,8	97,8
Total des autres dettes financières à long terme	118,2	97,8
COURT TERME		
Instruments financiers dérivés	1,6	0,2
Autres dettes financières	8,9	1,1
Total des autres dettes financières à court terme	10,5	1,3

### Détail

(en millions d'€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Partie Long terme		
Emprunt de North Colonnade (vis-à-vis de Hearst)	35,3	33,0
Dépôts et cautionnements reçus	0,2	0,2
Complément prix sur titres	5,0	3,9
Dettes vis-à-vis des minoritaires (*)	71,3	60,7
Instruments dérivés	6,4	
Total des autres dettes financières à long terme	118,2	97,8
Partie court terme		
Restant à verser s/fonds de private equity	1,0	1,1
Complément prix sur titres	7,9	
Instruments dérivés	1,6	0,2
Total des autres dettes financières à court terme	10,5	1,3

<sup>(\*)</sup>L'existence de promesses d'achats et de ventes d'actions Webedia entre Fimalac et les autres actionnaires ainsi que des actions de plusieurs sociétés du secteur Digital (Groupe Confidentielles, Diwanee et Melberries) entre Webedia et les autres actionnaires a conduit à comptabiliser une dette envers les minoritaires pour la valeur actualisée des prix d'exercice estimés.

Au 31 décembre 2014, la différence entre la valeur de marché et la valeur historique des dettes financières est peu significative.

### **5.12. - ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL**

Synthèse des engagements de retraite et autres avantages au personnel :

(en millions d'€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Plans de retraite à prestations définies	3,4	3,0
Plans d'attributions de BSPCE	2,1	2,1
Total	5,5	5,1

### 5.12.1. - Plans de retraite

Les provisions pour retraite et autres avantages au personnel à long terme se détaillent comme suit :

(en millions d'€)	Plans de retraite à prestations définies
Total au 31 décembre 2013	3,0
Variation de périmètre	0,4
Variation des Ecarts actuariels	0,2
Variation de l'exercice	-0,2
Total	3,4

Engagements envers d'anciens dirigeants (concernent principalement les holdings)

La provision destinée à couvrir les engagements non externalisés envers d'anciens dirigeants représente au 31 décembre 2014 un montant de 1,8 M€. Cette provision est actualisée chaque année en tenant compte de l'espérance de vie et d'un taux de revalorisation des rentes de 2,25 %.

### Indemnités de départ en retraite

Elles concernent plus particulièrement les sociétés françaises. Elles sont versées en une seule fois au moment du départ en retraite du salarié et sont financées par le Groupe. Au 31 décembre, les indemnités de départ en retraite s'élèvent à 1,6 M€.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

O Taux d'actualisation : de 1,49% à 2,30 %

Augmentation annuelle des salaires : de 1 % à 3 %

### 5.12.2. - Options d'achats d'actions

Synthèse des plans d'options d'achats d'actions

	Plan 2011
Туре	Options d'achat
Date d'attribution	04/02/2011
Début de la période d'exercice	04/02/2011
Échéance	04/02/2016
Prix d'exercice (*)	31,95€
Nombre d'options octroyées	200 250
Condition d'octroi : Présence des salariés	
Sauf retraite, invalidité, décès	oui
Sauf licenciement pour motif économique ou dépourvu de	
cause réelle et sérieuse	non
Nombre d'options au 31 décembre 2013	197 450
Attributions	
Levées	-33 225
Annulations	-4 000
Nombre d'options au 31 décembre 2014	160 225
Nombre d'options pouvant être souscrites et non encore	
exercées	160 225
Juste valeur d'une option à la date d'attribution	6,28€

<sup>(\*)</sup> Le prix d'exercice est égal à la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de bourse précédant la date d'attribution. Aucune décote n'est appliquée sur cette moyenne.

IFRS 2 est appliqué à tous les plans dont la date d'octroi est postérieure au 7 novembre 2002. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire. Aucune charge liée aux stocks options n'a été enregistrée au titre de l'exercice 2014.

La juste valeur des options attribuées a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation « Black-Scholes » prenant en compte les hypothèses suivantes :

- Taux sans risque OAT de 4 à 5 ans
- Volatilité implicite de l'action Fimalac : de 18 % à 26 %
- Nombre de jours avant l'échéance : compris entre 1460 et 1800 jours

### **5.12.3. - Actions gratuites**

Fimalac a initié en 2011 une politique d'attribution d'actions au profit de certains dirigeants et cadres de la société et de ses filiales.

Le détail des plans d'attribution d'actions gratuites est présenté dans le tableau suivant :

	nbre d'actions attribuées	Juste valeur à la date d'attribution	Montant comptabilisé en charges au 31 décembre 2014 (en M€)
Conseil d'Administration du 26 mars 2013	41 600	36,23€	0,5

Ces actions seront définitivement acquises après un délai de 3 ans et pourront être cédées après un délai de 3 années complémentaires.

Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler ces actions.

### **5.12.4. - Bons de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE)**

Webedia a mis en place divers plans d'attribution de BSPCE au profit des dirigeants et salariés de la société avec promesses d'achats et de ventes des actions obtenues suite à l'exercice de ces bons.

Ces bons représentatifs d'un plan de paiement en actions réglé en trésorerie, une charge de personnel sera constatée au fur et à mesure que les services sont rendus par les bénéficiaires. L'impact sur la période est non significatif.

Le détail des plans d'attribution de BSPCE est présenté dans le tableau suivant :

	Date d'attribution	Date limite d'exercice	prix d'exercice des bons	nombre de bons attribués	Annulations	nombre de bons au 31 décembre 2014
Plan 2008-2	29/10/2008	29/10/2018	90,10€	259		259
Plan BSA autonomes	27/02/2009	27/02/2019	137,30€	722		722
Plan 2011-1	11/07/2011	11/07/2021	137,30€	128		128
Plan 2011-2	15/02/2011	15/02/2021	137,30€	816		816
Plan 2011-3	22/12/2011	22/12/2021	137,30€	2 720		2 720
Plan 2011-CB	22/12/2011	22/12/2021	137,30€	529		529
Plan (ex TFCO)	09/06/2011	09/06/2016	150,00€	2 313		2 313
Plan (ex TFCO)	01/06/2012	01/06/2017	150,00€	1 887	-189	1 698
Plan 2012-1	22/06/2012	22/06/2021	220,00€	9 333		9 333
Plan 2013-1	26/07/2013	26/07/2023	401,30€	23 250	-7 750	15 500
Plan 2013-2	19/12/2013	19/12/2023	401,30€	22 976	-2 200	20 776

# **5.13. - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Variation des provisions pour risques et charges

			Provisions non	actualisées		Provisions a				
en millions d'€)	31 décembre 2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Reprises pour non utilisation	31 décembre 2014	Impacts actualisation au 31 décembre 2014	31 décembre 2014	31 décembre 2013	dont court terme au 31 décembre 2014
Litiges	2,2		0,6	-0,6		2,2		2,2	2,2	0,6
Risques environnementaux (1)	1,8			-0,1		1,7		1,7	1,7	0,2
Garanties de passif (2)	4,0					4,0	-0,1	3,9	3,9	0,3
Autres	2,5	1,3	2,5	-0,3		6,0	-0,1	5,9	2,4	3,2
Total provisions	10,5	1,3	3,1	-1,0	0,0	13,9	-0,2	13,7	10,2	4,3

### (1) Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques environnementaux font apparaître dans le tableau de variation des provisions un solde de 1,7 M€ (hors facteur d'actualisation). Cependant, elles totalisent en fait 3,5 M€ si on y inclut les risques environnementaux couverts par les provisions pour garanties de passif.

### (2) Provisions pour Garanties de passifs

Les provisions pour garantie de passif enregistrées dans le cadre des cessions réalisées par le passé représentent un montant de 4,0 M€ (hors facteur d'actualisation) au 31 décembre 2014.

Fimalac estime que les provisions sont suffisantes pour faire face aux risques environnementaux, sociaux, fiscaux ou autres et qu'elle n'a pas connaissance au 31 décembre 2014 d'éléments susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de la société et du Groupe.

### Au niveau de Fitch Group (société mise en équivalence)

Fitch Group fait l'objet d'enquêtes diligentées par des autorités fédérales et étatiques sur les activités de notation de crédit et sur son rôle dans la crise financière. Le groupe est également impliqué dans plusieurs procédures civiles. Les procédures en cours émanent de diverses juridictions aux Etats-Unis mais aussi dans différents autres pays.

En l'état actuel, Fitch Group estime que l'issue des enquêtes et des procédures en cours n'aura pas d'impact défavorable significatif sur ses activités ou sa situation financière car il dispose d'arguments de premier ordre dans ces litiges.

#### Litiges divers

La société Goom a assigné Fimalac et Fimalac Développement devant le Tribunal de commerce de Paris, réclamant leur condamnation au paiement de dommages et intérêts pour, suivant ses dires, ne pas avoir respecté leurs engagements à l'occasion des discussions en vue de l'éventuelle acquisition du contrôle de Virgin Radio. Fimalac et Fimalac Développement estiment disposer d'une argumentation sérieuse pour s'opposer à cette action manifestement abusive.

### 5.14. - AUTRES DETTES

Les autres dettes du Groupe s'analysent comme suit :

(en millions d'€)	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Dettes de personnel et comptes rattachés	14,3	8,6
Dettes fiscales	14,3	15,7
Autres dettes & créditeurs divers	12,3	12,7
Produits constatés d'avance	6,8	5,2
Total des autres dettes	47,7	42,2
Valeur à moins d'un an	47,7	41,8

L'augmentation des autres dettes inclut une variation de périmètre liée aux acquisitions d'un montant 13,2 M€.

# 5.15. - FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel du Groupe s'analysent comme suit :

(en millions d'€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Charges de personnel y compris indemnités de fin de contrat	36,6	24,4
Stocks options & actions gratuites accordées	0,5	0,5
Charges relatives aux BSPCE	0,1	0,6
Charges enregistrées dans le cadre des régimes à prestations définies	-0,1	-0,1
Charges sociales	15,0	8,7
Total	52,1	34,1

Les chiffres au 31 décembre 2014, présentés ci-dessous, ne prennent pas en compte les effectifs de Fitch Group qui sont détaillés note 5.5.3.1. Ils ne tiennent compte que des effectifs des sociétés consolidées par intégration globale.

### Effectif par catégorie :

	Effectif m	ioyen	Effectif à la clôture			
	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2014	31 décembre 2013		
Cadres	356	283	444	293		
Employés, techniciens, agents de maîtrise	690	538	1 213	578		
Ouvriers	1	4	9	4		
Total	1 047	825	1 666	875		

L'effectif à la clôture tient compte des sociétés acquises au cours de la période. Cette augmentation est de 521 personnes dont 495 de catégorie « ETAM ».

### Effectif par zone géographique :

	Effectif m	oyen	Effectif à la clôture			
	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2014	31 décembre 2013		
France	829	752	1 416	800		
Grande Bretagne	1	1	1	1		
Autres pays de l'Union Européenne	44	12	68	14		
Amérique Latine	52	55	43	55		
Autres pays	121	5	138	5		
Total effectifs par pays	1 047	825	1 666	875		

### **5.16. - RESULTAT FINANCIER**

### Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en millions d'€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Intérêts générés par la trésorerie et variation de juste valeur des actifs de transaction	2,3	2,3
Résultat des couvertures de taux des éléments de la trésorerie et de la dette		
financière	-1,5	7,1
Différence de change des éléments de la trésorerie	2,1	0,5
Total Résultat de la trésorerie et de couvertures de change et de taux	2,9	9,9
Charge d'intérêts de la dette bancaire	-9,8	-9,4
Autres coûts liés aux emprunts	-1,2	-
Total coût de l'endettement financier brut	-11,0	-9,4
Coût de l'endettement financier net	-8,1	0,5
Profits/Pertes sur créances à caractère financier	3,5	4,8
Résultat des actualisations	-0,2	-0,2
Dotations/reprises des provisions sur autres actifs financiers	-	-0,9
Résultat des cessions des titres non consolidés	-	2,3
Autres produits et charges financiers	1,2	-0,1
Total des autres produits & charges financiers	4,5	5,9

# **5.17. - IMPOTS SUR LES RESULTATS**

(en millions d'€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Impôts courant	-5,9	-4,7
Impôts différés	15,2	1,4
Total produit/charge d'impôts	9,3	-3,3

Le montant de l'impôt sur les résultats du groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition applicable aux bénéfices consolidés en raison des éléments suivants :

	_	Résultat des activités o	qui se poursuivent
(en millions d'€)		31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultats avant impôts (hors résultats des sociétés mises en équivalence et hors résultats des sociétés cédées)		-14,8	-10,8
Impôts théoriques	34,43%	-5,1	-3,7
Impôts réels	- ,	-9,3	3,3
Ecarts		-4,2	7,0
Différences dues aux taux d'impôts des sociétés			
étrangères et décallage de taux d'impôts différés		-1,1	0,1
Autres différences temporaires (*)		-9,5	0,8
Différences permanentes (**)		6,4	6,1
Ecarts		-4,2	7,0

<sup>(\*)</sup> Dont 17 M€ d'impôts différés activés par Fimalac traduisant la consommation future de l'ensemble de ses déficits fiscaux disponibles.

<sup>(\*\*)</sup> Tient compte de l'imposition des dividendes reçus (taxe additionnelle, quote-part de charges réintégrées, retenues à la source).

# **5.18. -** <u>Information sectorielle par secteurs d'activites</u>

# 5.18.1. - Résultats par secteurs d'activités

### Les résultats sectoriels par activités se décomposent comme suit :

		Financier (Fitch Group)		` Hotellerie & Loisirs Entertainment		Digita	Digital Immobilier		er	Sociétés mères		TOTAL		
	31 déc. 2014 31	déc. 2013	31 déc. 2014 31	déc. 2013 3	31 déc. 2014 31	déc. 2013 31	l déc. 2014 31	déc. 2013 31	déc. 2014 31 d	léc. 2013 31	l déc. 2014 31	déc. 2013 3:	1 déc. 2014 31	1 déc. 2013
(en millions d'€)														
Revenu total					41,6	40,2	62,3	21,4	10,9	6,0	0,0	0,2	114,8	67,8
Revenu intragroupe													0,0	0,0
Total Chiffre d'affaires net	0,0	0,0	0,0	0,0	41,6	40,2	62,3	21,4	10,9	6,0	0,0	0,2	114,8	67,8
Résultat opérationnel courant					-1,8	0,3	8,0	-2,4	4,8	-0,9	-13,3	-11,3	-2,3	-14,3
- Dont charge d'amortissements					-2,0	-1,7	-3,2	-0,9	-4,9	-4,2	-1,3	-1,1	-11,4	-7,9
- Dont autres charges calculées					-0,3	-0,2	-0,1	-0,2			0,3	-0,5	-0,1	-0,9
Autres produits et charges opérationnels					0,0	-0,2	-8,0	-4,2	0,0	-0,9	-1,0	2,6	-9,0	-2,7
Résultat opérationnel													-11,3	-17,0
Coût de l'endettement financier net													-8,1	0,5
Autres produits & charges financiers													4,5	5,9
Charge d'impôts													9,3	-3,3
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence	81,5	78,1	8,9	10,9	1,6	1,2	0,3	0,1					92,3	90,3
Résultat net d'impôts des activités cédées							-0,2	-0,2					-0,2	-0,2
Résultat net													86,5	76,2

Les résultats de Fitch Group sont détaillés note 5.5.

# 5.19. - Information sectorielle par zones geographiques

# 5.19.1. - Répartition géographique du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires par destination :

(en millions d'€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
France	91,9	58,3
Royaume Uni	10,9	6,2
Autres pays de l'Union Européenne	4,8	1,6
Etats Unis	0,9	0,3
Amérique du Sud	2,3	0,8
Autres pays	4,0	0,6
CA Total	114,8	67,8

# 5.19.2. - Actifs par zones géographiques

	Good	will	Immobili incorpo		Immobili corpor		Titres mis en	équivalence	Clier	nts	Trésor	erie	Tota	al
	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31
	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre
(en millions d'€)	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
France	250,3	149,9	36,7	27,3	39,7	37,5	242,3	228,7	43,9	37,5	16,0	29,4	628,9	510,3
Royaume Uni					272,5	258,8			9,2	4,7	10,0	8,7	291,7	272,2
Autres de l'Union Européenne	14,9		0,5		0,1				1,1	0,1	2,2	4,2	18,8	4,3
Etats Unis **							128,8	275,7					128,8	275,7
Amérique Latine			1,2	1,3					2,2	0,4	0,1	0,9	3,5	2,6
Autres pays	13,3		1,6	0,5	1,2	1,2			1,6	0,3	2,7	0,4	20,4	2,4
Total	278,5	149,9	40,0	29,1	313,5	297,5	371,1	504,4	58,0	43,0	31,0	43,6	1 092,1	1 067,5

<sup>(\*)</sup> Dont actifs du secteur immobilier relatifs l'immeuble de North Colonnade (cf. : note 5.3). Il n'existe pas, au 31 décembre 2014, de clients dont le revenu représente un montant supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total.

<sup>(\*\*)</sup> Conformément à l'application de la norme IFRS 5, un montant de 193,2 M€ a été reclassé en actifs destinés à être cédés correspondant à 30 % de Fich Group dont la cession a été annoncée le 12 décembre 2014.

### 5.20. - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan sont :

(en millions d'€)		31 décembre 2014	31 décembre 2013
Engagements donnés			
Avals, cautions et garanties données *		8,2	93,2
Autres engagements donnés			
Autres		20,8	10,5
Dettes garanties par des sûretés réelles			
Hypothèque de l'immeuble de Londres **		272,6	258,8
Total des engagements donnés		301,6	362,5
Engagements reçus			
Garanties reçues dans le cadre des acquisitions		45,5	11,9
Autres engagements reçus	(1)	330,5	190,9
Total des engagements reçus		376,0	202,8
(1) dont lignes de crédit non utilisées (FIMALAC)		315,0	190,9

<sup>\*</sup> Une garantie d'actif et de passif avait été accordée à IBM dans le cadre de la cession d'Algorithmics en 2011. Fimalac n'exerçant plus de contrôle conjoint mais une influence notable sur Fitch Group au 31 décembre 2014, cette garantie n'est pas maintenue dans les engagements donnés du Groupe.

#### Engagement hors bilan sur la location simple

Montant des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables (principalement locaux commerciaux et à usage de bureaux)

(en millions d'€)	31 décembre 2014
Paiements à moins d'un an	1,7
Paiements à plus d'un an et moins de cinq ans	5,1
Paiements à plus de cinq ans	0,0
Total	6,8

#### Autres engagements

Une option simple de rachat de 20 % de la société Kwet a été consentie, avec obligation, si cette option était exercée, d'acquérir les 40 % du capital restant de cette société. Notre participation serait ainsi portée à 100 %.

### 5.21. - RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable au Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

<sup>\*\*</sup> Dans le cadre de l'emprunt privé de 80 M£ (102,7M€) relatif au refinancement partiel de North Colonnade Ltd.

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat de base attribuable au groupe (en milliers d'€)	87 000	79 008
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	26 845 407	27 259 538
Résultat de base par action (en €)	3,24	2,90
Résultat de base des activités qui se poursuivent attribuable au groupe	87 000	79 008
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	26 845 407	27 259 538
Résultat de base des activités qui se poursuivent par action (en €)	3,24	2,90
Résultat de base des activités cédées attribuables au groupe	-0,2	0,0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	26 845 407	27 259 538
Résultat de base des activités cédées par action (en €)	0,00	0,00

Pour le résultat par action dilué, le bénéfice net attribuable au Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

Au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013, il n'existait pas d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Le résultat dilué par action est donc équivalent au résultat par action présenté ci-dessus.

### **5.22. -** Information sur le dividende

Le dividende versé en 2014, au titre de l'exercice 2013, a été de 1,90 € par action. Le dividende qui sera versé en 2015, au titre de l'exercice 2014, (sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 10 juin 2015 s'élèvera à 4 € par action, dont 2 € de dividende exceptionnel.

### **5.23. -** Information sur les parties liees

Rémunérations comptabilisées en 2014 des principaux dirigeants et administrateurs de Fimalac:

(en millions d'€)								
Avantages à court terme (non compris charges patronales)	Avantages postérieurs à l'emploi	Paiements en actions (stock options)	Jetons de présence					
8,1	-	0,3	0,6					

### Conventions avec la société Groupe Marc de Lacharrière

Convention de marque non rémunérée permettant à Fimalac d'adopter sa dénomination.

#### Convention de trésorerie avec la Revue des Deux Mondes

Le solde du compte courant créditeur est de 0,3 M€.

Les produits et charges d'intérêts au 31 décembre 2014 sont non significatifs.

### Convention de conseil stratégique avec Fitch

En avril 2012 Fimalac a conclu une convention en matière de conseil stratégique d'un montant annuel de 0,6 M\$, montant effectivement enregistré au titre de l'exercice 2014 (0,5 M€). Depuis décembre 2014 Fimalac a conclu une nouvelle convention d'animation stratégique moyennant une rémunération dont le montant sera déterminé chaque année d'un commun accord entre les parties.

### Solde des opérations intra-groupe figurant au bilan

- o Pôle Nord/Kwet Productions : Compte courant de 0,6 M€
- o Encore productions/EncoreB : Compte courant de 0,3 M€

- o Encore productions/EncoreEvents : Compte courant de 1,3 M€
- o Kwet/Comedia : Créance liée à l'activité courante de 0,6 M€
- o Kwet/Pomme : Créance liée à l'activité courante de 0,5 M€

### Montant des opérations intra-groupe comprises dans le résultat de la période

- o North Colonnade Ltd./Fitch Group: Loyers de 5,4 M€
- o FCBS/Fitch Group : Facturation d'assistance de 1,9 M€
- o Trois S/Gilbert Coullier Productions : Facturation d'assistance de 1,4 M€
- o Kwet/Comedia: Facturation activité courante de 1,4 M€
- o Gilbert Coullier Productions /Rdbp: Facturation prestations de services de 0,9 M€
- Fimalac/Groupe Lucien Barrière : Facturation d'assistance (selon convention de conseil stratégique) de 0,5 M€

# **5.24. - EVENEMENTS POST CLOTURE**

Le 12 mars 2015, Fimalac a procédé à la cession de 30 % de Fitch Group pour un montant de  $1.989,5 \, M\$ (1.875 \, M€)$ .

Après la cession, Fimalac dispose d'une influence notable sur Fitch Group qui restera consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, le pacte d'actionnaires et les avenants signés entre Fimalac et Hearst prévoient la mise en place d'options d'achat (par Hearst) et de vente (par Fimalac) sur les 20 % restants détenus par Fimalac.

### **6.2.** – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Honoraires (hors taxes) des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

	Exercice clos le 31 décembre 2014				Exercice clos le 31 décembre 2013			
En milliers d'euros	Pricewaterhouse Coopers		Cagnat &		PricewaterhouseCooper		Cagnat &	
En miniers d'euros	Audit		Associés		s Audit		Associés	
<u>AUDIT</u>								
Commissariat aux comptes,								
certification, examen des comptes								
individuels et consolidés	401		283		456		225	
Emetteur	284		110		320		101	
Filiales françaises intégrées globalement	86		173		103		124	
Filiales étrangères intégrées globalement	31				33			
Autus diligeness of prestations								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du								
commissaire aux comptes	65		-		-		-	
Emetteur	30							
Filiales intégrées globalement	35							
Sous- total AUDIT	466	100%	283	100%	456	100%	225	100%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RES	EAUX AUX FILIALES INTEGR	EES GLOBAL	EMENT					
Juridique, fiscal, social	-		-		-		-	
Autres	-		-		-		-	
Sous-total AUTRES PRESTATIONS	•	0%	-	0%	-	0%	-	0%
TOTAL GENERAL	466	100%	283	100%	456	100%	225	100%

### 6.3. – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Fimalac, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La Société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.3.2, 2.3.5 à 2.3.7, 5.1 à 5.4 et 5.5.2. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et vérifié que les notes indiquées ci-dessus donnent une information appropriée.
- La Société constitue des provisions pour couvrir certains risques, tels que décrits dans les notes 2.3.15 et 5.13. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly sur Seine et Paris, le 23 avril 2015

Les commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cagnat & Associés

**David Clairotte** 

Pierre Mercadal

# 6.4. – COMPTES SOCIAUX

# **SOMMAIRE**

NOTE N° 1 -	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	128
1.1	FAITS SPECIFIQUES DE L'EXERCICE	128
1.2	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES	128
1.3	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	129
1.4	CREANCES ET DETTES	129
1.5	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	129
1.6	OPERATIONS EN DEVISES	130
1.7	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	130
1.8	PRODUITS ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	130
1.9	CHARGES A REPARTIR	130
1.10	INTEGRATION FISCALE	130
1.11	LITIGES	131
NOTE N° 2 -	IMMOBILISATIONS	131
2.1	Etat des mouvements de l'actif immobilisé	131
2.2	Etat des amortissements	131
2.3	Etat des provisions pour dépréciation	131
NOTE N° 3 -	CREANCES	132
NOTE N° 4 -	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	132
NOTE N° 5 -	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	132
NOTE N° 6 -	CAPITAUX PROPRES	133
6.1	Capital social	133
6.2	Primes et réserves	133
6.3	Plans d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites	133
NOTE N° 7 -	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	134
NOTE N° 8 -	DETTES	134
NOTE N° 9 -	COMPTE DE RESULTAT - OPERATIONS COURANTES	135
NOTE N° 10 -	COMPTE DE RESULTAT - OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	136
NOTE N° 11 -	IMPOT SUR LES BENEFICES	
11.1	Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices	
11.2	Accroissements ou allégements de la charge fiscale future	136

# Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014

NOTE N° 12 -	REMUNERATIONS ALLOUEES AUX DIRIGEANTS A RAISON DE LEURS FONCTIONS	137
NOTE N° 13 -	MONTANTS RESULTANT DES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES	137
NOTE N° 14 -	INFORMATION EN MATIERE D'ENGAGEMENTS	137
NOTE N° 15 -	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	138
	TABLEAU DE RENSEIGNEMENT CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS	139

# **BILAN AU 31 DECEMBRE 2014**

ACTIF		31 décembre 2014				
(en milliers d'euros)	Montant Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations corporelles :						
. Terrains	133	_	133	133		
. Constructions	1 400	1 329	71	77		
. Autres immobilisations	788	699	89	94		
Sous-Total	2 321	2 028	293	304		
Immobilisations financières :						
. Titres de participation	938 115	103 589	834 526	729 260		
. Créances rattachées à des participations	87 706	-	87 706	21 070		
. Autres titres immobilisés	122 824	1 696	121 128	114 924		
. Prêts	2 377	2 377	-	-		
. Autres immobilisations financières	-	-	-	-		
Sous-Total	1 151 022	107 662	1 043 360	865 254		
TOTAL I	1 153 343	109 690	1 043 653	865 558		
ACTIF CIRCULANT						
Créances	166 995	334	166 661	178 642		
Valeurs mobilières de placement	15 213	1 778	13 435	11 228		
Disponibilités	59	-	59	302		
Charges constatées d'avance	321	-	321	132		
TOTAL II	182 588	2 112	180 476	190 304		
CHARGES A REPARTIR	2 765	-	2 765	1 496		
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	-	-	-	-		
TOTAL GENERAL (I+II)	1 338 696	111 802	1 226 894	1 057 358		

# **BILAN AU 31 DECEMBRE 2014**

PASSIF		
1110011	31 décembre 2014	31 décembre 2013
(en milliers d'euros)	01 00 00111010 2011	01 4000111010 2010
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Conital Conial	126 952	126 952
Capital Social	126 852 8 456	126 852 8 456
Primes d'émission, de fusion, d'apports Réserves :	8 436	8 430
. Réserve légale	16 679	16 679
. Autres	98 481	74 789
Report à nouveau	367 208	358 003
Résultat de l'exercice	59 209	83 976
Provisions réglementées	136	136
TOTAL A		< co. 00.1
TOTAL I	677 021	668 891
PROVISIONS P/RISQUES ET CHARGES TOTAL II	10 552	9 125
<u>DETTES</u>		
	-0	
Autres emprunts obligataires	60 665	104.605
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit Emprunts et dettes financières divers	282 501 186 994	194 605 177 345
Dettes fiscales et sociales	3 619	1 616
Autres dettes	5 542	5 776
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	539 321	379 342
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF	_	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 226 894	1 057 358

### COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

PRODUITS D'EXPLOITATION  Produit immobiliers Autres produits Reprises de provisions pour risques et charges Reprises de provisions sur actifs circulants  CHARGES D'EXPLOITATION  Impôts, taxes, versements assimilés Frais de personnel Autres charges Dotations aux amortissements Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL II  RESULTAT D'EXPLOITATION  TOTAL III (I-II)  PRODUITS FINANCIERS Revenus du portefeuille titres Revenus des prêts et créances Produits ets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL VI  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V)  RESULTAT COURANT  TOTAL VII (III-VI)	6 3 031 309 - 3 346  474 5 033 10 445 760 - 16 712 (13 366)  66 637 3 218 658 213 9 059 1 335 81 120	2 040 84 - 2 130 2 40 1 844 8 900 490 - - - 11 474 (9 344) 86 364 2 555 553 1 111
Autres produits Reprises de provisions pour risques et charges Reprises de provisions sur actifs circulants  CHARGES D'EXPLOITATION  Impôts, taxes, versements assimilés Frais de personnel Autres charges Dotations aux amortissements Dotations aux provisions sur actifs circulants Dotations aux provisions pour risques et charges  RESULTAT D'EXPLOITATION  TOTAL II  RESULTAT D'EXPLOITATION  PRODUITS FINANCIERS Revenus du portefeuille titres Revenus des prêts et créances Produits nets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES  Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V )	3 031 309 - 3 346 474 5 033 10 445 760 - - - 16 712 (13 366) 66 637 3 218 658 213 9 059 1 335	6 2 040 84 - 2 130  240 1 844 8 900 490 11 474 (9 344)  86 364 2 555 553 1 111 17 873
Reprises de provisions pour risques et charges Reprises de provisions sur actifs circulants  TOTAL I  CHARGES D'EXPLOITATION  Impôts, taxes, versements assimilés Frais de personnel Autres charges Dotations aux amortissements Dotations aux provisions sur actifs circulants Dotations aux provisions pour risques et charges  RESULTAT D'EXPLOITATION  TOTAL II  RESULTAT D'EXPLOITATION  PRODUITS FINANCIERS Revenus du portefeuille titres Revenus des prêts et créances Produits nets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V)	3 346  474 5 033 10 445 760 16 712 (13 366)  66 637 3 218 658 213 9 059 1 335	84 - 2 130 240 1 844 8 900 490 - - 11 474 (9 344) 86 364 2 555 553 1 111
Reprises de provisions pour risques et charges Reprises de provisions sur actifs circulants  TOTAL I  CHARGES D'EXPLOITATION  Impôts, taxes, versements assimilés Frais de personnel Autres charges Dotations aux amortissements Dotations aux provisions sur actifs circulants Dotations aux provisions pour risques et charges  RESULTAT D'EXPLOITATION  TOTAL II  RESULTAT D'EXPLOITATION  PRODUITS FINANCIERS Revenus du portefeuille titres Revenus des prêts et créances Produits nets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V)	3 346  474 5 033 10 445 760 16 712 (13 366)  66 637 3 218 658 213 9 059 1 335	2 130  240 1 844 8 900 490 11 474 (9 344)  86 364 2 555 553 1 111
CHARGES D'EXPLOITATION  Impôts, taxes, versements assimilés Frais de personnel Autres charges Dotations aux amortissements Dotations aux provisions sur actifs circulants Dotations aux provisions pour risques et charges  RESULTAT D'EXPLOITATION  TOTAL II  RESULTAT D'EXPLOITATION  PRODUITS FINANCIERS Revenus du portefeuille titres Revenus des prêts et créances Produits nets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V)	474 5 033 10 445 760	240 1 844 8 900 490 11 474 (9 344)  86 364 2 555 553 1 111
CHARGES D'EXPLOITATION  Impôts, taxes, versements assimilés Frais de personnel Autres charges Dotations aux amortissements Dotations aux provisions sur actifs circulants Dotations aux provisions pour risques et charges  RESULTAT D'EXPLOITATION  PRODUITS FINANCIERS Revenus du portefeuille titres Revenus des prêts et créances Produits nets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL IV  RESULTAT FINANCIER  TOTAL V  TOTAL V  TOTAL VI (IV-V )	474 5 033 10 445 760	240 1 844 8 900 490
Impôts, taxes, versements assimilés Frais de personnel Autres charges Dotations aux amortissements Dotations aux provisions sur actifs circulants Dotations aux provisions pour risques et charges  RESULTAT D'EXPLOITATION  TOTAL II  RESULTAT D'EXPLOITATION  PRODUITS FINANCIERS Revenus du portefeuille titres Revenus des prêts et créances Produits nets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V )	5 033 10 445 760 	1 844 8 900 490 
Frais de personnel Autres charges Dotations aux amortissements Dotations aux provisions sur actifs circulants Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL II RESULTAT D'EXPLOITATION  PRODUITS FINANCIERS Revenus du portefeuille titres Revenus des prêts et créances Produits nets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL IV  RESULTAT FINANCIER  TOTAL V  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V )	5 033 10 445 760 	1 844 8 900 490 
Autres charges Dotations aux amortissements Dotations aux provisions sur actifs circulants Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL II RESULTAT D'EXPLOITATION  PRODUITS FINANCIERS Revenus du portefeuille titres Revenus des prêts et créances Produits nets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V )	10 445 760 	8 900 490 - - 11 474 (9 344) 86 364 2 555 553 1 111
Dotations aux amortissements Dotations aux provisions sur actifs circulants Dotations aux provisions pour risques et charges  RESULTAT D'EXPLOITATION  TOTAL II  TOTAL III (I-II)  PRODUITS FINANCIERS  Revenus du portefeuille titres Revenus des prêts et créances Produits nets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES  Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V )	760 	490 
Dotations aux provisions sur actifs circulants Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL II  RESULTAT D'EXPLOITATION  PRODUITS FINANCIERS Revenus du portefeuille titres Revenus des prêts et créances Produits nets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V)	16 712 (13 366) 66 637 3 218 658 213 9 059 1 335	11 474 (9 344) 86 364 2 555 553 1 111
Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL II  RESULTAT D'EXPLOITATION  PRODUITS FINANCIERS  Revenus du portefeuille titres Revenus des prêts et créances Produits nets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES  Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V)	66 637 3 218 658 213 9 059 1 335	86 364 2 555 553 1 111
RESULTAT D'EXPLOITATION  TOTAL II TOTAL III TOTAL III (I-II)  PRODUITS FINANCIERS  Revenus du portefeuille titres Revenus des prêts et créances Produits nets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES  Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V )	66 637 3 218 658 213 9 059 1 335	86 364 2 555 553 1 111
RESULTAT D'EXPLOITATION  PRODUITS FINANCIERS  Revenus du portefeuille titres Revenus des prêts et créances Produits nets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES  Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V)	66 637 3 218 658 213 9 059 1 335	86 364 2 555 553 1 111
PRODUITS FINANCIERS  Revenus du portefeuille titres Revenus des prêts et créances Produits nets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V )	66 637 3 218 658 213 9 059 1 335	86 364 2 555 553 1 111
Revenus du portefeuille titres Revenus des prêts et créances Produits nets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V )	3 218 658 213 9 059 1 335	2 555 553 1 111
Revenus des prêts et créances Produits nets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V)	3 218 658 213 9 059 1 335	2 555 553 1 111
Produits nets s/cessions de VMP Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V)	658 213 9 059 1 335	553 1 111
Autres produits financiers Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES  Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V)	213 9 059 1 335	1 111
Reprises de provisions sur titres et créances Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES  Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V)	9 059 1 335	
Reprises de provisions pour risques et charges  TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES  Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V)	1 335	17 873
TOTAL IV  CHARGES FINANCIERES  Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V)		
CHARGES FINANCIERES Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER TOTAL VI (IV-V)	81 120	7 174
Intérêts et charges assimilées Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER TOTAL VI (IV-V)		115 630
Autres charges financières Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER TOTAL VI (IV-V)		
Charges nettes s/cessions de VMP Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V)	4 618	8 826
Dotations aux provisions sur titres et créances Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V)	637	14 076
Dotations aux provisions pour risques et charges  TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V)	76	4
TOTAL V  RESULTAT FINANCIER  TOTAL VI (IV-V)	480 2 804	722 2 200
RESULTAT FINANCIER TOTAL VI (IV-V)	8 615	25 828
	8 013	25 626
RESULTAT COURANT TOTAL VII (III+VI)	72 505	89 802
	59 139	80 458
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Opérations de gestion		_
Plus values sur cessions de valeurs immobilisées	311	697
Reprises de provisions sur valeurs immobilisées	277	-
Reprises de provisions pour risques et charges	49	3 399
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII	637	4 096
	00	2.50
Opérations de gestion	98	260
Moins values sur cessions de valeurs immobilisées  Dotations aux provisions pour risques et charges	277	476
	-	
TOTAL IX	375	736
RESULTAT EXCEPTIONNEL TOTAL X (VIII-IX )	262	3 360
IMPOT SUR LES BENEFICES XI	(192)	158
RESULTAT NET TOTAL XII (VII+X+XI)		83 976

### **ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2014**

### NOTE N° 1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis conformément aux règles applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- permanence des méthodes,
- continuité de l'exploitation,
- séparation des exercices.

Il est procédé aux adaptations et dérogations au plan comptable suivantes :

- les résultats sur cessions de valeurs immobilisées apparaissent en plus-values ou moins-values et non pas en prix de vente au crédit et prix d'achat au débit ;
- les reprises de provisions sur les titres de participation et sur les titres immobilisés cédés ne sont pas enregistrées dans le résultat courant, mais dans le résultat exceptionnel, afin d'apparaître au même niveau que le résultat de cession correspondant.

L'annexe est présentée en milliers d'euros sauf indication contraire.

### 1.1. - FAITS SPECIFIQUES DE L'EXERCICE

Du point de vue de l'activité:

- la Société a acquis, dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'assemblée du 17 juin 2014, 0,46 % du capital actuel pour 8,8 M€ (hors contrat de liquidité).
- la Société a participé à l'augmentation de capital de la société Webédia pour 90 M€ et racheté certains actionnaires minoritaires pour 6,7 M€, de telle sorte qu'elle détient 79,14% du capital de cette société,
- la Société a poursuivi le soutien de Webédia dans le cadre de son développement en lui octroyant une avance complémentaire de 36,4 M€,
- la Société a, à nouveau, négocié une extension de son crédit syndiqué dont le montant a été porté à 400 M€ pour une durée de 3 ans à compter du 17 juillet 2014 avec deux options d'extension d'un an chacune. Ce crédit est utilisé à hauteur de 80 M€ au 31 décembre 2014,
- la Société a mis en place deux emprunts obligataires privés, respectivement de 40,0 M€ à échéance juillet 2021 et de 20 M€ à échéance décembre 2019.

#### Du point de vue des résultats :

- la Société a encaissé 63,3 M€ de dividendes de sa filiale Fimalac Services Financiers correspondant à la quasi-totalité des dividendes reçus de Fitch Group en 2014,
- une reprise de provision sur titres Fimalac Développement de 9,1 M€ a été constatée compte tenu des bons résultats financiers de cette filiale.

### 1.2. - <u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES</u>

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont pu faire l'objet d'une réévaluation. Les amortissements sont calculés comme suit :

- Logiciels : 1 an (linéaire)

- Constructions : 20 ans (linéaire)

- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans (dégressif)
- Agencements, installations, mobilier de bureau : 10 ans (linéaire)
- Matériel de transport et de bureau : 5 ans (linéaire ou dégressif si autorisé)

Les durées des amortissements ci-dessus déterminées correspondent aux durées d'utilité pour la Société, qui respecte ainsi les Règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 sur les actifs.

### 1.3. - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont pu faire l'objet d'une réévaluation.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Afin de fixer les règles de leur évaluation, on distingue trois catégories d'immobilisations financières selon les critères suivants :

- les titres de participation sont ceux des sociétés dans le capital desquelles Fimalac détient en général au moins 10 % et/ou y exerce une influence. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage, déterminée en fonction de l'actif net éventuellement réévalué, de sa valeur de rendement, de sa valeur de rentabilité, et de ses perspectives d'avenir, est inférieure à son prix de revient.
- les créances rattachées à des participations sont évaluées en fonction de la situation financière des participations auxquelles elles sont liées.
- les autres titres regroupent les titres de sociétés dont Fimalac détient en général moins de 10 % du capital et/ou au sein desquelles elle n'exerce aucune influence. Une provision pour dépréciation est constituée si :
  - o pour les titres cotés, la moyenne des cours du mois de décembre est inférieure au prix de revient:
  - o pour les titres non cotés, la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient. Ils intègrent également les titres auto-détenus autres que ceux affectés à la couverture de plans d'options ou d'attributions gratuites et ceux affectés au contrat de liquidité, pour lesquels aucune provision pour dépréciation n'est constatée conformément à l'avis n°98D du Comité d'Urgence du CNC.

### 1.4. - CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes en monnaies étrangères font l'objet d'un ajustement sur la base des cours des devises concernées au 31 décembre de chaque année, ou sur la base du cours garanti en cas de couverture de change.

### 1.5. - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Pour les titres non cotés, il est pratiqué une provision lorsque la valeur d'usage est inférieure au prix de revient.

Pour les autres titres, il n'est pratiqué de provision pour dépréciation que pour les titres dont le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice ou la valeur liquidative du dernier jour de l'exercice, selon qu'il s'agit de titres cotés ou d'O.P.C.V.M, est inférieur au prix de revient.

### 1.6. - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ou au cours de couverture.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de fin d'exercice est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

### 1.7. - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont notamment constituées pour faire face aux conséquences négatives pour l'entreprise d'engagements contractuels tels que garanties de passif accordées à l'occasion de cessions de filiales, plan de retraite, coûts sur instruments financiers, obligations légales mises à sa charge notamment dans le cadre de la dépollution d'anciens sites industriels, et de litiges.

### 1.8. - PRODUITS ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent aux charges payées au cours de l'exercice et se rapportant aux exercices futurs.

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits encaissés au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs et se rapportant aux exercices futurs.

### 1.9. - CHARGES A REPARTIR

Elles sont constituées par les frais liés aux emprunts et font l'objet d'un amortissement sur la durée de ceux-ci.

### 1.10. - INTEGRATION FISCALE

La Société Fimalac s'est constituée société tête de groupe, pour le groupe fiscal constitué à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1997 entre elle-même et certaines de ses filiales françaises. Ce groupe fiscal est mis à jour chaque année pour tenir compte des acquisitions et des cessions de sociétés françaises éligibles au dispositif.

Selon la convention d'intégration fiscale, chaque société se trouve placée dans les mêmes conditions que si elle était imposée séparément, vis à vis de la société tête de groupe, seule redevable de l'impôt du groupe. Les éventuels déficits fiscaux des filiales profitent donc immédiatement à cette dernière qui devra assumer la charge d'impôt de ses filiales lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires.

### **1.11. - LITIGES**

La société Goom a assigné Fimalac et Fimalac Développement devant le Tribunal de commerce de Paris, réclamant leur condamnation au paiement de dommages et intérêts pour, suivant ses dires, ne pas avoir respecté leurs engagements à l'occasion des discussions en vue de l'éventuelle acquisition du contrôle de Virgin Radio. Fimalac et Fimalac Développement estiment disposer d'une argumentation sérieuse pour s'opposer à cette action manifestement abusive.

### **NOTE N° 2 - IMMOBILISATIONS**

### 2.1. - ETAT DES MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeur brute	Transfert /	Acquisitions	Cessions	Valeur brute
	au 01.01.14	Annulation			au 31.12.14
Immobilisations Corporelles					
. Terrains	133	-	-	-	133
. Constructions et agets des constructions	1 400	-	-	-	1 400
. Autres Immobilisations corporelles	781	-	7	-	788
. Immobilisations en cours	-		-	-	-
Sous-total	2 314	-	7	0	2 321
Immobilisations Financières					
. Participations	841 456	-	96 659	-	938 115
. Créances rattachées à des participations	21 070	-	75 948	(9 312)	87 706
. Autres titres immobilisés (1)	116 897	80	9 836	(3 989)	122 824
. Prêts	2 377	-	-	-	2 377
. Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Sous-total	981 800	-	182 443	(13 301)	1 151 022
TOTAL	984 114	80	182 450	(13 301)	1 153 343

<sup>(1)</sup> la colonne « Acquisitions » intègre pour 9 835K€ l'acquisition de 166 570 actions Fimalac.

### 2.2. - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur brute au 01.01.14	Apports/Fusion Transfert	Dotations	Reprises	Montant au 31.12.14
Immobilisations incorporelles Constructions et agets des constructions Autres immobilisations corporelles	1 323 687	- - -	- 6 12	- - -	- 1 329 699
TOTAL	2 010	-	18	-	2 028

### 2.3. - ETAT DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

	Valeur brute au 01.01.14	Apports/Fusion Transfert	Dotations	Reprises	Montant au 31.12.14
Participations	112 196	-	451	(9 058)	103 589
Créances rattachées à des participations	-	- 1	-	-	-
Autres titres immobilisés	1 973	-	-	(277)	1 696
Prêts	2 377	-	-	-	2 377
TOTAL	116 546	-	451	(9 335)	107 662

### NOTE N° 3 - CREANCES

Etat des échéances	Montant	Echéance	Echéance
	brut	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé			
. Créances rattachées à des participations	87 706	-	87 706
. Prêts (1)	2 377	-	2 377
. Dépôts et cautionnement	-	-	-
Actif circulant			
. Clients	1 140	97	1 043
. Groupe	162 651	1 279	161 372
. Etat, collectivités et organismes sociaux (2)	2 079	914	1 165
. Autres créances	798	798	-
TOTAL	256 751	3 088	253 663

<sup>(2) (1)</sup> Créance sur société en liquidation amiable totalement dépréciée

Les prêts à court terme accordés à North Colonnade Ltd, libellés en livres sterling, s'élèvent à 110 000 K£. Ils ont fait l'objet d'une couverture de change sous forme de vente à terme de devises de telle sorte que la société ne soit pas en risque de change.

Les prêts et avances sont, pour la plupart, rémunérés sur la base de taux variables. A titre d'information, il est précisé que toute variation de +/-1% des taux d'intérêt ferait varier les produits financiers de +/-1,4 M€, sur la base des encours rémunérés au 31 décembre 2014.

### NOTE N° 4 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

### Voir également « INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES »

Le poste « Valeurs mobilières de placements » intègre 238 572 actions Fimalac (0,83% du capital) acquises pour 8,6 M€.

Ces actions sont notamment adossées à des plans de stocks options ou d'actions gratuites attribués à certains cadres ou salariés du Groupe à concurrence de 201 825 actions et affectées à un contrat de liquidité à concurrence de 36 747 actions.

La valeur boursière de ces actions était de 9,7 M€ au 31 décembre 2014 (évaluation sur la base du cours moyen de décembre 2014 ou du prix d'attribution s'il est inférieur).

### **NOTE N° 5 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Elles sont constituées à hauteur de 272 K€ par les intérêts payés d'avance sur les billets de trésorerie émis et pour le solde par des charges d'exploitation payées d'avance.

<sup>(3) (2)</sup> La part à plus d'un an correspond à des crédits d'impôts italiens totalement dépréciés via une provision pour risques.

### **NOTE N° 6 - CAPITAUX PROPRES**

#### **6.1. -** CAPITAL SOCIAL

Le capital social, constitué de 28 830 000 actions d'une valeur nominale de 4,40 €, s'élève à 126 852 K€ au 31 décembre 2014

Dans le cadre du plan de rachat autorisé par l'assemblée générale du 17 juin 2014, la Société détient, au 31 décembre 2014, 2 069 345 actions Fimalac représentant 7,18% du capital.

### **6.2. - PRIMES ET RESERVES**

Le poste « Réserve pour actions propres » passe de 46 798 K€ à 70 490 K€. Il a fait l'objet d'une dotation pour 23 692 K€, conformément à la quatrième résolution de l'assemblée générale du 17 juin 2014.

Les variations du poste « Report à nouveau » sont consécutives à l'adoption de la quatrième résolution de l'assemblée générale du 17 juin 2014 relative à la distribution d'un dividende global de 54 777 K€, et à l'affectation des dividendes attachés aux actions auto-détenues s'élevant à 3 698 K€, et à la dotation à la « Réserve pour actions propres » rappelée ci-dessus.

### 6.3. - PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET D'ACTIONS GRATUITES

Des plans d'options d'achat d'actions ont été consentis par la Société à certains salariés et dirigeants du Groupe. Au 31 décembre 2014, la situation était la suivante :

Société ayant attribué les options	Date du conseil	Période d'exercice	Nombre d'options non exercées	Prix d'exercice
FIMALAC	04/02/2011	par tranches jusqu'au 04/02/16	160 225	31,95 €
Nombre total d'opti	ons d'achat do	nnant droit à une action	160 225	

Au cours de l'exercice, 33 225 options d'achat d'actions ont été exercées et 4 000 options d'achat d'actions ont été annulées suite au départ des salariés attributaires.

Le conseil d'administration du 26 mars 2013, sur délégation de l'assemblée générale du 4 février 2011, avait décidé d'attribuer 41 600 actions gratuites, à prélever sur les actions auto-détenues, à certains salariés et cadres du Groupe. Ces actions seront définitivement acquises au-delà d'un délai de 3 ans en cas de présence dans le Groupe à cette date, assortie d'une obligation de conservation de 3 ans.

# NOTE N° 7 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des Provisions	au 01.01.14	Apports Fusion	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	au 31.12.14
Provisions pour risques et charges						
. Provision pour retraites (1)	1 334	-	-	(29)	(280)	1 025
. Risque sur anciens sites industriels loués	896	-	-	(38)		858
. Risques industriels et sectoriels	381	-	-	-	-	381
. Garanties de passif accordées	2 999	-		(11)		2 988
. Autres provisions pour risques et charges (2)	3 515	-	3 120	(1 335)	-	5 300
	9 125	-	3 120	(1 413)	(280)	10 552

<sup>(4)</sup> Le Poste « Provisions pour retraites » permet de couvrir les engagements en matière de pensions versées à d'anciens dirigeants du Groupe.

### NOTE N° 8 - DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance 1 an au plus	Echéance +1 an à 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires . Emprunts obligataires . Intérêts à payer	60 000 665	- 665		60 000 -
Dettes financières auprès des Ets de crédit				
. Emprunts auprès de banques	229 300	229 300	-	-
. Découverts bancaires	53 168	53 168	-	-
. Intérêts à payer	33	33	-	-
Autres dettes financières diverses				
. Autres dettes diverses	-	-	-	-
. Groupe	186 994	186 994	-	-
<u>Dettes fiscales et sociales</u>	3 619	3 619	-	-
<u>Autres dettes</u>	5 542	5 542	-	-
TOTAL	539 321	479 321	-	60 000

Les emprunts auprès des banques sont constitués à hauteur de 149,3 M€ par des billets de trésorerie. Le solde du poste « Emprunts auprès des banques » est constitué par le tirage effectué sur une ligne de crédit de 395,0 M€ (échéance juillet 2017 avec deux options d'extension d'un an chacune) utilisée à hauteur de 80,0 M€.

Les obligations émises en 2014 et le crédit bancaire ne comportent pas de clause en fonction de la notation financière de la société (rating triggers). Toutefois Fimalac est tenu de respecter les ratios suivants :

<sup>(5)</sup> La colonne dotation du poste « Autres provisions pour risques et charges » enregistre les risques de pertes sur filiales et le risque consécutif à l'attribution d'actions gratuites.

<sup>\*</sup> Endettement Financier Net Consolidé/Capitaux Propres Consolidés < 0,70

\* Résultat Opérationnel Courant majoré des dividendes reçus, diminué du dividende versé/ Service de la Dette > 1,20

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2014.

La dette est rémunérée sur la base de taux variables. A titre d'information, il est précisé que toute variation de +/-1% des taux d'intérêt ferait varier la charge d'intérêt de +/-4,7 M€.

### NOTE N° 9 - COMPTE DE RESULTAT - OPERATIONS COURANTES

Les produits d'exploitation, incluant notamment les prestations de conseil stratégiques aux filiales, s'élèvent à 3 346 K€ contre 2 130 K€ au 31 décembre 2013.

Les charges d'exploitation, incluant des frais d'émission d'emprunts bancaires et obligataires pour 2 011  $K \in$ , ayant fait l'objet d'un transfert de charges, s'établissent à 16 712  $K \in$  contre11 474  $K \in$  au 31 décembre 2013.

Le résultat d'exploitation s'établit donc à (13 366) K€ contre (9 344) K€ au 31 décembre 2013.

Les produits financiers passent de 115 630 K€ en 2013 à 81 120 K€ au 31 décembre 2014. Cette évolution résulte essentiellement de la baisse des revenus du portefeuille titres qui comprenaient au cours de l'exercice précédent, un dividende exceptionnel de Financière Allociné de 11 354 K€. Les revenus des prêts et créances sont en légère hausse, du fait de l'augmentation des prêts aux filiales atténuée par la poursuite de la baisse des taux d'intérêts, passant de 2 555 K€ à 3 218 K€. Les reprises de provisions sur titres immobilisés, concernant essentiellement Fimalac Développement s'établissent à 9 059 K€ contre 17 823 K€ en 2013.

Le détail des revenus de portefeuille titre s'établit comme suit :

REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	2014	2013
Fimalac Services Financiers	63 333	68 277
Financière Portefoin	-	1 072
Financière Allociné	-	13 354
Titres immobilisés	3 304	3 661
Valeurs mobilières de placement	-	-
	66 637	86 364

Le dividende versé par Fitch Group Inc., est reçu par Fimalac Services Financiers, et est quasi intégralement reversé à Fimalac sous forme de dividende.

Malgré la hausse des encours de crédit bancaires et obligataires, les intérêts payés sur emprunts et avances s'établissent à 4 618 K€ contre 8 826 K€ en 2013, cette diminution résultant essentiellement de la poursuite de la baisse des taux d'intérêts.

Les provisions pour dépréciations de titres et créances s'élèvent à 480 K€ contre 722 K€ en 2013, l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat financier s'établit donc à 72 505 K€ contre 89 802 K€ au 31 décembre 2013.

Le résultat courant ressort 59 139 K€ contre 80 458 K€ au 31 décembre 2013.

# NOTE N° 10 - COMPTE DE RESULTAT - OPERATIONS EXCEPTIONNELLES

Le résultat exceptionnel, d'un montant non significatif, s'élève à 262 K€.

# NOTE N° 11 - IMPOT SUR LES BENEFICES

### 11.1. - REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat Net	Résultat	Courant	Résultat Exceptionne		
		IS à 33,33%	IS à 0%	IS à 33,33%	IS à 0%	
Résultat avant impôt Impôt	59 401 (192)		8 607	262	-	
Résultat net comptable	59 209	50 340	8 607	262	-	

L'impôt société prend en compte, le cas échéant, la contribution sociale de 3,3 %.

Il intègre également la contribution sur les revenus distribués à la charge de la société (taxe sur les dividendes).

L'impôt sur le résultat courant représente les économies d'impôt réalisées dans le cadre de l'intégration fiscale.

### 11.2. - ACCROISSEMENTS OU ALLEGEMENTS DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

Nature des décalages temporaires	Actif	Passif
SUR LES ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT		
Produits imposés non encore comptabilisés		
. Ecart sur plus-values latentes d'O.P.C.V.M.	-	-
Charges non déductible temporairement à déduire ultérieurement		
. Contribution sociale de solidarité	-	-
SUR LES ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT		
Elements subordonnés à la cession d'actifs		
. Plus values en report d'imposition (Ex-Clal)		1 449

Le groupe fiscal, dont Fimalac est société tête de groupe, dispose d'un déficit reportable d'ensemble de 120 364 K€.

2 804

# NOTE N° 12 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX DIRIGEANTS A RAISON DE LEURS FONCTIONS

Organes d'Administration (montants versés)
Organes de Direction (rémunérations versées)

474 2 955

# NOTE N° 13 - MONTANTS RESULTANT DES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

<ul> <li>. Titres de participation</li> <li>. Créances rattachées à des participations</li> <li>. Autres immobilisations financières</li> <li>. Autres créances</li> <li>. Emprunts et dettes financières</li> </ul>	834 526 87 706 - 162 649	186 994
Compte de résultat	Charges	Produits
. Produits immobiliers et autres produits		990
. Revenus des titres de participation et titres immobilisés		63 333
. Revenus des prêts et créances		3 218
. Reprise de provisions sur titres		9 059
. Reprise de provisions pour risques		1 335
. Transfert charges financières		-
. Autres charges externes	6 187	
. Intérêts et charges assimilées	505	
. Dotations aux provisions sur valeurs immobilisées	452	

### NOTE N° 14 - INFORMATION EN MATIERE D'ENGAGEMENTS

#### **Engagements reçus:**

. Dotations aux provisions pour risques

Lignes de crédit confirmées et non utilisées	315 000
Engagements donnés :	
. Cautions en faveur des sociétés du groupe	7 000
. Promesses d'achats de titres de participation	86 000
. Autres engagements	10 832
Opérations de change :	
. Ventes de devises (livres sterling) à terme	139 412
Opérations de couverture de taux :	Néant

Dans le cadre de l'acquisition de Webedia, la Société a consenti des promesses d'achat portant sur les titres détenus par les minoritaires et les titres issus de l'émission de Bspce par les salariés et mandataires sociaux. L'évaluation de cet engagement est inclus dans le poste « Promesses d'achats de titres de participation ».

Par ailleurs, les vendeurs des sociétés Financière Allociné et Webedia ont consenti des garanties pour un montant de 11,9 M€.

Les informations décrites ci-dessus n'omettent pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

### NOTE N° 15 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Fimalac Services Financiers, filiale à 100 % de Fimalac, a finalisé la cession de 30 % de Fitch Group Inc. pour un montant de 1 989,5 M\$. le 12 mars 2015. Cela a eu pour conséquence de mettre un terme à la ligne de crédit bancaire de 395 M€, dont disposait la Société.

### NOTE N° 16 - TABLEAU DE RENSEIGNEMENT CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Pourcentage de capital détenu			•		titres détenus		Prêts et avances consentis par FIMALAC et	avals fournis	C.A. H.T et/ou Produits financiers 2014	Bénéfice net ou perte 2014	Dividendes encaissés en 2014
		que le capital		Brute	Nette	non remboursés	par FIMALAC			2014				
Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de FIMALAC														
1) Filiales (50% au moins du capital détenu)														
FIMALAC SERVICES FINANCIERS S.C. 97 rue de Lille - 75007 PARIS	202 652	251	99,98%	202 602	202 602	-	-	61 815 (*)	60 428	63 333				
FIMALAC DEVELOPPEMENT SA 9 rue du Laboratoire - L1911 Luxembourg	322 600	(7 119)	99,99%	390 000	327 606	43 632	-	8 562 (*)	4 722	-				
FINANCIERE BOULOGNE TECHNOLOGIES SARL 97 Rue de Lille - 75007 PARIS	29 212	4 244	99,99%	69 214	33 456	-	-	53 (*)	36	-				
FINANCIERE PORTEFOIN SAS 97 Rue de Lille - 75007 PARIS	32 171	37 551	99,99%	69 246	69 246	-	-	129 (*)	(17)	-				
WEBEDIA SA 3 avenue Hoche - 75008 PARIS	572	180 343	79,14%	200 853	200 853	44 074	7 000	30 746	(2 616)	-				
2) Participations (10% à 50% du capital détenu) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :														
1) Filiales non reprises au paragraphe A														
Filiales françaises	-	-	-	2 854	764	-	-	-	-	-				
Filiales étrangères	-	-	-			-	-	-	-	-				
2) Participations non reprises au paragraphe A Dans les Sociétés françaises				3 348										
Dans les Sociétés étrangères	_			-	_	-	_	_	_	-				

<sup>(\*)</sup> Y compris les produits financiers (hors reprises de provisions)

			Nombre de Titres	Valeur d' inventaire (en K€)
1) <u>PRI</u>	NCIPAUX TIT	TRES		
I)	Titres de par	<u>ticipation</u>		
	Cotés		-	
	Non cotés	F.C.B.S GIE	4 999 998	762
		FIMALAC DEVELOPPEMENT	4 032 499	327 60
		FIMALAC INFORMATION	900	
		FIMALAC SERVICES FINANCIERS	2 026 015	202 603
		FINANCIERE BOULOGNE TECHNOLOGIES	1 825 745	33 450
		FINANCIERE PORTEFOIN	3 574 568	69 240
		REVUE DES DEUX MONDES SEFI	7 271 631 9 999	,
		WEBEDIA	452 952	200 852
		TOTAL A	102 702	834 520
II)	Autres titres	<u>immobilisés</u>		
	Cotés	FIMALAC	1 830 773	71 163
		MERCIALYS	2 760 685	41 410
	Non cotés	FCPR LFPI CROISSANCE	100 000	5 94
		AXA SECUNDARY FUND	50	1 153
		FCPR WHITE STONE III	50 000	608
		THE ECONOMIST	22 000	658
		LE MONDE PRESSE	77 100	192
		TOTAL B		121 128
III)	Valeurs mob	ilières de placement		
	Cotés	FIMALAC	238 572	8 575
		C-NOVA	500 000	2 822
		Sicav monétaires		1 196
	Non cotés	Fonds spécialisés		842
		TOTAL C		13 435
		TOTAL A + B + C		969 089
2) <u>TIT</u>	RES DONT LA	A VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 15 K€		-
		VALEUR AU BILAN		969 089

## 6.5. – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Fimalac, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables, ainsi que les méthodes d'évaluation relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables et des méthodes d'évaluation suivis par votre société, nous en avons vérifié le caractère approprié et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir certains risques, tels que décrits dans les notes 1.7, 1.11 et 7 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de nos appréciations de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cagnat & Associés

David Clairotte

Pierre Mercadal

## 6.6. – RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

#### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

#### - Avec la Société Webedia.

Personnes concernées:

M. Marc Ladreit de Lacharrière – Président-directeur général

Mme. Véronique Morali – Administrateur jusqu'au 3 avril 2014

M. Thierry Moulonguet - Administrateur

Le Conseil d'administration du 3 avril 2014 a autorisé l'adhésion de la société Webedia et de ses filiales à la convention de gestion de trésorerie groupe aux termes de laquelle elle en confie sa gestion à votre Société aux conditions du marché.

A la clôture de l'exercice, le solde du prêt est de 44 074 966,25 € et le produit d'intérêt constatée dans les livres de votre Société s'élève à 1 260 011,20 €.

## - Avec la Société Fitch Group Inc.

Personnes concernées:

M. Marc Ladreit de Lacharrière – Président-directeur général Mme. Véronique Morali – Administrateur jusqu'au 3 avril 2014

### M. Thierry Moulonguet - Administrateur

Le Conseil d'administration du 12 décembre 2014 a autorisé la conclusion d'une nouvelle convention d'animation stratégique entre votre Société, Fitch Group Inc., Groupe Marc de Lacharrière et Hearst, prenant effet au 12 décembre 2014, date de sa signature. Aux termes de cette convention, votre Société réalisera une assistance et une animation stratégique pour Fitch Group Inc. moyennant une rémunération annuelle dont le montant sera déterminé chaque année d'un commun accord entre les parties sur la base des stipulations du pacte d'actionnaire.

Aucun produit n'a été comptabilisé au titre de cette convention dans les livres de votre Société.

#### Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

## - Avec la Société Groupe Marc de Lacharrière

Personnes concernées:

M. Marc Ladreit de Lacharrière – Président-directeur général

M. Jérémie Ladreit de Lacharrière – Administrateur

Mme. Eléonore Ladreit de Lacharrière – Administrateur

M. Pascal Castres Saint-Martin - Administrateur

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 2 avril 2015, a constaté que certains actionnaires pourraient souhaiter céder des actions de votre Société. Il a autorisé pour une durée d'un an votre Société à se porter acquéreur de ces titres par petits blocs, afin d'éviter de peser sur le cours, dans la limite totale de 1 100 000 actions, chaque acquisition devant être effectuée à un cours coté le jour de la négociation.

#### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

#### a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### - Avec la Société Groupe Marc de Lacharrière

La convention de sous-licence de marques (non rémunérée) ayant permis à votre Société d'adopter sa dénomination sociale s'est poursuivie au cours de l'exercice.

#### - Avec le Groupement d'Intérêt Economique F.C.B.S.

Votre Société adhère au Groupement d'Intérêt Economique F.C.B.S. dont l'objet est de développer et d'améliorer l'activité et les résultats de ses membres. La cotisation mise à la charge de votre société pour l'exercice s'est élevée à 4 204 073 € (hors T.V.A).

#### - Avec la Société Fitch Group Inc.

Votre société a conclu une convention d'animation stratégique avec Fitch Group Inc. moyennant une rémunération annuelle de 640 000 \$ à compter du 11 avril 2012.

Le produit constaté dans les livres de votre Société s'élève à 485 431,01 €.

#### - Avec les Filiales directes et indirectes

Convention de trésorerie aux termes de laquelle votre Société assure la gestion de trésorerie du Groupe, aux conditions du marché.

Le solde des en-cours à la date du 31 décembre 2014 s'élevait à :

EMPRUNTS:		En-cours	Solde net des intérêts pris en charge
FIMALAC SERVICES FINANCIERS FINANCIERE PORTEFOIN	€	76 029 879,71 71 668 231,06	119 014,23 113 566,87
FINANCIERE BOULOGNE TECHNOLOGI	€	33 460 730,05	52 899,81
S.I.F.M.P.	€	749 422,60	1 187,39
VEGA	€	4 600 581,02	1 411,75
REVUE DES DEUX MONDES	€	0,00	31,11
FITCH RATINGS LTD.	£	0,00	171 672,26
PRETS:		En-cours	Solde net des intérêts constatés en produit
NORTH COLONNADE	£	110 000 000,00	1 255 710,66
SEFI SNC	€	21 959 723,40	0,00
FIMALAC DEVELOPPEMENT	€	43 632 046,71	374 338,87
REVUE DES DEUX MONDES	€	347 021,09	1 938,15
FIMALAC INFORMATION	€	418 516,46	4 301,12

## b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

## - Avec les Sociétés Groupe Marc de Lacharrière et Silmer

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 3 avril 2014, a constaté que certains actionnaires pourraient souhaiter céder des actions de votre Société. Il a autorisé pour une durée d'un an votre Société à se porter

acquéreur de ces titres par petits blocs, afin d'éviter de peser sur le cours, dans la limite totale de 1 100 000 actions, chaque acquisition devant être effectuée à un cours coté le jour de la négociation.

Cette autorisation n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cagnat & Associés

**David Clairotte** 

Pierre Mercadal

# CHAPITRE 7 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## 7.1. – MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

En vertu des dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la Société est assumée, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration a confié la présidence et la direction générale de la Société à M. Marc Ladreit de Lacharrière pour la durée de son mandat d'administrateur.

## 7.2. – RAPPORT DU PRESIDENT (ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE) ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT

#### 7.2.1. - RAPPORT DU PRESIDENT

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de la Société du 2 avril 2015.

#### Préambule

La Société se réfère aux principales dispositions du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003, de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et de leur recommandation d'avril 2010 sur le renforcement de la présence des femmes dans les conseils.

Ce code peut être consulté au siège social de Fimalac.

## I. – Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le conseil d'administration a adopté son règlement intérieur lors de sa séance du 18 décembre 2001 et l'a modifié par plusieurs décisions. Le texte actuellement en vigueur est reproduit en annexe au présent rapport.

#### A. - Composition du conseil d'administration

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans, renouvelable. En vertu des stipulations du règlement intérieur du conseil d'administration, chaque administrateur doit être propriétaire, dans le délai de 18 mois à compter de sa nomination, de 450 actions au moins.

Le conseil d'administration est actuellement composé de quinze administrateurs et d'un censeur :

- M. Marc Ladreit de Lacharrière, président-directeur général
- M. Pierre Blayau
- M. Pierre Castres Saint-Martin

- Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière
- Mme Bérangère Ladreit de Lacharrière
- Mme Clarisse Ladreit de Lacharrière
- M. Jérémie Ladreit de Lacharrière
- M. Philippe Lagayette, « senior independent director »
- M. Bernard de Lattre
- M. Thierry Moulonguet
- M. Jean-Charles Naouri
- M. Etienne Pflimlin
- M. Bernard Pierre
- M. Thomas Piquemal
- Société Groupe Marc de Lacharrière, représentée par Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière
- M. Henri Lachmann, censeur.

La composition du conseil d'administration est conçue pour permettre au Groupe de bénéficier de l'expérience et de l'indépendance des personnes qui le composent.

Un administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Lors du conseil d'administration de Fimalac du 2 avril 2015, le conseil d'administration a estimé que six des administrateurs cités ci-dessus sont indépendants au titre de l'exercice 2015, comme d'ailleurs en 2014 ; il s'agit de MM. Pierre Blayau, Pierre Castres Saint-Martin, Philippe Lagayette, Etienne Pflimlin, Thierry Moulonguet et Thomas Piquemal. Le conseil d'administration du 2 avril 2015 a considéré que M. Pierre Castres Saint-Martin demeurait bien, au vu de son expertise et de sa grande expérience, et en l'absence de rémunérations autres que des jetons de présence, administrateur indépendant, et ce, nonobstant le fait qu'il soit administrateur de la Société depuis plus de douze ans.

La Société n'a pas d'administrateur élu par les salariés.

Le conseil d'administration réuni le 27 mai 2009 a, sur proposition du comité de sélection, des nominations et des rémunérations, nommé M. Philippe Lagayette en qualité d'administrateur de référence « Senior Independant Director » pour la durée de son mandat d'administrateur.

A ce titre, il assure, en tant que de besoin, un rôle de conseil du président-directeur général et des présidents des différents comités spécialisés et assure un rôle de proposition auprès de ces personnes. Il préside les réunions du conseil d'administration en l'absence du président-directeur général et a vocation à remplacer le président-directeur général en cas de décès ou d'incapacité de ce dernier.

Le conseil d'administration comprend également un censeur, M. Henri Lachmann, considéré comme indépendant. Il est convoqué à toutes les réunions du conseil d'administration et peut prendre part aux délibérations du conseil d'administration mais avec voix consultative seulement.

La durée du mandat du censeur est de deux ans.

## B. - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

#### 1. – Périodicité des réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige et au moins quatre fois par an. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, il s'est réuni cinq fois : le 3 avril, le 16 mai, le 17 juin, le 11 septembre et le 12 décembre 2014. Le taux moyen de présence des administrateurs a été de 71 %.

#### 2. – Les comités

Le conseil d'administration a constitué en son sein des comités : comité d'audit et comité de sélection, des nominations et des rémunérations. Chacun de ces comités a établi son règlement intérieur qui a été approuvé par le conseil d'administration en date du 6 octobre 2003.

#### a) Le comité d'audit

Le comité d'audit a été composé de MM. Bernard Pierre, Pierre Blayau, Philippe Lagayette et Thomas Piquemal, les trois derniers administrateurs étant indépendants. Il a été présidé par M. Bernard Pierre et, en son absence, par M. Thomas Piquemal.

Il est chargé de donner au conseil d'administration son avis sur les comptes semestriels et annuels, consolidés et sociaux de Fimalac. A cet effet, le comité se réunit au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes semestriels et des comptes annuels par le conseil d'administration. Il examine, notamment, les comptes en général et les principes comptables appliqués, le champ d'intervention des commissaires aux comptes, le périmètre des sociétés consolidées, les risques et engagements hors bilan significatifs, toute question financière, comptable ou relevant de la maîtrise des risques.

Toute prise de participation, directe ou indirecte, dans une société holding, à créer ou existante, située dans un pays à fiscalité privilégiée, doit être portée à la connaissance du comité d'audit préalablement à la réalisation de l'opération, quel que soit le montant de l'investissement réalisé. S'il le juge utile, le comité d'audit communique immédiatement cette information à la connaissance des membres du conseil d'administration. En tout état de cause, le comité d'audit doit informer, chaque année, le conseil d'administration des opérations qui lui sont signalées. Le comité d'audit n'a été informé d'aucune opération de ce type et, à la connaissance de Fimalac, aucune des sociétés du Groupe ne détient, directement ou indirectement, des participations dans des sociétés holdings situées dans des pays à fiscalité privilégiée, à l'exception de la société Diwanee Ltd, filiale de Webedia, dont le siège est aux Iles Vierges Britanniques.

Le comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le 25 mars 2014 et le 3 septembre 2014. Le taux de présence des membres a été de 87,50 %.

#### b) Le comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Sur l'exercice 2014, ce comité était composé de MM. Pierre Castres Saint-Martin (administrateur indépendant), Jean-Charles Naouri (administrateur), Thierry Moulonguet (administrateur indépendant), Philippe Lagayette (administrateur indépendant). M. Bernard de Lattre, administrateur ayant rejoint le comité à compter du 3 avril 2014. Le comité est présidé par M. Bernard de Lattre.

Les missions de ce comité sont mentionnées dans le règlement intérieur du conseil d'administration et dans son propre règlement intérieur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le président du comité a consulté par délibération deux fois les membres du comité, le 26 mars 2014 et le 9 décembre 2014. Le taux de retour des membres a été de 100 %.

#### C. – Evaluation du fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration a procédé, le 2 avril 2015, à l'évaluation de son fonctionnement sur l'exercice 2014.

Cette évaluation a été réalisée à partir d'un questionnaire adressé par le secrétaire du conseil à l'ensemble des administrateurs et au censeur. Cette évaluation a notamment fait apparaître quelques commentaires liés à l'intérêt de disposer de compétences dans le numérique et l'entertainment au sein du conseil et la transmission de dossiers quelques jours avant la tenue de la réunion.

### II. – Limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général

Les limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général sont définies au I du règlement intérieur du conseil d'administration.

Conformément aux dispositions légales, le conseil d'administration a encadré les pouvoirs du président directeur général en matière d'octroi de cautions, avals et garanties. Par délibération en date du 26 mars 2013, le conseil d'administration a décidé de renouveler l'autorisation annuelle conférée au président directeur général d'accorder des cautions, avals et garanties à concurrence d'un montant maximum de 30 millions d'euros. Cette autorisation, valable un an, a été renouvelée par le conseil d'administration du 3 avril 2014, puis par celui du 2 avril 2015.

## III. – Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés au mandataire social

Les rémunérations et avantages accordés au mandataire social, M. Marc Ladreit de Lacharrière, présidentdirecteur général, sont décidés par le conseil d'administration sur proposition du comité de sélection, des nominations et des rémunérations. Les rémunérations au niveau du sous-groupe Fitch font aussi l'objet de délibérations du comité des rémunérations et des nominations de Fitch Group.

#### A. – Rémunérations du président-directeur général

#### 1) Rémunérations versées / à verser en France (Fimalac)

Les rémunérations et éventuels avantages sont décidés par le conseil d'administration de Fimalac sur proposition de son comité de sélection, des nominations et des rémunérations. M. Marc Ladreit de Lacharrière ne participe pas à ce comité et ne prend pas part au vote du conseil d'administration de Fimalac concernant ses rémunérations.

## (i) Rémunération fixe

Par le passé et depuis de nombreuses années, la rémunération fixe versée par Fimalac à son Président - directeur général était de 1 300 000 € par an.

M. Marc Ladreit de Lacharrière avait demandé au comité de sélection, des nominations et des rémunérations de Fimalac à compter du 1er février 2012 une réduction de 30 % de cette rémunération fixe, ainsi portée de 1 300 000 € à 910 000 € par an. Cette disposition a été reconduite pour l'année 2014.

Par ailleurs, au 1er février 2012, cette rémunération réduite à 910 000 € a été divisée en 2 parts : une partie véritablement fixe d'un montant de 455 000 € par an et une autre partie de 455 000 € dont le versement est conditionné à l'atteinte d'un niveau objectif de résultat opérationnel courant et retraité et à une moyenne de progression de cet indicateur sur une période de 3 ans et qui ne serait versée en tout état de cause qu'à l'issue de cette période de 3 ans.

#### (ii) Rémunération variable

Depuis 2012, Le Président-directeur Général peut bénéficier d'une rémunération variable dont le montant conditionnel dépend d'une grille faisant référence à un résultat opérationnel courant retraité au niveau du Groupe et à une moyenne de progression de cet indicateur au cours des 3 exercices suivants. Son paiement éventuel est différé, en tout état de cause, à l'issue de cette période de 3 ans.

## 2) Rémunérations versées / à verser aux Etats-Unis (Fitch Group)

M. Marc Ladreit de Lacharrière est Chairman de Fitch Group et Président de son comité stratégique.

Il bénéficie d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable, cohérentes avec les conditions de place.

Sa rémunération variable est fonction des résultats opérationnels de Fitch Group.

Les rémunérations sont soumises en premier lieu au comité des rémunérations et des nominations de Fitch Group, dont la présidence est assurée par M. Frank Bennack, Executive Vice-Chairman de Hearst Corporation, qui préside ce comité, et ensuite approuvées par le conseil d'administration de Fitch Group. M. Marc Ladreit de Lacharrière ne participe pas aux délibérations du comité le concernant et ne prend pas part au vote du conseil d'administration.

Elles sont également soumises au comité de sélection, des nominations et des rémunérations de Fimalac puis ratifiées par le conseil d'administration de Fimalac, M. Marc Ladreit de Lacharrière ne participant pas au vote.

## (i) Rémunération fixe

La rémunération versée par Fitch, inchangée depuis 2001, est de 500 000 \$ par an.

#### (ii) Rémunération variable

En tant que Chairman de Fitch et Président de son comité stratégique, M. Marc Ladreit de Lacharrière bénéficie depuis 2001 d'une rémunération variable suivant une grille inchangée depuis cette date et fondée sur l'EBITDA de ce sous-groupe et sur la progression de cet indicateur opérationnel par rapport à l'exercice précédent.

#### IV. – Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont contenues à l'article 28 des statuts de la Société et dans les dispositions légales.

#### V. – Informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le rapport du conseil d'administration, dans la partie consacrée aux renseignements concernant le capital.

### VI. – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

#### A. – Les objectifs du Groupe Fimalac en matière de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le groupe Fimalac sont les procédures qui ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les normes, règles et les valeurs internes à l'entreprise;
- ♦ d'autre part, de vérifier que les comportements des personnels s'inscrivent effectivement dans le cadre d'action ainsi défini et que les informations financières données et les communications faites aux organes de l'entreprise, aux actionnaires et à l'extérieur de l'entreprise correspondent à la réalité.

Parmi les principes de contrôle interne définis par le Groupe figurent la protection et la sauvegarde des actifs, la prévention et la maîtrise des risques d'erreur ou de fraude. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreur ou de fraude soient totalement éliminés ou maîtrisés.

Comme souhaité par le « cadre de référence » publié par l'Autorité des marchés financiers en date du 31 octobre 2006 et complété du guide d'application pour l'information financière et comptable des sociétés faisant appel public à l'épargne, la Société estime que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans le groupe Fimalac, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à une utilisation efficace de ses ressources.

Le Groupe a pour politique d'étendre l'application de ces procédures à ses acquisitions. C'est ainsi qu'elles vont être appliquées progressivement tant aux sociétés comprises dans le secteur digital (Webedia) qu'aux autres sociétés faisant partie du secteur Entertainment.

Dans les sociétés dans lesquelles Fimalac n'exerce qu'une influence notable, la responsabilité du contrôle opérationnel repose essentiellement sur les organes de direction de ces sociétés . Fimalac a toutefois mis en place, en accord avec les actionnaires majoritaires de ces participations, des comités stratégiques et financiers, chaque fois que cela est apparu opportun. Sur les filiales contrôlées, Fimalac n'exerce, en principe, qu'un contrôle sur les orientations stratégiques et les résultats financiers de ces sociétés. Un comité d'audit et des risques a été créé pour Webedia ; il est présidé par un administrateur de Fimalac (M. Thierry Moulonguet).

Le rapport du Président fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes pour la partie portant sur les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable. L'accent est donc mis sur les procédures relatives à l'information financière et comptable destinée aux actionnaires.

#### B. – Un système de contrôle interne adapté aux spécificités des organisations du Groupe

Le système de contrôle interne dans le Groupe Fimalac suit des axes inhérents à l'organisation même du groupe :

<u>L'indissociabilité du contrôle interne et des opérations</u>. – Les fonctions dans les sociétés contrôlées par Fimalac sont chargées de définir leur dispositif de contrôle pour réaliser et optimiser les opérations dont elles ont la responsabilité, pour protéger les actifs qu'elles mettent en œuvre et pour gérer les risques auxquels elles peuvent être confrontées. Ainsi la décentralisation des services comptables et financiers responsabilise les directeurs généraux et les directeurs financiers et comptables des filiales sur la fiabilité des données financières.

<u>Un ensemble complet de délégations</u>. – Le fonctionnement du Groupe Fimalac repose sur un système de délégation étendue et de contrôle de ces délégations. La délégation permet de responsabiliser chaque acteur sur la mise en œuvre des politiques groupe et filiales, sur le respect des décisions et des orientations des organes décisionnaires et sur la conformité aux lois et aux règlements en vigueur dans les pays d'implantation des filiales.

<u>Le principe de séparation des fonctions.</u> – Il s'exerce surtout dans la séparation des fonctions opérationnelles et financières. Ces dernières, présentes dans la plupart des unités, participent à la mesure des performances, assurent la fiabilité des informations et initient les systèmes de reporting vers les dirigeants. Le service de consolidation de Fimalac s'assure des contrôles et de l'homogénéité des données financières et comptables via des outils et des procédures informatisées de remontée d'informations.

La direction générale du Groupe est assumée par le président du conseil d'administration de Fimalac. Les pouvoirs du président du conseil d'administration ne sont pas limités par les statuts mais doivent suivre le règlement intérieur du conseil d'administration.

Les modalités d'exercice du contrôle interne reposent sur des acteurs principaux, notamment :

- ◆ Les conseils d'administration ou de surveillance des filiales et des principales participations. Dans chaque filiale et principales participations du Groupe Fimalac, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Lorsqu'il s'agit de conseil de surveillance, il contrôle la gestion du directoire. Le conseil peut d'ailleurs se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par les délibérations les affaires qui la concernent (dans le respect des règles légales de compétence). Le conseil d'administration / conseil de surveillance procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur / membre du conseil de surveillance reçoit préalablement à la tenue du conseil toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles ; parmi les administrateurs/membres du conseil de surveillance figurent généralement des représentants de la société Fimalac. Le Groupe a, par ailleurs, mis en place, chaque fois que cela est apparu opportun, un comité financier et un comité stratégique permettant un suivi régulier de ces entités.
- ◆ <u>Le comité d'audit de Fimalac</u> est chargé de donner au conseil d'administration son avis sur les comptes semestriels et annuels. Il examine les comptes et revoit les principes comptables appliqués. Il examine le périmètre de consolidation. Il veille à ce que lui soient exposés les risques et les engagements hors bilan significatifs. Il veille au respect des règles garantissant l'indépendance des commissaires aux comptes.
- ◆ Le contrôle financier central. Le contrôle financier du Groupe suit les réalisations mensuelles et les écarts constatés par rapport aux budgets, les prévisions et la trésorerie et s'assure de la pertinence des procédures de reporting financier mises en œuvre dans les filiales du Groupe. Des comités financiers mensuels de suivi ont été mis en place par Fimalac pour Groupe Lucien Barrière, Webedia et le pôle Entertainment.
- ♦ <u>la Direction financière</u> assure le suivi des risques financiers (taux, liquidité), des placements de trésorerie, de la réglementation comptable, des processus d'établissement des états financiers, des prévisions de résultat et des estimations nécessaires à l'établissement des comptes. Les indicateurs-clés (niveau et projections de trésorerie, exposition aux taux d'intérêts, suivi de la performance des filiales,...) font l'objet d'une revue régulière de manière à permettre de prendre les mesures nécessaires pour modifier l'exposition de la Société à ces risques.

Le Groupe Fimalac s'appuie sur les règles comptables et financières édictées au sein des filiales afin que l'information financière soit la plus proche des réalités de chaque filiale. Au niveau consolidé, les normes IFRS sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Pour les besoins des comptes consolidés de Fimalac, les

filiales envoient à la société-mère des reportings établis selon les principes comptables IFRS et en lien avec un manuel comptable préparé par Fimalac.

Concernant l'information financière, la responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et consolidés du Groupe est assurée par les services comptables et financiers de Fimalac sous l'autorité du Président Directeur Général. Les procédures budgétaires et de reporting mensuels sont des outils pour Fimalac dans le pilotage des opérations de ses filiales. Sur la base des informations remontées par chacune des filiales consolidées, les services comptables et financiers de Fimalac établissent les informations trimestrielles ainsi que les comptes consolidés semestriels et annuels selon les principes IFRS. Afin de faciliter cette consolidation, le Groupe a acquis un nouveau logiciel de consolidation.

Bien qu'ils ne fassent pas partie du dispositif de contrôle interne, les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mandat et selon leurs normes professionnelles, prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne ayant une incidence sur les assertions sous-tendant l'établissement des comptes. Ils apprécient la correcte application des principes comptables généralement admis, dans le souci de s'assurer que les informations produites par Fimalac permettent la production d'une information fidèle et précise. Ils communiquent des synthèses, semestrielle et annuelle, des conclusions de leurs travaux à la direction financière du groupe Fimalac et au comité d'audit, renforçant ainsi le système de contrôle de Fimalac. Par souci de cohérence, les auditeurs des filiales sont les mêmes que ceux de Fimalac chaque fois que cela est possible.

### C. – Un exercice permanent des dispositifs de contrôle interne

Les activités de contrôle sont gérées et mises en œuvre en continu. L'adéquation des contrôles et des actions correctrices par rapport aux risques est vérifiée en temps réel.

<u>Le processus budgétaire</u>. – Le Groupe s'appuie sur un processus budgétaire décentralisé au niveau le plus fin de l'organisation, dans le souci de responsabiliser sur des objectifs les directeurs généraux des filiales. La tenue des objectifs est suivie mensuellement par la direction générale et par la direction financière de Fimalac; ce processus de contrôle à l'échelon central est privilégié pour la mesure de la performance des filiales, principalement au niveau des sous-ensembles Fitch, Vega, 3S et Webedia, ainsi que de Groupe Lucien Barrière.

<u>Le système d'information et d'autorisation</u>. — Outre le dispositif de remontée des performances opérationnelles et financières, un ensemble d'outils permettent d'apprécier quotidiennement les positions de trésorerie et d'autoriser les demandes d'investissement, de désinvestissement et les demandes de cautions pour les crédits et délégations bancaires ou douanières.

La Société a mis en place ou à négocier auprès de ses filiales et participations les moyens leur permettant d'obtenir en temps opportun les informations pertinentes et fiables nécessaires à l'exercice de leur responsabilité. Ces moyens sont constitués notamment :

- des systèmes d'information internes, comme les outils informatiques ;
- ♦ la documentation afférente aux différents comités transverses, la tenue des réunions, et le suivi des décisions;
- ♦ la communication en interne des données de gestion : les supports de reporting internes relatifs au suivi des filiales, la trésorerie, ou encore la comptabilité de gestion ; et
- le reporting mensuel des principaux sous-ensembles du Groupe et des participations lorsqu'ils sont disponibles.

<u>Procédure d'inventaire et de suivi des engagements hors bilan</u>. – Les contrats significatifs conclus par Fimalac sont revus, en tant que de besoin, par le service juridique afin d'identifier les engagements qui en résultent. Un échange avec la direction financière intervient chaque fois que cela apparaît comme étant nécessaire.

## D. – Spécificités des procédures de suivi des principaux sous-ensembles du Groupe

## 1. – Fitch Group

Pour le sous-groupe Fitch, le pilotage de la société-mère Fimalac repose sur l'obtention et l'exploitation des principaux éléments suivants :

- les budgets discutés puis approuvés avant le début de l'exercice ;
- une note préliminaire d'information sur le chiffre d'affaires des différents segments de la notation financière, avec une ventilation par grandes zones géographiques, reçue très tôt au début de chaque mois ;
- un reporting mensuel détaillé des résultats, comportant un comparatif avec les budgets et des éléments explicatifs sur les principaux écarts ;
- un reporting mensuel sur les positions de trésorerie ;
- un état mensuel détaillé des effectifs ;
- un suivi des investissements et de leur adéquation à la politique générale fixée par le conseil d'administration.

Certaines adaptations du système informatique de gestion ont été réalisées au fil du temps pour parfaire les analyses nécessaires aux équipes de gestion de Fitch Group et de Fimalac. En particulier, il a été développé, en plus du reporting financier traditionnel, un reporting « à données comparables » retraitant les effets devises et les variations de périmètre afin de mieux appréhender les variations économiques dans un contexte de forte volatilité des monnaies. Le Groupe applique d'ores et déjà à la société Business Monitoring International, rachetée par Fitch Group en mars 2014, les principes et règles dans la présente section.

Au niveau opérationnel interne de Fitch, tant à l'échelon central qu'au niveau des entités de ce sous-ensemble, une vigilance particulière est dédiée à certains éléments pouvant avoir une incidence comptable significative, en relation étroite avec les auditeurs, en particulier :

- ♦ les règles d'enregistrement des revenus et la répartition de ceux-ci, le cas échéant, sur plusieurs exercices ;
- les systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel ;
- ♦ la détermination des impôts courants et différés, rendue complexe par l'internationalisation de Fitch et l'existence de systèmes d'intégration fiscale ;
- le suivi des dossiers juridiques et réglementaires.

Chaque sous-ensemble du groupe communique un reporting détaillé comprenant un compte de résultat, un bilan et une analyse d'activité. Chaque reporting semestriel fait l'objet d'instructions de clôture détaillées qui comprennent le calendrier de clôture.

Ce reporting est revu par une équipe centrale qui revoit tout au long de l'année les options comptables retenues et qui procède aux opérations d'élimination et de consolidation proprement dites ainsi qu'à la validation des postes qui présentent le plus de risques. Des visites régulières sont effectuées par les membres des fonctions centrales dans les unités opérationnelles (suivi des performances, revue des procédures, réunions de préclôture, revues de sujets ponctuels, ...).

Des réunions opérationnelles et stratégiques sont également régulièrement organisées au sein notamment du comité stratégique, conformément à la convention d'animation conclue entre les parties.

Au niveau de Fitch Group, un comité d'audit a été constitué fin 2012. Il est composé d'un représentant de Fimalac et d'un représentant de Hearst. Il a pour vocation de revoir les comptes de la société. Un comité des rémunérations et des nominations a également été créé, et il est composé d'un représentant de Fimalac et d'un représentant de Hearst.

### 2. – Groupe Lucien Barrière

Depuis la prise de participation de 40 % dans la société Groupe Lucien Barrière, Fimalac s'efforce de mettre en place un système de remontée d'information par Groupe Lucien Barrière à ses services centraux comparables à ceux dont le groupe dispose auprès de ses autres filiales et participations historiques. Les informations suivantes lui sont remontées :

- les budgets discutés puis approuvés avant le début de l'exercice ;
- un reporting mensuel détaillé des résultats, activité par activité, comportant un comparatif avec les budgets et des éléments explicatifs sur les principaux écarts ;
- un reporting mensuel sur les positions de trésorerie ;
- un suivi des investissements et de leur adéquation à la politique générale fixée par le conseil d'administration.

Des réunions opérationnelles et stratégiques sont également régulièrement organisées au sein notamment de comités, stratégique ou financier et d'un comité d'audit.

## 3. –Entertainment (production de spectacles, exploitation de salles, billetterie, services ...)

Fimalac a mis en place un système de remontée d'informations des entités du pôle « entertainment » à ses services centraux. Une distinction existe entre les entités détenues à 100 % (Vega, 3S, Ellipse), et les autres participations. Au sein des filiales à 100 %, les réunions périodiques avec l'équipe dirigeante et les reporting réguliers permettent l'obtention d'informations régulières et détaillées sur ses activités et engagements.

S'agissant des autres participations (Gilbert Coullier Productions, Auguri Productions, K-Wet Productions, DebJam et Le Comédy Club), la Société s'efforce, à travers les comités mis en place, et par une proximité avec leurs dirigeants, d'obtenir une remontée d'informations la plus régulière possible.

Un comité financier du secteur Entertainment a été mis en place fin 2014.

#### <u>4. − *Digital*</u>

Depuis la prise de participation dans Webedia, Fimalac met en place progressivement un système de remontée d'information sur le groupe Webedia (incluant aussi les sociétés acquises dans ce secteur) à ses services centraux comparables à ceux dont le groupe dispose auprès de ses autres filiales et participations historiques. Un budget annuel pour l'ensemble du secteur digital est établi chaque année. La croissance de cette activité et le développement de ce nouveau pôle vont nécessiter la mise en place de procédures de contrôle interne uniformes au sein de chacune des sociétés, procédures tenant compte de la taille des sociétés et de la spécificité de chaque activité.

Des réunions opérationnelles et stratégiques sont également régulièrement organisées au sein notamment de comités, stratégique ou financier. Les membres du comité financier regroupent des opérationnels de Webedia

et son directeur financier, ainsi que des salariés de Fimalac exerçant des fonctions financières, juridiques ou de contrôle. Ce comité se tient au moins une fois par mois.

Le comité stratégique réunit notamment les membres du directoire de Webedia et le président-directeur général de Fimalac.

Un comité d'audit et des risques a été créé, présidé par un administrateur de Fimalac (M. Thierry Moulonguet).

### 5. – Société-mère Fimalac

D'une manière générale, les risques sont périodiquement évalués et exposés au comité d'audit, qu'il s'agisse de risques de garanties, de litiges ou de risques financiers au sens large.

Ces risques sont remontés soit par les services comptables et financiers dans le cadre notamment des reporting établis par les filiales du groupe, soit par le département juridique ou la direction administrative. Une fois identifiés, ces risques font l'objet d'une qualification interne et, en tant que de besoin, de discussions entre les différents services de Fimalac concernés. Par ailleurs, lorsque Fimalac l'estime nécessaire, le groupe a recours à des conseils externes qui vont lui apporter leur expertise sur des points particuliers et notamment leur appréciation des risques. En tant que de besoin, Fimalac a également recours aux équipes internes de ses filiales ou à leurs conseils pour apprécier les risques qui lui sont remontés dans le cadre des reporting. Lorsque la nature et l'importance de ces risques le justifient, l'information est relayée auprès de la direction générale qui, après discussions avec les services juridiques, comptables et financiers de Fimalac et ses conseils, décide s'il y a lieu ou non de passer une provision ou d'engager toute action nécessaire à la préservation des droits de la société.

Les principaux risques de Fimalac font l'objet de développement dans le rapport de gestion du conseil d'administration, sous la rubrique « facteurs de risques ». Ils concernent essentiellement des risques associés aux activités des filiales consolidées.

L'existence de placements et de dettes financières au niveau de la société-mère et des holdings intermédiaires implique une vigilance particulière sur la gestion de la trésorerie et de l'endettement. Un comité financier se tient périodiquement chez Fimalac en vue d'examiner les éléments détaillés de la trésorerie et prendre les décisions nécessaires en matière de placements et de relations bancaires.

Paris, le 2 avril 2015
Marc Ladreit de Lacharrière

## REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### I. – Compétence du conseil d'administration

Les administrateurs et censeurs de la Société apportent leurs compétences et leur expérience professionnelle.

Ils ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement. Cette liberté de jugement leur permet, notamment, de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du conseil d'administration et, le cas échéant, de ses comités.

Outre les compétences légales et réglementaires du conseil d'administration, notamment en matière d'orientations stratégiques et de contrôle de la bonne marche de l'entreprise, les opérations pouvant avoir une incidence significative sur le périmètre de consolidation de la Société, notamment les opérations d'investissement ou de désinvestissement d'un montant net supérieur à 75 millions d'euros, ainsi que les opérations ou accords comportant un engagement significatif de la Société ou du Groupe, sont soumis au conseil d'administration. De plus, le conseil statue sur les rapports du comité d'audit et du comité de sélection, des nominations et des rémunérations.

Il est précisé que toute prise de participation, directe ou indirecte, dans une société holding, à créer ou existante, située dans un pays à fiscalité privilégiée, sera portée à la connaissance du comité d'audit avant la réalisation de l'opération, quel que soit le montant de l'investissement réalisé. S'il le juge utile, le comité d'audit communiquera immédiatement cette information à la connaissance des membres du conseil d'administration. En tout état de cause, le comité d'audit informera, chaque année, le conseil d'administration des opérations qui lui auront été signalées.

#### II. – Fonctionnement du conseil d'administration

#### A. - Convocation du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président.

En outre, en cas d'empêchement du président, le conseil peut être convoqué par un vice-président s'il en a été nommé un.

Toutefois, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, ou en cas d'urgence, un groupe d'administrateurs représentant au moins le tiers des membres en fonction, peut convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites, selon les règles légales et statutaires, par tous moyens et même verbalement. Elles peuvent être transmises par le secrétaire du conseil. Sauf circonstances particulières, elles sont adressées huit jours au moins avant chaque réunion. Elles précisent le lieu de la réunion qui peut être le siège social ou tout autre endroit.

## B. - Information des administrateurs et censeurs

Chaque administrateur ou censeur peut bénéficier, lors de sa nomination et au cours de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires pour l'exercice de son mandat. Ces formations sont organisées et proposées par la Société et mises à la charge de celle-ci.

La Société doit communiquer aux administrateurs et censeurs, de manière permanente, toute information pertinente, y compris critique, la concernant, notamment articles de presse et rapports d'analyse financière.

Les administrateurs et censeurs doivent s'assurer qu'ils disposent des informations qu'ils jugent indispensables au bon déroulement des travaux du conseil d'administration. Si ces informations ne sont pas mises à leur disposition, ils doivent les demander. Les demandes sont formulées auprès du président-directeur général qui est tenu de communiquer à chaque membre du conseil d'administration tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

#### C. - Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige, et au moins quatre fois par an.

Les dates des réunions sont fixées, pour l'exercice à venir, au plus tard lors de la dernière réunion de l'exercice précédent, sauf réunion extraordinaire.

En tant que de besoin, le conseil d'administration peut demander la participation à ses réunions de personnes non membres du conseil, notamment les responsables opérationnels concernés par les grandes questions soumises à son examen.

#### D. – Participation par visioconférence ou télécommunication

Conformément aux dispositions légales, les administrateurs qui participent aux réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cependant, ces modes de participation sont exclus lorsque le conseil est appelé à délibérer sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés, ainsi que sur le rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe.

#### E. – Procès-verbaux

Sauf exception, le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration est transmis aux administrateurs et censeurs au plus tard lors de la convocation à la réunion suivante.

Le procès-verbal mentionne la participation d'administrateurs par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Le cas échéant, il fait état de la survenance d'incidents techniques relatifs à une visioconférence lorsqu'ils ont perturbé le déroulement de la séance.

Pour chaque site autre que le lieu de réunion, le participant par visioconférence à la réunion du conseil d'administration émarge une feuille de présence volante pour lui-même et, le cas échéant, pour le membre qu'il représente. Le secrétaire du conseil annexe cette feuille de présence volante au registre de présence et recueille, dans la mesure du possible, tout élément susceptible de matérialiser la visioconférence ou la télécommunication.

#### III. – Comités

Selon l'article R. 225-29 du Code de commerce et le dernier alinéa de l'article 24 des statuts, le conseil d'administration peut créer des comités chargés de lui donner un avis sur certaines questions. Les comités sont une émanation du conseil. Leurs membres sont désignés par le conseil ; ils ne sont pas nécessairement administrateurs.

A ce titre, le conseil d'administration a créé un comité d'audit et un comité des rémunérations et des stockoptions. A compter du 6 octobre 2003, le second de ces comités se voit confier une mission complémentaire en matière de nominations, comme indiqué ci-après, et est dénommé « Comité de sélection, des nominations et des rémunérations ».

#### A. – Comité d'audit

Le comité d'audit est composé de trois membres au moins, administrateurs indépendants, reconnus comme tels au regard des critères d'indépendance fixées par le Sarbanes-Oxley Act. Les membres doivent avoir une compétence financière ou comptable.

Le comité d'audit établit son propre règlement qui précise ses attributions et ses modalités de fonctionnement et qui est approuvé par le conseil d'administration, étant rappelé que la définition des principales attributions du comité demeure une responsabilité du conseil d'administration.

Les comptes rendus du comité d'audit au conseil d'administration doivent permettre à ce dernier d'être pleinement informé. Les administrateurs et censeurs sont destinataires des procès-verbaux des réunions du comité.

#### B. – Comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Le comité de sélection, des nominations et des rémunérations est composé de deux membres au moins, administrateurs ou censeurs, dont la moitié au moins sont administrateurs indépendants. Lorsque le comité se réunit en matière de sélection et de nominations, le président-directeur général participe aux réunions.

Le comité de sélection, des nominations et des rémunérations établit son propre règlement qui précise ses attributions et ses modalités de fonctionnement et qui est approuvé par le conseil d'administration, étant rappelé que la définition des principales attributions du comité demeure une responsabilité du conseil d'administration

En matière de sélection et de nominations, le comité est chargé notamment de faire des propositions au conseil d'administration sur la composition du conseil, la recherche de candidats possibles, l'opportunité de renouvellements de mandats.

En matière de rémunérations, il a pour missions principales de faire des propositions au conseil d'administration sur la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que pour les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions. Il est informé de la politique générale des rémunérations, d'intéressement et avantages de toute nature pratiquée par la Société et ses filiales. De plus, le comité est informé des rémunérations, de l'intéressement et avantages de toute nature du président des principales filiales. Dans ce cadre il peut se faire communiquer toute information qu'il jugerait nécessaire. Il établit, par ailleurs, un document de présentation pour le conseil d'administration.

A compter du 22 mai 2007, aucun golden parachute ou garantie de retraite complémentaire ne doit être accordé aux mandataires sociaux. Toutefois, si un cas exceptionnel se présente, le comité de sélection et des nominations en sera saisi. Le comité fera un compte rendu au conseil d'administration qui sera seul compétent pour décider d'accorder ou non la dérogation pour le cas concerné.

Les comptes rendus du comité de sélection, des nominations et des rémunérations doivent permettre au conseil d'administration d'être pleinement informé. Les administrateurs et censeurs sont destinataires des procèsverbaux des réunions du comité.

## IV. – Obligations des administrateurs et censeurs

#### A. – Principe général

Chacun des administrateurs et censeurs a connaissance des statuts de la Société, des règles qui régissent les sociétés anonymes à conseil d'administration, ainsi que des règles relatives à la détention et à l'utilisation d'informations privilégiées.

## B. - Respect de l'intérêt de la Société

Les administrateurs sont tenus d'agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt de la Société.

Les administrateurs doivent faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes.

## C. – Obligation de diligence

Les administrateurs et censeurs doivent consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Ils limitent le nombre de leurs mandats de manière à être disponibles.

Ils s'engagent à être assidus et à assister, le cas échéant par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à toutes les réunions du conseil d'administration, sauf en cas d'empêchement majeur ; à assister, dans la mesure du possible, à toutes les assemblées générales d'actionnaires ; à assister aux réunions des comités dont ils font partie.

#### D. – Obligation de réserve et de secret

Les administrateurs et censeurs s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au conseil d'administration sur des questions évoquées en conseil. A l'extérieur de la Société, seule une expression collégiale est autorisée, notamment sous forme de communiqués destinés à l'information du public.

En ce qui concerne les informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, chaque administrateur ou censeur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par le cinquième alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Tout administrateur ou censeur qui aurait manqué à l'obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 du Code de commerce sera tenu de démissionner. A défaut de démission, sa révocation sera proposée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### E. – Déontologie boursière

#### 1. – Principes

Dans leurs fonctions, les administrateurs, représentants permanents et censeurs ont connaissance d'informations privilégiées. Ils doivent respecter les dispositions en vigueur relatives à la détention d'informations privilégiées : article L. 465-1 du Code monétaire et financier et articles 621-1 à 622-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Il est de la responsabilité personnelle de chacun d'apprécier le caractère privilégié d'une information qu'il détient et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission de l'information, ainsi que d'effectuer ou de faire effectuer toute opération sur les titres de la Société.

#### 2. – Périodes d'abstention

Outre la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, au cours de laquelle les initiés doivent s'abstenir de toute opération sur les titres de la Société, il est recommandé aux administrateurs et censeurs de s'abstenir de toute opération sur les titres de la Société pendant les quinze jours qui précèdent le communiqué sur les résultats annuels et le communiqué sur les résultats du premier semestre.

## 3. – Obligation de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la Société

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, il appartient aux administrateurs, aux censeurs et aux représentants permanents de personnes morales administrateurs ou censeurs, de déclarer à l'Autorité des marchés financiers et au secrétaire du conseil d'administration, dans un délai de cinq jours de négociation, les opérations sur les titres Fimalac qu'ils effectuent ou qui sont effectuées par des personnes ayant des liens personnels étroits avec eux.

#### F. - Détention d'un nombre minimal d'actions

Chaque administrateur doit être propriétaire, dans le délai de 18 mois à compter de la date de sa première nomination, de 450 actions de la Société au moins.

#### V. – Rémunération des administrateurs et censeurs

Les administrateurs et censeurs reçoivent des jetons de présence dont le montant est voté par l'assemblée générale ordinaire et dont la répartition est décidée par le conseil d'administration.

Les jetons sont répartis entre les administrateurs et censeurs à raison d'une part attribuée à chacun d'entre eux et d'une part supplémentaire pour les membres des comités, étant précisé que chaque censeur reçoit un jeton représentant les deux tiers de celui versé à chaque administrateur. Ils comportent une partie fixe et une partie variable calculée au prorata de la présence effective de chaque membre au cours de l'exercice écoulé.

#### VI. – Evaluation annuelle du fonctionnement du conseil

Une fois par an, le conseil d'administration doit consacrer un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement. Une évaluation formalisée doit être réalisée tous les trois ans au moins. Elle peut être mise en œuvre, éventuellement, sous la direction d'un administrateur indépendant, avec l'aide d'un consultant extérieur. Les actionnaires doivent être informés chaque année, dans le rapport annuel, de la réalisation des évaluations et, le cas échéant, des suites données.

#### VII. – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être amendé par décision du conseil d'administration.

#### 7.2.2. — RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Fimalac et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

#### Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2015,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cagnat & Associés

David Clairotte

Pierre Mercadal

## 7.3. – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES CENSEURS

Tous les membres du conseil d'administration sont de nationalité française.

## M. Marc Ladreit de Lacharrière, Président-directeur général

Adresse professionnelle: 97, rue de Lille, 75007 Paris

Né le 6 novembre 1940, 74 ans

Date de la 1<sup>ère</sup> nomination : 14 juin 1990 (administrateur) et 21 avril 1993 (président)

Date du dernier renouvellement : 14 février 2012

Fin de mandat : AGO réunie en 2016

Nombre d'actions détenues directement au 31 décembre 2014 : 450

## **Biographie**

Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Marc Ladreit de Lacharrière débute sa carrière professionnelle à la Banque de Suez et de l'Union des Mines, laquelle, après absorption de la Banque de l'Indochine, deviendra Indosuez. Il quitte en 1976 cet établissement en tant que directeur du département Affaires pour entrer chez L'Oréal comme directeur financier où il deviendra progressivement le vice-président directeur général adjoint.

En mars 1991, il quitte L'Oréal pour créer sa propre entreprise, Fimalac.

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts)

Président du conseil d'administration :

- ◆ Fitch Group (Etats Unis)
- ♦ Agence France Museums

#### Président du directoire :

♦ Groupe Marc de Lacharrière

#### Président du conseil de surveillance :

♦ Webedia

#### Administrateur:

- ♦ Casino \*
- ♦ Gilbert Coullier Productions (SAS)
- ♦ Groupe Lucien Barrière (SAS)
- ♦ Renault \*
- ♦ Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC)\*

#### Représentant permanent de Fimalac :

♦ NextRadioTv

#### Représentant permanent de la Financière de l'Océan Indien SA:

♦ Ciel Ltd

<sup>\*</sup> sociétés cotées

#### Président d'honneur:

• Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

#### Gérant:

♦ Fimalac Participations Sàrl (Luxembourg)

Principaux mandats au sein d'associations d'intérêt général :

- ♦ Fondation Culture et Diversité
- ♦ Conseil artistique des musées nationaux
- Fondation des sciences politiques
- ♦ Fonds de dotation Abbaye de Lubilhac

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

#### Chairman:

♦ Fitch Ratings (Etats Unis)

#### Administrateur:

♦ L'Oréal

#### Gérant:

♦ Fimalac Participations

## Association d'intérêt général :

- ♦ Fondation Bettencourt Schueller
- ♦ Fondation d'entreprise L'Oréal
- Musée des Arts Décoratifs

#### Renseignements complémentaires

M. Marc Ladreit de Lacharrière est cousin germain de M. Bernard Pierre, administrateur.

\* \* \*

#### M. Pierre Blayau, administrateur et membre du comité d'audit

Président de la CCR

Adresse professionnelle: 157, boulevard Haussmann, 75008 Paris

Né le 14 décembre 1950 : 64 ans Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 11 juin 2013 Fin de mandat : AGO réunie en 2017

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 450

#### **Biographie**

Diplômé de l'École Normale Supérieure de St Cloud, de l'École Nationale d'Administration, et de l'IEP de Paris, il débute sa carrière à l'Inspection Générale des Finances en 1978 puis rejoint le groupe Saint-Gobain en tant que Directeur du Plan en 1982.

De 1984 à 1993, il occupe successivement les fonctions de Directeur Financier puis de Directeur Général avant de devenir Président-Directeur Général en 1991 du groupe Pont-à-Mousson. Président du groupe

Pinault-Printemps de 1993 à 1995, il exerce en outre à partir de 1994 les fonctions de Président de la Fnac et de la Redoute. En 1996 il devient Président du groupe Moulinex et ce jusqu'en décembre 2000, date de la fusion avec Brandt.

Nommé Président-Directeur Général de Geodis en janvier 2001, il prend la responsabilité de la Branche SNCF Geodis (Transport et Logistique) au sein du groupe SNCF en mai 2008 à la suite de l'OPA du groupe SNCF sur Geodis.

En juin 2013, il devient Président du conseil de surveillance d'Areva de juin 2013 et ce jusqu'au 8 janvier 2015.

M. Pierre Blayau est nommé Président de la Caisse Centrale de Réassurance le 15 janvier 2015.

## Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

#### Président du conseil de surveillance :

♦ Areva (fin le 8 janvier 2015)

#### Président:

♦ Harbour Conseils (SAS)

#### Administrateur:

♦ Société d'édition de Canal Plus

#### Membre du Comité d'Investissement :

♦ Arkea Capital Partenaire

Conseiller du Président de la SNCF.

## Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

## Président-directeur général :

♦ Geodis

#### Président du conseil d'administration:

- ♦ Financière Erwewa SA (Suisse)
- **♦** Geodis
- ♦ Erwewa Holding
- ♦ Transport et Logistique Partenaires

#### Président:

- ♦ Geodis Freight Forwarding (SAS)
- Transport Ferroviaire Holding

## Président du conseil de surveillance :

- ♦ Société de transports de véhicules automobiles STVA
- ♦ European TK'Blue Agency

## Directeur général:

♦ SNCF Geodis

#### Membre du conseil de surveillance :

Société de transports de véhicules automobiles – STVA

#### Administrateur:

- ♦ Geodis
- ♦ Geodis Holding Italia
- ♦ Erwewa Holding
- ♦ Transport et Logistique Partenaires
- ♦ Transports Bernis
- ♦ Financière Erwewa SA (Suisse)

#### Membre du conseil de gestion :

♦ Geodis Freight Forwarding (SAS)

#### Président du Comité des Ressources Humaines :

♦ Financière Erwewa SA (Suisse)

\*\*\*

#### M. Pierre Castres Saint-Martin, administrateur

Né le 12 avril 1936, 79 ans

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 26 juin 1998

Date du dernier renouvellement : 4 février 2011

Fin de mandat : AGO réunie en 2015

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 450

#### **Biographie**

M. Pierre Castres Saint-Martin est ancien élève de HEC.

De 1962 à 1979 il exerce plusieurs postes à la Banque Générale Industrielle la Hénin (devenue Banque Indosuez) ; successivement fondé de pouvoirs et directeur adjoint.

De 1979 à 1999 il est chez L'Oréal : successivement directeur juridique, directeur financier et juridique, viceprésident en charge de la direction générale de l'administration, directeur général adjoint. Il prend sa retraite en 1999.

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Vice-président du conseil de surveillance :

♦ Groupe Marc de Lacharrière

## Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

#### Administrateur:

♦ Fitch Ratings Ltd

\* \* \*

## Mme Clarisse Ladreit de Lacharrière, administrateur

Fondatrice et gérante de la marque de prêt-à-porter masculin Gili's

Adresse professionnelle : 28, rue Saint-Claude, 75003 Paris

Née le 7 mars 1986 : 29 ans

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 17 juin 2014 Fin de mandat : AGO réunie en 2018

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 450

#### **Biographie**

Diplômée de l'ESSCA et de l'IFM, elle rentre chez A.P.C. en 2011 en qualité de chef de produit, en charge du développement technique des accessoires de la marque (maroquinerie, souliers, ceintures, bijoux, accessoires textiles). En 2014, elle crée la société Gili's, une marque de maillot de bain pour homme dont elle gère le développement.

### Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Présidente du conseil de surveillance :

♦ Groupe Marc de Lacharrière

## Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Néant.

Mme Clarisse Ladreit de Lacharrière est la fille de M. Marc Ladreit de Lacharrière.

\* \* \*

#### Mme Bérangère Ladreit de Lacharrière, administrateur

Enseignant-chercheur Née le 9 juin 1981 : 33 ans

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 17 juin 2014 Fin de mandat : AGO réunie en 2018

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 450

### **Biographie**

Diplômée de Sciences-Politiques et docteur en sociologie.

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Membre du directoire :

♦ Groupe Marc de Lacharrière

Administrateur:

♦ Revue des Deux Mondes

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Néant.

Mme Bérangère Ladreit de Lacharrière est la fille de M. Marc Ladreit de Lacharrière.

\*\*\*

#### Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière, administrateur

Déléguée générale de la Fondation d'entreprise Culture et Diversité

Adresse professionnelle : 97, rue de Lille – 75007 Paris

Née le 12 octobre 1979, 35 ans

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 9 février 2010 Fin de mandat : AGO réunie en 2018

Nombre d'actions détenues directement au 31 décembre 2014 : 450

## Biographie

Diplômée de Dauphine et de l'ESSEC, elle décide à la fin de ses études de partir en Inde où elle intègre une ONG spécialisée dans des programmes de microcrédit pour les plus défavorisés. Depuis son retour elle dirige la fondation d'entreprise de Fimalac, la Fondation Culture & Diversité, créée en 2006 par M. Marc Ladreit de Lacharrière, qui met en place des programmes culturels en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances pour les jeunes scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

### Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Membre du directoire :

♦ Groupe Marc de Lacharrière

Déléguée générale:

♦ Fondation Culture & Diversité

Présidente du conseil d'administration :

- ♦ Musée Rodin
- Association Trophée d'Impro Culture & Diversité

#### Administrateur:

- Ecole d'architecture de la ville et des territoires à Marnes la Vallée
- ♦ Centre Français des Fonds et des Fondations
- ♦ Fondation Kenza
- ♦ Fondation Léopold Bellan
- ♦ Fonds Philanthropie

Représentant permanent de Groupe Marc de Lacharrière :

♦ Fimalac

Membre de l'Observatoire de la diversité au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)

## Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

## Administrateur:

♦ Fimalac Développement (Luxembourg)

Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière est la fille de M. Marc Ladreit de Lacharrière.

\* \* \*

#### M. Jérémie Ladreit de Lacharrière, administrateur

Né le 25 juin 1977, 37 ans

Adresse professionnelle : 101, rue de Lille – 75007 Paris

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 9 février 2010 Fin de mandat : AGO réunie en 2018

Nombre d'actions détenues directement au 31 décembre 2014 : 450

## **Biographie**

Après des études à l'Université Paris IX Dauphine puis à EPITA, il rentre chez Microsoft en 2000 en qualité de responsable technique de compte, en charge de l'intégration des partenaires sur la plateforme MSN Shopping. En 2003, il est nommé chef de produit technique pour MSN, puis rejoint en 2006 l'équipe Produit internationale en qualité de chef de projet Windows Live. En 2011, il intègre la société Vega en qualité de chargé de mission avant de reprendre la gérance de Pôle Nord Evènements en 2012, date à laquelle il obtient les licences 2 et 3 d'entrepreneur de spectacles.

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Membre du directoire :

♦ Groupe Marc de Lacharrière

Représentant permanent de la société Groupe Marc de Lacharrière au conseil d'administration :

♦ Vega

Gérant:

♦ Pôle Nord Evènements

Vice-président :

♦ Fond de dotation Sœur Marguerite

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président du conseil de surveillance :

♦ Groupe Marc de Lacharrière

Administrateur:

- ♦ Looneo
- ♦ Maxichèque

M. Jérémie Ladreit de Lacharrière est le fils de M. Marc Ladreit de Lacharrière.

\* \* \*

## **M. Philippe Lagayette**, administrateur de référence, membre du comité d'audit et du comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Né le 16 juin 1943, 71 ans

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 23 mai 2003

Date du dernier renouvellement : 14 février 2012

Fin de mandat : AGO réunie en 2016

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 450

#### **Biographie**

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration

1970 : Inspection générale des finances

1974 : Direction du Trésor au Ministère de l'Economie et des Finances

1980 : Sous-directeur à la Direction du Trésor

1981 : Directeur du cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances

1984 : Sous-gouverneur de la Banque de France

1992-1997 : Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations

Du 20 juillet 1998 au 31 août 2008, M. Philippe Lagayette a dirigé les activités de JP Morgan en France et a été président-directeur général de JP Morgan et Cie SA, filiale française du groupe JP Morgan Chase.

Du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 janvier 2010, M. Philippe Lagayette a été vice-chairman de JP Morgan pour la zone EMEA (Europe – Middle East – Africa).

Il est président de la Fondation de coopération scientifique pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer et président de la Fondation de France.

#### Autres mandats fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

#### Senior Advisor:

♦ Barclays Capital (France)

#### Président:

◆ PL Conseils

#### Administrateur:

- ♦ Kering (ex PPR) \*
- ♦ Renault \*

#### Organisations sans but lucratif

#### Président :

- ♦ Fondation de France
- ◆ Fondation de coopération scientifique pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées

## Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

### Président:

- ♦ French American Foundation
- ♦ Institut des Hautes Etudes Scientifiques

## Président-directeur général :

♦ JP Morgan France

## Vice-chairman:

♦ Barclays Capital (France)

#### Vice-président :

♦ JP Morgan pour la région Europe, Moyen-Orient et Afrique

\*\*\*

<sup>\*</sup> sociétés cotées

## M. Bernard de Lattre, administrateur et président du comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Né le 21 août 1948 : 66 ans

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 17 juin 2014 Fin de mandat : AGO réunie en 2016

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 13 341

#### **Biographie**

Diplômé de l'IEP de Paris, il est également titulaire d'un doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en économie et finance, obtenu à l'université Paris IX Dauphine. Il débute sa carrière à la Banque Indosuez à Paris, puis à Londres avant de prendre la direction de la filiale de Singapour. Il sera ensuite nommé Directeur de la Région Asie-Pacifique et fera partie du Comité Exécutif d'Indosuez jusqu'en 1996. Il rejoint alors Fimalac en tant que Directeur de Développement International. En 1998 il prend la responsabilité des filiales EMEA (Europe, Moyen Orient et Afrique) et Asie-Pacifique de Fitch Ratings. Il devient Directeur Financier et Directeur des Ressources Humaines de Fitch Group en 2010, jusqu'en 2014.

## Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

#### Président:

♦ Fitch France

#### Executive Vice-Président :

♦ Fitch Group

#### Administrateur:

- ♦ Fitch Group
- ♦ Fitch Inc.
- ♦ Fitch France
- ♦ Fitch North Africa
- ♦ India Ratings and Research Pvt
- ♦ North Colonnade Ltd
- ♦ China LianHe Credit Rating Co Ltd.
- Korea Ratings.

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

#### Administrateur:

- ♦ BMI Ltd
- ♦ Fitch Poland
- ♦ Fitch Italia

\* \* \*

## M. Thierry Moulonguet, administrateur et membre du comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Né le 27 février 1951 : 64 ans

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 9 février 2010

Fin de mandat : AGO réunie en 2018

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 450

## **Biographie**

Diplômé de l'IEP de Paris et de l'ENA (promotion Guernica 1976)

Ministère de l'Economie et des Finances de 1976 à 1979 – Direction de la prévision.

Préfecture de la région Aquitaine de 1979 à 1981 – Chargé de mission au développement économique.

Ministère de l'Economie et des Finances de 1981 à 1986 : Direction du Trésor, bureau du financement des entreprises, puis chef de bureau de l'aide multilatérale au développement.

Commission Nationale de la Communication et des Libertés de 1986 à 1987 : responsable du département analyse économique et financière.

Directeur de cabinet de Bernard Kouchner, secrétaire d'état à l'action humanitaire de 1988 à 1990.

#### Renault de 1991 à 1999

- ♦ Directeur des relations financières de 1991 à 1996
- ♦ Directeur du contrôle des investissements de 1996 à 1999

## Nissan (Tokyo) de 1999 à 2003

♦ Directeur général adjoint, directeur financier, membre du comité exécutif et du conseil d'administration.

#### Renault de janvier 2004 à avril 2011

- ♦ Directeur général adjoint et directeur financier, en charge également de 2004 à 2006 de la direction informatique et de 2006 à 2008 du comité de management de la région Amérique.
- ♦ Membre du comité exécutif.
- Membre des conseils d'administration de RCI Banque, de Renault Retail Group.
- Président du comité de nomination de Volvo AB.

## Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

#### Président-directeur général :

♦ Revue des Deux Mondes

#### Vice-président du conseil de surveillance :

♦ Webedia

#### Administrateur:

- ♦ Fimalac Développement
- ♦ Fitch Ratings Ltd
- ♦ Fitch Group Inc.
- ♦ Groupe Lucien Barrière
- ♦ HSBC France
- ♦ HSBC Europe
- ♦ Valeo

## Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

## Administrateur:

- ♦ Avtovaz
- ♦ RCI Banque
- ♦ Renault Retail Group

**♦** Ssangyong

Directeur général adjoint et directeur financier :

♦ Groupe Renault

#### Gérant:

♦ Conseil TM (société dissoute)

Président du Comité des nominations de Volvo AB

\* \* \*

## M. Jean-Charles Naouri, administrateur et membre du comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Président d'Euris – Président-directeur général de Casino, Guichard-Perrachon Adresse professionnelle : 83, rue du faubourg Saint Honoré, 75008 Paris

Né le 8 mars 1949, 66 ans

Date de première nomination : 30 mai 2006 Date du dernier renouvellement : 17 juin 2014

Fin de mandat : AGO réunie en 2018

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 1 006

## **Biographie**

Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure (Sciences), de l'Université de Harvard et de l'Ecole Nationale d'Administration, M. Jean-Charles Naouri, inspecteur général des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé directeur de cabinet du Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale en 1982, puis du Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris, laquelle devient l'actionnaire de contrôle de Rallye à partir de 1991 puis de Casino en 1998. M. Jean-Charles Naouri exerce les fonctions de Président-directeur général de Casino depuis mars 2005.

### Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

#### Président :

♦ Euris (SAS)

Président-directeur général :

- ♦ Casino, Guichard Perrachon\*
- ♦ Casino Finance

Président du conseil d'administration :

- ♦ Cnova N.V. (Pays-Bas) \*
- ♦ Companhia Brasileira de Distribuicao (CBD) (Brésil) \*
- ♦ Rallye\*
- ♦ Wilkes Participaçoes (Brésil)

#### Membre du conseil de surveillance :

♦ Monoprix (fin au cours de l'exercice 2014)

<sup>\*</sup> société cotée

<sup>\*</sup> sociétés cotées

#### Membre du conseil consultatif:

♦ Banque de France

Mandats exercés dans des organisations d'intérêt général :

- ♦ Président de l'association « Promotion des talents »
- Président de la Fondation Euris
- ◆ Président d'honneur et administrateur de l'Institut d'Expertise et de Prospective de l'Ecole Normale Supérieure
- ♦ Vice-président de la Fondation d'Entreprise Casino

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président-directeur général, puis Président du conseil de surveillance :

♦ Monoprix

## Directeur général:

♦ Rallye SA

Président du conseil d'administration :

- ♦ Finatis SA\*
- ♦ Fondation d'Entreprise Casino

#### Administrateur:

- ♦ Natixis \*
- \* société cotée

## Gérant:

- ♦ SCI Penthièvre Seine
- ♦ SCI Penthièvre Neuilly

#### Vice-Président :

♦ Fondation Euris

## Renseignements complémentaires

La société Casino, dont M. Jean-Charles Naouri est Président directeur général, est notée par Fitch Ratings.

\* \* \*

#### M. Etienne Pflimlin, administrateur

Président du Crédit Mutuel jusqu'au 14 octobre 2010 Adresse professionnelle : 88/90, rue Cardinet, 75017 Paris

Né le 16 octobre 1941, 73 ans

Date de première nomination : 30 mai 2006 Date du dernier renouvellement : 17 juin 2014

Fin de mandat : AGO réunie en 2018

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 625

<sup>\*</sup> société cotée

# **Biographie**

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, Etienne Pflimlin est président d'honneur du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, président d'honneur national du Crédit Mutuel.

# Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

# Président d'honneur:

- ♦ Banque Fédérative du Crédit Mutuel
- Caisse Centrale du Crédit Mutuel
- ♦ Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
- ♦ Confédération Nationale du Crédit Mutuel
- ♦ Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
- Société d'Etudes et de Réalisation pour les Equipements Collectifs Soderec

#### Président:

♦ Le Monde Entreprises

#### Président d'honneur et administrateur :

♦ Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Esplanade

#### Président d'honneur:

♦ Editions Coprur

#### Administrateur:

♦ Revue des Deux Mondes

# Membre du conseil de surveillance :

♦ Le Monde et Partenaires Associés

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

#### Président du conseil de surveillance :

- ♦ Crédit Industriel et Commercial
- Société Alsacienne de Publications « L'Alsace »

#### Administrateur:

- ♦ Assurances du Crédit Mutuel Vie et Iard
- Assurances du Crédit Mutuel Vie-SFM
- ♦ Financière du Crédit Mutuel
- ♦ Foncière ACM
- ♦ EBRA
- Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
- Société Française d'Edition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace »

#### Membre du conseil de surveillance :

- ♦ Le Monde SA
- ♦ Société Editrice du Monde

# Représentant permanent de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel :

♦ Crédit Mutuel CIC Asset Management

Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel :

♦ Crédit Mutuel Finance (devenue CM-CIC AM)

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe :

- ♦ Euro Information
- ♦ Sofedis

#### Représentant permanent du CIC:

- ♦ Banque Scalbert Dupont
- ◆ CIC Est
- ♦ Crédit Industriel de l'Ouest
- ♦ Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine
- ♦ Crédit Industriel de Normandie
- Société Bordelaise de CIC

#### Membre du comité de direction :

♦ Ebra

\* \* \*

#### M. Bernard Pierre, administrateur et président du comité d'audit

Président du conseil de surveillance de Fremapi

Adresse professionnelle: 28/30, rue Fernand Pelloutier – 92110 Clichy

Né le 9 janvier 1939, 76 ans

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 18 juin 1997

Date du dernier renouvellement : 11 juin 2013

Fin de mandat : AGO réunie en 2017

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 20 205

# **Biographie**

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, il effectue la première partie de sa carrière à la Direction Technique des Armements Terrestres dans différents établissements d'études et de fabrications.

En 1973, il rejoint le groupe Alcatel-Alsthom dans lequel il occupe différentes responsabilités en filiales ; il sera président directeur général de la SAFT (Piles et Batteries) et d'Alcatel câbles (liaisons terrestres et sousmarines dans le domaine de l'énergie et des télécommunications).

Au sein de la direction générale d'Alcatel-Alsthom, il a eu la responsabilité des affaires techniques, industrielles et internationales.

Ayant quitté Alcatel-Alsthom en 1996, il devient président directeur général de la joint-venture franco-américaine Engelhard-Clal.

# Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

#### Président-directeur général :

♦ Semp SA (Espagne)

#### Président du conseil de surveillance :

♦ Fremapi

#### Administrateur:

♦ Holdec MP

## Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

#### Président:

- ♦ Platecxis SA
- ♦ Orbitec

#### Administrateur:

- ♦ Orbitec
- ♦ Platecxis (Espagne)
- ♦ UGE

#### Membre du conseil de surveillance :

- ♦ SPTI SA
- ♦ CETH 2

# Renseignement complémentaire

M. Bernard Pierre est cousin germain de M. Marc Ladreit de Lacharrière, président-directeur général.

\*\*\*

# M. Thomas Piquemal, administrateur et membre du comité d'audit

Directeur Exécutif Groupe en charge des finances EDF

Adresse professionnelle : 22-30, avenue de Wagram 75008 Paris

Né le 13 mai 1969 : 45 ans

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 9 février 2010 Date du dernier renouvellement : 17 juin 2014

Fin de mandat : AGO réunie en 2018

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 450

#### **Biographie**

Diplômé de l'ESSEC, il débute sa carrière dans l'audit en 1991 chez Arthur Andersen, puis rejoint en 1995 le département Fusions & Acquisitions de la banque Lazard dont il devient associé-gérant cinq ans plus tard. A la fin de l'année 2008, il prend la responsabilité du partenariat stratégique signé entre Lazard et le fonds d'investissement américain Apollo. Il rejoint Veolia Environnement le 19 janvier 2009 en qualité de directeur général adjoint, en charge des finances et intègre le comité exécutif du groupe. En février 2010, il rejoint EDF comme Directeur Exécutif Groupe en charge des finances.

# Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Directeur exécutif Groupe en charge des finances :

♦ EDF\*

<sup>\*</sup> société cotée

#### Administrateur:

- ♦ EDF Energy Holdings Ltd
- ♦ EDF Energies Nouvelles
- ♦ EDF International
- ♦ EDISON SpA
- ♦ EDF Trading

#### Membre du conseil de surveillance :

- ♦ Dalkia SAS
- ♦ ERDF
- ♦ RTE EDF Transport

# Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

# Président :

- ◆ VEES
- ♦ VE Service Ré
- ♦ Veolia Environnement Informations et Technologies

#### Membre:

- ♦ LAZ-MD Holdings LLC
- ♦ LFCM Holdings LLC

#### Administrateur:

- ♦ Dalkia International
- ♦ EDF Energy UK
- ♦ EDF Trading Ltd
- ♦ Transalpina di Energia
- Veolia Propreté
- ♦ Veolia Transport
- ♦ Veolia PP Finance
- ♦ Veetra
- ♦ Veolia Environnement North America Operations
- ♦ Veolia Environmental Services UK
- ♦ Veolia Environnement UK
- ♦ Veolia Environmental Services holdings

# Membre du conseil de surveillance :

- ♦ A&B de Dalkia
- ♦ EnBW AG
- ♦ Eolfi
- ◆ Compagnie Générale des Eaux Veolia Eau

# Directeur Général Délégué en charge des Etats-Unis :

♦ EDF International

\* \* \*

#### M. Henri Lachmann, censeur

Adresse professionnelle: 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil Malmaison

Né le 13 septembre 1938, 76 ans

Date de première nomination : 3 décembre 2002 Date du dernier renouvellement : 17 juin 2014

Fin de mandat : AGO réunie en 2016

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 230

#### **Biographie**

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (Promotion 1961)

Diplôme d'expertise comptable

1963 : Auditeur puis Manager du Département Révision comptable (Arthur Andersen)

1970 : Directeur du Plan puis Directeur général à la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey

1976 : Administrateur-directeur général des Forges de Strasbourg, filiale de Pompey

1983-1998 : Président-directeur général des Forges de Strasbourg et administrateur-directeur général de Pompey

1999 : Président-directeur général de Schneider Electric SA

2006 à 2012 : Président du conseil de surveillance Schneider Electric SA

# Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Président du conseil d'administration :

♦ Centre chirurgical Marie Lannelongue

Vice-président et trésorier :

♦ Institut Montaigne

#### Administrateur:

- ♦ Carmat
- ♦ Planet Finance
- ♦ Fondation Culture & Diversité
- ♦ Fondation Entreprendre
- ♦ Schneider Electric SA \*

Membre du conseil de surveillance :

- ♦ Groupe Norbert Dentressangle \*
- ♦ Vivendi \*

Président de l'Institut Télémaque

# Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président du conseil de surveillance :

♦ Schneider Electric SA \*

Vice-Président du conseil d'administration :

♦ Schneider Electric SA \*

<sup>\*</sup> société cotée

<sup>\*</sup> société cotée

<sup>\*</sup> société cotée

<sup>\*</sup> société cotée

#### Administrateur:

- ♦ Mutuelles Axa
- ♦ Ansa

Membre du conseil de surveillance :

♦ Axa

Président de la Fondation pour le droit continental.

Membre du Conseil des prélèvements obligatoires.

Membre du Comité d'orientation de l'Institut de l'Entreprise.

\* \* \*

# Groupe Marc de Lacharrière

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance Adresse : 11 bis, rue Casimir Périer, 75007 Paris

Date de constitution : 6 février 1985 Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 14 février 2012 Fin de mandat : AGO réunie en 2016

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 23 159 868

Groupe Marc de Lacharrière est la société holding d'animation de M. Marc Ladreit de Lacharrière, qui la contrôle.

\* \* \*

A la connaissance de la Société, aucun des membres actuels du conseil d'administration :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés);
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

A la connaissance de la Société, horrmis ce qui est indiqué ci-avant dans la présente section et dans la section « Intérêts des dirigeants » ci-après, il n'existe pas :

- de conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de Fimalac, des membres composant le conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- de contrat de service liant les membres du conseil d'administration à Fimalac ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

# 7.4. – INTERETS DES DIRIGEANTS

# 7.4.1. – REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à M. Marc Ladreit de Lacharrière, seul dirigeant mandataire social

Le Président-directeur général du Groupe dispose d'éléments de rémunération à la fois de la société Fimalac en France et de Fitch Group aux Etats-Unis, qu'il préside également.

# I) Rémunérations versées / à verser en France (Fimalac) – Année 2014

Les rémunérations et éventuels avantages sont décidés par le conseil d'administration de Fimalac sur proposition de son comité de sélection, des nominations et des rémunérations. M. Marc Ladreit de Lacharrière ne participe pas à ce comité et ne prend pas part au vote du conseil d'administration de Fimalac concernant ses rémunérations.

# (i) Rémunération fixe

Par le passé et depuis de nombreuses années, la rémunération fixe versée par Fimalac à son Président-directeur général était de 1 300 000 € par an.

M. Marc Ladreit de Lacharrière avait demandé au comité de sélection, des nominations et des rémunérations de Fimalac à compter du 1er février 2012 une réduction de 30 % de cette rémunération fixe, ainsi portée de 1 300 000 € à 910 000 € par an. Cette disposition a été reconduite pour l'année 2014.

Par ailleurs, au 1er février 2012, cette rémunération réduite à 910 000 € a été divisée en 2 parts : une partie véritablement fixe d'un montant de 455 000 € par an et une autre partie de 455 000 € dont le versement est conditionné à l'atteinte d'un niveau objectif de résultat opérationnel courant et retraité et à une moyenne de progression de cet indicateur sur une période de 3 ans et qui ne serait versée en tout état de cause qu'à l'issue de cette période de 3 ans. Par construction, le montant de cette partie conditionnelle et différée à 3 ans à partir de 2012 n'est pas acquis à fin 2014.

En 2014, la rémunération fixe versée par Fimalac à M. Marc Ladreit de Lacharrière s'est élevée ainsi à 455 000 €.

#### (ii) Rémunération variable

Depuis 2012, Le Président-directeur Général peut bénéficier d'une rémunération variable dont le montant conditionnel dépend d'une grille faisant référence à un résultat opérationnel courant retraité au niveau du Groupe et à une moyenne de progression de cet indicateur au cours des 3 exercices suivants. Son paiement éventuel est différé, en tout état de cause, à l'issue de cette période de 3 ans.

Par construction, M. Marc Ladreit de Lacharrière n'a pas perçu de rémunération variable au titre de l'exercice 2014 (montant ne pouvant être déterminé à ce jour, avec un paiment qui n'interviendrait en tout état de cause qu'après 3 ans).

# (iii) Prime exceptionnelle proposée

Le comité de sélection, des nominations et des rémunérations de Fimalac a proposé au conseil d'administration d'attribuer à M. Marc Ladreit de Lacharrière une prime exceptionnelle de 2 500 000 € au titre de l'exercice 2014.

Le conseil d'administration a approuvé cette prime spécifique, justifiée par l'implication personnelle déterminante du Président-directeur général ayant permis d'obtenir d'excellentes conditions supérieures aux attentes du marché, dans le cadre de la cession de 30 % de Fitch Group, annoncée le 12 décembre 2014.

# II) Rémunérations versées / à verser aux Etats-Unis (Fitch Group) – Année 2014

M. Marc Ladreit de Lacharrière est Chairman de Fitch Group et Président de son comité stratégique.

Il bénéficie d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable, cohérentes avec les conditions de place.

Sa rémunération variable est fonction des résultats opérationnels de Fitch Group, qui ont progressé en 2014.

Les rémunérations sont soumises en premier lieu au comité des rémunérations et des nominations de Fitch Group, dont la présidence est assurée par M. Frank Bennack, Executive Vice-Chairman de Hearst Corporation, qui préside ce comité, et ensuite approuvées par le conseil d'administration de Fitch Group. M. Marc Ladreit de Lacharrière ne participe pas aux délibérations du comité le concernant et ne prend pas part au vote du conseil d'administration.

Elles sont également soumises au comité de sélection, des nominations et des rémunérations de Fimalac puis ratifiées par le conseil d'administration de Fimalac, M. Marc Ladreit de Lacharrière ne participant pas au vote.

# (i) Rémunération fixe

La rémunération versée par Fitch, inchangée depuis 2001, est de 500 000 \$ par an.

#### (ii) Rémunération variable

En tant que Chairman de Fitch et Président de son comité stratégique, M. Marc Ladreit de Lacharrière bénéficie depuis 2001 d'une rémunération variable suivant une grille inchangée depuis cette date et fondée sur l'EBITDA de ce sous-groupe et sur la progression de cet indicateur opérationnel par rapport à l'exercice précédent.

En application de cette grille, la rémunération variable qui était revenue en 2013 à M. Marc Ladreit de Lacharrière s'était élevée 2 900 000 \$. Au titre de 2014, cette rémunération variable s'élève à 3 430 000 \$ et ne sera versée qu'au premier trimestre 2015.

# III) <u>Autres informations – Année 2014</u>

En 2013, M. Marc Ladreit de Lacharrière avait perçu de Fimalac en France, 31 000 € de jetons de présence et 41 314 € d'avantages en nature. Les jetons de présence sont inchangés pour 2014, soit 31 000 €. Les avantages en natures de l'exercice 2014 se sont élevés à 71 564 €.

De Fitch, en 2014, il a perçu une indemnité forfaitaire de résidence de 72 000 \$ (inchangée).

# Options d'achat d'actions consenties par Fimalac à son mandataire social-dirigeant

	Plan 2011 - Options d'achat
Date d'assemblée	04/02/2011
Date du conseil	04/02/2011
Nombre d'options consenties à l'origine, pouvant être achetées	200 250
Dont le nombre pouvant être achetées par le mandataire social- dirigeant	80 000
Point de départ d'exercice des options	04/02/2011
Date d'expiration	04/02/2016
Prix de souscription ou d'achat	31,95 €
Modalités d'exercice	3 tranches progressives
Options levées au cours de l'exercice	0
Options annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2014	80 000

#### Engagements de retraite

Lors de sa séance du 25 novembre 1982, votre conseil d'administration a approuvé la mise en place d'un régime collectif de retraite au profit des cadres dirigeants, dont les mandataires sociaux. Il a été amendé lors de la séance du 3 décembre 2002.

Ce régime de retraite a pour objet de garantir à ces cadres, dès lors qu'ils réunissent des conditions particulières d'éligibilité (en particulier la condition d'ancienneté de dix ans au sein de la Société), un niveau de retraite annuelle compris entre 30 % et 55 % de leur rémunération moyenne annuelle des trois dernières années d'exercice de leurs fonctions. Le montant de retraite annuelle ainsi garanti, diminué des pensions versées par les organismes de retraite obligatoire, ne peut excéder 6 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale.

M. Marc Ladreit de Lacharrière a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> février 2012 (régime légal et complémentaire).

#### Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice

Néant.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Néant

Actions de performance attribuées durant l'exercice

Néant.

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice

Néant.

# Relations entre l'actionnaire principal et Fimalac

La convention de sous-licence de marques signée avec la société Groupe Marc de Lacharrière, ayant permis à Fimalac d'adopter sa dénomination, s'est poursuivie au cours de l'exercice. La marque appartient à M. Marc Ladreit de Lacharrière. Comme pour l'exercice précédent, cette convention n'a pas été rémunérée.

Par ailleurs, Groupe Marc de Lacharrière contribue aux frais communs du Groupe qui sont pris en charge par le groupement d'intérêt économique FCBS GIE comme indiqué ci-après. Elle intervient sur la stratégie de développement du groupe et les opérations et projets y afférentes. Au 31 décembre 2014, aucune rémunération spécifique n'a été versée à ce titre par Fimalac ou ses filiales.

Enfin, l'évolution du nombre de titres donnés en nantissement par Groupe Marc de Lacharrière aux banques est résumée dans les tableaux ci-après.

# Situation au 31 décembre 2013

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date de l'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% du capital nanti de l'émetteur
Groupe Marc de Lacharrière	Banque Fédérative du Crédit Mutuel (*)	21/12/2012	28/07/2015	Remboursement du crédit	2 007 000	6,96 %
Groupe Marc de Lacharrière	CA-CIB	25/07/2013	25/07/2015	Remboursement du crédit	795 756	2,76 %
Groupe Marc de Lacharrière	BNP Paribas	24/07/2012	31/07/2014	Remboursement du crédit	1 204 239	4,18 %
Groupe Marc de Lacharrière	Société Générale	15/07/2010	15/07/2015	Remboursement du crédit	877 420	3,04 %
Total					4 884 415	16,94 %

# Situation au 31 décembre 2014

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date de l'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% du capital nanti de l'émetteur
Groupe Marc de Lacharrière	Banque Fédérative du Crédit Mutuel (*)	21/12/2012	28/07/2015	Remboursement du crédit	557 000	1,93 %
Groupe Marc de Lacharrière	CA-CIB	25/07/2013	25/07/2015	Remboursement du crédit	555 756	1,93 %
Groupe Marc de Lacharrière	BNP Paribas (**)	24/07/2012	31/07/2015	Remboursement du crédit	514 239	1,78 %
Groupe Marc de Lacharrière	Société Générale	15/07/2010	15/07/2015	Remboursement du crédit	327 420	1,14 %
Total					1 954 415	6,78 %

<sup>(\*)</sup> Titres inscrits au nominatif administré.

Les nantissements consentis à l'occasion de l'octroi des crédits ne seront levés qu'une fois ceux-ci remboursés en totalité.

<sup>(\*\*)</sup> Susceptible d'être prorogé au 31 juillet 2015 si exercice de l'option d'extension par la Société et acceptation de la banque.

Informations concernant l'existence d'un contrat de travail, de régimes supplémentaires de retraite et d'engagements pris par la Société à l'égard des dirigeants mandataires sociaux.

		rat de ıvail	Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
Dirigeants Mandataires sociaux	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marc Ladreit de Lacharrière		X		X		X		X

\*\*\*

# M. Jérémie Ladreit de Lacharrière, administrateur

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, M. Jérémie Ladreit de Lacharrière a perçu, en qualité de membre du conseil d'administration de Fimalac, la somme de 31 000 € au titre des jetons de présence. Il a également perçu une rémunération brute de Pôle Nord Evénements de 18 000 € et de 55 008 € de Groupe Marc de Lacharrière, somme refacturée à Trois-S.

#### Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière, administrateur

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière a perçu une rémunération brute de Groupe Marc de Lacharrière, refacturée à FCBS GIE, de 49 300 €. En qualité de membre du conseil d'administration de Fimalac, Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière a perçu 31 000 € de jetons de présence.

#### Mme Bérangère Ladreit de Lacharrière, administrateur

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, Mme Bérangère Ladreit de Lacharrière a perçu de Fimalac, en raison de son mandat d'administrateur et à titre de jetons de présence, la somme de 31 000 €.

#### Mme Clarisse Ladreit de Lacharrière, administrateur

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, Mme Clarisse Ladreit de Lacharrière a perçu de Fimalac, en raison de son mandat d'administrateur et à titre de jetons de présence, la somme de 31 000 €.

### M. Pierre Castres Saint-Martin, administrateur indépendant

M. Pierre Castres Saint-Martin a perçu de Fimalac, en raison de son mandat d'administrateur et à titre de jetons de présence, la somme de 34 000 €.

# M. Thierry Moulonguet, administrateur indépendant

M. Thierry Moulonguet a perçu, outre des jetons de présence de Fimalac en raison de son mandat d'administreur (34 000  $\in$ ), des jetons de présence de Fimalac Développement (100 000  $\in$ ) et de Fitch (90 000  $\in$ ).

### M. Bernard de Lattre, administrateur

M. Bernard de Lattre a perçu, outre des jetons de présence de Fimalac en raison de son mandat d'administrateur (34 000 €), une rémunération brute de Fitch de 1,5 M\$ (incluant un intéressement pluri-annuel à long terme).

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice
Néant.
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice
Néant.
Actions gratuites attribuées durant l'exercice
Néant.
Actions gratuites devenues disponibles durant l'exercice
Néant.

# Tableau sur les jetons de présence versés aux mandataires sociaux

	Partie fixe (1)		Partie variable				Total général
		Conseil	Comité d'audit	Comité SNR (3)	Complément	Total variable (2)	
M. Marc de Lacharrière M. Pierre Blayau M. Pierre Castres Saint-Martin Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière Mme Bérangère Ladreit de Lacharrière Mme Clarisse Ladreit de Lacharrière M. Jérémie Ladreit de Lacharrière M. Philippe Lagayette M. Bernard de Lattre M. Thierry Moulonguet M. Jean-Charles Naouri M. Etienne Pflimlin M. Bernard Pierre M. Thomas Piquemal M. Henri Lachmann Groupe Marc de Lacharrière (représenté	11 000 11 000 7 333	20 000 20 000	3 000 3 000 3 000 3 000	3 000 3 000 3 000 3 000 3 000	Compensati	20 000 23 000 23 000 20 000 20 000 20 000 20 000 23 000 23 000 23 000 20 000 23 000 23 000 23 000	31 000 34 000 34 000 31 000 31 000 31 000 31 000 34 000 34 000 34 000 34 000 34 000 34 000 34 000 34 000 7 333
par Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière)	11 000	20 000				20 000	31 000
Total	172 333	280 000	12 000	12 000		304 000	476 333

<sup>(1)</sup> CA du 17 juin 2014. Payé en juin 2014.

<sup>(2)</sup> CA du 2 avril 2015. Payé en avril 2015.

<sup>(3)</sup> SNR désigne le comité de sélection, des nominations et des rémunérations.

# 7.4.2. – Participation des societes aux frais communs du Groupe

Au sein du Groupe Fimalac existe un GIE dont sont membres plusieurs sociétés du Groupe.

Ce GIE a pour objet de prendre en charge les frais communs du Groupe et de mettre en œuvre les moyens propres à faciliter, développer, améliorer l'activité et les résultats de ses membres. A cette fin, il intervient au profit des sociétés du Groupe dans les domaines administratif, comptable, financier, juridique, dans le contrôle de gestion, dans la communication interne et externe et dans les activités de conseil.

Le GIE répartit sans marge les frais entre les sociétés du Groupe selon des règles fixées dans le cadre d'un règlement intérieur auquel ont adhéré lesdites sociétés.

Bien que cette organisation ne soit pas constitutive d'une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce, Fimalac, dans le respect des principes de gouvernement d'entreprise, soumet sa participation aux dispositions dudit article.

Le montant total des cotisations prises en charge par Fimalac au titre de l'exercice 2014 s'élève à 4,2 M€, hors taxes.

En ce qui concerne le budget de l'exercice 2015, la clé de répartition de ce budget a été établie en application des règles définies en annexe au règlement intérieur du GIE.

Sur ces bases, la cotisation annuelle provisionnelle de Fimalac pour l'exercice 2015 s'élèvera à 5,3 M€ environ, à majorer de la TVA. Ce montant sera susceptible de révisions liées aux variations du budget et aux sorties et entrées de membres, le cas échéant.

#### 7.4.3. – GESTION DE TRESORERIE

Fimalac gère la trésorerie d'une grande partie des sociétés du Groupe, au mieux de l'intérêt commun des parties :

- en octroyant des avances aux filiales et en recevant des avances de celles-ci ;
- en négociant les concours bancaires ;
- en effectuant tous placements.

Bien que cette organisation ne soit pas constitutive d'une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce, Fimalac, dans le respect des principes de gouvernement d'entreprise, a soumis sa participation aux dispositions dudit article.

Le solde des en-cours au 31 décembre 2014 s'établissait comme suit :

Emprunts par Fimalac						
Prêteurs	En cours	Solde net des intérêts pris en charge				
Fimalac Services Financiers	76 029 879,71 €	119 014,23 €				
Financière Boulogne Technologies	33 460 730,05 €	52 899,81 €				
Financière Portefoin	71 668 231,06 €	113 566,87 €				
Revue des Deux Mondes	0 €	31,11 €				
SIFMP	749 422,60 €	1 187,39 €				
Vega	4 600 581,02 €	1 411,75 €				
Fitch Ratings Ltd	£ 0	171 672,26 £				

Prêts par Fimalac		
Emprunteurs	En cours	Solde net des intérêts constatés en produits
Fimalac Développement	43 632 046,71 €	374 338,87 €
Fimalac Information	418 516,46 €	4 301,12 €
Revue des Deux Mondes	347 021,09 €	1 938,15 €
Sefi SNC	21 959 723,40 €	0 €
Webedia	44 074 966,25 €	1 260 011,20 €
North Colonnade	110 000 000,00 £	1 255 710,66 £

# 7.4.4. – AUTRES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

## Avec Groupe Marc de Lacharrière

La convention de sous-licence de marques (non rémunérée) ayant permis à la Société d'adopter sa dénomination s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Le 1<sup>er</sup> février 2012, le conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention d'animation stratégique entre Fitch Group et Groupe Marc de Lacharrière, prévoyant une rémunération de 640 K\$ par an, outre le remboursement des frais engagés dans le cadre de la mission. Cette convention a été remplacée par la convention conclue le 12 décembre 2014. Celle-ci prévoit le versement d'une rémunération dont le montant sera déterminé chaque année d'un commun accord entre les parties, sur la base des stipulations du pacte d'actionnaires.

#### 7.4.5. – CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Le conseil d'administration du 3 avril 2014 a renouvelé pour un an l'autorisation qui avait été donnée par le conseil d'administration du 29 novembre 2011 de se porter acquéreur de titres de la société Fimalac par petits blocs dans la limite totale de 1 100 000 actions auprès de certains actionnaires. Cette autorisation a été renouvelée par le conseil d'administration du 2 avril 2015 selon les mêmes modalités.

Le conseil d'administration du 3 avril 2014 a autorisé une convention de trésorerie avec la société Webedia aux termes de laquelle elle en confie la gestion à Fimalac aux conditions du marché. A la clôture de l'exercice 2014, Fimalac a prêté 44 074 966,25 € et les intérêts constatés en produits s'élèvent à 1 260 011,20 €.

# 7.4.6. – Prets et garanties accordes en faveur des membres du conseil d'administration

Néant.

# 7.5. – <u>ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER</u>

Déclarant	Instrument	Nature de l'opération	Date de	Lieu de	Prix	Montant de
	financier	•	l'opération	l'opération	unitaire (€)	l'opération (€)
				•		
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	30/01/2014	Marché	48,85	34 536,95
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	04/04/2014	Marché	59,99	29 995,00
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	07/04/2014	Marché	60,24	903 600,00
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	11/04/2014	Marché	60,50	907 500,00
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	09/05/2014	Marché	60,80	18 240,00
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	13/05/2014	Marché	60,35	38 083,12
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	14/05/2014	Marché	60,58	30 774,64
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	16/05/2014	Marché	59,58	35 152,20
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	21/05/2014	Marché	59,18	87 464,20
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	22/05/2014	Marché	59,06	109 320,06
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	23/05/2014	Marché	59,30	5 574,20
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	06/06/2014	Marché	58,85	3 589,85
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	29/07/2014	Marché	58,69	29 345,00
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	30/07/2014	Marché	58,82	29 410,00
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	31/07/2014	Marché	58,83	34 180,23
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	01/08/2014	Marché	58,50	40 950,00
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	04/08/2014	Marché	58,78	20 220,32
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	08/08/2014	Marché	58,48	29 420,00
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	12/08/2014	Marché	58,43	29 215,00
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	13/08/2014	Marché	58,60	2 578,40
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	14/08/2014	Marché	58,63	2 931,50
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	18/08/2014	Marché	58,60	1 406,40
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	19/08/2014	Marché	58,60	11 720,00
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	12/09/2014	Marché	58,55	87 821,55
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	15/12/2014	Marché	59,93	272 231,92
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	16/12/2014	Marché	59,67	91 772,46
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	18/12/2014	Marché	60,80	84 876,60
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	19/12/2014	Marché	61,01	55 033,28
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	24/12/2014	Marché	63,40	19 273,60

# 7.6. – SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

(Cf. note 5.12 de l'annexe consolidée)

# 7.6.1. — CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Néant.

# 7.6.2. – ATTRIBUTION ET EXERCICE DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix €	Plan
Options attribuées, durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur (hors dirigeants et administrateurs occupant des fonctions salariées) et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	Néant		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	32 900	31,95	2011

# CHAPITRE 8 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT FIMALAC ET SON CAPITAL

# 8.1. – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE JURIDIQUE CONCERNANT FIMALAC

#### Dénomination sociale

La dénomination de la société est « F. Marc de Lacharrière (Fimalac) ».

# Lieu et numéro d'enregistrement

Fimalac est immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 542 044 136 R.C.S. Paris. Son code APE est le 6420Z.

#### Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 9 mai 1877. Sa durée est limitée, sauf dissolution ou prorogation, au 31 décembre 2034.

# Siège social

Le siège social est fixé à Paris (75007), 97 rue de Lille.

Le numéro de téléphone du siège social est +33 (0)1 47 53 61 50.

#### Forme juridique et législation applicable

La société est une société anonyme à conseil d'administration. Elle est principalement soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce.

#### **Objet social** (Article 2 des statuts)

La société a pour objet la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, ainsi que toutes activités de services.

La société pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes sociétés et tous groupements français ou étrangers, par création de toutes sociétés et de tous groupements français ou étrangers, par achat ou souscription d'actions, obligations ou autres titres et de tous droits sociaux, par fusions, traités d'union ou autres conventions et généralement par toutes formes quelconques.

Elle pourra en outre procéder à toutes opérations de trésorerie avec des sociétés liées, autorisées par les lois et réglementations en vigueur.

# **Exercice social** (Article 32 des statuts)

Depuis la décision de l'assemblée générale mixte du 14 février 2012, l'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

# Répartition statutaire des bénéfices (Articles 33 et 34 des statuts)

Les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous les amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au 1/10<sup>ème</sup> du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Sur le solde desdits bénéfices, augmenté le cas échéant du report à nouveau de l'exercice précédent et des réserves mises en distribution, il est prélevé, dans l'ordre suivant :

- 1) La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent des sommes dont leurs actions sont libérées et non encore amorties sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes ;
- 2) Sur l'excédent disponible, toutes sommes que l'assemblée sur proposition du conseil d'administration, juge convenable d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaires, généraux ou spéciaux, et de reporter à nouveau.

Le solde est versé aux actionnaires à titre de dividende complémentaire.

Les dividendes en numéraire, s'il en est attribué, peuvent être payés au moyen d'un chèque ou virement en banque, ou par chèque ou virement postal, ou envoyés par la société au titulaire du titre à son adresse connue de la Société. L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

#### Assemblées générales

# **Convocation** (Article 26 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions sont tenues aux jour, heure et lieu indiqués dans les avis de convocation. Elles peuvent être réunies même en dehors de la ville où est établi le siège social.

Les assemblées générales peuvent être réunies verbalement et sans délai si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

## Participation (Article 28 des statuts)

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire dans les conditions fixées par la réglementation applicable, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme :

1) soit d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire ;

2) soit, pour les actionnaires titulaires d'actions au porteur, du dépôt d'un certificat de l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte, jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris

Pour pouvoir participer aux assemblées générales, un actionnaire doit posséder ou représenter une action au moins pourvu qu'elle ait été libérée des versements exigibles.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

# **Quorum – Droit de vote** (article 30 des statuts)

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, toute déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Le droit de vote de chaque membre de l'assemblée est proportionnel au montant nominal des actions qu'il possède et représente sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- a) à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent de degré successible.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ; celles de l'assemblée générale extraordinaire, à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

# **Seuils statutaires** (Article 9 des statuts)

Tout détenteur, direct ou indirect, d'une fraction du capital ou des droits de vote de la Société égale à 2 % est tenu d'en informer la Société dans le délai de quinze jours à compter de la date du franchissement, dans l'un ou l'autre sens, de ce seuil. En cas de non-respect de cette obligation complémentaire d'information, un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 2 % pourront demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée soient privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. La demande est consignée au procès-verbal de l'assemblée générale.

Cette stipulation complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement de seuils de participation définis au I de l'article L. 233-7 du Code de commerce ainsi que celui prévu par l'article 223-37 du règlement général de l'AMF relatif à la déclaration des positions courtes nettes.

# 8.2. – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

#### 8.2.1. - Capital social au 31 decembre 2014

Au 31 décembre 2014, le capital social s'élevait à 126 852 000 €. Il était divisé en 28 830 000 actions d'une valeur nominale unitaire de 4,40 €, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

#### 8.2.2. – RACHAT D'ACTIONS

# 8.2.2.1. - Opérations réalisées au cours de l'exercice

Il est rappelé que l'assemblée générale mixte des actionnaires du 17 juin 2014 a autorisé le rachat éventuel de 10 % du capital. Le prix maximal d'achat a été fixé à 90 € et le prix minimal de vente à 30 €.

Les actions Fimalac font l'objet d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement, signé entre Fimalac et la société Exane en date du 23 décembre 2004 et modifié le 30 septembre 2005.

Au 31 décembre 2014, Fimalac détenait au total 2 069 345 actions représentant 7,18 % de son capital (dont titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité). La valeur de ces actions, évaluée au prix d'acquisition, s'élevait à 79 738 466 €.

A la même date, 201 825 actions sont affectées à la couverture de plans d'options d'achat ou d'actions gratuites existants, 1 830 773 sont affectées à l'annulation et le solde, soit 36 747 actions, est détenu dans le cadre du contrat de liquidité mentionné ci-avant.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, les opérations suivantes ont été réalisées :

Nature des opérations	Nombre de titres
Achats directs et au travers du contrat de liquidité	254 454
Ventes au travers du contrat de liquidité	(89 244)
Cessions nettes	165 210
Transferts réalisés par suite de l'exercice d'options d'achat	(33 225)
Solde net	131 985

Sur la même période, le coût global des rachats, qui ont représenté 0,88 % du capital avant annulation, s'est élevé à 14,8 M€, soit un prix de revient de  $58,05 \, \in \,$  par action, et le montant des cessions, opérées dans le cadre du contrat de liquidité, et des transferts réalisés suite aux levées de stock-options, s'est élevé à 6,1 M€, soit  $49,59 \, \in \,$  par action.

La société n'a pas utilisé de produit dérivé.

# 8.2.2.2. - Nouveau programme de rachat

Le conseil d'administration du 2 avril 2015 a proposé à la prochaine assemblée générale mixte du 10 juin 2015 d'autoriser un nouveau programme de rachat de ses propres actions. Le prix maximal d'acquisition serait fixé à 105 euros par action et le prix minimal de cession à 50 euros par action, étant précisé que ce prix minimal ne s'appliquerait pas aux transferts d'actions résultant de la levée d'options d'achat.

La proposition portera sur le rachat d'un nombre maximal de 2 692 000 actions, soit 10 % du capital actuel, représentant un montant théorique maximal de 282 660 000 euros sur la base du prix d'acquisition maximal de 105 euros.

La société s'engagera à rester en permanence dans la limite de détention directe et indirecte de 10 % du capital. Ainsi, à supposer que le nombre d'actions auto-détenues au 2 avril 2015 reste identique jusqu'à la date de l'assemblée, à savoir 1 903 actions, la société ne pourra racheter que 2 690 097 actions soit, sur la base du prix d'acquisition maximal de 105 euros, un montant théorique maximal de 282 460 185 euros.

En application des dispositions du troisième alinéa de l'article L. 225-210 du Code de commerce, la société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur des actions auto-détenues. A titre indicatif, il est précisé que le montant de la réserve pour actions propres figurant au passif des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 et certifiés s'élève à 79 738 466,27 euros.

# **Objectifs**

Les objectifs de ce nouveau programme sont les suivants, par ordre de priorité décroissant :

- ♦ la couverture de plans d'options d'achat attribuées conformément aux dispositions des articles L. 225-177 du Code de commerce et/ou d'attribution gratuite d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du même code ;
- ◆ l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Fimalac par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF;
- ♦ l'annulation éventuelle des actions, sous réserve de l'adoption de la septième résolution par l'assemblée générale mixte du 10 juin 2015 statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires ;
- ♦ la remise d'actions, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à des actions existantes dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- ♦ la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

#### Modalités de rachat

Les actions pourront être rachetées par tous moyens, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître, de manière significative, la volatilité du titre.

## Durée et calendrier du programme

Ces rachats d'actions ne pourraient être réalisés qu'après approbation de la résolution présentée à l'assemblée générale du 10 juin 2015 et pendant une période de dix-huit mois suivant la date de cette assemblée, soit jusqu'au 9 juin 2016 au plus tard.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, les actions rachetées ne peuvent être annulées que dans la limite de 10 % du capital sur une période de vingt-quatre mois et sous réserve de l'adoption de la résolution par l'assemblée générale mixte du 10 juin 2015 statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires.

# 8.2.3. – PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET SITUATION AU 31 DECEMBRE 2014

# Options d'achat d'actions consenties par Fimalac

	Plan 2011 Options d'achat
Date de l'assemblée	04/02/2011
Date du conseil	04/02/2011
Nombre d'options consenties à l'origine,	200 250
dont:	
- aux mandataires sociaux	110 000
- aux dix premiers attributaires salariés	112 000
Point de départ d'exercice des options	04/02/2011
Date d'expiration	04/02/2016
Prix de souscription ou d'achat	31,95 €
Modalités d'exercice	3 tranches progressives
Options levées au cours de l'exercice	33 225
Options annulées au cours de l'exercice	4 000
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2014	160 225

# 8.2.4. – AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Néant.

#### 8.2.5. – CAPITAL AUTORISE ET NON EMIS

#### Au 31 décembre 2014

Valeurs mobilières	Date de l'assemblée	Montant nominal			
dont l'émission a été autorisée	qui a donné l'autorisation	Autorisé	Utilisé	Disponible au 31/12/2014	
Emission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	04/02/2011	3,5 % du capital social	200 250	Néant	
Attribution d'actions gratuites	04/02/2011	3,5 % du capital social	41 600	Néant	

Ces émissions sont devenues caduques en avril et en juin 2014 respectivement.

#### 8.2.6. – EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercice clos le	Nature de l'opération	Variation du capital	Variation du nombre d'actions	Montant du capital à la clôture de l'exercice	Nombre d'actions à la clôture de l'exercice
	Situation au 30/09/09	-	-	136 800 826,80	31 091 097
30/09/10	Annulation d'actions	- 9 948 826,80	- 2 261 097	126 852 000,00	28 830 000
30/09/11	-	-	-	126 852 000,00	28 830 000
31/12/12	-	-	-	126 852 000,00	28 830 000
31/12/13	-	-	-	126 852 000,00	28 830 000
31/12/14				126 852 000,00	28 830 000

# 8.3. – SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE

Cf. ci-avant le tableau de variation des capitaux propres dans les états financiers consolidés...

## 8.4. – REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Depuis 1987, la Société est autorisée par ses statuts à demander à Euroclear l'identité de ses actionnaires au porteur. La Société procède périodiquement à ces enquêtes.

Par ailleurs, la Société est informée de l'identité de ses plus gros actionnaires par la combinaison des dispositions légales et statutaires qui obligent tout actionnaire à se faire connaître dès lors qu'il franchit le seuil de 2 % (stipulations statutaires) ou les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % (dispositions légales) du capital ou des droits de vote.

# Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014

Actionnariat	Situa	Situation au 31/12/2014 (2) Situation au 31/12/2013			Situation au 31/12/2013		Situa	Situation au 31/12/2012	
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques (1)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques (1)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques (1)
M. Marc Ladreit de Lacharrière et famille	2 250	0,01 %	0,01 %	1 350	0,01 %	0,01 %	1 350	0,00	0,01 %
Fimalac Participations	-	-	-	-	-	=	-	-	-
Groupe Marc de Lacharrière	23 159 868	80,33 %	92,73 %	22 881 193	79,36 %	83,91 %	22 864 346	79,31 %	83,79 %
Silmer	-	-	-	227 828	0,79 %	0,60 %	227 828	0,79 %	0,60 %
Total Marc Ladreit de Lacharrière	23 162 118	80,34 %	92,74 %	23 109 996	80,16 %	84,52 %	23 093 524	80,10 %	84,40 %
Fimalac (auto-détention et contrat de liquidité)	2 069 345	7,18 %	0	1 937 360	6,72 %	5,12 %	1 352 677	4,69 %	3,57 %
Fondation Culture & Diversité	129 750	0,45 %	0	125 000	0,43 %	0 33 %	125 000	0,43 %	0,33 %
Public	3 468 787	12,03 %	7,26 %	3 657 269	12,69 %	10,03 %	4 258 799	14,77 %	11,67 %
Total	28 830 000	100,00 %	100,00 %	28 830 000	100,00 %	100,00 %	28 830 000	100,00 %	100,00 %

<sup>(1)</sup> Il est rappelé que la Société a mis en place des droits de vote double (cf section 8.1 - Quorum – Droits de vote).
(2) Au 31 décembre 2014, les droits de vote exercables s'élevaient à 49 631 828.

A la connaissance de la Société, le seul actionnaire détenant, directement ou indirectement ou de concert, plus de 2 % du capital ou des droits de vote est International Value Advisers, qui agit au nom et pour le compte de ses clients et des fonds qu'il gère. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires, sous réserve de l'accord signé le 15 mars 2006, tel qu'amendé, entre Fimalac et le groupe américain Hearst relatif à l'entrée de ce dernier au capital de Fitch Group. Cet accord prévoyait les conditions d'une éventuelle prise de participation de Hearst dans Fimalac.

#### Actionnaires de concert

M. Marc Ladreit de Lacharrière et famille et Groupe Marc de Lacharrière détiennent, au 31 décembre 2014, 80,34 % du capital et 92,74 % des droits de vote théoriques de Fimalac. Le concert résulte du contrôle que M. Marc Ladreit de Lacharrière détient sur Fimalac Participations Sàrl et sur la société Groupe Marc de Lacharrière.

# Mesures prises en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive

Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive résultent de l'application des règles de gouvernement d'entreprise et, notamment, de l'application du règlement intérieur du conseil d'administration, ainsi que de la présence d'administrateurs et censeur indépendants.

# Capital détenu par les organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2014, les organes d'administration et de direction de Fimalac détenaient 22 971 947 actions, soit 79,68 % environ du capital.

# Capital détenu par le personnel

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2014, le personnel de Fimalac détenait moins de 1 % du capital de la Société.

## Nantissement d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

Cf. ci-avant, Intérêts des dirigeants.

#### Information susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La Société n'a pas mis en place de dispositif spécifique destiné à empêcher la réalisation d'une offre publique sur ses actions.

#### Pactes d'actionnaires

#### Pacte d'actionnaires concernant la société Fitch Group

Fimalac, Hearst Corporation, Groupe Marc de Lacharrière et M. Marc Ladreit de Lacharrière sont parties à un pacte d'actionnaires (le « Pacte ») concernant Fitch Group (la « Société »).

Le Pacte précise les principes et règles applicables à la cession des actions de la Société, à la gestion de la Société et de ses filiales et à l'exercice de certains droits.

Le résumé ci-après expose brièvement les principes et règles essentielles de ce Pacte. S'agissant d'un résumé, pour toute précision ou détail des dispositions ci-après, il conviendra de se reporter à la version anglaise intégrale du Pacte qui seule fait foi, disponible sur le site internet de Fimalac (www.fimalac.com, sous la rubrique « Documents juridiques »).

# Principes et règles applicables à la cession des actions

Le Pacte interdit toute cession d'actions de la Société qui ne se ferait pas dans le respect de ses termes et obligations.

A compter du 12 mars 2017, Fimalac disposera d'un droit de premier refus sur toute cession à un tiers par Hearst des actions de la Société.

A compter de cette même date, Fimalac bénéficiera d'une option de vente des titres Fitch à Hearst. Hearst s'est vu octroyer une option d'achat des titres Fitch de Fimalac, à tout moment, à compter du deuxième anniversaire de décès de M. Marc Ladreit de Lacharrière.

# Principales règles concernant la gestion de la Société et l'exercice de certains droits

Le Pacte contient diverses dispositions concernant la composition du conseil d'administration de la Société et la désignation de ses membres. Il prévoit que le nombre d'administrateurs désignés par chacun des actionnaires est fonction de sa quote-part dans le capital social.

Le Pacte énumère les décisions soumises à l'approbation d'une majorité dite qualifiée. Par majorité qualifiée, on entend la majorité des membres du conseil d'administration incluant le vote de l'un au moins des administrateurs de l'actionnaire minoritaire (ci-après « l'Administrateur Minoritaire »). Le Pacte dispose que tant que Fimalac détiendra au moins 10 % de la Société, Fimalac et Hearst disposeront du droit de faire désigner 3 administrateurs chacun (système paritaire).

Les décisions soumises à cette majorité dite qualifiée sont notamment :

- les transactions significatives avec l'un des actionnaires ou leurs mandataires sociaux ou les membres de leurs familles.
- le changement de la politique de dividende convenue entre les parties,
- la modification des documents constitutifs de la Société,
- la fusion ou toute autre opération significative portant sur la Société ou une de ses filiales,
- la vente ou le transfert d'une part substantielle des actifs de la Société,
- ♦ la liquidation volontaire ou involontaire en vertu de la loi ou de la législation applicable en matière de faillite, restructuration, ou toute dissolution,
- ♦ toute recapitalisation ou restructuration susceptible d'avoir un impact défavorable sur la participation de l'actionnaire minoritaire,
- tout changement important dans la nature de l'activité de la Société et de ses Filiales, tel que précisé,
- toutes émissions de titres de capital, sauf exceptions,
- ♦ la conclusion de tout emprunt excédant un montant déterminé sur la base du chiffre d'affaires consolidé de la Société,
- ◆ toute acquisition si le prix excède un montant déterminé sur la base du chiffre d'affaires consolidé de la Société,
- tout investissement au démarrage d'une nouvelle activité si des pertes d'exploitation prévisionnelles doivent être subies avant que l'investissement ne produise un bénéfice d'exploitation.

Le Pacte prévoit que les autres décisions requièrent le vote de la majorité des administrateurs. Sont ainsi soumis à cette majorité les décisions concernant notamment :

- l'adoption et l'ajustement du budget,
- la distribution de dividende ou de titres,
- des investissements non prévus par le budget,
- ♦ la fixation et la révocation des diverses rémunérations perçues par la direction de la Société et de ses filiales,

- ♦ la conclusion de tout contrat significatif en dehors de l'activité normale de la Société et de ses filiales ou mettant à leur charge l'obligation d'un paiement au moins égal à 5 M\$,
- ♦ l'émission d'emprunt supérieur à 5 M\$, et
- ♦ toute autre décision soumise à l'approbation du conseil d'administration conformément aux pratiques passées de la Société ou traditionnellement évoquée par un conseil d'administration d'une société de l'Etat du Delaware.

Le Pacte énumère des dispositions spéciales concernant certaines acquisitions ainsi que la politique de distribution des dividendes. Tant que Hearst et Fimalac détiendront respectivement au moins 20 % et 3 % du capital social de la Société, les actionnaires se sont obligés à distribuer, sur une base annuelle, les flux de trésorerie disponibles après impôts dont la société ne prévoit raisonnablement pas qu'ils seront nécessaires (i) aux besoins d'exploitation ou d'investissement de la Société et de ses filiales, (ii) au remboursement de la dette ou (iiii) au financement des acquisitions envisagées.

#### Pacte d'actionnaires concernant la société Groupe Lucien Barrière

A l'occasion de la prise de participation dans Groupe Lucien Barrière, Fimalac et le Groupe Desseigne-Barrière, qui détiennent ensemble 100 % du capital social, ont décidé d'adopter de nouveaux statuts de la Société (qui est une société par actions simplifiée) et d'incorporer dans ceux-ci des dispositions concernant la gestion et la gouvernance de la Société (notamment création de différents comités, pouvoirs des dirigeants) et la cession des actions (notamment clause d'inaliénabilité, droit de première offre, droit de sortie conjointe, ...). Ces statuts peuvent être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse suivante www.fimalac.com, dans la rubrique « Relations Investisseurs », « Documentations financières et juridiques », « Documents juridiques ».

# Pacte d'actionnaires avec la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC)

A l'occasion de l'acquisition de 10 % de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC), il a été conclu avec M. Dominique Desseigne, le 29 juin 2011, un pacte d'actionnaires prévoyant notamment un droit de sortie conjointe, un droit de cession forcée et un droit d'information réciproque. La durée du pacte est de dix ans renouvelable.

#### Pacte d'actionnaires avec les minoritaires de la société Webedia

A l'occasion de l'acquisition de Webedia, il a été conclu avec les actionnaires minoritaires, le 26 juillet 2013, un pacte d'actionnaires prévoyant notamment un droit de sortie conjointe, un droit de cession forcée, des promesses d'achat et de vente sur les titres détenus et les bons de souscription de créateur d'entreprise, et un droit d'information réciproque. Le pacte prévoit également les modalités suivant lesquelles s'exercera la gouvernance de la société et de ses filiales. Un comité d'audit a été créé, qui exerce ses missions auprès et sous l'autorité du conseil de surveillance de Webedia. Il est composé essentiellement des membres désignés par Fimalac. La durée du pacte est de dix ans renouvelable.

# 8.5. – MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE FIMALAC

#### **8.5.1.** – COTATION

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Nyse Euronext Paris, Compartiment A, dans les conditions suivantes :

♦ continu

♦ code ISIN : FR0000037947

♦ mnémonique : FIM

Elles sont éligibles au système de règlement différé SRD Long Only. Elles ne sont pas cotées sur d'autres places.

# 8.5.2. – EVOLUTION DES COURS DE L'ACTION DEPUIS 18 MOIS

Année	Mois	Nombre d'actions	Capitaux échangés,	Cours extrêmes	
		échangées, y compris transactions hors bourse	y compris transactions hors bourse(en M€)	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
2013	Octobre	396 014	15,81	45,72	39,01
	Novembre	35 517	1,64	46,91	45,55
	Décembre	46 610	2,09	46,40	43,65
2014	Janvier	28 892	1,36	49,49	45,90
	Février	25 367	1,29	52,55	49,07
	Mars	30 497	1,65	56,44	51,75
	Avril	105 901	6,30	61,60	55,75
	Mai	24 281	1,45	61,40	58,75
	Juin	87 233	5,13	61,44	58,20
	Juillet	24 1126	1,40	58,90	56,30
	Août	48 499	2,84	59,39	57,85
	Septembre	44 363	2,55	59,95	54,75
	Octobre	38 766	2,08	57,90	51,00
	Novembre	16 623	9,14	55,89	53,55
	Décembre	99 401	5,92	63,65	52,60
2015	Janvier	64 020	4,32	70,45	62,95
	Février	28 412	1,98	70,20	68,35
	Mars	63 234	4,70	82,05	68,80

Source : Nyse Euronext Paris SA.

# 8.6. – DIVIDENDES

# 8.6.1. – DIVIDENDES VERSES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au titre des cinq derniers exercices, les assemblées générales ont approuvé le versement des dividendes suivants, respectivement les 9 février 2010, 4 février 2011, 14 février 2012, 11 juin 2013 et 17 juin 2014 :

Exercice clos le	Total (en €)	Par action (en €)
30/09/2009	46 636 645,50	1,50
30/09/2010	43 245 000,00	1,50
30/09/2011	43 245 000,00	1,50
31/12/2012	51 894 000,00	1,80
31/12/2013	54 777 000,00	1,90

Le conseil d'administration de la Société du 2 avril 2015 a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2015 la distribution d'un dividende de 2 € par action, auquel s'ajoutera un dividende exceptionnel de 2 euros.

# **8.6.2.** – Prescription des dividendes

Les dividendes non réclamés dans le délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

# 8.7. - RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles R. 225-81, R. 225-83 et R. 225-101 du Code de Commerce)

(En euros)

	NATURE DES OPERATIONS	Exercice clos le 30 septembre 2010	Exercice clos le 30 septembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2012 (15 mois)	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clo 31 décemb 2014	
I)	Situation Financière en fin d'exercice						
	a) Capital social	126 852 000	126 852 000	126 852 000	126 852 000	126 852 000	
	b) Nombre d'actions	28 830 000	28 830 000	28 830 000	28 830 000	28 830 000	
	c) Nombre d'actions à créer par exercice de bons	-	-	-	-	-	
	d) Nombre d'options de souscription	-	-	-	-	-	
II)	Résultat global des opérations effectives						
	a) Produits des activités courantes (hors TVA)	306 392 683	63 537 417	202 108 809	91 616 833	71 751 337	
	b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	276 584 728	33 270 586	174 642 127	59 175 874	52 415 030	
	c) Impôt sur les bénéfices (*)	(192 641)	(979 259)	(1 742 385)	(158 475)	192 233	
	d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	275 333 466	39 987 911	161 961 866	83 975 877	59 208 984	
	e) Résultat distribué	43 245 000	43 245 000	51 894 000	54 777 000	115 320 000	(**)
III)	Résultat des opérations réduit à une seule action						
	a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	9,60	1,19	6,12	2,06	1,81	
	b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	9,55	1,39	5,62	2,91	2,05	
	c) Résultat distribué	1,50	1,50	1,80	1,90	4,00	(**)
IV)	Personnel						
	a) Nombre de salariés au cours de l'exercice	1	1	1	1	1	
	b) Montant de la masse salariale	1 594 567	1 568 989	1 625 977	1 289 532	3 918 201	
	c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux						
	(sécurité sociale, oeuvres sociales etc)	338 362	546 511	546 666	554 356	1 114 629	

<sup>(\*)</sup> l'impôt sur les bénéfices négatif est un produit

<sup>(\*\*)</sup> projet de dividende soumis à la décision de l'assemblée générale (2,00€ au titre du dividende ordinaire et 2,00 € au titre du dividende exceptionnel)

# CHAPITRE 9 - ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 JUIN 2015

# 9.1. – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE RESOLUTIONS

# Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (1ère et 2ème résolutions)

Nous vous proposons d'approuver les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ainsi que les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

# Rapport spécial des commissaires aux comptes (3<sup>ème</sup> résolution)

Nous vous proposons d'approuver les conventions et engagements réglementés visés par le rapport spécial des commissaires aux comptes.

# Affectation du résultat (4ème résolution)

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

Origines	Montants en euros
Bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2014	59 208 982,64
Report à nouveau antérieur	367 208 281,51
Total	426 417 264,15

Affectations	Montants en euros
Dividende statutaire	5 922 400,00
Dividende complémentaire	47 917 600,00
Dividende exceptionnel	53 840 000,00
Dotation à la réserve pour actions auto-détenues	6 178 207,61
Report à nouveau	312 559 056,54

Le dividende total de 107 680 000 euros correspond à un dividende net de 4 euros pour chacune des 26 920 000 actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur date de jouissance. Il est précisé que ce dividende est éligible en totalité à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 17 juin 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les distributions effectuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividende total	Dividende par action
	(en euros)	(en euros)
30/09/2011	43 245 000,00	1,50 (*)
31/12/2012	51 894 000,00	1,80 (*)
31/12/2013	54 777 000,00	1,90 (*)

<sup>(\*)</sup> Eligible en totalité à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

# Renouvellement du mandat de M. Pierre Castres Saint-Martin (5ème résolution)

Le mandat de M. Pierre Castres Saint-Martin vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. Nous vous proposons de le renouveler pour quatre ans, conformément aux stipulations statutaires.

# Autorisation d'intervention de la Société sur ses propres actions (6ème résolution)

Nous vous proposons d'autoriser, pour une période de dix-huit mois et dans la limite de 10 % du capital social, la Société à intervenir sur ses propres actions.

Les informations relatives à cette proposition figurent ci-avant dans la partie consacrée aux renseignements de caractère général concernant le capital.

# Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues par la Société (7<sup>ème</sup> résolution)

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, nous vous proposerons d'autoriser le conseil d'administration à procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la société par périodes de 24 mois, de tout ou partie des actions ordinaires Fimalac qui seraient acquises.

Nous vous proposons également de lui déléguer tous pouvoirs à l'effet de décider que l'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur nominale soit imputé sur tout poste de réserves ou primes disponibles, cela dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée.

L'autorisation conférée au conseil d'administration serait valable pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée générale.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à 2 ans.

Votre conseil d'administration se verra confier tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre l'autorisation et notamment pour déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions à émettre ou existantes.

Cette autorisation est donnée pour une période de trente-huit mois à compter du jour de l'assemblée générale.

# Pouvoirs (8<sup>ème</sup> résolution)

Nous vous proposons enfin de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous les dépôts et formalités nécessaires.

# 9.2. – RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

# 9.2.1. – RAPPORT SPECIAL SUR LA REDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONS ACHETEES

#### (Septième résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cagnat & Associés

**David Clairotte** 

Pierre Mercadal

# 9.3. – TEXTE DES RESOLUTIONS

Ces résolutions seront présentées à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2015.

#### RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE D'UNE ASSEMBLEE ORDINAIRE

<u>Première résolution</u> (Approbation des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve les opérations résumées dans ces rapports ainsi que les comptes consolidés faisant apparaître un bénéfice net, part du groupe, de 87 millions d'euros.

<u>Deuxième résolution</u> (Approbation des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve les opérations résumées dans ces rapports ainsi que les comptes sociaux faisant apparaître un bénéfice net de 59,2 millions d'euros.

<u>Troisième résolution</u> (Approbation des conventions réglementées visées par le rapport spécial des commissaires aux comptes)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, approuve chacune des conventions qui s'y trouvent visées.

Quatrième résolution (Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'assemblée générale:

1°) Approuve les propositions du conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat, à savoir :

Origines	Montants en euros
Bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2014	59 208 982,64
Report à nouveau antérieur	367 208 281,51
Total	426 417 264,15

Affectations	Montants en euros
Dividende statutaire	5 922 400,00
Dividende complémentaire	47 917 600,00
Dividende exceptionnel	53 840 000,00
Dotation à la réserve pour actions auto-détenues	6 178 207,61
Report à nouveau	312 559 056,54
Total	426 417 264,15

2°) Décide, en conséquence, que le dividende s'élèvera à 2 euros pour chacune des 26 920 000 actions composant le capital social, compte tenu de l'annulation d'actions auto-détenues en date du 2 avril 2015, et y ayant droit du fait de leur date de jouissance auquel s'ajoutera un dividende exceptionnel de 2 euros,

- ce dividende étant éligible en totalité à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- 3°) Décide que le dividende sera mis en paiement à partir du 17 juin 2015 et que le dividende afférent aux actions auto-détenues par la Société sera reporté à nouveau sur décision du conseil d'administration constatant le nombre d'actions concernées ;
- 4°) Constate, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende total	Dividende par action
	(en euros)	(en euros)
30/09/2011	43 245 000,00	1,50 (*)
31/12/2012	51 894 000,00	1,80 (*)
31/12/2013	54 777 000,00	1,90 (*)

<sup>(\*)</sup> Eligible en totalité à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts

### Cinquième résolution (Renouvellement du mandat de M. Pierre Castres Saint-Martin, administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Pierre Castres Saint-Martin, pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### Sixième résolution (Autorisation d'intervention de la Société sur ses propres actions)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

- 1°) Autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, avec faculté de délégation au président-directeur général pour l'accomplissement du programme de rachat, à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société, étant précisé à titre informatif que cette limite correspondait au 31 décembre 2014 à 2 883 000 actions :
- 2°) Fixe le prix maximal d'acquisition à 105 euros par action et le prix minimal de cession à 50 euros par action, étant précisé que ce prix minimal ne s'appliquera pas aux transferts d'actions résultant de la levée d'options d'achat;
- 3°) Décide que cette autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur ses propres actions prévues par la loi, en vue notamment d'assurer :
  - a) la couverture de plans d'options d'achat attribuées conformément aux dispositions des articles
     L. 225-177 du Code de commerce et/ou d'attribution gratuite d'actions conformément aux dispositions des articles
     L. 225-197-1 et suivants du même code;
  - b) l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Fimalac par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF;
  - c) l'annulation éventuelle des actions, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution par l'assemblée générale mixte du 10 juin 2015 statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires ;

- d) la remise d'actions, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à des actions existantes dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- e) la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- 4°) Décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être réalisés par tous moyens, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître, de manière significative, la volatilité du titre;
  - Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.
- 5°) Décide qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix et quantités indiqués cidessus seront ajustés mathématiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération ;
- 6°) Décide que lors de la mise en paiement de tout dividende, la fraction de dividende afférente aux actions que la Société pourrait détenir en application de cette autorisation fera l'objet d'un report à nouveau ;
- 7°) Fixe à dix-huit mois, à compter de la date de la présente assemblée, la durée de cette autorisation qui remplace, pour l'avenir, celle donnée par l'assemblée générale mixte du 17 juin 2014 dans sa dix-neuvième résolution.

#### RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE D'UNE ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

<u>Septième résolution</u> (Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues par la Société)

L'assemblée générale, statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- 1°) Autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions auto-détenues par la Société;
- 2°) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour :
  - a) Réaliser, sur ses seules décisions, cette ou ces réductions de capital, en arrêter le montant dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois, en fixer les modalités,
  - b) Imputer la différence entre le prix d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves ou primes,
  - c) Apporter aux statuts les modifications corrélatives, procéder à toutes publications et formalités requises,
  - d) Subdéléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions.

3°) Fixe à dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée la durée de cette autorisation qui remplace, pour l'avenir, celle donnée par l'assemblée générale mixte du 17 juin 2014 dans sa vingtième résolution.

### **<u>Huitième résolution</u>** ((Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procèsverbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

### CHAPITRE 10 - INFORMATIONS DIVERSES

### 10.1. - CONTROLEURS LEGAUX

### Commissaires aux comptes titulaires

Cagnat & Associés, 14, rue Pelouze, 75008 Paris

(représentée par M. Pierre Mercadal)

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

Date de première nomination : 11 juin 1987 Date de dernier renouvellement : 4 février 2011 Date d'expiration du mandat : AGO réunie en 2017

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

(représentée par M. David Clairotte)

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : 12 février 2008 Date de dernier renouvellement : 17 juin 2014 Date d'expiration du mandat : AGO réunie en 2020

### Commissaires aux comptes suppléants

M. Philippe Azencoth, 66, boulevard Malesherbes, 75008 Paris

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

Date de première nomination : 4 février 2011 Date d'expiration du mandat : AGO réunie en 2017

M. Jean-Baptiste Deschryver, 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : 17 juin 2014

Date d'expiration du mandat : AGO réunie en 2020

### 10.2. – POLITIQUE D'INFORMATION

### Nom et coordonnées du responsable de l'information

M. Robert Gimenez

Téléphone : 01 47 53 61 73 Télécopie : 01 47 53 61 57

**Site internet** 

www.fimalac.com

### 10.3. – <u>Informations publiees ou rendues publiques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014</u>

### Informations publiées sur le site internet de Fimalac

Date	Objet
10/01/2014	Capital et droits de vote au 31 décembre 2013
10/01/2014	Bilan du contrat de liquidité au 31 décembre 2013
28/01/2014	Chiffre d'affaires de l'exercice 2013
12/02/2014	Capital et droits de vote au 31 janvier 2014
14/03/2014	Acquisition de Business Monitor International par Fitch
24/03/2014	Capital et droits de vote au 28 février 2014
03/04/2014	Résultats de l'exercice 2013
29/04/2014	Capital et droits de vote au 31 mars 2014
30/04/2014	Mise en ligne du rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2013
07/05/2014	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2014
13/05/2014	Assemblée générale mixte du 17 juin 2014
26/05/2014	Capital et droits de vote au 30 avril 2014
05/06/2014	Webedia (secteur Digital de Fimalac) acquiert Jeuxvideo.com
16/06/2014	Capital et droits de vote au 31 mai 2014
19/06/2014	Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 17 juin 2014
09/07/2014	Capital et droits de vote au 30 juin 2014
09/07/2014	Bilan du contrat de liquidité au 30 juin 2014
28/07/2014	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> semestre 2014 (janvier à juin 2014)
12/08/2014	Capital et droits de vote au 31 juillet 2014
03/09/2014	Capital et droits de vote au 31 août 2014
11/09/2014	Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2014
15/09/2014	Mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 juin 2014
13/10/2014	Capital et droits de vote au 30 septembre 2014
28/10/2014	Chiffre d'affaires au 30 septembre 2014
02/12/2014	Capital et droits de vote au 31 octobre 2014
02/12/2014	Capital et droits de vote au 30 novembre 2014

Date	Objet
12/12/2014	Cession de 30 % de Fitch Group à Hearst
13/01/2015	Capital et droits de vote au 31 décembre 2014
13/01/2015	Bilan du contrat de liquidité au 31 décembre 2014
28/01/2015	Chiffre d'affaires de l'exercice 2014
11/02/2015	Capital et droits de vote au 31 décembre 2014 (version corrigée)
11/02/2015	Capital et droits de vote au 31 janvier 2015
12/03/2015	Cession de 30 % de Fitch Group à Hearst
13/03/2015	Capital et droits de vote au 28 février 2015
02/04/2015	Résultats de l'exercice 2014
09/04/2015	Capital et droits de vote au 31 mars 2015

### Informations publiées au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO)

Date	Objet
09/05/2014	Avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale annuelle
02/07/2014	Avis d'approbation des comptes de l'exercice 2013

### 10.4. – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent rapport, les statuts, les rapports des commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de Fimalac et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de Fimalac, et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège social de Fimalac.

# CHAPITRE 11 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Non applicable

## CHAPITRE 12 TABLE DE CONCORDANCE RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La table de concordance ci-dessous identifie les informations sociales, environnementales et sociétales contenues dans le présent document de référence pour couvrir les thèmes prévus par la règlementation « Grenelle II ». Cette présentation est établie en application des dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce.

TABLE DE C	ONCORDANCE - INFORMATIONS S	OCIALES, ENVIR	RONNEMENTA	LES ET SOCIETALES
THEMATIQUES SOCIALES	Information prévue par le décret 2012-557	Emplacement	Périmètre	Commentaires et explications
a) Emploi	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	1.9.2 - 1 a) à f)	Fimalac, pôle entertainment, pôle digital	
	Les embauches et les licenciements	1.9.2 - 1 g) et 1 i)	Fimalac, pôle entertainment, pôle digital	
	Les rémunérations et leurs évolutions	1.9.2 - 1 g) et 1 i)	Pôle entertainment, pôle digital	La masse salariale publiée ne comprend pas celle de la holding Fimalac.
b) Organisation du travail	L'organisation du temps de travail	1.9.2 - 1 g) et 1 i)	Vega, Ellipse, pôle digital France	Au sein de la holding Fimalac, de taille réduite, l'organisation du temps de travail ne fait pas l'objet d'un suivi particulier.
	L'absentéisme	1.9.2 - 1 - introduction	Fimalac	Les pôles entertainment et digital n'ont pas été intégrés dans le périmètre d'information. Le Groupe s'engage à s'exprimer dès l'exercice prochain sur ce point.
c) Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui	1.9.2 - 1 g) et 1 i)	Vega, Ellipse, pôle digital France	
	Le bilan des accords collectifs	1.9.2 - 1 g) et 1 i)	Vega, Ellipse, Webedia SA	Aucun accord collectif n'a été signé au sein de la holding Fimalac en raison de sa taille réduite.

### Table de concordance responsabilité sociale et environnementale

THEMATIQUES SOCIALES	Information prévue par le décret 2012-557	Emplacement	Périmètre	Commentaires et explications
d) Santé et sécurité	Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail	1.9.2 - 1 g) et 1 i)	Vega, Ellipse, Webedia SA	Au sein de la holding Fimalac, de taille réduite et d'activité tertiaire, les conditions d'hygiène et de sécurité au travail ne font pas l'objet d'un suivi particulier.
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	1.9.2 - 1 g) et 1 i)	Vega, Ellipse, Webedia SA	Aucun accord en ce sens n'a été signé au sein de la holding Fimalac.
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	1.9.2 - 1 g) et 1 i)	Fimalac, Vega, Ellipse, Webedia SA	
e) Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	1.9.2 - 1 g) et 1 i)	Fimalac, Vega, Ellipse, pôle digital France	
	Le nombre total d'heures de formation	1.9.2 - 1 g) et 1 i)	Fimalac, Vega, Ellipse, pôle digital France	
f) Egalité de traitement	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	1.9.2 - 1 g) et 1 i)	Vega, Ellipse, pôle digital France	
				Au sein de la holding Fimalac
	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	1.9.2 - 1 g)	Vega, Ellipse	comme dans les filiales, les responsables des ressources humaines s'efforcent de lutter contre toutes les formes de discrimination au travail.
	La politique de lutte contre les discriminations	1.9.2 - 1 g) et 1 i)	Vega, Ellipse, pôle digital France	
g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	1.9.2 - 1 i)	Pôle digital	La holding Fimalac et ses filiales Vega et Ellipse étant implantées en France, ces informations ne sont pas jugées
relatives :	A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession			comme nécessaires du fait des lois et réglementations en vigueur en France.
	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire			
	A l'abolition effective du travail des enfants			

### Table de concordance responsabilité sociale et environnementale

THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES	Information prévue par le décret 2012-557	Emplacement	Périmètre	Commentaires et explications
a) Politique générale en matière environnementale	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	1.9.2 – 2 a) et 2 b)	Vega, Ellipse	
	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	1.9.2 - 1 g)	Vega, Ellipse	Le périmètre retenu pour ces informations concerne Vega et
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	1.9.2 – 2 a) et 2 b)	Vega, Ellipse	Ellipse
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	1.9.3	Fimalac	Ces provisions correspondent à des installations d'anciennes activités du Groupe Fimalac.
b) Pollution et gestion des déchets	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	1.9.2 - 2 a) et 2 b)	Vega, Ellipse	Ces informations environnementales n'ont pas été jugées pertinentes pour la holding Fimalac.
	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	1.9.2 - 2 a) et 2 b)	Vega, Ellipse	
	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	1.9.2 - 2 a)	Vega	En raison de son activité, seule Vega est concernée par cette information.
c) Utilisation durable des ressources	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	1.9.2 - 2 b)	Ellipse	En raison de son activité, seule Ellipse est concernée par cette information.
	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	1.9.2 - 2 a) et 2 b)	Vega, Ellipse	
	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	1.9.2 - 2 a) et 2 b)	Vega, Ellipse	En raison de sa taille et de son activité, les éléments d'information concernant la holding Fimalac ont été jugés comme étant non significatifs.
	L'utilisation des sols			
d) Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le	Les rejets de gaz à effet de serre (GES)	1.9.2 - 2 a) et 2 b)	Vega, Ellipse	
réchauffement climatique	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	1.9.2 - 2 a) et 2 b)	Vega, Ellipse	
e) Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver la biodiversité	1.9.2 - 2 b)	Ellipse	

### Table de concordance responsabilité sociale et environnementale

THEMATIQUES SOCIETALES	Information prévue par le décret 2012-557	Emplacement	Périmètre	Commentaires et explications
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	En matière d'emploi et de développement régional	1.9.2 - 3 b)	Vega, Ellipse	
Societe	Sur les populations riveraines ou locales	1.9.2 - 3 b)	Vega, Ellipse	
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	1.9.2 - 3 b)	Vega, Ellipse	
associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	Les actions de partenariat ou de mécénat	Chapitre 2	Fimalac	
c) Sous-traitance et fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux  L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale	1.9.2 - 2 a) et 2 b)	Vega, Ellipse	
d) Loyauté des pratiques	Les actions engagées pour prévenir la corruption		Groupe Fimalac	Au sein de chaque entité du groupe Fimalac, des mesures sont mises en place pour prévenir la corruption.
	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	1.9.2 - 2 a) et 2 b)	Vega, Ellipse	
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme			Fimalac et ses filiales sont attachées au respect des droits de l'homme. La Fondation Culture & Diversité favorise l'accès aux arts et à la culture, reconnus comme faisant partie des droits de l'homme par l'UNESCO.

## CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion. Exercice clos le 31 décembre 2014.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Fimalac, désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE);

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

### Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes entre mars 2015 et avril 2015. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la norme d'exercice professionnel portant sur les prestations relatives aux informations sociales et environnementales entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes (NEP 9090) et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

### 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables opérationnels, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans la partie « Périmètre des informations sociales, environnementales et sociétales » (paragraphe 1.9.2) du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

#### 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec 4 personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

### Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles. Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (précisées en annexe) :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites<sup>3</sup>, que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 21 % des effectifs et 71 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly sur Seine, le 23 avril 2015

L'un des Commissaires aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit

David Clairotte

Sylvain Lambert

Associé

Associé du Département Développement Durable

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Siège sur Paris de Vega SA et Ellipse

### Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

### **Informations sociales:**

- Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique,
- la politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

#### **Informations environnementales:**

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement,
- la consommation d'eau,
- la prise en compte des nuisances sonores.

### **Informations sociétales:**

- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional,
- les actions de partenariats et mécénat.

\*\*\*



### Fimalac

F. Marc de Lacharrière (Fimalac) Société anonyme au capital de 118 448 000 euros Siège social : 97, rue de Lille – 75007 Paris 542 044 136 RCS Paris

Tél.: 01 47 53 61 50 - Fax: 01 47 53 61 57

www.fimalac.com